

PERSPECTIVES

Mai 2011



**Perspectives
économiques
2011-2016**

plan.be

Le Bureau fédéral du Plan

Le Bureau fédéral du Plan (BFP) est un organisme d'intérêt public.

Le BFP réalise des études sur les questions de politique économique, socio-économique et environnementale.

A cette fin, le BFP rassemble et analyse des données, explore les évolutions plausibles, identifie des alternatives, évalue les conséquences des politiques et formule des propositions.

Son expertise scientifique est mise à la disposition du gouvernement, du parlement, des interlocuteurs sociaux, ainsi que des institutions nationales et internationales.

Le BFP assure à ses travaux une large diffusion. Les résultats de ses recherches sont portés à la connaissance de la collectivité et contribuent au débat démocratique.

Le Bureau fédéral du Plan est certifié EMAS et Entreprise Ecodynamique (trois étoiles) pour sa gestion environnementale.

URL: <http://www.plan.be>

E-mail: contact@plan.be

Publications

Publications récurrentes:

Les perspectives économiques
Le budget économique
Le "Short Term Update"

Planning Papers (les derniers numéros)

L'objet des "Planning Papers" est de diffuser des travaux d'analyse et de recherche du Bureau fédéral du Plan.

109 *Comptes satellites des transports en 2005*
D. Goffin, E. Nayas - Avril 2011

Working Papers (les derniers numéros)

7-11 *The determinants of industry-level total factor productivity in Belgium*
B. Biatour, M. Dumont, Ch. Kegels - Avril 2011

Reproduction autorisée, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source.

Impression: Service public fédéral Economie, PME, Classes moyennes et Energie

Editeur responsable: Henri Bogaert
Dépôt légal: D/2011/7433/14

Table des matières

1. Synthèse	1
2. Environnement international et marchés financiers	13
2.1. Environnement international à court et moyen terme	15
2.2. Risques et incertitudes	23
3. Evolutions macroéconomiques et sectorielles	25
3.1. La croissance du PIB effectif et potentiel	27
3.2. Les composantes de la croissance économique	29
3.2.1. Aperçu général	29
3.2.2. Le commerce extérieur	29
3.2.3. La demande intérieure	32
3.2.4. L'évolution par branche d'activité	40
3.3. Prix et coûts	44
3.4. Secteurs institutionnels	49
3.4.1. Les grands équilibres des secteurs intérieurs	49
3.4.2. Le compte du reste du monde	52
4. Marché du travail	55
4.1. Démographie et offre de travail	58
4.1.1. Population	58
4.1.2. Offre de travail	59
4.2. Coût du travail et productivité dans les entreprises	63
4.2.1. Cotisations sociales et subventions salariales	63
4.2.2. Coût salarial, coût du facteur travail et salaire brut	67
4.2.3. Coût unitaire du travail	69
4.2.4. Suivi de la norme salariale	71
4.3. Emploi	76
4.4. Chômage et réserve de main-d'oeuvre	82
5. Finances publiques	87
5.1. Solde de financement et endettement public	89
5.1.1. Orientation budgétaire à politique constante	89
5.1.2. Comparaison avec le Programme de stabilité	89
5.1.3. Endettement public et charges d'intérêt	91
5.2. Recettes et dépenses primaires de l'ensemble des administrations publiques	93
5.2.1. Recettes	93
5.2.2. Dépenses primaires	96
5.3. Evolutions par sous-secteur des administrations publiques	99
5.3.1. Vue d'ensemble	99
5.3.2. Pouvoir fédéral	101
5.3.3. Sécurité sociale	106
5.3.4. Communautés et régions	116
5.3.5. Pouvoirs locaux	119

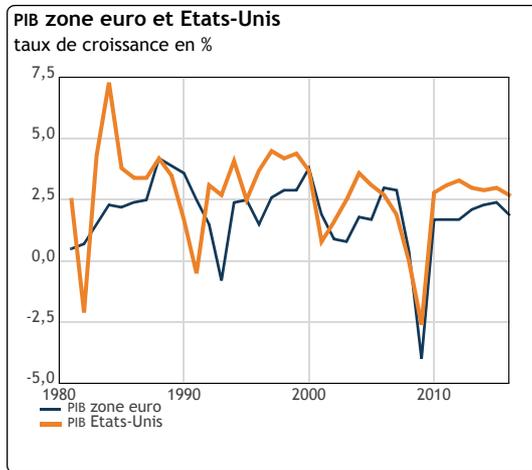
6.	Consommations d'énergie et émissions de gaz à effet de serre	121
6.1.	L'objectif de la Belgique dans le cadre du protocole de Kyoto et les objectifs européens et belges du paquet Climat-Energie à l'horizon 2020	122
6.1.1.	L'objectif de la Belgique dans le cadre du protocole de Kyoto	122
6.1.2.	Les objectifs européens et belges du paquet Climat-Energie à l'horizon 2020	122
6.1.3.	Politiques et mesures	123
6.2.	Evolution de la demande d'énergie et des émissions de CO ₂ d'origine énergétique	125
6.2.1.	Evolution de la consommation d'énergie et de l'intensité en énergie du PIB	125
6.2.2.	Evolution des émissions totales de CO ₂ liées à l'énergie et de l'intensité en CO ₂ d'origine énergétique du PIB, Des années septante aux années de projection	126
6.2.3.	Analyse sectorielle de la consommation d'énergie et des émissions de CO ₂ liées à l'énergie	128
6.3.	Evolution des émissions de CO ₂ d'origine non énergétique et d'autres émissions de gaz à effet de serre	133
6.3.1.	Emissions de CO ₂ d'origine non énergétique	133
6.3.2.	Emissions de CH ₄ et de N ₂ O	133
6.3.3.	Emissions de gaz fluorés (HFC, PFC et SF ₆)	135
6.4.	Emissions totales de gaz à effet de serre	137
7.	Annexes	139
7.1.	Principales hypothèses de la projection	139
7.2.	Résultats macroéconomiques	145
7.3.	Comptes sectoriels	151
7.4.	Finances publiques	156
7.5.	Résultats par branche d'activité	166

Liste des encadrés

ENCADRÉ 1 -	Méthodologie d'établissement des hypothèses d'environnement international	18
ENCADRÉ 2 -	Les faibles réductions de charges, par le biais de l'impôt des personnes physiques ou des cotisations personnelles, peuvent-elles stimuler l'offre de travail?	66
ENCADRÉ 3 -	Evolution du coût salarial dans le concept utilisé par le Conseil central de l'Economie	75
ENCADRÉ 4 -	Révision de l'impact de la crise sur le chômage	83
ENCADRÉ 5 -	Système de financement de l'assurance maladie, loi du 31 janvier 2007	108
ENCADRÉ 6 -	Les enveloppes budgétaires réservées aux adaptations au bien-être	112
ENCADRÉ 7 -	Principales mesures en sécurité sociale (2009-2016)	114

1. Synthèse

En 2011 et 2012, la croissance mondiale serait soutenue par le dynamisme des pays émergents.



La reprise de l'activité mondiale, entamée à la mi-2009, s'est confirmée au cours de l'année 2010. Le PIB mondial, qui s'était affiché en recul en 2009 pour la première fois depuis la Seconde Guerre mondiale, a renoué avec les chemins de la croissance en 2010, avec une hausse de 5 %. Cette année et l'année prochaine, le dynamisme des pays émergents continuerait à soutenir la croissance mondiale, qui serait de l'ordre de 4,5 %. La reprise de l'activité resterait par contre fragile et inégale en Europe. La croissance dans la zone euro s'élèverait ainsi pour chacune des deux années à 1,7 %. Les Etats-Unis, revigorés par un nouveau plan de relance budgétaire, enregistreraient une progression du PIB légèrement supérieure à 3 % par an.

Au-delà de 2012, les économies européennes retrouveraient un rythme de progression plus vigoureux.

Le scénario macroéconomique retenu au-delà de 2012 suppose le retour à un rythme de croissance des économies avancées comparable à celui enregistré en moyenne avant le déclenchement de la crise, permettant une fermeture des output gaps (négatifs) dans les pays de l'OCDE à l'horizon de 2016. Ainsi, pour la zone euro, le PIB croîtrait en moyenne de 2,2 % sur la période 2013-2016 alors que la croissance américaine atteindrait 2,9 %.

L'évolution de l'inflation reste toutefois une source importante d'incertitude...

L'inflation dans la zone euro s'est accélérée en 2010, principalement sous l'impulsion de la hausse des prix du pétrole. Cette année, le rythme d'inflation serait encore plus soutenu (2,7 %), et ce à cause d'un prix du pétrole qui s'envole et du cours élevé des matières premières alimentaires. Même si le scénario retenu prend en compte les événements géopolitiques en cours en Afrique du Nord et au Moyen-Orient, des perturbations supplémentaires, qui feraient monter le cours du pétrole brut à des niveaux encore plus élevés, ne peuvent être exclues. Les prix des denrées alimentaires sont également sujets à d'importants aléas, en particulier météorologiques.

...tout comme la situation économique et budgétaire de certains Etats membres de la zone euro et aux Etats-Unis...

Même si les conditions sur les marchés financiers se sont globalement améliorées dans le courant de l'année 2010, les marchés des obligations d'Etat dans certains pays de la zone euro demeurent sous pression, et ce malgré la mise en place des mécanismes d'assistance financière (le Fonds européen de stabilité financière et le Mécanisme européen de stabilisation financière) et les mesures de renforcement de la coordination des politiques économiques. Ces Etats de la zone euro sont tiraillés entre la nécessité d'assainir leur situation budgétaire, imposant des mesures drastiques pesant lourdement sur la croissance, et le risque, s'ils ne prennent pas de mesures suffisantes, de ne plus arriver à couvrir leurs besoins de financement. Ce contexte est rendu d'autant plus délicat vu la situation toujours fragile de certaines banques européennes et leur exposition à la dette souveraine de ces pays. Contrairement aux pays européens, les ajustements budgétaires aux Etats-Unis ont été

reportés et jettent un doute sur la capacité du gouvernement à atteindre les objectifs très ambitieux d'assainissement qu'il s'est fixé pour les années à venir.

...et les risques de surchauffe et de bulles spéculatives dans les pays émergents...

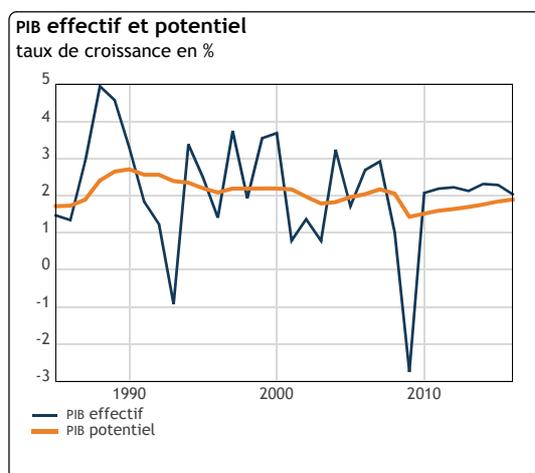
Plusieurs pays émergents présentent des signes de surchauffe de leur économie. Des pressions inflationnistes, accompagnées d'un début d'emballlement du crédit, se manifestent alors même que ces pays peinent à mettre en place des politiques monétaires et budgétaires plus restrictives. Un tel cocktail fait évidemment craindre l'apparition de bulles sur les marchés immobiliers et financiers, et en cas d'éclatement de celles-ci, la croissance mondiale, à laquelle ces pays contribuent pour deux tiers, en serait très affectée.

Notons enfin que les retombées économiques de la catastrophe naturelle subie par le Japon et surtout de l'accident nucléaire de Fukushima sont encore très incertaines et ne sont dès lors pas intégrées dans le scénario présenté ici.

...mais une reprise plus vigoureuse de l'activité dans les économies avancées ne peut être écartée.

On ne peut toutefois exclure la possibilité d'une reprise de l'activité dans les économies avancées en 2011 plus importante que celle retenue dans ce scénario. Cette plus forte reprise pourrait être nourrie par un rebond puissant des investissements des entreprises, eux-mêmes stimulés par des bénéfices élevés et par un surcroît de croissance des exportations, tirées par la demande dans le reste du monde.

L'économie belge a retrouvé le chemin de la croissance...



Sous l'impulsion de la conjoncture internationale, l'économie belge est sortie de la récession économique dès la mi-2009 et s'est redressée plus rapidement que prévu initialement. En conséquence, en 2010, le PIB belge en volume a enregistré une croissance de 2,1 %. Cette année, il devrait croître de 2,2 % et ce rythme moyen de croissance de l'activité économique serait maintenu à moyen terme.

...portée initialement par le dynamisme des exportations...

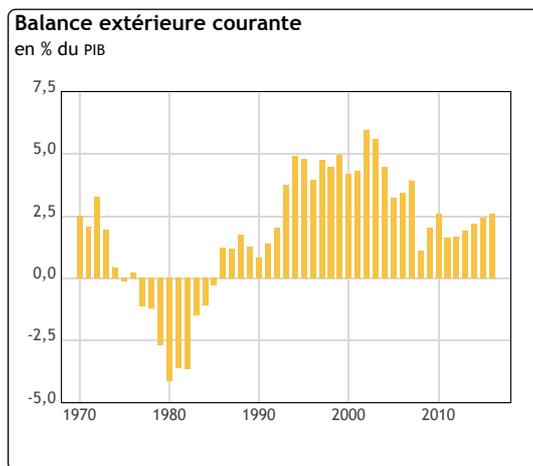
Après l'effondrement des échanges mondiaux fin 2008 - début 2009, la reprise de la conjoncture internationale s'est traduite au niveau belge par une très nette accélération, en 2010, de la croissance des exportations (10,1 %). A ce net redressement de la demande extérieure s'est ajoutée une reprise cependant beaucoup plus timide de la demande intérieure (0,2 %). En conséquence, la contribution du volume des exportations nettes à la croissance économique a été très élevée en 2010 (de 1,9 point de pourcentage).

...mais la demande intérieure prend progressivement le relais.

Dans le sillage de la confirmation du retournement conjoncturel, la demande intérieure belge devrait se redresser en 2011 (1,7 %), à la faveur d'une accélération de la croissance de la consommation privée (1,6 %) et

d'un retour à une croissance positive de toutes les catégories d'investissements. Les investissements publics, notamment, afficheraient une progression très dynamique (10,7 %) à l'approche des élections communales et provinciales de 2012. Bien qu'en net retrait par rapport à 2010, la contribution des exportations nettes à la croissance devrait néanmoins conserver un niveau relativement élevé (de 0,5 point de pourcentage). En 2012, outre une nouvelle accélération de la croissance de la consommation privée (1,8 %) et des investissements privés (de 2,5 % pour les ménages et 3,3 % pour les entreprises), on noterait - à politique inchangée - une croissance particulièrement soutenue des dépenses publiques. La contribution du commerce extérieur à la croissance serait, par contre, à peine positive. A partir de 2013, le schéma de contribution de croissance serait stabilisé, la dynamique d'évolution de la demande intérieure et de la demande extérieure affichant des rythmes de progression proches de la tendance historique.

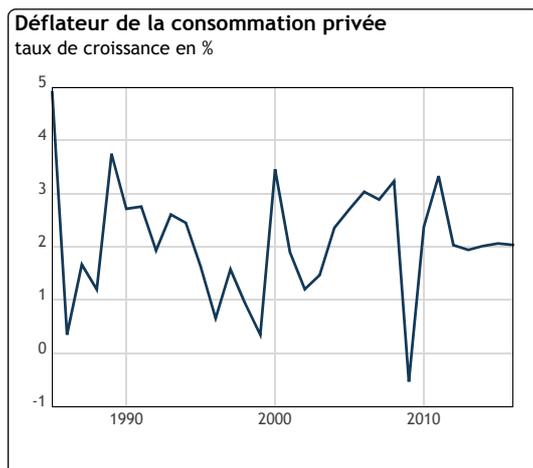
Fléchissement du surplus de la balance extérieure courante en 2011 mais rétablissement à moyen terme...



Sous l'impulsion de la reprise de la demande extérieure, le redressement du surplus de la balance des opérations courantes s'est confirmé en 2010, et ce malgré la hausse des prix des matières premières. On est resté malgré tout très loin des excédents courants dégagés au début des années 2000, lesquels atteignaient l'équivalent de près de 5 % du PIB, contre à peine 2,6 % en 2010. Le surplus extérieur courant devrait baisser à nouveau en 2011, du fait de la forte hausse des prix internationaux des matières premières et n'atteindrait plus que l'équivalent de 1,6 % du PIB. Au-delà de 2011, les exportations continueraient à bénéficier d'un contexte international favorable et, en l'absence de nouveaux chocs sur les prix mondiaux, le surplus exté-

rieur courant devrait augmenter régulièrement pour atteindre l'équivalent de 2,6 % du PIB à l'horizon 2016.

...dans un contexte d'accélération temporaire de l'inflation.



Alors qu'elle avait été nulle en 2009 (devenant même négative une bonne partie de l'année), l'inflation belge, mesurée par l'indice national des prix à la consommation, s'est progressivement redressée en 2010 (2,2 %) et devrait encore s'accélérer en 2011 (3,5 %), sous l'influence de la forte hausse du prix des matières premières, principalement énergétiques et agricoles. A moyen terme, en l'absence de nouveaux chocs sur les prix internationaux, le taux d'inflation se stabiliserait aux alentours de 2 %, limite considérée comme compatible avec la stabilité des prix par la BCE.

Les services marchands devraient reprendre leur progression plus dynamique que celle de l'industrie...

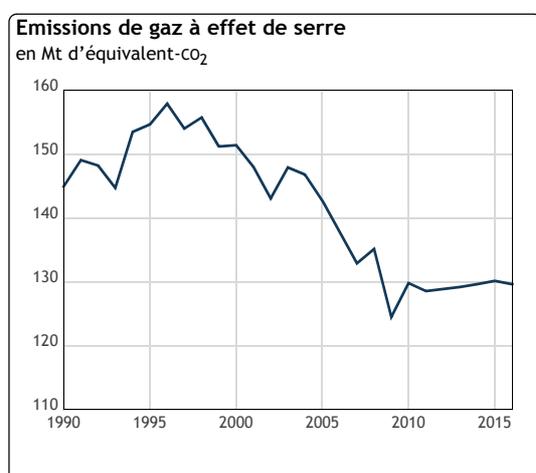
Alors qu'elle a été la première à subir la récession économique, l'industrie manufacturière est aussi la première à en être sortie. Exportant une grande partie de sa production, elle a ainsi bénéficié en 2010 de la reprise de la demande mondiale et affiché un taux de croissance de sa valeur ajoutée de l'ordre de 4,1 %. Davantage orientées vers l'approvisionnement du marché intérieur, les branches de services marchands ont renoué avec

une croissance positive mais plus faible (1,8 % en moyenne). Au cours de la période 2011-2016, la valeur ajoutée des services marchands devrait reprendre sa progression (2,6 % en moyenne par an) plus dynamique que celle de l'industrie manufacturière (1,8 %).

...et la tertiarisation de l'économie belge se poursuivrait.

Couplées à la progression des prix de la valeur ajoutée, ces évolutions de valeur ajoutée réelle ont bien entendu un corollaire en termes d'évolution de la structure de l'économie belge. Ainsi, la période 2011-2016 est marquée par un nouvel accroissement du poids économique des services marchands qui atteindrait, en termes nominaux, 64,5 % en 2016 contre 56,2 % en 1995. Le poids de l'industrie manufacturière continuerait de diminuer, passant de 20 % du total de la valeur ajoutée en 1995 à 12,9 % en 2016. Les services non marchands veraient également leur part dans la valeur ajoutée totale reculer et retourneraient en 2016 (14 %), après la forte poussée de 2009 (14,8 %), à un niveau proche de celui de 2008.

La Belgique devrait largement respecter l'objectif du protocole de Kyoto en matière de réduction des émissions de GES...



La Belgique devrait largement respecter l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) souscrit dans le cadre du protocole de Kyoto : sur la période 2008-2012, les émissions de GES par la Belgique seraient de l'ordre de 129 millions de tonnes d'équivalent CO₂ par an, soit près de 6 millions de tonnes de moins que le niveau maximum prévu. Aussi bien le volume d'émissions des établissements industriels soumis au système européen d'échange de quotas d'émission que celui des secteurs échappant à cette réglementation devraient être inférieurs aux plafonds définis par le Plan national d'allocation 2008-2012.

...mais des efforts restent à accomplir pour atteindre les objectifs plus ambitieux à l'horizon 2020.

A l'horizon 2020, la Belgique devra également satisfaire à une série d'objectifs dans le cadre du Paquet Climat-Energie de l'UE. L'objectif européen de réduction des secteurs soumis au système de permis d'émission s'élève à 21 % par rapport au niveau de 2005. Les secteurs qui ne participent pas au système de permis doivent également réduire leurs émissions à l'horizon 2020 et un objectif de -15 % (également par rapport à 2005) a été assigné à la Belgique. A l'horizon 2016, la trajectoire des émissions de GES des secteurs non soumis au régime des permis permettrait de se rapprocher de cet objectif sans toutefois l'atteindre. En matière d'énergies renouvelables, la Belgique s'est vu attribuer comme objectif une part de 13 % dans la consommation brute finale d'énergie à l'horizon 2020. Selon les présentes Perspectives, à politique inchangée, cette part atteindrait 7,5 % en 2016. D'importants efforts seront donc nécessaires en vue de satisfaire à cet objectif. Le même constat s'impose en ce qui concerne l'objectif relatif à la part de carburants renouvelables dans le total de la consommation du secteur du transport (objectif minimum de 10 % à l'horizon 2020). Dans le cadre de cette projection, toujours à politique inchangée, une part de 5,8 % de biocarburants dans la consommation de diesel et d'essence serait atteinte en 2016.

La hausse des salaires serait essentiellement tirée par l'indexation en 2011 et 2012...

En application de la loi du 26 juillet 1996 relative à la promotion de l'emploi et à la sauvegarde préventive de la compétitivité, les partenaires sociaux ont élaboré un projet d'accord interprofessionnel pour la période 2011-2012. Ce projet, exécuté par le gouvernement fédéral, n'autorise, dans les commissions paritaires, aucune hausse du salaire brut hors indexation pour 2011 et limite celle-ci à 0,3 % en 2012. En supposant que la hausse du salaire brut hors index coïncide avec ces limites fixées, la croissance du coût salarial horaire nominal dans le secteur des entreprises atteindrait 2,8 % en 2011, étant donné une indexation de 3,0 % et une contribution des cotisations sociales légèrement négative. L'année prochaine, la hausse serait limitée à 2,7 %, étant donné une indexation plus faible (2,5 %) et une contribution des cotisations sociales qui resterait légèrement négative. Malgré ces hausses limitées, la croissance cumulée sur les deux années du coût salarial horaire belge serait de 0,7 % supérieure à la prévision de l'OCDE pour les trois pays voisins. Vu les gains très modestes enregistrés par la productivité horaire, soit 0,7 % en 2011 et 0,9 % en 2012, les coûts salariaux nominaux par unité produite progresseraient respectivement de 2,1 % et 1,8 %.

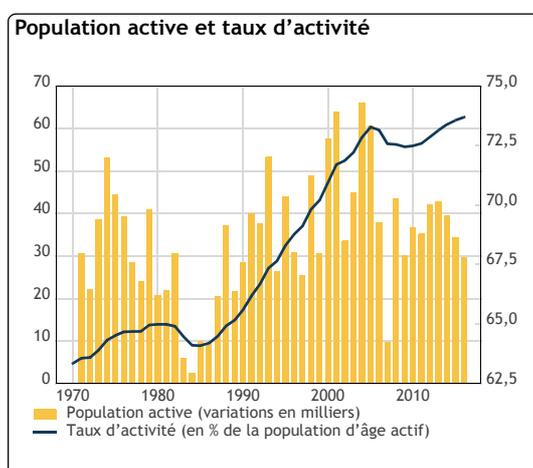
...mais des marges d'augmentation des salaires réels se dessinent à moyen terme.

A partir de 2013, compte tenu des dispositions de la loi du 26 juillet 1996 et des modalités habituelles de leur mise en oeuvre, le scénario retenu suppose que la croissance des coûts salariaux en Belgique serait proche de la croissance moyenne (pondérée) des coûts salariaux dans les trois pays de référence. Ainsi, au cours des quatre dernières années de la projection, le coût salarial horaire nominal progresserait de 3,7 % et le salaire brut hors index de 1,7 % par an en moyenne. Avec une croissance de la productivité de l'ordre de 1,3 % en moyenne par an, un tel scénario implique une augmentation annuelle moyenne des coûts salariaux par unité produite de 2,4 %.

Les perspectives de population ont été revues à la hausse...

Au vu des derniers développements démographiques, la prise en compte d'une immigration encore plus importante qu'attendu précédemment et la révision à la hausse du taux de fécondité renforcent l'augmentation de la population en projection. En moyenne d'année, la population passerait de 10,884 millions d'habitants en 2010 à 11,412 en 2016, soit près de 98 000 personnes de plus que le nombre retenu dans les Perspectives de l'année dernière. La population d'âge actif passerait dès lors de 7,171 millions de personnes en 2010 à 7,358 en 2016, ce qui représente une révision à la hausse de 59 000 unités.

...de sorte que la démographie reste le principal moteur de l'augmentation de la population active.



La crise économique a bien pesé sur l'évolution des taux d'activité, principalement en 2009 et surtout dans les catégories d'âge les plus jeunes. Par ailleurs, la progression de la population d'âge actif est restée très soutenue (+98 000 sur les années 2009-2010), de sorte que la population active a continué à augmenter de façon importante (soit +30 000 unités en 2009 et +37 000 unités en 2010). La démographie resterait, à moyen terme, le principal moteur de la croissance de la population active, qui serait pour tant à nouveau soutenue par l'évolution des taux d'activité. En 2011, la population active devrait connaître une croissance quasiment aussi rapide qu'en 2010 (+35 000 unités) ; elle devrait ensuite s'accélérer sur la période

2012-2013 (plus de 42 000 unités). Par la suite, le soutien des facteurs démographique et de comportement devrait quelque peu fléchir, entraînant un ralentissement progressif de la croissance annuelle (+30 000 unités en 2016).

Les pertes d'emploi de 2009 des entreprises ont été effacées dès l'an dernier...

L'emploi des entreprises a repris sa progression l'an dernier (0,7 %), effaçant le recul enregistré en 2009. Ces créations nettes d'emploi (+27 000 unités) sont imputables exclusivement aux services marchands (+46 000 unités dont un tiers dans le cadre du programme titres-services) puisque l'industrie a encore vu son emploi reculer (-18 000 unités). Ce bon résultat global a pu être engrangé grâce évidemment au retour de la croissance de la valeur ajoutée (2,0 %), mais également par une reprise assez faible des gains de productivité horaire (1,0 %) et de la durée du travail (0,2 %).

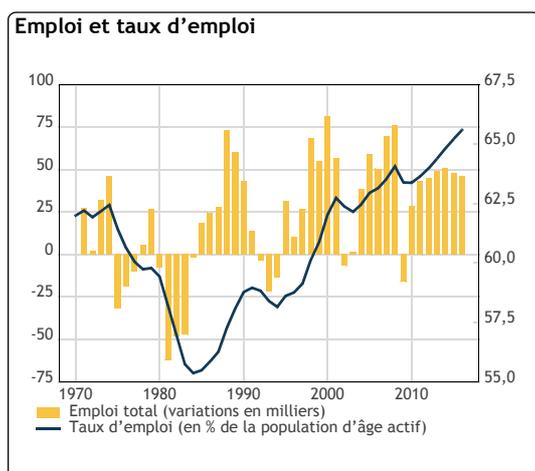
...ce qui constitue une surprise par rapport aux prévisions.

Ce rebond de la productivité est nettement plus faible que celui prévu dans les Perspectives de l'an dernier, qui reflétait l'expérience des reprises qui ont suivi les récessions des décennies passées. Compte tenu d'une croissance de la valeur ajoutée plus vigoureuse que celle prévue initialement, ce constat explique pourquoi dans les Perspectives de l'an dernier une poursuite du recul important de l'emploi des entreprises était annoncée pour 2010. Même s'il paraît prématuré d'avancer une explication complète à cette évolution étonnamment positive de l'emploi, certains facteurs peuvent être cités. Le système existant de chômage temporaire pour les ouvriers, d'abord renforcé en réaction à la crise économique, puis étendu partiellement aux employés, ainsi que l'expansion continue des emplois titres-services figurent en première ligne.

Les créations nettes d'emploi seraient importantes dès 2011...

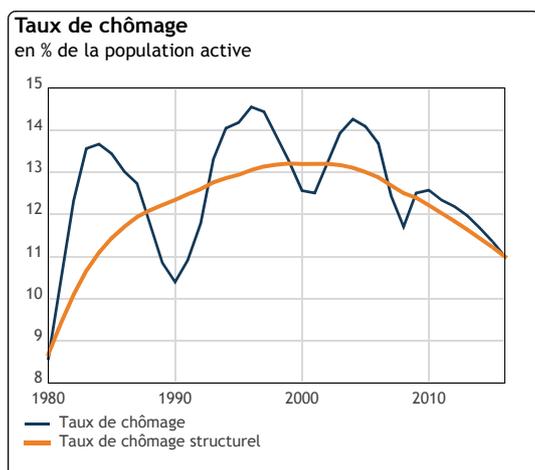
En 2011, la durée du travail devrait augmenter légèrement plus rapidement (0,3 %) mais la productivité devrait voir son rythme de progression se ralentir (0,7 %), de sorte que l'emploi dans le secteur des entreprises (+44 000 unités) profiterait pleinement de la croissance de la valeur ajoutée (2,3 %). Sur la période 2012-2016, la valeur ajoutée devrait croître encore un peu plus rapidement (2,4 % par an) et aussi bien la productivité horaire (1,2 %) que la durée du travail (-0,1 %) retrouveraient des rythmes de croissance plus proches de ceux enregistrés avant la récession. L'emploi dans le secteur des entreprises progresserait ainsi en moyenne annuelle de 46 000 unités (dont un peu moins de 10 000 dans le cadre des titres-services), malgré la poursuite du repli de l'emploi dans l'industrie (-7 000 unités par an). Si l'on compare ces résultats à ceux des éditions des Perspectives précédant la crise financière, cette dernière semble donc s'être traduite davantage par un choc négatif permanent sur la productivité que sur l'emploi.

...de sorte que le taux d'emploi repartirait à la hausse après le recul de 2009...



Compte tenu d'une hausse de l'emploi des administrations publiques ralentie par rapport à la période d'avant-crise, l'emploi total augmenterait de 43 000 unités en 2011 et de 48 000 unités en moyenne par an sur la période 2012-2016. Le taux d'emploi¹ remonterait à 63,6 % en 2011 (alors qu'il était tombé à 63,4 % en 2009) pour atteindre un sommet historique de 65,6 % en 2016. Le taux d'emploi, tel que défini dans le cadre de la stratégie EU2020 (mesuré sur la base de l'enquête sur les forces de travail, classe d'âge de 20 à 64 ans), s'est rétabli de façon saisissante en 2010 (passant de 67,1 % en 2009 à 67,6 %). A politique inchangée, ce taux monterait à 69,7 % en 2016, ce qui représente néanmoins encore un écart important par rapport à l'objectif de 73,2 % que la Belgique s'est fixée à l'horizon 2020.

...et que le taux de chômage entamerait sa lente décrue.

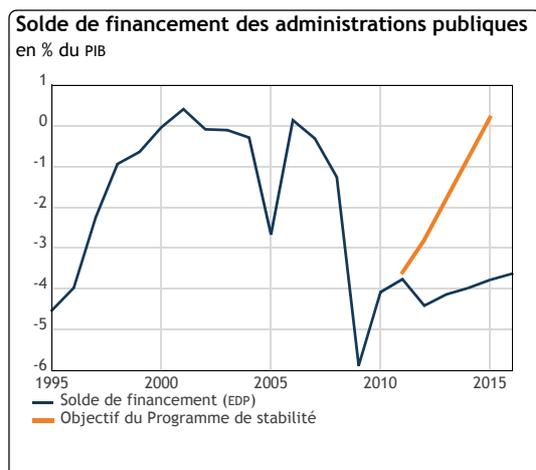


Les évolutions précitées ont pour conséquence que le nombre de chômeurs² reculerait en 2011 de 8 000 unités. La baisse du chômage devrait être un peu moins prononcée en 2012 (3 000 unités) mais s'accélérait ensuite d'année en année (pour atteindre 16 000 unités en 2016). Le chômage baisserait au total de 47 000 unités sur la période 2013-2016 et toucherait 596 000 personnes en 2016. Le taux de chômage passerait ainsi de 12,6 % de la population active en 2010 à 11 % en fin de période. Une telle évolution nécessite, afin d'être cohérent avec le scénario salarial retenu, une baisse non négligeable du taux de chômage structurel. Le taux de chômage Eurostat harmonisé (mesuré sur la base de l'enquête sur les forces de travail) s'élèverait à 7,3 % en 2016, soit un niveau proche de celui enregistré avant le début de la récession de 2009.

1. Concept administratif, mesuré comme le rapport entre le nombre total de personnes occupées (y compris les personnes de 65 ans et plus) et la population de 15 à 64 ans.

2. Concept administratif, y compris les chômeurs complets indemnisés non demandeurs d'emploi.

Des mesures supplémentaires seront nécessaires pour réaliser la trajectoire budgétaire du Programme de stabilité.



Le déficit de l'ensemble des administrations publiques devrait sensiblement se réduire en 2011 par rapport à l'an passé. Il passerait ainsi de -4,1 % du PIB en 2010 à -3,8 % cette année¹. La réalisation de l'objectif consigné dans le Programme de stabilité (-3,6 % du PIB) pourrait donc nécessiter des mesures supplémentaires en cours d'année à moins que la croissance économique ne soit plus forte que celle anticipée. A politique constante, le déficit se creuserait sensiblement en 2012 et représenterait -4,4 % du PIB. Il se réduirait progressivement à partir de 2013 pour atteindre -3,6 % en 2016. Une telle trajectoire impliquerait des mesures d'assainissement structurelles de l'ordre de 17 milliards d'euros à l'horizon 2015 afin de réaliser l'objectif du Programme de stabilité.

Le déficit budgétaire serait en recul sensible en 2011...

Cette année, les recettes fiscales devraient connaître une hausse de l'ordre de 0,4 % du PIB sous l'impulsion des catégories qui profitent de la forte inflation. Les recettes non fiscales progresseraient encore fortement (+0,3 % du PIB), notamment les revenus en provenance du secteur financier. Le ratio des dépenses primaires s'accroîtrait également (+0,4 % du PIB), mais dans une mesure moindre que celui des recettes. Parmi les facteurs d'augmentation des dépenses figurent la poussée préélectorale des investissements des pouvoirs locaux et les effets d'indexation des prestations sociales et des rémunérations, les indexations excédant largement la croissance du déflateur du PIB.

...mais repartirait à la hausse en 2012 à politique inchangée...

L'effet d'indexation des prestations sociales et des rémunérations publiques resterait défavorable en 2012 - quoique dans une mesure moindre qu'en 2011 - et les dépenses d'investissement culmineraient en cette année d'élections communales. Néanmoins, à politique constante, le total des dépenses primaires resterait stable en pour cent du PIB, notamment grâce à la croissance économique. Les recettes seraient en recul de 0,4 % du PIB en 2012 du fait des recettes non fiscales dont le niveau historiquement élevé de 2011 sera difficile à maintenir, mais surtout du fait des recettes fiscales, principalement de l'impôt sur le revenu des sociétés qui souffrirait du relèvement du taux d'intérêt notionnel. La remontée des taux d'intérêt affecterait aussi les charges d'intérêt qui repartiraient à la hausse (+0,2 % du PIB) pour la première fois depuis 1991.

...pour se réduire à nouveau graduellement à partir de 2013.

Malgré une hausse modérée des charges d'intérêt, la situation budgétaire s'améliorerait graduelle à partir de 2013. Cette amélioration proviendrait, en premier lieu, d'une diminution des dépenses de fonctionnement de l'Etat (sur la base d'une projection qui prolonge la tendance restrictive observée au cours des dernières années) et de certains transferts non sociaux, mais également du reflux postélectoral des investissements. Vu la hausse de la part salariale et des taux implicites d'imposition, l'augmentation des prélèvements obligatoires sur le travail contribuerait également à cette amélioration. Par contre, les dépenses sociales augmenteraient en pour cent du PIB et les impôts indirects enregistreraient un tassement. Au total, sur la période 2013-2016, les dépenses primaires devraient reculer de 0,7 % du PIB et les recettes progresser de 0,3 %.

1. Selon la définition conforme à la procédure sur les déficits excessifs (EDP).

Après une forte hausse en 2012, l'Entité I verrait son déficit se stabiliser...

La répartition du solde de financement entre sous-secteurs de l'Etat resterait défavorable au pouvoir fédéral qui verrait son déficit passer à -3,3 % du PIB en 2011 et à -3,5 % en 2012. En 2011, la dégradation proviendrait principalement d'une forte augmentation des moyens transférés à la sécurité sociale et aux communautés et régions. L'année suivante, c'est le tassement des recettes fiscales ainsi que l'augmentation des charges d'intérêt qui expliqueraient le creusement du déficit, qui est cependant amoindri par l'hypothèse d'absence de prorogation de la dotation spéciale versée à la sécurité sociale. A partir de 2013, le besoin de financement se stabiliserait au niveau de 2012. Les comptes de la sécurité sociale seront équilibrés en 2011 grâce à la dotation spéciale versée par le pouvoir fédéral mais seraient à nouveau déficitaires dès 2012 (-0,5 %). Le déficit serait quasiment identique les années suivantes.

...alors que l'Entité II dégagerait des surplus dès 2015.

Le sous-secteur des communautés et régions verrait son solde s'améliorer nettement en 2011 sous l'impulsion, notamment, d'une forte hausse des moyens reçus en vertu de la Loi spéciale de financement. Il renouerait avec l'équilibre budgétaire dès 2012 et dégagerait ensuite, sous l'hypothèse d'une politique inchangée qui reflète pour partie la politique relativement restrictive menée depuis 2009, des surplus allant jusqu'à 0,5 % du PIB en 2016. Les pouvoirs locaux seraient en déficit sur l'ensemble de la période de projection. Ce déficit serait plus marqué en 2012 (-0,5 %) compte tenu du cycle électoral des investissements et se stabiliserait par la suite aux alentours de -0,3 % du PIB. Au total, l'Entité II serait quasiment à l'équilibre en 2014 et enregistrerait un bonus de 0,2 % du PIB en 2016.

L'endettement public serait stabilisé à moyen terme.

La combinaison d'une croissance économique supérieure au potentiel, d'un taux d'intérêt implicite qui reste historiquement bas et d'un solde primaire qui s'améliore à moyen terme explique pourquoi le taux d'endettement public, après un bond en 2009, devrait peu évoluer sur la période 2011-2016. La dette brute consolidée passerait ainsi de 97,1 % du PIB cette année à 97,5 % en 2016¹.

Les "Perspectives économiques 2011-2016" ont été élaborées en tenant compte des informations disponibles le 15 avril 2011.

1. L'impact de la participation de la Belgique au Fonds européen de stabilité financière et au Mécanisme européen de stabilisation financière n'a pas pu être pris en compte par manque d'informations détaillées.

TABLEAU 1 - Principaux résultats macroéconomiques

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Moyennes de période 2005-2010 2011-2016	
Demande et production (euros chaînés, année de référence 2000)^(*)									
- Dépenses de consommation finale privée ^a	1,4	1,6	1,8	1,8	1,9	1,9	1,9	1,2	1,8
- Dépenses de consommation finale des administrations publiques	1,1	1,2	1,7	2,0	1,9	1,8	1,7	1,3	1,7
- Formation brute de capital fixe	-1,8	3,2	3,5	1,6	2,3	2,8	2,1	1,8	2,6
. Entreprises ^b	-1,0	3,1	3,3	3,8	3,4	3,3	2,5	1,6	3,2
. Administrations publiques	-3,1	10,7	7,4	-12,1	-3,3	3,2	2,1	2,3	1,3
. Logements	-3,4	1,1	2,5	1,2	1,3	1,5	1,2	2,3	1,5
- Variations de stocks ^c	-0,5	-0,1	-0,0	-0,0	-0,0	0,0	-0,0	-0,0	-0,0
- Dépenses intérieures totales	0,2	1,7	2,1	1,8	2,0	2,1	1,9	1,4	1,9
- Exportations de biens et services	10,1	4,8	4,5	4,7	4,9	5,0	4,5	2,4	4,7
- Total des utilisations finales	4,5	3,1	3,2	3,1	3,4	3,5	3,2	1,8	3,2
- Importations de biens et services	7,9	4,3	4,4	4,3	4,6	4,8	4,4	2,5	4,5
- PIB	2,1	2,2	2,2	2,1	2,3	2,3	2,0	1,3	2,2
- PIB (prix courants)	3,8	4,3	4,3	4,0	4,3	4,4	4,0	3,3	4,2
- Revenu national brut réel	0,8	0,5	2,1	2,0	2,2	2,2	2,0	1,0	1,8
Prix et taux d'intérêt ^(*)									
- Dépenses de consommation finale privée	2,4	3,3	2,0	1,9	2,0	2,1	2,0	2,3	2,2
- Indice santé	1,7	3,0	2,0	1,9	2,0	2,0	2,0	2,0	2,2
- Formation brute de capital fixe	0,8	1,9	1,7	1,6	1,7	1,8	1,8	1,9	1,8
- Exportations de biens et services	4,4	4,2	2,1	1,9	2,2	2,3	2,3	2,0	2,5
- Importations de biens et services	6,2	6,2	2,1	1,9	2,2	2,3	2,3	2,4	2,8
- Termes de l'échange	-1,7	-1,9	-0,1	-0,1	-0,0	0,0	0,0	-0,3	-0,3
- Déflateur du PIB	1,7	2,0	2,0	1,8	1,9	2,0	2,0	2,0	2,0
- Taux d'intérêt à long terme (à 10 ans, niveau)									
. Nominal	3,4	4,4	4,6	4,8	4,9	4,9	4,9	3,9	4,8
. Réel	1,1	1,0	2,6	2,9	2,9	2,9	2,9	1,6	2,5
- Taux d'intérêt à court terme (à 3 mois, niveau)									
. Nominal	0,4	1,2	2,2	2,3	2,5	2,6	2,7	2,3	2,2
. Réel	-1,9	-2,1	0,1	0,3	0,5	0,5	0,6	-0,0	-0,0
Emploi et chômage									
- Emploi total, en milliers	4466,7	4509,6	4554,7	4603,7	4654,3	4702,2	4748,3	4383,8	4628,8
. Différence, en milliers	28,6	43,0	45,0	49,1	50,6	47,9	46,1	44,7	46,9
. Variation en %	0,6	1,0	1,0	1,1	1,1	1,0	1,0	1,0	1,0
- Chômage total, définition BFP, en milliers	653,7	646,0	643,1	636,8	625,9	612,4	596,0	656,5	626,7
. Différence, en milliers	8,0	-7,7	-2,9	-6,3	-11,0	-13,4	-16,4	-9,4	-9,6
- Taux de chômage, définition BFP	12,6	12,3	12,2	12,0	11,7	11,4	11,0	12,8	11,8
- Demandeurs d'emploi, en milliers	564,5	559,8	558,8	553,7	543,1	530,2	514,1	550,7	543,3
. Différence, en milliers	13,6	-4,8	-0,9	-5,2	-10,6	-12,9	-16,1	-1,4	-8,4
- Productivité horaire (branches d'activité marchande) ^(*)	1,0	0,7	0,9	1,1	1,4	1,4	1,2	0,5	1,1
Revenus									
- Taux de salaire horaire réel (branches d'activité marchande) ^(*)	-1,6	-0,3	0,7	1,2	1,8	2,0	1,6	0,3	1,2
- Coût salarial unitaire (branches d'activité marchande) ^(*)	-0,3	2,1	1,8	2,1	2,4	2,6	2,5	2,1	2,2
- Revenu disponible réel des particuliers ^(*)	-0,1	0,8	2,0	1,7	2,0	1,9	1,8	1,5	1,7
- Taux d'épargne des particuliers ^a	17,0	16,3	16,4	16,3	16,4	16,5	16,4	16,6	16,4
- Masse salariale en % du revenu national	51,3	51,4	51,3	51,5	51,8	52,1	52,3	50,6	51,7
- Taux de marge des entreprises ^d	30,0	29,9	30,1	30,0	29,8	29,5	29,3	29,8	29,7
- Taux de rentabilité brute du capital ^e	17,3	17,6	18,0	18,3	18,5	18,7	18,7	17,1	18,3

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Moyennes de période 2005-2010 2011-2016	
Finances publiques									
- Taux de prélèvement obligatoire ^(**)	43,4	43,8	43,6	43,6	43,6	43,8	44,0	43,5	43,7
- Capacité(+) ou besoin de financement(-) de l'ensemble des administrations publiques									
. en milliards d'euros	-14,8	-14,4	-17,2	-16,8	-16,9	-16,7	-16,7	-8,2	-16,5
. en % du PIB	-4,2	-3,9	-4,5	-4,2	-4,1	-3,9	-3,7	-2,4	-4,0
. en % du PIB (définition EDP) ^f	-4,1	-3,8	-4,4	-4,1	-4,0	-3,8	-3,6	-2,3	-4,0
- Dette publique totale									
. en % du PIB	96,9	97,1	97,8	98,3	98,1	97,7	97,5	91,2	97,7
Balance extérieure									
- Exportations nettes									
. en milliards d'euros	11,5	8,2	8,7	10,2	11,9	13,4	14,8	10,1	11,2
. en % du PIB	3,3	2,2	2,3	2,6	2,9	3,1	3,3	3,1	2,7
- Solde des opérations courantes									
. en milliards d'euros	9,1	5,9	6,3	7,6	9,1	10,5	11,8	8,9	8,5
. en % du PIB	2,6	1,6	1,6	1,9	2,2	2,4	2,6	2,7	2,1
Croissance des branches d'activité ^(*) (valeurs ajoutées brutes aux prix de base en volume)									
- Industrie (total), dont	2,7	2,0	2,1	1,6	1,9	1,7	1,3	0,3	1,8
. Industries manufacturières	4,1	1,7	1,9	1,8	1,9	1,9	1,3	-0,5	1,8
. Construction	-0,4	2,8	2,7	1,4	2,1	1,7	1,3	1,7	2,0
- Services marchands, dont	1,8	2,4	2,4	2,6	2,8	2,8	2,5	1,7	2,6
. Transports et communication	0,3	1,2	2,4	2,5	3,1	2,9	2,8	0,6	2,5
. Autres services marchands ^g	2,0	2,6	2,4	2,6	2,7	2,7	2,5	1,9	2,6
- Services non marchands	1,0	0,6	1,7	1,6	1,6	1,6	1,5	0,8	1,4

a. Ménages + ISBL au service des ménages.

b. A l'exclusion des investissements de certaines entreprises publiques repris dans la formation brute de capital fixe des Administrations publiques.

c. Contribution à la variation du PIB.

d. Excédent brut d'exploitation en pour cent de la valeur ajoutée aux prix de base - secteur marchand hors agriculture.

e. Excédent brut d'exploitation en pour cent du stock de capital actualisé au coût de remplacement - secteur marchand hors agriculture.

f. Définition EDP: procédure sur les déficits excessifs.

g. Y compris commerce et horeca, crédit et assurances, santé et action sociale.

(*) Taux de croissance en %.

(**) Ensemble des prélèvements fiscaux et parafiscaux rapportés au PIB.

2. Environnement international et marchés financiers

La reprise de l'activité mondiale, entamée à la mi-2009 sous l'effet conjugué des mesures de soutien au secteur financier, des politiques monétaires accommodantes et des plans de relance budgétaire mis en place pour enrayer la récession, ainsi que grâce au jeu des stabilisateurs automatiques, s'est confirmée au cours de l'année 2010. Le PIB mondial, qui s'était affiché en recul en 2009 pour la première fois depuis la Seconde Guerre mondiale, a renoué avec les chemins de la croissance en 2010, avec une hausse de 5 %. La zone euro a retrouvé une croissance positive également l'année dernière, de l'ordre de 1,7 %. L'analyse de l'année écoulée montre néanmoins que, dès le deuxième semestre, cette reprise à peine naissante s'est déjà ralentie, aussi bien dans les économies développées que dans les pays émergents. Le retrait progressif des mesures de relance budgétaire mises en place pendant la crise, voire l'instauration de politiques de consolidation fiscale pour certains pays, ainsi que le ralentissement dans la reconstitution des stocks expliquent cette tendance dans les économies "avancées". Dans les pays émergents, en Chine en particulier, cette décélération serait en réalité due à des mesures destinées à éviter la surchauffe de l'économie.

Le dynamisme des pays émergents continuerait à soutenir la croissance mondiale cette année et l'année prochaine, qui serait de l'ordre de 4,5 %. Les économies avancées seraient caractérisées par des rythmes de croissance fort différents au sein de la zone euro et par une croissance soutenue aux Etats-Unis, revigorés cette année par un nouveau plan de relance fiscale. On s'attend à des taux d'expansion limités à 1,7 % pour la zone euro en 2011 et en 2012 (et de 1,7 % et 1,8 % respectivement pour l'Union européenne); la croissance du PIB américain atteindrait quant à elle un bon 3 % durant ces deux années.

Le scénario macroéconomique retenu pour la période 2013-2016 suppose le retour à un rythme de croissance de l'économie mondiale comparable à celui enregistré en moyenne durant les 5 années précédant le déclenchement de la crise. Pour la zone euro et l'Union européenne, la croissance remonterait en moyenne à 2,2 et à 2,3 % respectivement sur cette période. Quant à la croissance américaine, elle atteindrait 2,9 % en moyenne durant ces années.

Après un redressement significatif l'année dernière (11 %), la vitalité des marchés potentiels à l'exportation pertinents pour la Belgique se tasserait en 2011 (6,6 %). Ce rythme de croissance se poursuivrait en 2012 (6,4 %); entre 2013 et 2016, on retrouverait un rythme de 6,7 %, proche de celui observé en moyenne sur la période 1995-2008.

Après avoir atteint un taux plancher en 2009, l'inflation dans la zone euro s'est accélérée légèrement en 2010 pour atteindre un taux moyen de 1,6 %, tirée principalement par la hausse des prix du pétrole et, dans une moindre mesure, par celle des prix des autres matières premières. Cette année, le rythme d'inflation serait plus soutenu (2,7 %), en raison de l'envolée du prix du pétrole et du cours élevé des matières premières alimentaires. L'inflation devrait se tasser quelque peu sur le reste de la période de projection, grâce à une évolution beaucoup plus limitée des prix du pétrole, au maintien d'une croissance modérée des coûts salariaux unitaires, à la remontée des taux d'intérêt réels de court terme et par la persistance d'un output gap négatif. Elle ne dépasserait plus les 2 %, objectif cible de la BCE.

Le degré d'incertitude lié au scénario international retenu est élevé, en particulier en ce qui concerne la solidité de la croissance attendue dans les économies avancées.

Un premier facteur de risque concerne les tensions toujours présentes sur les marchés des emprunts souverains au sein de la zone euro. En dépit des mécanismes d'assistance financière mis en place et des progrès réalisés dans la surveillance des déséquilibres macroéconomiques par les autorités européennes, la situation désastreuse des finances publiques dans certains pays européens, conjuguée à un état encore parfois fragile du secteur bancaire, pourrait amener les crises des dettes souveraines à se répéter encore. De telles crises pourraient entamer la confiance et entraîner des pertes de valeur du patrimoine des banques et des ménages bien au-delà des pays concernés. Une telle évolution pourrait assécher l'offre de crédits bancaires et nécessiterait une nouvelle aide au secteur financier.

Un autre élément d'incertitude est lié à la situation au Japon. Les conséquences économiques directes et indirectes des tremblements de terre et tsunamis qui ont frappé le pays au mois de mars, ainsi que de la contamination de larges zones géographiques par des substances radioactives, ne sont pas encore répercutées dans les prévisions dont nous disposons à l'heure actuelle. Enfin, les soulèvements populaires à l'oeuvre en Afrique du Nord et au Moyen-Orient donnent lieu à beaucoup de supputations concernant le prix du pétrole.

2.1. Environnement international à court et moyen terme

Retour de la croissance mondiale en 2010, confirmée en 2011 et 2012.

La reprise de l'activité mondiale, entamée à la mi-2009 sous l'effet conjugué des mesures de soutien au secteur financier, des politiques monétaires accommodantes et des plans de relance budgétaire mis en place pour enrayer la récession (ainsi que grâce au jeu des stabilisateurs automatiques) s'est confirmée au cours de l'année 2010. Le PIB mondial, qui s'était affiché en recul en 2009 pour la première fois depuis la Seconde Guerre mondiale, a renoué avec la croissance en 2010 (hausse de 5 %).

La relance s'est appuyée principalement sur la reprise des échanges commerciaux, qui s'étaient effondrés au plus fort de la crise. Le commerce international a ainsi été stimulé par une croissance vigoureuse dans les pays émergents, notamment en Chine où elle a été générée par l'assouplissement de la politique monétaire et par des plans de relance très ambitieux. La reconstitution des stocks ainsi que la résorption de l'incertitude, qui avait entraîné le report d'achats de biens d'investissement, ont également contribué au rebond du commerce international.

L'analyse de l'année écoulée montre néanmoins que, dès le deuxième semestre, cette reprise à peine naissante s'est déjà ralentie, aussi bien dans les économies développées que dans les pays émergents. Le retrait progressif des mesures de relance budgétaire mises en place pendant la crise, voire l'instauration de politiques d'assainissement pour certains pays, ainsi que le ralentissement dans la reconstitution des stocks expliquent cette tendance dans les économies avancées. Dans les pays émergents, en Chine en particulier, cette décélération serait due aux mesures prises pour éviter la surchauffe de l'économie.

En 2011 et 2012, une expansion modérée de l'activité continuerait de caractériser les économies avancées, où la demande intérieure commence à prendre le relais des mesures de relance mais où les taux de chômage se maintiennent à des niveaux relativement élevés. Par contre, les pays émergents se distingueraient encore par une croissance robuste de l'activité, stimulée par une demande intérieure de plus en plus soutenue, par des politiques monétaires qui restent accommodantes et par des conditions de financement favorables. Il en résulterait une croissance mondiale de l'ordre de 4,4 % pour l'année 2011 et 4,5 % pour 2012.

De nombreuses incertitudes entourent toutefois ce scénario (voir section 2.2).

Union européenne et zone euro : la reprise se poursuit en 2011 et 2012.

Après un premier semestre 2010 de reprise assez soutenue dans la zone euro et l'UE, la croissance a été quelque peu freinée les six derniers mois de l'année par un ralentissement du commerce international, par l'instauration de mesures visant à réduire les déficits publics dans plusieurs Etats membres ainsi que par les conditions climatiques rigoureuses qui ont frappé certains pays européens en fin d'année. Sur l'ensemble de l'année 2010, la croissance s'est ainsi établie à 1,7 % dans la zone euro et à 1,8 % dans l'UE, ce qui reste en-dessous des moyennes historiques d'avant la crise.

En 2011 et 2012, la croissance dans la zone euro serait à nouveau de 1,7 % (et de 1,7 % et 1,8 % respectivement dans l'UE). Elle continuerait à être soutenue par les exportations, mais l'on assisterait à un rééquilibrage des composantes de la croissance par le raffermissement de la demande intérieure. L'investissement des entreprises, en particulier, serait stimulé par la demande extérieure, et ce dans un contexte d'amélioration des profits des entreprises et de taux d'utilisation des capacités en hausse. La contribution de la consommation privée devrait également se consolider grâce à la baisse continue des taux d'épargne des ménages et à l'amélioration des conditions sur le marché du travail, et ce malgré l'inflation élevée attendue cette année.

Etats-Unis : croissance soutenue par de nouvelles mesures fiscales en 2011.

La reprise de l'économie américaine, entamée lors du second semestre 2009, s'est confirmée en 2010, avec une hausse du PIB de 2,8 %. Elle s'est encore partiellement appuyée sur les mesures de soutien massif prises par les autorités publiques et sur l'intervention de la Federal Reserve, qui ont notamment soutenu la consommation privée. L'investissement des entreprises est une autre composante qui a contribué positivement à la croissance tout au long de l'année dernière, et ce grâce au retour de bénéfices élevés, de meilleures conditions de financement et à l'amélioration des perspectives économiques. Enfin, la variation des stocks est un facteur supplémentaire ayant participé au redressement de la croissance américaine. A l'inverse, les exportations nettes de biens et services ont fourni une contribution négative à la croissance en 2010.

En 2011, l'économie américaine devrait voir son PIB grimper d'environ 3,1 %. De nouvelles mesures fiscales annoncées par le gouvernement en fin d'année dernière expliqueraient en partie cette accélération, en stimulant la consommation privée, et ce d'autant plus que les conditions sur le marché du travail s'améliorent. Les bénéfices des entreprises qui se raffermissent et les effets décalés de l'amélioration des conditions financières devraient continuer à consolider l'investissement productif. Par contre, l'investissement en logements et en immobilier commercial devrait rester atone, dans l'attente de la résorption de l'excès d'offre. En 2012, on prévoit une hausse du PIB d'un ordre de grandeur identique à celui de l'année précédente (3,3 %), qui continuerait à être soutenu par la consommation privée et l'investissement des entreprises.

Japon : de grandes incertitudes pèsent sur la croissance en 2011 et 2012.

Le Japon, frappé très durement par la crise en 2009 (comme l'indique la baisse du PIB de 6,3 %), a lui aussi renoué avec la croissance en 2010, avec une progression de son PIB de l'ordre de 4 %. La reconstitution des stocks de biens d'investissement dans les pays occidentaux ainsi que l'ambitieux plan de relance chinois ont permis un rebond des exportations japonaises, et partant, des investissements des entreprises. Des mesures fiscales temporaires ont également permis à la consommation des ménages de se redresser vigoureusement.

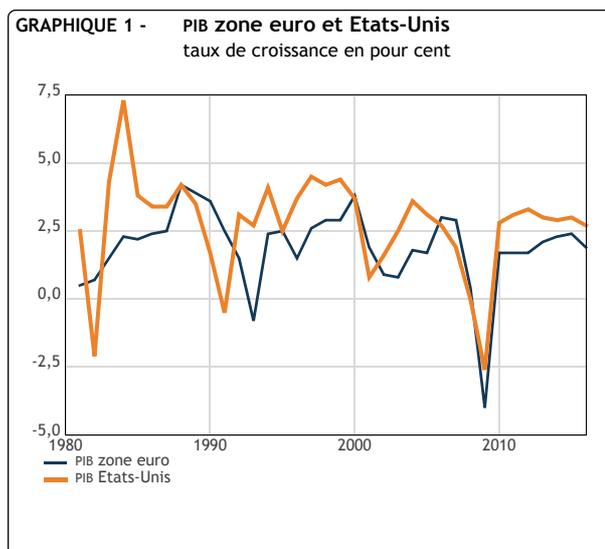
Les prévisions de croissance pour le Japon en 2011 et 2012 sont basées sur les prévisions récentes du "Consensus Economics" (voir Encadré 1). Celles-ci sont de 1,4 % (une conséquence de l'appréciation du taux de change réel de sa monnaie et du ralentissement de la demande chinoise) et de 2,1 % respectivement, mais ne prennent pas en compte les impacts économiques, encore difficilement chiffrables, des tremblement de terre et tsunami qui ont frappé le pays en mars dernier.

L'économie mondiale tirée par la croissance de la demande intérieure dans les économies émergentes.

Après une croissance modeste de 2,7 % en 2009, les économies émergentes et en développement ont connu un solide redressement en 2010, de l'ordre de 7,3 %. La reprise dans ces pays s'est basée avant tout sur une demande intérieure de plus en plus forte et sur des conditions de financement favorables. En outre, les pays producteurs de matières premières ont profité de la hausse des cours de ces dernières. En 2011, la croissance dans ce groupe de pays devrait décliner légèrement pour atteindre 6,5 % en moyenne, à cause de mesures prises pour éviter la surchauffe de leurs activités ainsi qu'à cause d'une appréciation de leurs monnaies consécutive à des entrées massives de capitaux. En 2012, ces pays verraient leur croissance se stabiliser autour du même taux qu'en 2011. L'ensemble des économies émergentes devrait encore tirer la croissance mondiale ces deux prochaines années.

La Chine, en particulier, a rebondi de façon impressionnante après la période de ralentissement d'il y a deux ans, enregistrant un taux de croissance de 10,3 % en 2010 grâce à un plan biennal de relance de grande envergure dans des projets d'infrastructure, qui a permis de soutenir la demande intérieure. A partir du deuxième trimestre 2010, le gouvernement a même dû prendre des mesures, telles que le durcissement de la politique monétaire, pour freiner l'expansion économique. C'est ainsi que le taux de croissance de l'économie chinoise prévu pour les années 2011 et 2012 s'établirait en légère baisse, à près de 9,5 % par an en moyenne.

Une croissance de moyen-terme permettant la fermeture des output gaps.



Le scénario macroéconomique retenu pour la période 2013-2016 suppose un rythme de croissance de l'économie mondiale comparable à celui enregistré en moyenne avant le déclenchement de la crise, permettant une fermeture des output gaps en 2016 au plus tard, dans les différentes économies avancées¹. Pour la zone euro et l'UE, la croissance remonterait à 2,2 % et 2,3 %, respectivement, en moyenne sur la période 2013-2016. Quant à la croissance américaine, elle serait de l'ordre de 2,9 % en moyenne durant cette période. Il est à noter que le scénario sous-jacent inclut des mesures d'assainissement budgétaire à moyen terme dans les pays de l'OCDE, suite à la dégradation importante des finances publiques ces dernières années. Ainsi, des hypothèses conventionnelles² d'assainissement

(d'une ampleur de 0,5 % du PIB par an à partir de 2013 jusqu'à la stabilisation du ratio dette publique/PIB) sont incorporées pour les pays de la zone OCDE ayant un déficit budgétaire qui n'est pas expliqué par des facteurs cycliques en 2010. Selon ces hypothèses, tous les pays membres de l'OCDE (sauf le Japon) devraient voir leur ratio dette publique/PIB se stabiliser avant 2025.

Des marchés potentiels à l'exportation qui restent vigoureux.

Les marchés potentiels à l'exportation de la Belgique, qui avaient subi une baisse particulièrement spectaculaire en 2009 avec une chute de 10,2 %, se sont redressés fortement en 2010 avec une croissance annuelle de 11 %. Ce rythme de croissance ralentirait en 2011 (pour se situer aux alentours de 6,6 %) et se stabiliserait en 2012 à un niveau comparable. Entre 2013 et 2016, on retrouverait ainsi un rythme moyen de 6,7 %, proche de celui observé sur la période 1995-2008.

1. Ce scénario étant basé sur les perspectives de l'OCDE, "OECD ECONOMIC OUTLOOK", novembre 2010, les output gaps considérés ici sont ceux des pays de la zone OCDE.
2. Ces hypothèses ne correspondent pas nécessairement aux mesures annoncées par les gouvernements (au moment de la publication de l'OCDE) et impliquent un degré d'assainissement budgétaire qui est souvent moins ambitieux que celui prévu par les plans gouvernementaux.

ENCADRÉ 1 - Méthodologie d'établissement des hypothèses d'environnement international

L'environnement international des perspectives économiques de moyen terme est constitué d'un ensemble d'hypothèses provenant de différentes sources.

En ce qui concerne les années 2011-2012, les croissances économiques des partenaires commerciaux de la Belgique sont basées sur les prévisions du "Consensus Economics" (mars 2011). En outre, on notera que les hypothèses relatives aux taux de change, aux taux d'intérêt et aux prix des matières premières sont basées sur les cotations des marchés à terme de fin mars.

En ce qui concerne la période 2013-2016, le dernier scénario disponible de l'OCDE ("Economic Outlook 88", novembre 2010) constitue la source principale. En outre, on notera que :

- les *marchés potentiels d'exportation* suivent l'évolution des importations mondiales pondérées en fonction de l'importance relative des différents marchés d'exportation de la Belgique.
- les *prix mondiaux* sont pondérés en fonction de l'importance relative des différents marchés d'exportation de la Belgique (pour les prix à l'exportation) et en fonction de l'importance relative des différents marchés d'approvisionnement (pour les prix à l'importation).
- les *taux de change* bilatéraux nominaux sont maintenus constants.

TABLEAU 2 - Environnement international et indicateurs financiers
taux de croissance en pour cent, sauf indication contraire

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Moyenne 2005- 2010	2011- 2016
Marchés potentiels d'exportation pour la Belgique	-10,2	11,0	6,6	6,4	6,7	7,0	7,0	6,3	4,1	6,7
PIB zone euro	-4,0	1,7	1,7	1,7	2,1	2,3	2,4	1,9	0,9	2,0
PIB Etats-Unis	-2,6	2,8	3,1	3,3	3,0	2,9	3,0	2,7	1,3	2,7
Prix à la consommation zone euro	0,3	1,6	2,7	1,8	1,7	2,0	2,0	2,0	1,8	1,9
Prix mondiaux, biens et services hors énergie en USD										
Exportations	-9,8	0,4	6,2	1,0	1,7	1,9	2,0	2,0	2,1	2,5
Importations	-9,5	0,1	5,5	0,8	1,6	1,9	1,9	1,9	1,1	2,3
Prix mondiaux, biens et services hors énergie en EUR										
Exportations	-4,8	5,5	0,9	1,3	1,7	1,9	2,0	2,0	0,8	1,6
Importations	-4,5	5,1	0,2	1,1	1,6	1,9	1,9	1,9	-0,1	1,4
Prix du baril (Brent, USD)	61,6	79,6	111,8	110,0	113,0	117,4	121,9	126,7	71,7	116,8
Taux de change (niveau)										
.EUR en USD (x 100)	139,4	132,6	139,6	139,2	139,2	139,2	139,2	139,2	134,4	139,3
Taux d'intérêt nominaux à court terme (Interbancaire à 3 mois)										
Zone euro	1,2	0,8	1,6	2,5	2,6	2,8	2,9	3,0	2,7	2,6
États-Unis	0,7	0,3	0,4	1,3	2,6	2,8	2,9	3,1	3,0	2,2
Taux d'intérêt nominaux à long terme (10 ans)										
Zone euro	3,7	3,3	4,2	4,5	4,6	4,7	4,7	4,8	3,8	4,6
États-Unis	3,2	3,2	3,6	4,0	5,0	5,1	5,2	5,3	4,0	4,7
Taux d'intérêt belges										
Court terme (certificats de trésorerie à 3 mois)	0,7	0,4	1,2	2,2	2,3	2,5	2,6	2,7	2,3	2,2
Long terme (OLO 10 ans)	3,9	3,4	4,4	4,6	4,8	4,9	4,9	4,9	3,9	4,8

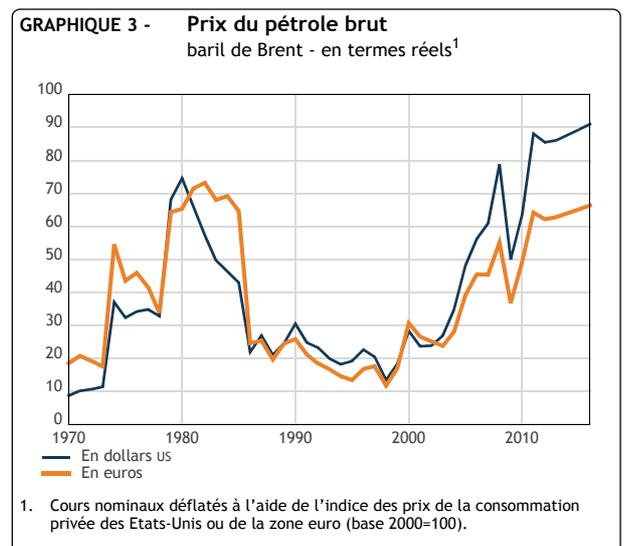
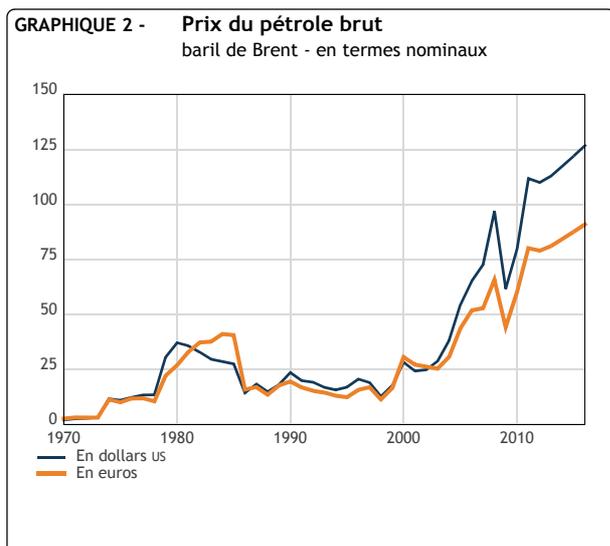
Des prix énergétiques qui devraient s'envoler en 2011.

Le cours du baril de Brent a continué son ascension en 2010, ascension entamée dès le début de l'année 2009. Alors qu'il a été contenu dans une fourchette allant de 70 à 80 dollars pendant une grande partie de l'année écoulée, le prix du baril a connu une forte hausse à partir du mois d'octobre, suite à une demande plus forte que prévu. En fin d'année, les événements politiques qui ont éclaté principalement en Tunisie et en Egypte ont encore exercé une pression à la hausse sur le cours. Le prix du baril de Brent a ainsi terminé l'année à près de 93 dollars, enregistrant une hausse moyenne de près de 30 % en 2010 par rapport à 2009.

Dès la mi-février de cette année, la révolte libyenne et la montée des tensions dans d'autres pays du Moyen-Orient ont fait flamber le cours du Brent, qui a dépassé les 100 dollars. Cette instabilité, conjuguée à une demande mondiale par ailleurs élevée, devrait conduire à un prix moyen de 111,8 dollars pour 2011, soit un niveau supérieur à celui atteint en 2008. Exprimé en euros, le prix du baril atteindrait en moyenne 80 euros, ce qui impliquerait une augmentation moyenne dépassant les 30 %. En 2012, le scénario retient un léger tassement de ce prix (à 110 dollars).

Sur la période 2013-2016, on table sur une augmentation graduelle des prix du pétrole, qui mènerait à un cours de plus de 126 dollars en termes nominaux en fin de période (voir graphique 2)¹.

On notera qu'en termes réels (voir graphique 3), les cours du Brent exprimés en euros resteraient encore en dessous de leurs niveaux du début des années quatre-vingt. Par contre, les cours réels du Brent exprimés en dollars dépasseraient largement leur niveau de 1980 à l'horizon 2016.



Les prix des matières premières non énergétiques également en hausse en 2010 et en 2011.

Tout comme celui du pétrole, le prix des produits de base hors énergie a continué sa progression en 2010. Ce sont les cours des matières premières industrielles qui ont le plus augmenté (de 39 % par rapport à 2009 en moyenne), tirés principalement par une demande asiatique soutenue. Les prix des matières premières alimentaires, plutôt sujets aux effets d'offre, ont fléchi lors du premier semestre 2010 mais sont ensuite repartis à la hausse, suite à des récoltes catastrophiques pour certaines denrées.

La tendance à la hausse des prix mondiaux des biens et services hors énergie (exprimés en dollars) se poursuivrait en 2011 (et serait de 5,5 %), tirée cette fois plutôt par les cours des matières premières alimentaires qui

1. Le prix du baril est supposé s'accroître de 2 % par an en termes réels après 2012.

grimperaient de 43 % cette année. Des conditions climatiques néfastes survenues fin 2010 dans certaines régions du monde ainsi que la hausse des prix du pétrole (l'un des principaux facteurs de coût) expliqueraient cette tendance. A partir de 2012, les prix mondiaux hors énergie augmenteraient lentement, atteignant un rythme de croissance de 1,9 % par an à la fin de la période de projection.

Ralentissement de l'inflation après 2011 dans la zone euro.

Après le fort ralentissement de l'inflation dans la zone euro en 2009, l'indice harmonisé des prix à la consommation privée a rebondi en 2010 pour atteindre un taux de croissance moyen de 1,6 %, expliqué pour l'essentiel par la hausse du prix du pétrole et, dans une moindre mesure, par celle des prix des autres matières premières. L'inflation sous-jacente est restée basse grâce à la sous-utilisation des capacités de production consécutive à la crise.

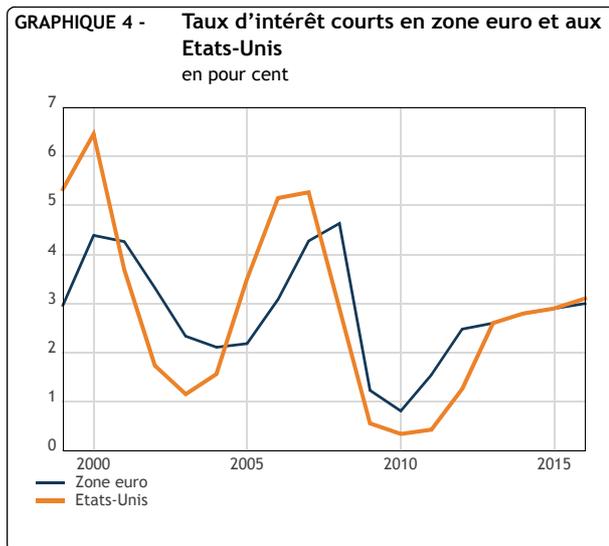
En 2011, l'inflation de la zone euro devrait s'accélérer pour atteindre 2,7 %, sous l'influence des prix du pétrole et de celui des denrées alimentaires. L'inflation devrait se tasser quelque peu sur le reste de la période de projection, grâce à une évolution beaucoup plus limitée des prix du pétrole, au maintien d'une croissance modérée des coûts salariaux unitaires, à la remontée des taux d'intérêt réels de court terme et par la persistance d'un output gap négatif. Elle ne dépasserait plus les 2 %, objectif cible de la BCE.

Normalisation sur les marchés financiers.

Les conditions sur les marchés financiers se sont globalement normalisées dans le courant de l'année 2010. Les marchés d'actions et d'obligations privées se sont redressés suite à l'amélioration des perspectives économiques et à l'afflux de liquidités, les conditions d'accès au crédit se sont adoucies dans les principales économies avancées et les banques ont poursuivi la consolidation de leurs bilans entamée l'année précédente. Néanmoins, les cours des obligations d'Etat de certains pays européens ont été (et demeurent toujours à l'heure actuelle) sous pression. Ce problème s'est posé d'abord principalement pour la Grèce et l'Irlande (plus récemment, pour le Portugal), à la suite d'inquiétudes concernant la soutenabilité de leurs finances publiques, le financement de leurs banques et leurs problèmes de compétitivité. Par conséquent, les autorités européennes se sont vues contraintes de mettre en place des mécanismes d'assistance financière aux pays en difficulté (le Mécanisme européen de stabilisation financière et le Fonds européen de stabilité financière), auxquels est associé le FMI. En outre, des mesures pour renforcer la coordination des politiques économiques européennes, tant au niveau de la prévention des déséquilibres macroéconomiques que de leur correction, ont été prises, dont une des plus importantes est probablement le renforcement du "Pacte de stabilité et de croissance" pour les pays de la zone euro.

Remontée lente des taux d'intérêt européens de court terme depuis mi-2010.

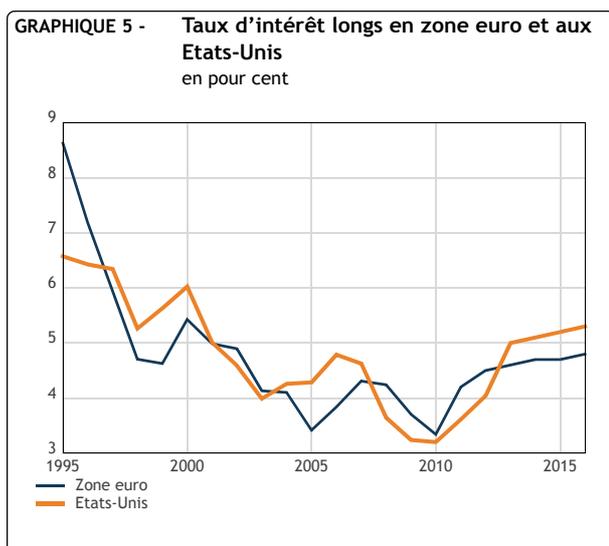
Après avoir chuté de façon vertigineuse tout au long de l'année 2009, le taux d'intérêt interbancaire à trois mois (Euribor) a commencé à se redresser très doucement à partir du deuxième trimestre 2010. Il est resté néanmoins à des niveaux très bas, comme le reflète le taux moyen de 0,8 % pour 2010. Le maintien d'une politique monétaire accommodante a été justifié par un contexte de croissance atone tout au long de l'année et par une inflation sous-jacente très basse. Le taux à court terme devrait continuer à se redresser en 2011 (il vaudrait 1,6 % en moyenne) et poursuivre ensuite cette tendance, pour passer de 2,5 % en 2012 à 3 % en fin de période, soit environ 1 % en termes réels. Cette remontée s'expliquerait par la volonté des autorités monétaires européennes de retourner vers une normalisation de la politique monétaire.



Quant aux taux interbancaires américains, ils ont également sensiblement baissé en 2008 et 2009, pour repartir légèrement à la hausse en 2010, suite à l'amélioration des perspectives économiques. Ils ont ainsi atteint 0,3 % en moyenne sur l'année 2010 et se stabiliseraient autour de 0,4 % pour 2011. A moyen terme, le taux de court terme américain remonterait de manière régulière pour avoisiner les 1,1 % en termes réels.

Taux longs : remontée des taux européens et américains en 2011.

La disparition du spectre d'une dépression mondiale, l'aversion moindre pour le risque et, enfin, les inquiétudes face au déficit public gigantesque outre-Atlantique ont entraîné en 2009 une hausse importante des taux longs américains (qui ont atteint 3,2 % en moyenne). En raison d'un ralentissement de l'activité économique et de l'attente d'un assouplissement monétaire, ceux-ci sont repartis à la baisse entre avril et novembre de l'année dernière pour se raffermir ensuite, sous l'effet de perspectives économiques meilleures, de nouvelles mesures budgétaires de soutien à l'économie et d'un report de l'assainissement des finances publiques. Leur moyenne pour l'année 2010 a ainsi été comparable à celle de l'année précédente (3,2 %). En projection, ils pourraient progresser sous l'effet d'une offre abondante d'obligations d'Etat et du rebond de l'activité économique. En moyenne, les taux longs américains atteindraient 3,6 % cette année, 4 % en 2012 et augmenteraient encore à moyen terme.



Les taux longs européens, qui ont moins fléchi au plus fort de la crise, se sont maintenus à des niveaux très bas pendant la majeure partie de l'année dernière (3,3 % en moyenne) mais ont entamé une franche tendance à la hausse depuis novembre dernier. La crise des titres souverains grecs, irlandais et portugais du printemps 2010 a bel et bien creusé le différentiel de taux de ces pays par rapport à celui des obligations allemandes mais cela n'a eu que peu d'impact sur le taux long européen moyen, à cause du repli simultané des rendements allemand, français et néerlandais. Par contre, les tensions qui se sont manifestées au mois de novembre suite aux inquiétudes quant à la solidité des banques irlandaises et aux finances publiques de ce pays se sont immédiatement répercutées sur celui-ci, les marchés devenant plus sceptiques quant à la capacité des gouvernements de résorber leurs déficits par des plans d'austérité budgétaire. Des attentes d'inflation plus forte, des perspectives économiques meilleures ainsi que la remontée des taux américains sont venues s'ajouter depuis lors à ce phénomène, soutenant la tendance haussière des taux européens de long terme. Ils devraient ainsi s'établir à 4,2 % cette année, 4,5 % l'an prochain et continuer à progresser à moyen terme.

Des attentes d'inflation plus forte, des perspectives économiques meilleures ainsi que la remontée des taux américains sont venues s'ajouter depuis lors à ce phénomène, soutenant la tendance haussière des taux européens de long terme. Ils devraient ainsi s'établir à 4,2 % cette année, 4,5 % l'an prochain et continuer à progresser à moyen terme.

Quant au différentiel de taux des obligations d'Etat à 10 ans entre la Belgique et l'Allemagne, il a monté l'an dernier, jusqu'à quelques 108 points de base en décembre. Déjà mis en alerte par les problèmes de soutenabilité des finances publiques de certains pays de la zone euro, les investisseurs ont montré certaines préoccupations par rapport à la crédibilité financière de la Belgique, plongée dans l'incertitude politique. Le spread est resté néanmoins contenu car, malgré un taux d'endettement élevé, la Belgique a maintenu un déficit structurel limité durant la crise et elle a déjà prouvé par le passé sa capacité à réduire son endettement (période 1993-2007).

2.2. Risques et incertitudes

Le degré d'incertitude lié au scénario international présenté ci-dessus est élevé, en particulier en ce qui concerne la croissance prévue dans les économies avancées et, dans une moindre mesure, la croissance des pays émergents.

Un des principaux facteurs de risque pour l'année en cours est lié à l'évolution des prix du pétrole et des autres matières premières et à leurs effets sur l'inflation et la croissance. Le prix du pétrole, tout d'abord, est fixé à un niveau élevé pour 2011 dans notre scénario, prenant en compte les événements géo-politiques en cours en Afrique du Nord et au Moyen-Orient. Des perturbations au niveau de l'offre ne sont pas à exclure et feraient monter le cours à des niveaux encore plus élevés. Inversement, une résolution plus rapide que prévu des conflits le ramènerait à un niveau moindre. Les prix des denrées alimentaires sont également sujets à beaucoup d'incertitudes, l'ampleur de la hausse attendue suite aux effets d'offre négatifs étant difficile à déterminer.

Les finances publiques se sont fortement détériorées dans nombre de pays européens suite à la crise économique et financière, en raison de mesures exceptionnelles pour y faire face ainsi que sous l'action des stabilisateurs économiques. En outre, le coût du vieillissement de la population accentue cette pression sur les finances publiques. Certains Etats de la périphérie de la zone euro en particulier sont tirillés entre la nécessité d'assainir leur situation budgétaire, ce qui suppose de nouvelles mesures d'austérité pesant sur la croissance, et le risque, s'ils ne prennent pas ces mesures, de voir leurs taux d'intérêt s'envoler, voire de devoir restructurer leur dette. Ce contexte est rendu d'autant plus délicat que la situation de leur secteur bancaire reste fragile. Une nouvelle crise de la dette n'est donc pas impossible et engendrerait une chute de la confiance ainsi que des pertes de valeur du patrimoine des banques et des ménages au-delà des pays concernés. Une telle évolution pourrait assécher l'offre de crédits bancaires et nécessiter une nouvelle aide au secteur financier.

Contrairement aux pays européens, les ajustements budgétaires aux Etats-Unis ont été reportés et jettent un doute sur la capacité du gouvernement à atteindre les objectifs très ambitieux d'assainissement qu'il s'est fixé pour les années à venir.

Un facteur additionnel de risque à la baisse est lié à la catastrophe naturelle survenue au Japon en mars dernier. Outre ses conséquences directes sur la production nipponne, les retombées économiques de l'accident nucléaire de Fukushima pour le pays lui-même et sur l'économie internationale sont actuellement difficiles à évaluer.

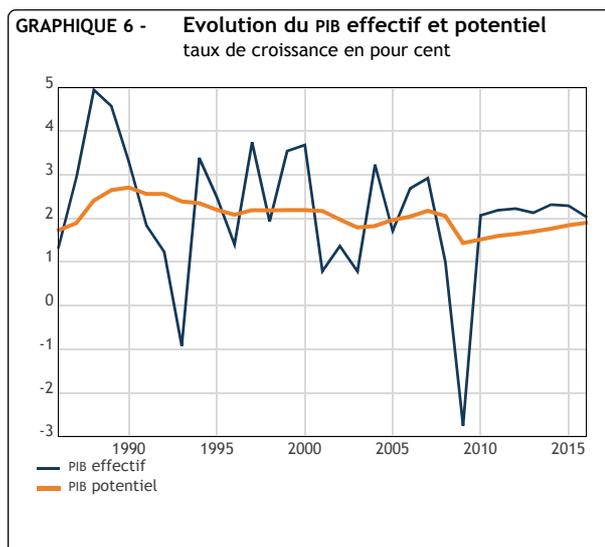
Dans les pays émergents, et en Chine en particulier, une surchauffe de l'économie et des pressions inflationnistes pourraient se présenter, avec l'émergence de bulles sur les marchés immobilier et financier et finalement, un "atterrissage difficile" en cas d'éclatement de celles-ci. L'impact sur la croissance mondiale, à laquelle ces pays contribuent pour deux-tiers, pourrait être important.

A l'inverse, on ne peut pas nier la possibilité d'un renforcement de l'activité plus important qu'attendu dans les économies avancées, nourri par un rebond des investissements des entreprises, eux-mêmes stimulés par des bénéfices élevés ou par un surcroît de croissance des exportations, tirées par la demande dans le reste du monde.

3. Evolutions macroéconomiques et sectorielles

Sous l'impulsion de la conjoncture internationale, l'économie belge est sortie de la récession économique dès la mi-2009 et s'est redressée plus rapidement que prévu initialement. En conséquence, en 2010, le PIB belge en volume a enregistré une croissance de 2,1 %. Cette année, il devrait croître un peu plus rapidement (2,2 %), tout comme en 2012 (2,2 %). Au cours de la période 2013-2015, la croissance de l'activité économique atteindrait également, en moyenne, 2,2 %, avant de retomber à 2,0 % en 2016.

Le redressement de l'activité belge fin 2009-début 2010 a presque exclusivement été porté par la croissance très dynamique des exportations, dans le sillage du redressement de la conjoncture internationale. Se rétablissant plus lentement et plus progressivement, la demande intérieure a, par contre, peine à renouer avec une croissance positive en 2010, principalement en raison du nouveau recul des investissements privés. En 2011, la croissance économique belge serait davantage soutenue par la demande intérieure, toutes les composantes de cette dernière enregistrant une accélération de leur progression. Bien qu'en net retrait par rapport à 2010, la contribution des exportations nettes à la croissance devrait néanmoins conserver un niveau relativement élevé en 2011. En 2012, outre une nouvelle accélération de la croissance de la consommation privée et des investissements privés, on noterait, à politique inchangée, une croissance particulièrement rapide des investissements et de la consommation publics. La contribution du commerce extérieur à la croissance serait, par contre, à peine positive. A partir de 2013, la contribution des différentes composantes à la croissance du PIB serait stabilisée, la dynamique d'évolution de la demande intérieure et de la demande extérieure affichant des rythmes de progression proches de la tendance historique.



Le potentiel de croissance de l'économie belge a été affaibli des suites de la crise financière, passant de 2,1 % en 2008 à 1,4 % en 2009. Le scénario retenu table sur un redressement graduel de la croissance potentielle, celle-ci atteignant 1,9 % en 2016. En moyenne sur la période 2011-2016, elle s'élèverait à 1,7 %. Le retour à une croissance du PIB effectif supérieure à celle du PIB potentiel dès 2010 et tout au long de la période de projection autoriserait une résorption régulière de l'écart entre le niveau du PIB effectif et le niveau du PIB potentiel (output gap), largement négatif au sortir de la récession. L'écart de production serait déjà très faible en 2015 et totalement comblé l'année suivante (cf. graphique 7).

Après avoir été frappées les premières par la récession économique, les branches industrielles des "biens d'équipement" et des "biens intermédiaires", très largement dépendantes de la demande extérieure, ont aussi été les premières à en sortir, affichant des taux de croissance élevés de leur valeur ajoutée en 2010. Au sein des services, davantage centrés sur l'approvisionnement du marché intérieur, c'est la branche "commerce et horeca" qui, après avoir accusé le plus net recul en 2009, a progressé le plus rapidement en 2010. A moyen terme, la projection annonce la poursuite de la progression du poids relatif des services marchands, tant en termes d'activité que d'emploi. En 2016, les services marchands créeraient 64,5 % de la valeur ajoutée nominale de l'économie et emploieraient 63,9 % des travailleurs, alors que la part de l'industrie manufacturière n'atteindrait plus que 12,9 % de la valeur ajoutée et 10,3 % de l'emploi.

Alors qu'elle avait été nulle en 2009 (devenant même négative une bonne partie de l'année), l'inflation belge s'est progressivement redressée en 2010 (2,2 %) et devrait encore s'accroître en 2011 (3,5 %), sous l'influence de la forte hausse du prix des matières premières (principalement énergétiques et agricoles). A moyen terme, en l'absence (postulée) de nou-

veaux chocs sur les prix au niveau international, le taux d'inflation se stabiliserait au niveau de 2 %, limite considérée comme compatible avec la stabilité des prix par la BCE.

La capacité de financement de la Belgique, qui était descendue à un minimum historique en 2008 suite à la forte détérioration du compte des sociétés, s'était redressée de manière non négligeable en 2009, en raison de l'effondrement du taux d'investissement et en dépit d'une forte détérioration des comptes de l'Etat. La capacité de financement de la Belgique s'est encore améliorée en 2010, dépassant à nouveau l'équivalent de 2,3 % du PIB. De 2011 à 2016, la capacité de financement de l'ensemble de l'économie resterait largement positive, malgré un déficit public important qui persisterait jusqu'en fin de période.

3.1. La croissance du PIB effectif et potentiel

Le PIB potentiel est mesuré avec une marge d'erreur...

Il existe différentes approches pour l'estimation du PIB potentiel. Le Bureau fédéral du Plan utilise la méthode développée par la Commission européenne définissant le PIB potentiel comme le niveau d'activité économique pouvant être réalisé avec un degré d'utilisation "normal" des facteurs de production¹. Comme ce niveau normal n'est pas directement observable, il est estimé sur base de filtres statistiques². Le degré d'incertitude de telles méthodes est d'autant plus grand que l'on se rapproche de la fin de l'échantillon.

...mais il est indéniable que sa progression est ralentie des suites de la crise financière...

Malgré les incertitudes précitées, il est indéniable que le potentiel de croissance de l'économie belge a été affaibli des suites de la crise financière, passant d'après les estimations actuelles de 2,1 % en 2008 à 1,4 % en 2009. Le scénario retenu table sur un redressement graduel de la croissance potentielle, celle-ci atteignant 1,9 % en 2016. En moyenne sur la période 2011-2016, elle s'élèverait à 1,7 %, soit un recul de respectivement 0,2 et 0,6 point de pourcentage par rapport aux années deux mille et à la décennie nonante. Au total, la perte cumulée de PIB potentiel provoquée par la crise économique et financière est évaluée pour la Belgique à un peu moins de 3 % à l'horizon 2016³, soit un chiffre très proche de celui avancé pour la moyenne des pays de l'OCDE⁴.

TABLEAU 3 - PIB effectif, potentiel et déterminants
taux de croissance annuel moyen en pour cent

	2008	2009	2010	2011-2016
PIB effectif	1,0	-2,8	2,1	2,2
PIB potentiel	2,1	1,4	1,5	1,7
Contributions :				
- Productivité horaire structurelle	1,0	0,6	0,7	1,0
dont :				
intensité capitaliste	0,4	0,0	0,1	0,2
productivité totale des facteurs	0,6	0,6	0,6	0,8
- Emploi potentiel (en heures)	1,1	0,8	0,8	0,7
dont :				
population en âge de travailler	0,9	0,7	0,7	0,4
taux d'activité	0,1	0,1	0,1	0,1
taux de chômage non-inflationniste	0,2	0,1	0,2	0,2
durée du travail	-0,2	-0,2	-0,1	-0,1

...surtout suite à l'effondrement de la contribution de l'intensité capitaliste...

La chute de la croissance potentielle en 2009 s'explique avant tout par une contribution de l'intensité capitaliste (le stock de capital par heure travaillée) proche de zéro. Le recul des investissements et la forte hausse du taux de dépréciation du capital sont à l'origine de cette faible performance. Ces résultats sont parfaitement conformes aux effets attendus d'une crise financière. La lente remontée du taux d'investissement à partir de 2011 combinée à des taux de dépréciation retrouvant leur tendance historique, devraient permettre à la contribution de l'intensité en capital de se relever progressivement, tout en restant bien en deçà des valeurs historiques. La contribution de l'intensité en capital ne devrait pas dépasser, en moyenne sur la période 2011-2016, celle enregistrée au cours des années deux mille. Contrairement aux estimations initiales, la croissance de la

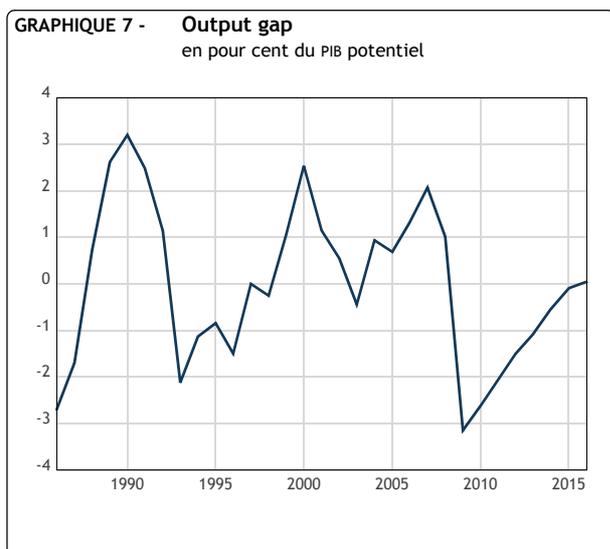
1. La méthode est détaillée dans D'Auria F., Denis C., Havik K., Mc Morrow K., Planas C., Raciborski R., Röger W. and Rossi A., "The production function methodology for calculating potential growth rates and output gaps", European Economy, Economic Paper No. 420, juillet 2010.
2. L'application à la Belgique de la méthode par le BFP est décrite dans Lebrun I., "What has been the damage of the financial crisis on Belgian GDP?", Bureau fédéral du Plan, Working Paper, à paraître.
3. Voir Lebrun, op. cit.
4. Voir OECD, "Fiscal Consolidation: Requirements, Timing, Instruments and Institutional Arrangements", Chapter 4, OECD Economic Outlook, n° 88, décembre 2010.

productivité totale des facteurs ne devrait, elle, pas trop avoir souffert de la récession et devrait largement contribuer au redressement de la progression de la productivité horaire tendancielle. Cette dernière atteindrait 1,2 % en 2016, soit un rythme qui n'a plus été atteint depuis le début de la décennie passée.

...alors que celle de l'emploi potentiel résiste mieux que prévu initialement.

Faisant suite à un niveau historiquement élevé en 2007 (1,2 %), la contribution de l'emploi à la croissance potentielle s'est repliée en 2008 et surtout en 2009, mais d'une façon nettement moins brutale qu'escomptée initialement. Ainsi, l'emploi potentiel aurait tout de même crû de 0,8 %, aussi bien en 2009 qu'en 2010, soutenu en cela par la progression de la population en âge de travailler et, plus surprenant, par le prolongement du recul, malgré la récession, du taux de chômage non-inflationniste. A moyen terme, le fléchissement de la croissance de la population en âge de travailler ne serait que partiellement compensé par l'augmentation tendancielle plus rapide du taux d'activité. Par conséquent, l'emploi potentiel ne devrait plus croître qu'à un rythme légèrement inférieur à 0,7 %. La durée du travail continuerait, comme au cours des périodes précédentes, à peser négativement sur la contribution de l'emploi potentiel exprimé en heures.

L'output gap se referme régulièrement durant la période 2011-2016.



Selon l'output gap, soit l'écart entre le PIB effectif et son potentiel exprimé en pour cent de ce dernier, l'économie belge aurait atteint un nouveau sommet conjoncturel en 2007, après ceux enregistrés en 1990 et 2000. La chute du PIB en 2009 a bien entendu fait plonger l'écart de production à un niveau négatif plus important que ceux enregistrés durant la récession du début des années quatre-vingt. Le retour à une croissance du PIB supérieure au potentiel dès 2010 autoriserait une résorption régulière de l'output gap au cours de la période couverte par les perspectives. L'écart de production serait déjà très faible en 2015 et totalement comblé l'année suivante.

3.2. Les composantes de la croissance économique

3.2.1. Aperçu général

Par rapport à la dernière période quinquennale observée (2005-2010), laquelle englobe la très sévère récession économique des années 2008 et 2009, la période de projection à moyen terme (2011-2016) se caractérise par une nette accélération de la croissance annuelle moyenne du PIB (2,2 %). Celle-ci trouve son origine tant dans l'augmentation de la contribution de la demande extérieure que dans celle de la demande intérieure.

Après avoir atteint 2,1 % en 2010, la croissance économique belge devrait croître un peu plus rapidement en 2011 (2,2 %) et 2012 (2,2 %). Au cours de la période 2013-2015, la croissance de l'activité économique atteindrait également, en moyenne, 2,2 %, avant de retomber à 2,0 % en 2016.

TABLEAU 4 - Contributions à la croissance du PIB
moyennes annuelles en point de pourcentage

	1993-1998	1999-2004	2005-2010	2011-2016
Demande intérieure	1,5	1,5	1,3	1,9
- Consommation des particuliers	0,9	0,8	0,6	0,9
- Consommation publique	0,3	0,5	0,3	0,4
- Investissements totaux	0,3	0,4	0,3	0,5
- Investissements en logements	0,1	0,0	0,1	0,1
- Investissements des entreprises ^a	0,2	0,3	0,2	0,4
- Investissements publics	0,0	0,0	0,0	0,0
- Variations des stocks	0,0	-0,1	0,0	0,0
Exportations nettes	0,4	0,7	0,0	0,3
- Exportations	3,5	3,3	1,7	4,1
- Importations	-3,1	-2,6	-1,6	-3,8
Total (croissance du PIB)	2,0	2,2	1,3	2,2

a. A l'exclusion des investissements de certaines entreprises publiques repris dans les investissements publics.

L'évolution des différentes composantes du PIB est décrite en détail dans les sous-sections suivantes.

Compte tenu de la détérioration sensible des termes de l'échange et du solde des revenus primaires du/vers le reste du monde, le revenu national brut (RNB)¹ réel évolue nettement moins rapidement que le PIB en 2010 (respectivement, 0,8 % et 2,1 %) et en 2011 (respectivement, 0,5 % et 2,2 %). De 2012 à 2016, la croissance du RNB réel serait très légèrement inférieure à celle du PIB, dans un contexte de stabilisation des termes de l'échange.

3.2.2. Le commerce extérieur

Les exportations ont constitué le principal moteur de la reprise économique belge en 2010.

Après l'effondrement des échanges mondiaux de fin 2008 - début 2009, le second semestre de 2009 et le premier semestre de 2010 ont été marqués par un rebond spectaculaire de l'activité économique mondiale, avant qu'un ralentissement ne soit enregistré au cours du second semestre de 2010. Transposé au niveau belge et exprimé en termes annuels, ce schéma de reprise de la conjoncture internationale s'est traduit par une très nette accélération, en 2010, de la croissance des débouchés extérieurs pertinents pour la Belgique² (11 %), laquelle est du même ordre de grandeur que le repli enregistré en 2009 (-10,2 %). Les exportations belges ont tiré parti

1. Voir également à ce sujet l'encadré 3 du chapitre 3 des "Perspectives économiques 2010-2015", mai 2010, Bureau fédéral du Plan.

2. La croissance des débouchés extérieurs pertinents pour la Belgique (ou "marchés potentiels à l'exportation de la Belgique") est calculée sur base de la croissance des importations des principaux partenaires commerciaux de la Belgique.

de cet important surcroît de demande et, également stimulées par la nouvelle dépréciation de l'euro par rapport au dollar américain, ont enregistré une progression très soutenue (10,1 %)¹, la plus dynamique des dix dernières années.

A ce net redressement de la demande extérieure s'est ajoutée une reprise beaucoup plus timide (cf. sous-section suivante) de la demande intérieure. En conséquence, la croissance des importations, bien qu'en sensible accélération (7,9 % en 2010 contre -11,1 % en 2009), a été moins forte que celle des exportations. La contribution du volume des exportations nettes à la croissance économique a donc été très élevée en 2010 (contribution de 1,9 point à une croissance économique de 2,1 %) et ce, après deux années consécutives de contribution largement négative.

La reprise de l'activité mondiale s'est également accompagnée d'un important redémarrage de l'inflation, les chutes des prix internationaux enregistrées en 2009 étant, en moyenne, globalement quasiment effacées en 2010. Au niveau belge, les prix à l'importation² ont augmenté de 6,2 % en 2010, soit plus rapidement que les prix à l'exportation³ (4,4 %). La sévère dégradation des termes de l'échange qui s'en est suivie (-1,7 %) s'explique largement par la forte poussée du prix des produits énergétiques ainsi que par la dépréciation du cours de l'euro face au dollar.

Au total, l'effet volume largement positif l'a emporté sur l'effet prix négatif, permettant aux exportations nettes nominales⁴ de progresser de 0,6 point du PIB en 2010, pour atteindre 3,3 % du PIB (cf. aussi section 3.4 du présent chapitre).

De nouvelles pertes sensibles de termes de l'échange devraient être enregistrées en 2011.

En 2011, tant la croissance du volume des échanges mondiaux que la croissance économique des principales zones géographiques devrait être en retrait par rapport à celle enregistrée en 2010, tout en restant à un niveau relativement élevé. La croissance des marchés potentiels d'exportation (6,6 %) et celle des exportations belges (4,8 %) devraient suivre le même profil. A l'instar de la demande finale⁵ (et malgré une nette accélération de la demande intérieure), la croissance des importations (4,3 %) devrait également ralentir par rapport à 2010.

Bien que de façon nettement moins importante qu'en 2010, les exportations nettes en volume soutiendraient de façon non négligeable (contribution de 0,5 point de pourcentage) la croissance économique belge en 2011.

La croissance des prix internationaux, en particulier énergétiques et alimentaires, resterait toutefois très élevée. Transposée au niveau belge, cette nouvelle flambée se traduirait par une hausse identique à celle de 2010 des prix belges à l'importation (6,2 %), et ce bien que ces derniers bénéficient de l'appréciation de l'euro par rapport au dollar. Dans la foulée, les prix belges à l'exportation (4,2 %) progresseraient également presque aussi rapidement qu'en 2010. Il s'en suivrait donc une nouvelle dégradation sensible des termes de l'échange (-1,9 %). En conséquence, les exportations nettes nominales devraient accuser un net recul (1,1 point de pourcentage) pour ne plus atteindre que 2,2 % du PIB.

1. Notons que le taux de croissance annuel des exportations de 2010 a bénéficié d'un effet d'acquis de croissance largement positif fin 2009.
 2. Exprimés en euros. L'évolution des prix à l'importation est explicitée à la section 3.3 du présent chapitre (cf. infra).
 3. Exprimés en euros.
 4. Définies comme le total des exportations exprimées à prix courants diminué du total des importations exprimées à prix courants.
 5. Définie comme la somme de la demande intérieure et des exportations.

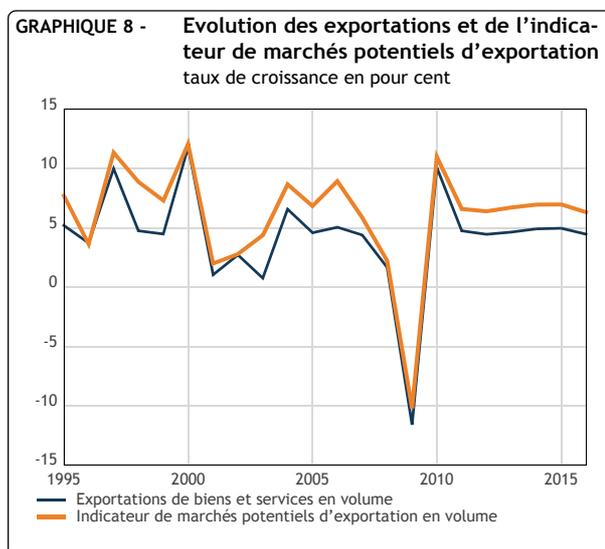
Quasi-stabilisation des termes de l'échange en 2012 et contribution à peine positive des exportations nettes à la croissance.

Après deux années consécutives de lourdes pertes de termes de l'échange, ces derniers devraient quasiment se stabiliser en 2012 et ce, principalement en raison de l'hypothèse de (faible) reflux des prix des matières premières énergétiques. Le taux de change euro-dollar serait, lui, en léger recul en 2012. La croissance des prix à l'importation et à l'exportation regagnerait des niveaux davantage conformes à ceux observés par le passé.

En termes de volumes, l'évolution attendue pour 2012 est très semblable à celle attendue en 2011 tant en termes de croissance des marchés potentiels d'exportations (6,4 %) que de croissance des exportations (4,5 %). Cette dernière serait semblable à celle des importations (4,4 %).

Exprimées en pour cent du PIB, les exportations nettes nominales seraient stabilisées (2,3 % du PIB).

Les années 2013-2016 se caractérisent par une contribution positive des exportations nettes à la croissance et une stabilisation des termes de l'échange.



La période 2013-2016 se caractérise par une contribution positive des exportations nettes à la croissance (de l'ordre de 0,3 point de pourcentage en moyenne sur la période, tout comme au cours de la période 1995-2008). Cette évolution s'inscrit dans le cadre d'une croissance relativement favorable des marchés extérieurs pertinents pour la Belgique (6,7 %, tout comme au cours de la période 1995-2008), d'un taux de change euro-dollar stabilisé et d'une croissance du coût salarial horaire belge (3,7 %) proche de celle de nos trois principaux partenaires commerciaux. Le retour à des gains de productivité relativement plus élevés permettrait en outre de limiter la croissance des coûts salariaux unitaires (2,4 %). Dans ce contexte, les exportations atteindraient un rythme de croissance annuelle

moyenne de 4,8 % (tout comme au cours de la période 1995-2008). L'écart entre la croissance des marchés potentiels d'exportation et la croissance effective des exportations persisterait, signifiant le maintien de pertes de parts de marché de l'ordre de 2 points de pourcentage par an à moyen terme (cf. graphique 8).

Parallèlement, sous l'impulsion d'une demande finale qui renouerait avec une croissance (3,3 %), elle aussi, très proche de la moyenne observée dans un passé récent, les importations devraient augmenter au même rythme que celui observé au cours de la période 1995-2008, à savoir de 4,5 % par an en moyenne, soit un rythme légèrement inférieur à celui des exportations.

Les termes de l'échange devraient se stabiliser, en moyenne, sur la période 2013-2016. Etant donné la hausse régulière mais relativement modeste des prix des matières premières supposée à partir de 2013, et étant donné l'évolution des prix mondiaux, les prix à l'importation devraient croître, en moyenne, de 2,2 % par an, tout comme les prix à l'exportation. Il s'agit d'un rythme plus élevé, particulièrement pour les prix à l'exportation, que celui observé en moyenne au cours de la période 1995-2008.

Les exportations nettes nominales, exprimées en pour cent du PIB, devraient remonter légèrement pour passer de 2,3 % en 2012 à 3,3 % en 2016.

3.2.3. La demande intérieure

a. Introduction

Redressement très timide de la demande intérieure en 2010.

Après s'être effondrée en 2009 (-2,2 %), la demande intérieure ne s'est que timidement relevée en 2010 (0,2 %; cf. tableau 1), la confiance des particuliers et des entrepreneurs belges n'étant pas encore totalement restaurée. Ce léger redressement global trouve son origine dans un retour à une croissance positive de la consommation privée (1,4 % contre -0,3 % en 2009), dans une progression nettement moins négative des investissements des entreprises (-1,0 % contre -8,1 % en 2009), dans une accélération de la croissance de la consommation publique (1,1 % contre 0,5 % en 2009) et dans une contribution moins négative de la formation des stocks à la croissance. La croissance des investissements publics est, par contre, devenue négative et les investissements en logements des ménages se sont davantage repliés en 2010 qu'en 2009.

Poursuite du redressement de la demande intérieure en 2011.

Le retournement conjoncturel se confirmant au niveau international et national, la demande intérieure belge devrait continuer de se redresser en 2011 (1,7 %), à la faveur principalement d'un retour à une croissance positive de toutes les catégories d'investissements. Les investissements publics, notamment, afficheraient une progression très dynamique en vue des élections communales et provinciales de 2012.

Croissance relativement dynamique en 2012.

En 2012, outre l'accélération de la croissance de la consommation privée et des investissements privés, on noterait une progression particulièrement soutenue des investissements et de la consommation publics. Au total, la demande intérieure croîtrait de 2,1 %.

A partir de 2013, croissance comprise entre 1,8 % et 2,1 %.

A partir de 2013, toutes les composantes de la demande intérieure tendraient à rejoindre leur croissance tendancielle, permettant à la demande intérieure globale de progresser chaque année à un rythme proche de 2 %. Notons toutefois un rythme un peu plus faible en 2013 (1,8 %), année post-électorale accompagnée d'un net repli des investissements publics. En moyenne, au cours de la période 2014-2016, la demande intérieure progresserait de 2,0 % par an, soit un rythme identique à celui observé, en moyenne, au cours de la période 1995-2008. La consommation privée devrait afficher une croissance annuelle moyenne plus soutenue qu'au cours de la période 1995-2008 (1,9 % contre 1,6 %), à l'inverse des investissements (2,4 % contre 3,0 %). Le rythme de progression de la consommation publique serait semblable au cours des deux périodes (1,8 % contre 1,9 %).

b. Consommation des particuliers¹

En 2010, retour à une croissance positive de la consommation privée, malgré une stabilisation du pouvoir d'achat.

Alors qu'en 2009 le climat de crise économique profonde et la perte de confiance des consommateurs qui en a résulté s'étaient traduits par un recul de la consommation des particuliers (-0,3 %) malgré une progression relativement soutenue de leur pouvoir d'achat^{2,3} (1,6 %), l'inverse s'est produit en 2010: la croissance de la

1. Ménages et ISBL au service des ménages.

2. Le "pouvoir d'achat" dont il est question ici est le pouvoir d'achat au sens macroéconomique du terme, c'est-à-dire le revenu disponible réel de l'ensemble des particuliers.

3. Une analyse détaillée de l'évolution des revenus des agents est présentée dans la section 3.4 du présent chapitre.

consommation privée est redevenue positive (1,4 %) alors que le pouvoir d'achat des ménages belges s'est stabilisé. La poussée du taux d'épargne¹ observée en 2009 (+1,3 point pour atteindre 18,3 %), motivée par la grande inquiétude des ménages, notamment en matière d'emploi, a ainsi été effacée en 2010 (-1,3 point pour revenir à 17,0 %, cf. graphique 9). Davantage confiants, les ménages ont ainsi relâché leur effort d'épargne.

Malgré la progression de l'emploi et le redressement des revenus de la propriété, le pouvoir d'achat des ménages s'est stabilisé. Plusieurs éléments l'ont en effet tiré vers le bas.

Tout d'abord, en 2010, l'indexation des salaires (0,5 % pour les salaires du secteur privé et 0,3 % pour les salaires du secteur public) a été nettement inférieure à l'inflation (2,2 %), alimentée par la hausse des prix internationaux des matières premières. Cette indexation couplée à une quasi-stabilisation des salaires horaires avant indexation (0,2 %) et à une progression pourtant relativement soutenue de l'emploi (29 000 emplois supplémentaires) s'est soldée par une contraction de 0,6 % en termes réels de la masse des rémunérations perçue par les particuliers.

En outre, les prestations de sécurité sociale reçues par les ménages ont crû relativement faiblement (1,2 % en termes réels). Elles ont pâti, tout comme les salaires, du fait que l'indice santé, sur la base duquel les prestations sociales sont indexées, a progressé moins rapidement que l'inflation². L'indexation des allocations sociales n'a ainsi atteint que 0,7 % en 2010.

Enfin, les impôts sur le revenu payés par les ménages ont considérablement augmenté (3,4 % en termes réels), principalement en raison de la suppression de certains effets (temporaires) à la baisse qui étaient de mise en 2009 et ne l'ont plus été en 2010: la réduction forfaitaire d'impôt des personnes physiques octroyée par la Communauté flamande à chaque travailleur résidant en Flandre ('jobkorting') est fortement rabaissée tandis que l'accélération des enrôlements, qui était en vigueur en 2009, a disparu³.

En 2011, progression relativement limitée du pouvoir d'achat et nouvelle baisse du taux d'épargne.

Le taux d'épargne devrait poursuivre sa baisse pour atteindre 16,3 %. Dans un climat de confiance restauré grâce à la confirmation de la reprise conjoncturelle, les particuliers feraient donc le choix de continuer à réduire leur épargne afin de pouvoir conserver un certain niveau de consommation. La croissance du pouvoir d'achat des ménages serait relativement limitée (0,8 %) et, en tous cas, inférieure à celle des dépenses de consommation privée des ménages qui se redresserait encore quelque peu (1,6 %), et ce malgré la nouvelle poussée inflationniste.

La progression, certes limitée, du revenu disponible réel des ménages provient principalement d'un retour à une croissance positive du volume de la masse salariale (1,1 %), et ce malgré une indexation des salaires (3,0 % pour les salaires privés et 2,7 % pour les salaires publics) inférieure à l'inflation (3,5 %), la nouvelle augmentation des prix énergétiques pesant sur le pouvoir d'achat des ménages. Ce hiatus en termes d'effet prix serait toutefois nettement moins marqué qu'en 2010. De plus, la progression de l'emploi (43 000 emplois supplémentaires) serait plus importante en 2011 qu'en 2010. Le salaire horaire avant indexation, par contre, stagnerait.

La croissance moins rapide de l'indice santé affecte également les autres composantes du revenu indexées sur la base de l'indice santé, au premier rang desquelles les prestations sociales, dont la croissance réelle serait faible (0,3 %), pour la deuxième année consécutive. Outre par l'effet prix, cette quasi-stabilisation du volume

1. Epargne des particuliers en pour cent de leur revenu disponible.

2. Outre cet effet prix défavorable, et malgré une nouvelle augmentation du nombre de chômeurs en 2010 (+8 000 personnes), la croissance relativement faible s'explique également par une forte baisse du nombre de chômeurs temporaires et par la quasi absence d'entrée en vigueur en 2010 (et contrairement à 2009) de nouvelles mesures de revalorisation des allocations de chômage.

3. L'enrôlement accéléré a entraîné un glissement des remboursements aux contribuables de 2010 vers 2009.

des prestations sociales s'explique également par la baisse du nombre total de chômeurs, la nouvelle baisse significative du nombre de chômeurs temporaires et par l'entrée en vigueur en cours d'année (pas d'effet d'année pleine) des mesures prises dans le cadre des enveloppes bien-être.

L'année 2011 serait également caractérisée par un net ralentissement de la croissance réelle de l'impôt sur le revenu payé par les particuliers et par une augmentation relativement dynamique des revenus nets de la propriété perçus par les particuliers, suite notamment au relèvement des taux d'intérêt.

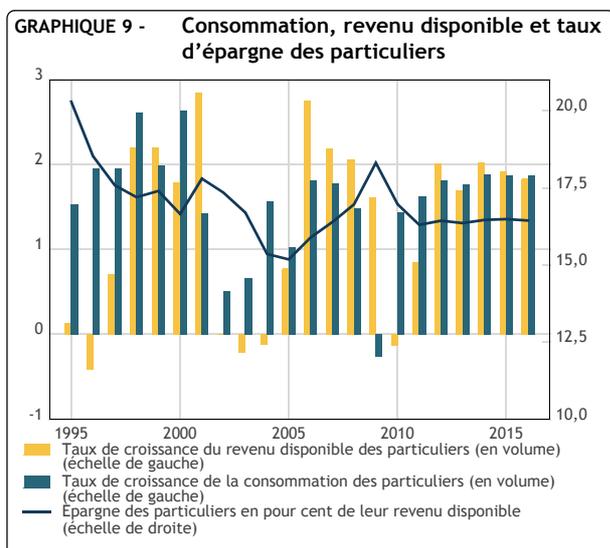
Croissance plus soutenue du pouvoir d'achat qui permet la stabilisation du taux d'épargne en 2012 et 2013.

Le pouvoir d'achat devrait croître plus rapidement en 2012 (2,0 %) et 2013 (1,7 %), tout comme les dépenses de consommation privée (1,8 % tant en 2012 qu'en 2013), le taux d'épargne étant globalement stable ces deux années-là (16,4 %).

A partir de 2012, étant donné l'hypothèse d'un retour à une progression nettement plus modérée des prix des produits énergétiques, la croissance de l'indice santé serait quasiment égale à celle de l'indice national des prix à la consommation, ce qui se traduit par une indexation des salaires et des prestations sociales identique à l'inflation (et même légèrement supérieure en 2012). Outre cet aspect prix, la masse salariale en volume perçue par les ménages serait favorablement influencée par une progression plus dynamique (qu'en 2010 et 2011) de l'emploi (+45 000 unités en 2012 et +49 000 unités en 2013) et, en 2013, du salaire horaire hors index (+1,3 %). Au total, la masse salariale perçue par les ménages devrait croître de 2,0 % en 2012 et de 2,3 % en 2013.

L'évolution des prestations sociales (2,4 % en termes réels en 2012 et en 2013) serait également plus dynamique que les deux années précédentes, tout comme celle de l'excédent d'exploitation des ménages.

A partir de 2014, retour à une croissance de la consommation privée et du pouvoir d'achat proche de 2 %.



A moyen terme (période 2014-2016), le taux d'épargne des particuliers devrait se stabiliser aux alentours de 16,5 %. Les dépenses de consommation privée des ménages (1,9 %) augmenteraient en effet, en moyenne, au même rythme que leur revenu disponible réel (1,9 %). La croissance de la consommation privée à un rythme un peu plus élevé que celui des premières années de la période de projection s'inscrit dans un contexte d'un taux d'inflation progressant de 2,0 % en moyenne (période 2014-2016), de baisse du taux de chômage et d'une progression relativement soutenue du pouvoir d'achat. Cette dernière reflète principalement des taux de croissance plus élevés des rémunérations des salariés^{1,2} ainsi qu'une contribution des transferts sociaux à la croissance du revenu disponible

des particuliers, elle aussi, assez élevée, en raison, notamment, des effets du Pacte de solidarité entre les générations et du vieillissement de plus en plus marqué de la population belge.

1. Les rémunérations des salariés (en termes réels) fourniraient une contribution positive de 2,4 points de pourcentage à la croissance de 1,9 % du revenu disponible des ménages (moyenne sur la période 2014-2016).
 2. Le chapitre 4 présente, de manière détaillée, l'évolution des salaires.

La structure de consommation des ménages devrait rester relativement stable.

La structure de consommation intérieure des ménages ne devrait pas connaître de bouleversement majeur au cours de la période de projection (cf. tableau 5). Quelques évolutions peuvent néanmoins être soulignées.

L'inquiétude des ménages face à la crise économique s'est traduite, en 2009, par une nette augmentation de leur épargne de précaution. En conséquence, ils ont recentré leurs dépenses de consommation sur les biens de première nécessité. Ainsi, par exemple, la part de l'alimentation dans le budget total s'est redressée (passant de 11,4 % en 2008 à 11,9 % en 2009), tout comme celle des loyers (de 15,3 % en 2008 à 16,0 % en 2009) et celle des dépenses de soins de santé (partie privée) (de 5,1 % en 2008 à 5,5 % en 2009). A moyen terme, et conformément à l'évolution tendancielle observée au cours des dernières décennies, la part de l'alimentation repartirait légèrement à la baisse, contrairement à celle des loyers et à celle des soins de santé. Le poids de ces deux dernières catégories, qui n'atteignait, respectivement, que 13,0 % et 3,8 % en 1980, s'était déjà nettement accru dans le passé.

Dans la foulée de la crise économique de 2009, les prix de l'énergie s'étaient effondrés. Dans le même temps, la quantité totale d'énergie consommée par les ménages avait reculé (-0,7 %). La baisse combinée des volumes et des prix s'était traduite par un recul de la part des dépenses de chauffage, d'électricité et de carburants dans le budget des ménages belges (passant de 8,5 % en 2008 à 7,3 % en 2009). En 2010, la flambée des prix internationaux de l'énergie associée à l'hiver particulièrement rigoureux a partiellement gommé la baisse de cette part enregistrée en 2009. La nouvelle poussée des prix de l'énergie prévue pour 2011 devrait faire en sorte que la part du budget des ménages consacrée aux dépenses en énergie dépasse son niveau de 2008 (8,7 %). A moyen terme, la part du budget des ménages consacrée à l'énergie devrait progressivement reculer pour atteindre 7,9 % en 2016, en raison d'un léger recul des quantités d'énergie consommées (-0,2 % par an en moyenne) sous la pression d'un prix de l'énergie poursuivant sa progression¹, certes à un rythme nettement plus modeste qu'en 2010 et 2011.

La part du tabac dans la structure de consommation des ménages n'a pratiquement pas diminué entre 2006 (2,1 %) et 2009 (2 %). Sur la même période, la quantité de tabac consommée par les particuliers s'est, par contre, nettement contractée (-4,7 % par an en moyenne). Ce recul des volumes s'explique probablement par les multiples augmentations du prix (en particulier de la composante "accises") du tabac (+5,7 % par an en moyenne) appliquées ces dernières années ainsi que par l'entrée en vigueur de l'interdiction de fumer (en dehors des fumoirs) sur le lieu de travail et dans les établissements Horeca². Durant la période de projection, le volume de tabac consommé devrait, en moyenne, stagner, les hausses de prix prévues (basées, notamment, sur les hausses d'accises actuellement connues) étant beaucoup moins importantes qu'au cours des dernières années. La part des dépenses consacrée au tabac dans le total des dépenses des ménages devrait baisser quelque peu pour atteindre 1,8 % en 2016.

Enfin, à moyen terme, les catégories de consommation qui enregistreraient la progression la plus dynamique de leur volume sont les achats de véhicules, les services de communication, le tourisme, les meubles et équipements, les services de transport et les soins de santé (partie privée). Les seules catégories dont le volume serait en recul sont le chauffage et les carburants.

1. La croissance moyenne des prix à la consommation de l'énergie est respectivement de 5,8 % pour la période 2005-2010 et 4,6 % pour 2011-2016. Au cours de ces deux périodes, les prix à la consommation hors énergie progressent de 2,0 %.

2. Pour ces derniers, l'interdiction partielle, en vigueur depuis le 1er janvier 2007, se transformera en interdiction totale à partir du 1er juillet 2011.

TABEAU 5 - Structure et croissance de la consommation des ménages
en pour cent

	Structure à prix courants				Taux de croissance annuel moyen (volumes)	
	2002	2008	2009	2016	2005-2010	2011-2016
- Alimentation et boissons	14,5	14,0	14,6	14,2	0,5	1,3
- Tabac	2,0	1,9	2,0	1,8	-2,4	0,0
- Habillement et chaussures	4,8	4,7	4,3	4,2	1,3	1,4
- Loyers	15,7	15,3	16,0	16,2	1,7	2,1
- Services médicaux, dépenses de santé	5,1	5,1	5,5	5,5	1,6	2,3
- Energie	7,2	8,5	7,3	7,9	-0,9	-0,4
- <i>Chauffage et électricité</i>	4,4	5,2	4,5	4,9	-0,9	-0,3
- <i>Transport (carburants)</i>	2,9	3,3	2,8	3,0	-0,9	-0,5
- Autres biens et services	50,7	50,6	50,4	50,3	1,5	2,3
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	1,1	1,8

L'écart entre le niveau de la consommation finale effective des ménages et le niveau de leur consommation finale se maintiendrait aux alentours de 33 % en projection.

La consommation finale effective des ménages¹ tient compte non seulement des dépenses de consommation finale des ménages (décrites ci-dessus) mais également des services dispensés à titre gratuit par l'Etat et les ISBL au service des ménages, tels que les services de santé et les dépenses d'éducation. Depuis 1995, l'écart entre les deux concepts de consommation n'a quasiment jamais cessé d'augmenter. En 2008, par exemple, le niveau de la consommation finale effective des ménages dépassait celui de leur consommation finale de quelque 33 %. En projection, l'écart se maintiendrait aux alentours de 33 %.

c. Investissements

Après avoir chuté en 2009 et 2010, le taux d'investissement remonte très légèrement.

La crise économique s'est soldée par une importante contraction du poids des investissements dans le PIB², de sorte qu'en 2010, ce dernier valait 20,2 %, soit deux points de pourcentage de moins qu'en 2008, année, il est vrai, caractérisée par un niveau élevé au regard de la série historique. Après avoir reculé fortement en 2009 et 2010, la part des investissements des entreprises³ dans le PIB repart de manière régulière (mais très lente) à la hausse à partir de 2011. Le taux d'investissement des administrations publiques devrait augmenter temporairement en 2011 et 2012 en vue des élections communales de 2012, avant de se replier en 2013 et 2014. Quant au taux d'investissement des ménages, après avoir diminué en 2009 et 2010, il reculerait encore quelque peu à moyen terme. Au total, hormis un léger sursaut en 2012, la part de l'ensemble des investissements dans le PIB devrait maintenir tout au long de la période de projection le niveau atteint en 2011 (20,4 %).

Après deux années de recul, retour à une croissance tendancielle des investissements des entreprises.

L'année passée, le volume des investissements des entreprises s'est encore contracté (-0,9 %) mais nettement plus faiblement qu'en 2009 (-7,3 %). A côté du net redressement de la demande extérieure, la reprise de la demande intérieure s'est révélée timide en 2010. De plus, entre 2004 et 2008, les entreprises avaient massivement investi et leur taux d'investissement avait atteint un niveau élevé au terme de cette période. Dans ce contexte,

1. Voir également à ce sujet l'encadré 4 du chapitre 3 des "Perspectives économiques 2010-2015", mai 2010, Bureau fédéral du Plan.

2. En termes nominaux.

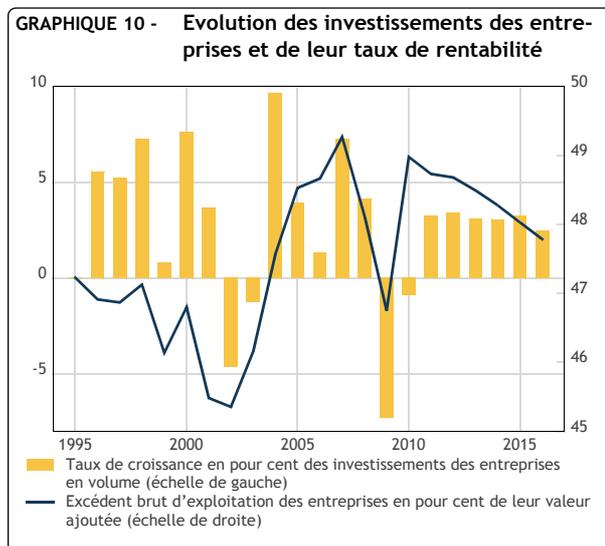
3. Par "entreprises", il faut comprendre, sauf mention contraire, l'ensemble des branches d'activité à l'exception des branches "Administration publique", "Éducation" et "Services domestiques". Le champ couvert par ce concept est identique à celui de notre définition des "branches d'activité marchande".

et confrontées à une situation économique encore quelque peu incertaine, les entreprises ont manqué de la confiance nécessaire pour valider certaines décisions d'investissement.

Ce déterminant crucial a joué de tout son poids car, en parallèle, plusieurs éléments favorables à l'investissement étaient pourtant réunis. L'attractivité des conditions de financement externe s'est accrue suite à la nouvelle baisse des taux d'intérêt. En outre, les possibilités de financement interne des projets d'investissements ont augmenté: en dépit de la flambée des prix énergétiques, la forte baisse du taux de rentabilité des entreprises¹ enregistrée en 2008 et 2009 a pratiquement été gommée en 2010 (cf. graphique 10 ainsi que la section 3.4). Les marges bénéficiaires ont en effet amplement profité de la modération salariale (recul du coût salarial horaire réel² de 1,1 %) combinée à une croissance, redevenue positive, de la productivité horaire (1,0 %).

En 2011, la croissance des investissements des entreprises devrait redevenir positive, stimulée par la confirmation du rétablissement des perspectives de débouchés extérieurs et intérieurs et la confiance restaurée des entrepreneurs³. Les taux d'intérêt nominaux de long terme seraient, par contre, en nette hausse, augmentant le coût du capital emprunté. De surcroît, le taux de rentabilité des entreprises serait en léger recul: les gains de productivité horaire (0,7 %) seraient inférieurs à l'évolution du coût salarial horaire réel (1,2 %) et la nouvelle dégradation sévère des termes de l'échange (suite à la nouvelle hausse des prix de l'énergie) érode en effet sérieusement les marges des entreprises, et donc leurs capacités de financement sur fonds propres. Dans ce contexte partagé quant aux incitants à investir, le volume des investissements belges devrait progresser de 3,2 % en 2011.

En 2012, la croissance des investissements des entreprises devrait progresser quasiment au même rythme (3,4 %) qu'en 2011, et ce dans un contexte de progression relativement dynamique de la demande intérieure et de stabilisation, à un niveau élevé, du taux de rentabilité des entreprises. Les taux d'intérêt nominaux de long terme se redresseraient, par contre, encore quelque peu.



La période 2013-2016 se caractérise par une évolution conforme à la tendance de long terme des investissements des entreprises. Le volume de ces derniers devrait croître de 3,0 % par an en moyenne, soit une progression identique à celle observée, en moyenne, au cours de la période 1980-2008 mais un peu inférieure à celle du passé plus récent (3,6 % par an en moyenne au cours la période 1995-2008). Le rythme de croissance attendu de la demande devrait demeurer stable au cours de cette période. La rentabilité des entreprises serait, pour sa part, en baisse. Le maintien de gains de productivité (qui atteindraient 1,3 % par an en moyenne au cours de la période 2013-2016) compenserait une bonne partie de l'accélération des coûts salariaux horaires réels (1,5 %), permettant de limiter la progression, en termes réels, des coûts par unité produite. Enfin, les taux d'intérêt nominaux de long terme seraient encore en légère hausse en 2013 et 2014 avant de se stabiliser.

Enfin, les taux d'intérêt nominaux de long terme seraient encore en légère hausse en 2013 et 2014 avant de se stabiliser.

1. Excédent brut d'exploitation des entreprises en pour cent de la valeur ajoutée brute des entreprises. Notons que ce taux n'est pas corrigé pour le revenu des indépendants.
2. Dans cette section, le coût salarial horaire "réel" correspond au coût salarial horaire nominal déflaté par le prix de la valeur ajoutée des branches d'activité marchande.
3. L'indicateur de conjoncture de la BNB a atteint, en mars 2011, son niveau le plus haut depuis la fin de l'année 2007.

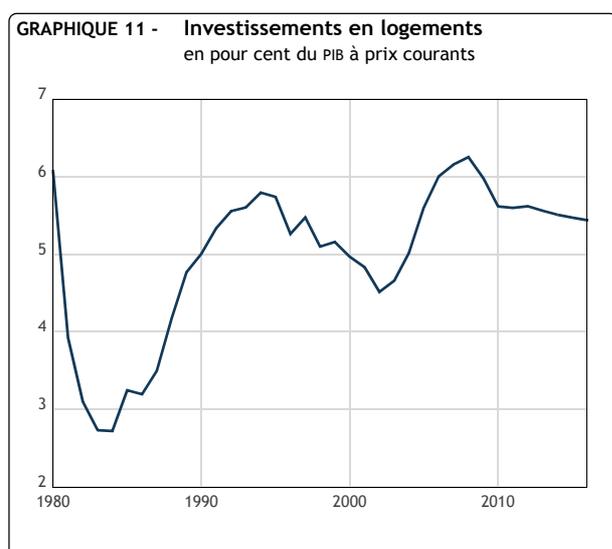
Croissance relativement molle, au regard du passé récent, des investissements en logements des ménages.

Ces deux dernières années, le contexte économique général déprimé a pesé sur les investissements en logements, lesquels ont connu une croissance négative de 3,0 % en 2009 et 3,4 % en 2010. Le climat général d'incertitude (notamment quant à l'évolution sur le marché du travail) a incité les candidats bâtisseurs à davantage de prudence et à postposer la réalisation de leurs projets et ce, malgré le bas niveau des taux hypothécaires.

Dans un contexte de sortie de récession économique et de croissance à nouveau positive du pouvoir d'achat des ménages (quoique encore relativement modérée), la croissance des investissements résidentiels redevenait positive en 2011 (1,1 %). Par contre, le relèvement des taux hypothécaires nominaux et, dans leur sillage, des charges financières devrait freiner cette progression.

En 2012, le (léger) relèvement des taux hypothécaires nominaux ne devrait pas empêcher une évolution plus soutenue des investissements en logements (2,5 %), après quatre années consécutives très moroses. Une progression plus dynamique du pouvoir d'achat devrait y contribuer.

La période 2013-2016 se caractérise par une croissance réelle des investissements en logements (1,3 % en moyenne par an) en nette décélération tant par rapport au passé récent (2,5 % pour 2000-2008) que plus éloigné (2,6 % pour la période 1980-2008). Celle-ci s'inscrit dans le cadre d'une stabilisation de la progression du pouvoir d'achat des ménages, d'un léger relèvement (par rapport à 2012) du coût de financement et d'une baisse régulière du taux de chômage.



La part nominale des investissements en logements dans le PIB a atteint un sommet en 2008. Elle s'est nettement repliée en 2009 et 2010 mais n'enregistrerait plus qu'un léger recul au cours de la période de projection, passant de 5,6 % en 2010 à 5,4 % en 2016.

La croissance des investissements publics est fortement influencée par le cycle des élections communales.

Le total des investissements publics est composé pour environ 45 % d'investissements des pouvoirs locaux, 40 % d'investissements des communautés et régions, 14 % d'investissements du pouvoir fédéral, le solde (1 % environ) reprenant les investissements de la sécurité sociale.

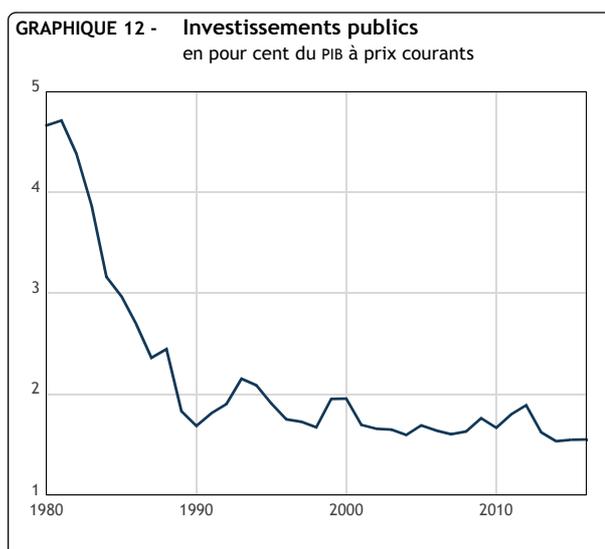
Le profil d'évolution des investissements des administrations publiques est largement déterminé par la politique d'investissement des pouvoirs locaux. Généralement, ceux-ci suivent un cycle étroitement lié à la périodicité des élections communales puisque les pouvoirs locaux intensifient leurs dépenses d'investissement à l'approche des élections communales pour ensuite les réduire. Aucun cycle d'investissement propre aux communautés et régions n'a, par contre, été identifié sur le passé et n'est donc pris en compte en projection.

En 2009, les investissements publics (tant ceux des pouvoirs locaux que ceux des communautés et régions) ont soutenu la croissance économique et ont quelque peu compensé le recul des dépenses d'investissement des ménages et des entreprises en affichant une croissance de leur volume de 8,9 %.

L'année dernière, le rythme de progression du total des investissements publics s'est avéré négatif (-3,1 % en volume): alors que le volume des investissements des communautés et régions a légèrement progressé et que celui des pouvoirs locaux s'est quasiment stabilisé, les investissements du pouvoir fédéral se sont très fortement contractés, en raison notamment du recul des investissements de la Défense nationale et de l'achat en 2009 (non renouvelé en 2010) d'un bâtiment public par le Sénat.

En vue des élections communales et provinciales de 2012, les autorités locales intensifieraient leurs efforts d'investissement en 2011 et 2012 (croissance de, respectivement, 23,6 % et 13,2 %), poussant la progression du total des investissements publics à respectivement 10,7 % et 7,4 %.

Au-delà de 2012, le cycle des investissements a dépassé son maximum et les investissements locaux diminuent. De plus, les investissements des communautés et régions sont supposés enregistrer une quasi stabilisation de leur volume dès 2012. Au total, le volume de l'ensemble des investissements publics devrait se replier en 2013 et 2014, années post-électorales (respectivement, -12,1 % et -3,3 %) avant de repartir à la hausse les deux dernières années de la projection (3,2 % en 2015 et 2,1 % en 2016).



La part nominale des investissements publics dans le PIB reste peu élevée tant dans une perspective historique qu'européenne (alors que le taux d'investissement public belge atteignait 1,8 % en 2009, la moyenne de la zone euro s'élevait à 2,8 %). Au cours de la période de projection, cette part augmente quelque peu entre 2010 (1,7 %) et 2012 (1,9 %), redescend nettement en 2013 (1,6 %) avant de se stabiliser jusqu'en 2016.

d. Consommation publique

A politique inchangée, la part de la consommation publique dans le PIB se maintient à un niveau historiquement élevé.

En 2011, la consommation publique en volume devrait évoluer à un rythme (1,2 %) légèrement supérieur à celui observé l'année dernière (1,1 %). La progression de sa composante la plus importante, à savoir les rémunérations du secteur des administrations publiques¹, afficherait ce même profil d'évolution (1,3 % en 2011 contre 1,1 % en 2010). La croissance des dépenses de soins de santé² serait, elle, nettement plus rapide en 2011

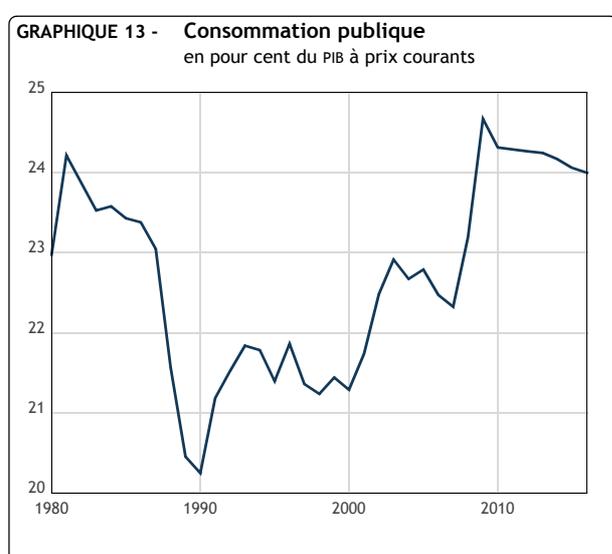
1. Le terme "rémunérations du secteur des administrations publiques" doit ici être compris au sens large (c'est-à-dire y compris les cotisations fictives qui recouvrent principalement les pensions des fonctionnaires, les allocations familiales des fonctionnaires et les mises en disponibilité).

2. Plus précisément, il s'agit des prestations sociales en nature. Ces dernières sont essentiellement composées des dépenses de soins de santé.

(3,8 % contre 2,2 % en 2010) tandis qu'à l'inverse, le recul des achats nets de biens et services serait plus marqué (-7,7 % en 2011 contre -2,0 % en 2010).

En 2012, la consommation publique en volume devrait croître plus rapidement (1,7 %). Ce regain de croissance serait attribuable aux achats nets de biens et services dont la croissance redeviendrait positive (3,8 %)¹. La croissance des dépenses de soins de santé serait, par contre, moins soutenue (2,0 %) tandis que celle des rémunérations publiques (1,3 %) serait stabilisée.

Au cours de la période 2013-2016, la consommation publique en volume devrait s'accroître de 1,9 % par an en moyenne, soit un rythme identique à celui observé, en moyenne, au cours du passé récent (1,9 % pour la période 1995-2008). Cette évolution s'explique par une croissance comparable à celle du passé récent des deux principales composantes de la consommation publique. Ainsi, les rémunérations publiques devraient croître de 1,5 % par an en moyenne (1,4 % pour 1995-2008) tandis que les dépenses de soins de santé progresseraient de 3,1 % par an (3,1 % pour 1995-2008). La croissance des achats nets de biens et services serait, par contre, nettement moins dynamique à moyen terme (0,2 % pour 2013-2016 contre 2,9 % pour 1995-2008).



La part nominale de la consommation publique dans le PIB a considérablement augmenté en 2008 et 2009, passant de 22,3 % en 2007 à 23,2 % en 2008 et à 24,7 % en 2009 (soit 2,5 points de pourcentage de plus que la moyenne de la zone euro). Ce niveau, historiquement très élevé (le pic précédent avait été atteint en 1981 et s'élevait à 24,2 %), ne diminuerait que très peu tout au long de la période de projection; la part s'élèverait encore à 24 % en 2016. Rappelons toutefois que la présente projection est réalisée dans l'hypothèse où la politique reste inchangée. L'analyse des diverses composantes de la consommation publique est détaillée au chapitre 5.

3.2.4. L'évolution par branche d'activité

En 2010, la reprise de l'activité économique est amorcée par les branches de l'industrie manufacturière.

Alors qu'elles ont été les premières à subir la récession économique, les branches de l'industrie manufacturière, et plus particulièrement les branches "biens intermédiaires" et "biens d'équipement", sont aussi les premières à en être sorties. En 2010, ces branches, qui exportent une grande partie de leur production, ont ainsi bénéficié de la reprise de la demande mondiale et ont affiché des taux de croissance de leur valeur ajoutée très largement positifs. Davantage orientées vers l'approvisionnement du marché intérieur, lequel ne s'est redressé que timidement en 2010, les branches de services marchands ont renoué avec une croissance positive de leur valeur ajoutée, bien qu'encore relativement molle, et ce particulièrement pour la branche "transports et communication". Enfin, seules deux branches ont encore affiché un taux de croissance négatif de leur valeur ajoutée réelle en 2010: l'agriculture et la construction, cette dernière ayant subi les désagréments de mois d'hiver particulièrement rigoureux ainsi qu'un nouveau recul important des investissements en logements des ménages.

1. Suite notamment à la baisse, en 2012, des ventes de biens et services, laquelle s'explique largement par l'entrée en régime de croisière des indemnités versées par les institutions financières pour le Fonds spécial de protection des dépôts.

Le poids des services marchands dans la valeur ajoutée totale continue de progresser en projection.

Au cours de la période 2011-2016, dans un contexte de retour progressif vers une évolution tendancielle des différentes composantes du PIB, la valeur ajoutée réelle de l'ensemble de l'économie devrait progresser de 2,2 % par an en moyenne (cf. tableau 6). Toutes les branches de l'industrie ainsi que l'agriculture progresseraient à un rythme inférieur à cette moyenne. Notons que cette caractéristique de la projection rejoint largement la constatation observée sur le passé: au cours de la période 1980-2008, la valeur ajoutée de l'ensemble de l'économie s'est accrue de 2,1 % par an en moyenne; toutes les branches des secteurs primaire et secondaire, à l'exception toutefois des "biens intermédiaires", avaient enregistré une progression inférieure à la moyenne de l'ensemble de l'économie.

En ce qui concerne les services, leur progression devrait être plus dynamique que la moyenne de l'ensemble de l'économie au cours de la période 2011-2016, sauf pour le "crédit et assurances" et, surtout, les services non-marchands. Au cours de la période 1980-2008, le même constat était de mise, à l'exception toutefois d'une progression supérieure à la moyenne de l'économie totale pour la branche "crédit et assurances" et inférieure à la moyenne de la branche "commerce et horeca".

Au sein des services marchands, la "santé et action sociale" devrait être la branche la plus dynamique (croissance annuelle moyenne de 2,9 % au cours de la période 2011-2016). L'évolution de cette branche est largement guidée par celle des dépenses de soins de santé (cf. chapitre 5), laquelle est relativement élevée dans un contexte de vieillissement de la population belge. Suivrait ensuite de près la branche "autres services marchands"¹ (2,7 %) qui, au cours du passé récent, a massivement soutenu la croissance de l'économie belge (croissance annuelle moyenne du volume de sa valeur ajoutée de 3,6 % entre 1995 et 2008).

Couplées à la progression des prix de la valeur ajoutée de chacune des branches, ces évolutions de valeur ajoutée réelle ont bien entendu un corollaire en termes de structure de l'économie belge. Ainsi, avec le maintien d'une demande intérieure relativement robuste, la période de projection est marquée par un nouvel accroissement du poids économique des services marchands, aussi bien à prix courants qu'en volume (cf. tableau 6). Il atteindrait, en termes nominaux, 64,5 % en 2016 contre 56,2 % en 1995.

Malgré une évolution relativement soutenue à moyen terme de la demande extérieure, le poids de l'industrie manufacturière continuerait de diminuer en projection, passant, en termes nominaux, de 20,0 % du total de la valeur ajoutée en 1995 à 12,9 % en 2016.

Les services non-marchands voient également leur part dans la valeur ajoutée totale diminuer à moyen terme. Cette baisse se traduirait par un retour, en 2016 (14,0 % en termes nominaux), à un niveau proche de celui de 2008 (14,1 %), avant la forte poussée de 2009 (14,8 %).

TABEAU 6 - Structure et croissance de la valeur ajoutée brute aux prix de base en pour cent

	Structure à prix courants			Structure en volume (année de référence 2000)			Taux de croissance annuel moyen (volumes)	
	2002	2009	2016	2002	2009	2016	2005-2010	2011-2016
Agriculture	1,2	0,7	0,8	1,3	1,1	1,0	-1,3	1,0
Energie	2,9	2,8	3,0	2,9	3,2	3,0	3,0	1,3
Industries manufacturières	17,8	13,5	12,9	18,4	15,9	15,8	-0,6	1,8
- Biens intermédiaires	7,3	5,8	5,6	7,5	6,3	6,5	-0,8	2,0
- Biens d'équipement	4,2	2,8	2,8	4,3	3,2	3,2	-2,5	1,9
- Biens de consommation	6,4	4,8	4,4	6,6	6,4	6,1	0,7	1,4
Construction	4,8	5,4	4,9	4,8	5,1	4,9	1,7	2,0

1. Cette branche regroupe tant des services aux entreprises (services informatiques, de consultance, bureaux d'interim, ...) qu'aux ménages (services sportifs, culturels, ...).

	Structure à prix courants			Structure en volume (année de référence 2000)			Taux de croissance annuel moyen (volumes)	
	2002	2009	2016	2002	2009	2016	2005-2010	2011-2016
Services marchands	59,2	62,8	64,5	58,9	61,2	62,5	1,7	2,6
- Transports et communication	8,0	7,9	7,8	8,1	7,7	7,8	0,6	2,5
. Transports ferroviaires	0,8	0,3	0,3	0,8	0,3	0,3	-9,3	1,6
. Transports urbains et routiers	2,0	1,8	1,7	1,9	1,9	1,8	0,9	1,9
. Transports par eau et aériens	0,1	0,5	0,3	0,2	0,4	0,4	2,7	3,4
. Services auxiliaires de transports et communications	5,1	5,3	5,5	5,1	5,2	5,2	1,3	2,7
- Commerce et horeca	14,0	13,8	13,6	13,8	13,4	13,7	0,2	2,4
- Crédit et assurances	6,0	6,0	4,8	6,4	6,4	6,3	1,2	2,0
- Santé et action sociale	6,8	7,9	8,2	6,5	6,6	6,8	1,5	2,9
- Autres services marchands	24,3	27,3	30,1	24,1	27,2	27,9	3,1	2,7
Services non marchands	14,1	14,8	14,0	13,5	13,2	12,5	0,8	1,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	1,2	2,2

A moyen terme, la majeure partie des créations d'emplois est générée par les branches de services marchands.

L'évolution macroéconomique et sectorielle de l'emploi est présentée de manière détaillée au chapitre 4 (section 4.3). Seules quelques grandes caractéristiques sont reprises ci-dessous.

Alors que la progression de la valeur ajoutée a été largement portée par les branches de l'industrie manufacturière en 2010, il n'en a pas été de même en ce qui concerne l'emploi. L'année dernière, la croissance de l'emploi total belge (0,6 %) a été presque essentiellement alimentée par deux branches de services: les "autres services marchands" (3,5 %, en ce compris les titres-services et les emplois ALE) et la "santé et action sociale" (3,0 %). Une croissance positive, mais d'ampleur nettement moindre, a été enregistrée dans les branches "énergie", "construction", "commerce et horeca" et dans les services non-marchands. Toutes les autres branches ont enregistré un recul de leur emploi.

A moyen terme, tout comme au cours du passé récent, deux branches devraient soutenir massivement la progression de l'emploi belge: la "santé et action sociale" et les "autres services marchands". Au cours de la période 1995-2008, ces deux branches ont vu leur emploi croître de, respectivement, 2,7 % et 4,1 %¹ par an en moyenne. A moyen terme, ce rythme atteindrait respectivement 2,6 % et 3,0 %, ce qui correspond à, respectivement, 14 400 et 32 900 unités par an en moyenne. Ainsi, en 2016, le poids de la "santé et action sociale" dans l'emploi belge total représenterait 13,0 % (contre 9,0 % en 1995) et celui des "autres services marchands" 25,3 % (contre 15,1 % en 1995).

Les autres branches de services enregistreraient également une progression de leur emploi à moyen terme, mais plus faible. Ainsi, l'emploi du "commerce et horeca" et des "transports et communication" croîtrait de 0,6 % par an en moyenne tandis que l'emploi de la branche "crédit et assurances" et des services non-marchands serait quasiment stable. Il en irait de même dans l'énergie.

Dans le même temps, l'emploi de l'industrie manufacturière poursuivrait sa contraction (-1,7 % en moyenne par an), conformément à la tendance de long terme. Alors que son poids dans l'emploi total belge atteignait encore 17,6 % en 1995, il ne s'élèverait plus qu'à 10,3 % en 2016. L'emploi de l'"agriculture" serait également structurellement en recul (-1,3 % par an), contrairement à celui de la "construction" (0,6 % par an).

1. 3,5 % si l'on exclut les emplois titres-services.

Le différentiel entre les gains de productivité horaire de l'industrie et ceux des services marchands reste élevé en projection.

Comportant deux années (2008 et 2009) caractérisées par des baisses de productivité, la période 2005-2010 a enregistré, en moyenne, une croissance annuelle de la productivité nettement inférieure (0,5 %, cf. tableau 7) à celle de la sous-période quinquennale précédente (1,5 %). Ce ralentissement des gains de productivité s'est produit tant dans l'industrie que dans les branches de services. Notons toutefois qu'un net rebond de la productivité des branches de l'industrie manufacturière a été enregistré en 2010, tandis que dans le même temps, la productivité des services stagnait.

Au cours de la période de projection (2011-2016), la croissance annuelle moyenne de la productivité devrait se redresser pour atteindre 1,1 %. Cette progression moyenne serait toutefois inférieure à celle de la période 1999-2004 (1,5 %), elle-même inférieure à celle de 1993-1998 (1,8 %).

Le schéma d'évolution sectorielle, à moyen terme, des gains de productivité serait semblable à celui observé au cours de la période 1999-2004. Ainsi, un différentiel positif, de l'ordre d'environ 1,5 point de pourcentage, de la croissance de la productivité des branches industrielles par rapport à celle des branches de services marchands serait maintenu. Ce différentiel serait encore plus marqué si l'on considère les seules branches de l'industrie manufacturière. Ces branches sont en effet plus actives sur les marchés extérieurs et relativement plus sensibles à la concurrence internationale que la plupart des branches de services. La croissance forte de leur productivité leur permet de limiter la hausse de leur coût salarial unitaire et de rester compétitives sur les marchés internationaux.

La croissance moyenne de la productivité de l'ensemble des branches de services marchands de la période 2011-2016 (0,7 %) serait également assez semblable à celle de 1999-2004 (1 %). Quelques différences au niveau de la performance de chacune des branches de services seraient, par contre, notables: tout en continuant d'afficher une croissance annuelle moyenne largement supérieure à celle de l'ensemble des services, la progression de la productivité de la branche "crédit et assurances" poursuivrait son ralentissement. A l'inverse, la branche "santé et action sociale" présenterait une accélération de ses gains de productivité, lesquels avoisineraient ceux de l'ensemble des services marchands. Enfin, bien que demeurant négative, la croissance de la productivité des "autres services marchands" (y compris les emplois titres-services caractérisés par de faibles gains de productivité) serait identique à celle de la période 2005-2010 mais en accélération par rapport aux sous-périodes quinquennales antérieures.

Notons enfin que la projection à moyen terme des gains de productivité relatifs à l'ensemble des branches d'activité marchande est affectée par un effet de structure: le poids des services, caractérisés par des niveaux de productivité plus bas que ceux de l'industrie, augmente dans l'économie belge, ce qui a tendance à freiner la progression de la productivité totale.

TABLEAU 7 - Evolution de la productivité horaire du travail des branches d'activité marchande
moyenne de période, en pour cent

	1993-1998	1999-2004	2005-2010	2011-2016
Agriculture	3,2	1,5	0,4	2,2
Industrie	4,0	2,5	1,5	2,3
- dont industries manufacturières	4,9	2,9	1,8	3,1
Services marchands	0,6	1,0	0,1	0,7
- Transports et communication	0,9	2,2	0,9	1,9
- Commerce et horeca	-1,1	2,1	0,1	1,7
- Crédit et assurances	7,2	5,6	2,7	2,1
- Santé et action sociale	1,1	-0,0	-0,8	0,7
- Autres services marchands (y compris les titres-services et emplois ALE)	-1,5	-1,0	-0,3	-0,3
Total	1,8	1,5	0,5	1,1

3.3. Prix et coûts

Alors qu'elle avait été nulle en 2009 (devenant même négative une bonne partie de l'année), l'inflation s'est progressivement redressée en 2010 et devrait encore s'accélérer en 2011, sous l'influence de la forte hausse du prix des matières premières. A moyen terme, la croissance du prix de la consommation privée se stabiliserait au niveau de 2 %, limite considérée comme compatible avec la stabilité des prix par la BCE.

Inflation en hausse en 2010...

Alors que l'année 2009 avait été marquée par une stabilisation des prix (inflation nulle), l'inflation est redevenue positive, dans la foulée du redressement du cours des produits pétroliers. Après avoir reculé une bonne partie de l'année 2009, l'indice national des prix à la consommation (INPC), s'est progressivement redressé, s'accroissant en moyenne de 2,2 % en 2010. L'indice-santé a, pour sa part, vu sa progression limitée à 1,7 %.

L'évolution du prix de la consommation privée depuis 2009 a été largement tributaire des importantes fluctuations du prix de l'énergie sur les marchés mondiaux (mais également des matières premières alimentaires).

Après un niveau record de plus de 140 dollars en juillet 2008, le cours du baril de Brent s'était effondré à seulement 34 dollars en moyenne en décembre 2008. Il s'était ensuite progressivement redressé pour atteindre 74 dollars en décembre 2009. La tendance à la hausse s'est maintenue en 2010 et le prix du baril de Brent a dépassé les 90 dollars à la fin de l'année. En moyenne, la majoration du prix du brut a ainsi atteint 29,5 % d'une année à l'autre. Ce mouvement à la hausse a été renforcé par la dépréciation de l'euro par rapport au dollar en 2010: exprimé en euro, le prix du baril de pétrole est ainsi passé d'une moyenne de 44,1 euros en 2009 à 60 euros en 2010, soit une augmentation de 36 %.

Le renchérissement du baril de pétrole n'a pas manqué de se répercuter sur les prix des produits énergétiques dans leur ensemble: ceux-ci se sont accrus de près de 10 % en moyenne annuelle en 2010 (alors qu'ils avaient baissé de 14,5 % en moyenne en 2009). Cette forte hausse des prix énergétiques a contribué à porter l'inflation belge au-dessus de 2 %, soit largement plus que l'inflation mesurée dans l'ensemble de la zone euro (1,6 %).

Notons par ailleurs que le taux d'inflation de 2010 reflète également (mais de manière limitée) la forte hausse du prix des matières premières alimentaires qui a été observée depuis la fin de 2009. Le prix international des matières alimentaires, exprimé en dollars, a ainsi augmenté de près de 12 % en moyenne en 2010, alors qu'il avait stagné une bonne partie de l'année 2009. Ces fluctuations n'ont toutefois pas encore eu de conséquence marquée sur l'inflation des prix des produits alimentaires belges, celle-ci n'ayant pas dépassé 1,8 % en moyenne en 2010 (contre, il est vrai, seulement 0,3 % en 2009).

...et en 2011.

Le redressement de l'inflation devrait se renforcer en 2011. Le prix du baril de pétrole continuerait en effet à augmenter sur les marchés internationaux, passant à un niveau moyen de 111,8 dollars pour cette année. Certes, l'appréciation de l'euro par rapport au dollar (voir chapitre 2) amortirait quelque peu cette évolution¹, mais, au final, on assisterait à un nouveau renchérissement de l'ensemble des produits énergétiques en Belgique (hausse moyenne de près de 17 %).

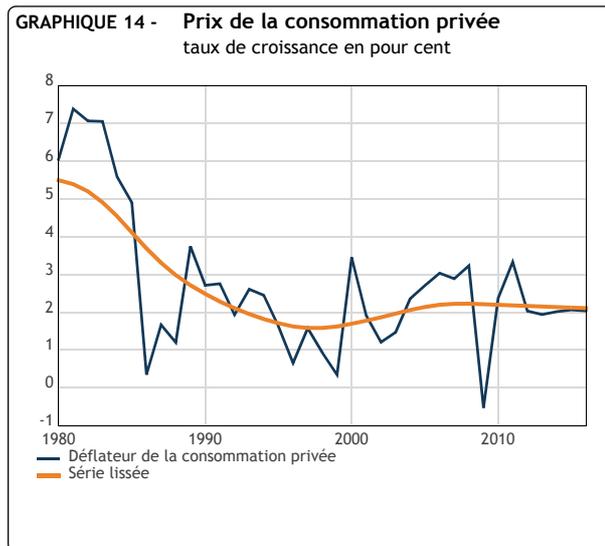
Le prix international des matières premières alimentaires devrait également s'afficher en forte hausse, le scénario retenu tablant sur une progression de l'indice en dollars de plus de 40 % en moyenne pour l'année 2011.

1. Exprimé en euro, le cours du baril monterait en moyenne de 31 % en 2011. En dollar, la hausse serait de 37 %.

Dans la foulée, le taux d'inflation (INPC) continuerait à progresser par rapport à 2010, pour atteindre 3,5 % en moyenne pour l'ensemble de l'année¹, soit de nouveau un taux nettement supérieur à celui qui serait atteint pour l'ensemble de la zone euro (2,7 %).

Epuré de ses composantes énergétique et alimentaire² (y compris tabac et boissons), le prix de la consommation privée serait également en accélération par rapport à 2010. Le redressement de l'inflation "sous-jacente" (2 %) resterait toutefois limité et sans commune mesure avec l'accélération de l'inflation dans son ensemble.

Taux d'inflation de 2 % en moyenne entre 2012 et 2016...



A moyen terme, la croissance de l'INPC (tout comme celle du déflateur de la consommation privée) devrait se situer aux environs de 2 %, rythme compatible avec l'objectif de stabilité des prix édicté par la BCE. L'inflation serait tout d'abord en nette baisse en 2012, tombant de son haut niveau de 2011 pour ne plus atteindre que 2 % en moyenne. Un rythme de 1,9 % serait enregistré en 2013, puis l'inflation se stabiliserait à 2 % en moyenne sur la période 2014-2016. La décélération de l'inflation en 2012 aurait principalement pour origine la légère baisse du prix du baril de pétrole (qui perdrait un peu moins de deux dollars en 2012 par rapport à son niveau moyen de 2011), et, dans sa foulée, un net ralentissement de la hausse des prix des produits énergétiques. Corrigée de ses composantes énergétique et

alimentaire, l'inflation serait également stabilisée à moyen terme, en ligne avec l'évolution des coûts intérieurs. En moyenne, l'inflation "sous-jacente" ne dépasserait toutefois pas un rythme moyen de 1,9 %.

...grâce à une hausse limitée des prix à l'importation et des coûts intérieurs.

Le maintien d'une inflation modérée à moyen terme refléterait fidèlement une évolution assagie des prix à l'importation hors énergie. L'évolution des prix internationaux de l'énergie serait par ailleurs plus "neutre" : après les fortes hausses de 2010 et 2011 et la légère inflexion en 2012, la progression du prix du baril de pétrole ne dépasserait plus 2 % en termes réels. Le prix des matières premières alimentaires resterait, quant à lui, stable en termes réels (après la forte hausse de 2011). La relative modération des coûts intérieurs constituerait un autre facteur de stabilisation de l'inflation. Enfin, le maintien d'un écart de production (output gap) négatif jusqu'en fin de période freinerait également la croissance des prix.

Les évolutions des prix des matières premières se reflètent dans les prix intérieurs.

L'évolution des prix de la consommation privée par catégorie traduit en grande partie les évolutions des prix des matières premières (énergétiques et alimentaires) évoquées ci-dessus (cf. tableau 8).

1. On notera que la croissance du déflateur macroéconomique de la consommation privée augmenterait légèrement moins vite, compte tenu du poids inférieur des produits énergétiques dans ce déflateur, comparé à l'INPC.
2. L'évolution du prix de la consommation privée, épuré de ses composantes énergétique et alimentaire, est également désigné sous le terme d'inflation sous-jacente.

Ainsi, le prix de la catégorie "alimentation-boissons-tabac", qui n'avait augmenté que de manière modérée en 2009, a déjà connu une nette accélération en 2010 (hausse annuelle moyenne de 2,2 %). L'inflation de cette catégorie devrait être encore plus forte en 2011 (près de 3 %), avant de retomber à un rythme annuel de 2,4 % pour la période 2012-2016, contre 3,1 % pour la période 2006-2010.

En ce qui concerne les prix de l'énergie, leur évolution serait marquée (voir ci-dessus) par une nette accélération en 2011, suivie par un rythme de croissance ne dépassant plus 2,2 % en moyenne pour le reste de la période de projection.

La tendance serait plutôt à une stabilisation pour les prix des services en général. Ainsi, la croissance du prix moyen des autres services serait de 1,9 % pour la période 2011-2016, soit un rythme de croissance identique à celui observé pour la période 2006-2010.

TABLEAU 8 - Prix de la consommation privée
taux de croissance annuels moyens en pour cent

	1981-1990	1991-1995	1996-2000	2001-2005	2006-2010	2011-2016
Déflateur macroéconomique	4,2	2,2	1,4	1,9	2,2	2,2
- Alimentation, boissons, tabac	4,1	0,5	1,4	2,7	3,1	2,5
- Autres biens	4,5	1,6	0,8	1,2	1,3	1,8
- Loyers	5,0	3,8	1,6	2,2	2,1	2,0
- Autres services	4,1	2,9	1,1	1,6	1,9	1,9
- Energie	3,2	1,2	4,7	3,5	4,6	4,6
Déflateur macroéconomique, hors alimentation, boissons, tabac et énergie	4,4	2,8	1,2	1,7	1,8	1,9
Indice national des prix à la consommation	4,6	2,4	1,7	2,1	2,0	2,3

La contribution des coûts intérieurs à la croissance des prix de la demande finale serait stable, en dépit d'une accélération des coûts horaires nominaux.

En dépit d'une certaine accélération des coûts horaires nominaux en fin de projection, la contribution des coûts intérieurs à la croissance des prix de la demande finale ne devrait pas dépasser 1,1 point de pourcentage en moyenne durant la période 2011-2016, tout comme durant la période 2006-2010. L'accélération de la croissance des salaires serait en effet compensée par une remontée des gains de productivité (voir tableau 9).

Forte hausse des coûts salariaux unitaires en 2009, baisse non négligeable en 2010, retour à une hausse proche des tendances passées ensuite.

Faisant suite à une année 2009 marquée par une forte hausse du coût salarial par unité produite, l'année 2010 s'est caractérisée par une baisse de ce dernier. Les salariés n'ont en effet bénéficié que d'une indexation très limitée et les augmentations hors index ont été quasiment nulles. Compte tenu du rythme d'inflation, le coût salarial horaire réel a dès lors été en baisse, tout comme le coût salarial par unité produite. Par conséquent, la contribution du coût salarial unitaire à l'évolution des coûts intérieurs a été légèrement négative.

En 2011, malgré une indexation salariale nettement plus élevée, la croissance du coût salarial nominal horaire devrait rester inférieure au rythme d'inflation, les augmentations hors index restant très basses. Le coût salarial horaire réel serait donc à nouveau en baisse. Toutefois, compte tenu de gains de productivité horaire nettement inférieurs à 1 %, le coût salarial unitaire serait cette fois en hausse (de plus de 2 %) et sa contribution à l'inflation intérieure redeviendrait positive.

Au-delà de 2011, le rythme de hausse du coût salarial tendrait à s'accroître progressivement, pour atteindre près de 4 % nominaux en fin de période¹ (et près de 2 % en termes réels). Compte tenu de gains de producti-

1. C'est l'alignement progressif de l'évolution de nos coûts salariaux sur celle de la moyenne pondérée de nos trois principaux partenaires commerciaux qui expliquerait cette accélération progressive. La progression des coûts salariaux des trois principaux partenaires commerciaux de la Belgique est fournie, en projection, par le scénario de référence à moyen terme de l'OCDE.

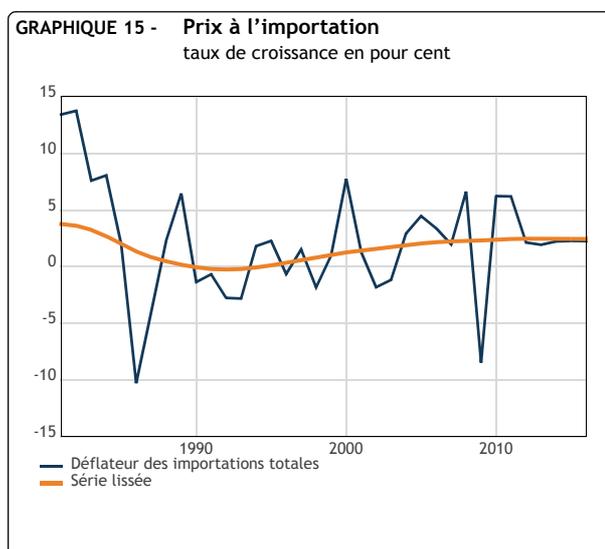
tivité également en progrès, la croissance des coûts salariaux unitaires atteindrait en moyenne 2,2 % (soit un rythme de croissance légèrement inférieur à celui observé sur la période 2006-2010) et leur contribution à la croissance des prix intérieurs, toujours positive, ne dépasserait toutefois pas en moyenne 0,6 point de pourcentage¹, soit une contribution légèrement inférieure à celle enregistrée durant la période précédente (0,7 point de pourcentage pour la période 2006-2010).

Contribution limitée des facteurs non salariaux à l'inflation.

Des facteurs non salariaux peuvent également avoir un impact sur la hausse des prix. La contribution des impôts indirects (nets de subventions) a toujours été relativement limitée et s'est même progressivement réduite, passant de 0,3 point de pourcentage entre 1991 et 1995 à 0,2 point de pourcentage de 1996 à 2000, puis à 0,1 point de pourcentage entre 2001 et 2005. Cette contribution a même été nulle en moyenne entre 2006 et 2010. En projection, la contribution des impôts indirects nets à la croissance du déflateur de la demande finale (demande intérieure et exportations) resterait à nouveau très limitée (0,1 point de pourcentage), compte tenu de la faible ampleur des relèvements prévus de certaines taxes indirectes (et de l'évolution de certaines subventions).

Par ailleurs, la contribution des marges d'exploitation par unité produite à la croissance du déflateur de la demande finale s'établirait à 0,3 point de pourcentage en moyenne annuelle sur la période de projection. Il s'agit d'une contribution se situant au même niveau que celle enregistrée pour la période 2006-2010, mais en retrait par rapport à la contribution des marges d'exploitation observée pour la période 2001-2005.

Prix à l'importation : forte hausse en 2010 et 2011, progression plus modérée à moyen terme.



Après s'être nettement repliés en 2009, sous l'influence du reflux des prix du pétrole et de celui des autres matières premières, les prix à l'importation se sont à nouveau affichés en forte hausse en 2010, à la suite notamment du redressement des prix énergétiques. Les prix à l'importation devraient continuer à progresser de manière sensible en 2011, le prix du pétrole faisant, en moyenne sur l'année, un bond de 33 % en euros. Les prix à l'importation épouseraient ensuite un rythme de progression plus modéré, reflétant l'hypothèse d'une inflation sous contrôle au sein de la zone euro et d'une hausse modérée à partir de 2012 des prix des matières premières, énergétiques et autres. Au total, les prix à l'importation s'accroîtraient en moyenne annuelle de 2 % pour la période 2011-2016 (mais seule-

ment 1,8 % sur la période 2012-2016).

La contribution des coûts importés à la croissance du déflateur de la demande finale, après avoir été très négative en 2009, est sensiblement remontée en 2010 (contribution de 2,5 points) et resterait élevée en 2011. Elle redescendrait ensuite à une moyenne de 1 point de pourcentage entre 2012 et 2016. En l'absence de nouveaux chocs externes, une contribution relativement limitée des coûts importés constituerait un des facteurs explicatifs déterminants d'une inflation compatible avec les objectifs de la BCE.

1. L'évolution et la formation du coût salarial sont présentées plus en détail dans le chapitre 4.

TABLEAU 9 - Coûts intérieurs et prix à l'importation
 taux de croissance annuels moyens en pour cent

	1981-1990	1991-1995	1996-2000	2001-2005	2006-2010	2011-2016
Coût salarial nominal horaire (entreprises)	6,1	5,1	2,0	2,8	2,8	3,4
Coût salarial réel horaire (entreprises)	1,9	2,9	0,6	0,8	0,6	1,1
Coût salarial nominal par unité produite (entreprises)	3,2	3,0	0,7	1,3	2,3	2,2
Prix à l'importation	3,5	-0,5	1,5	1,1	1,8	2,8
Déflateur du PIB	4,1	2,7	1,1	2,1	1,9	2,0
Contribution à la croissance du déflateur de la demande finale (en point de pour cent)						
- Coûts intérieurs	2,5	1,7	0,6	1,2	1,1	1,1
- Coûts salariaux unitaires	1,0	1,0	0,3	0,6	0,7	0,6
- Impôts indirects nets	0,3	0,3	0,2	0,1	0,0	0,1
- Autres coûts (=marges d'exploitation)	1,2	0,4	0,1	0,6	0,3	0,3
- Prix à l'importation	1,7	-0,3	0,7	0,4	0,8	1,2

3.4. Secteurs institutionnels

La capacité de financement de la Belgique, qui était descendue à un minimum historique en 2008 suite à la forte détérioration du compte des sociétés, s'était redressée de manière non négligeable en 2009, en raison de l'effondrement du taux d'investissement et en dépit d'une forte détérioration des comptes de l'Etat. La capacité de financement de la Belgique s'est encore améliorée en 2010, dépassant à nouveau l'équivalent de 2,3 % du PIB. De 2011 à 2016, la capacité de financement de l'ensemble de l'économie resterait largement positive, malgré un déficit public important qui persisterait jusqu'en fin de période.

3.4.1. Les grands équilibres des secteurs intérieurs

Particuliers : épargne brute rapportée au PIB se maintenant au-dessus de 10 % à moyen terme.

Alors que l'épargne brute des particuliers rapportée au PIB (défini comme le taux d'épargne ci-après) avait chuté de manière sensible entre 1995 et 2005, elle avait eu tendance à se redresser plus récemment, sous l'effet d'une évolution relativement favorable des revenus primaires. Ainsi, le taux d'épargne avait chuté de l'équivalent de 4,6 % du PIB entre 1995 et 2005 (passant par un minimum historique de 9,2 % en 2005) et avait regagné l'équivalent de 2,5 % du PIB entre 2006 et 2009. La hausse du taux avait été particulièrement sensible en 2009 (+1,1 point de PIB), année de récession économique, marquée par un recul accentué de la confiance des consommateurs. Avec la reprise économique de 2010 et le retour à une plus grande confiance des consommateurs, le taux d'épargne s'est quelque peu réduit tout en restant à un niveau toujours élevé. Au-delà de 2010, le taux d'épargne se stabiliserait au-dessus de l'équivalent de 10 points de PIB (non loin de la moyenne de la période 1995-2009), dans un contexte économique marqué par un mouvement de retour à une croissance économique plus régulière et une lente baisse du taux de chômage.

La capacité de financement des particuliers (à savoir leur épargne brute diminuée de leur formation brute de capital et corrigée pour les transferts de capitaux) avait également baissé de manière sensible entre 1995 et 2005 (passant de 7,3 % du PIB en 1995 à 2,6 % en 2005), avant de commencer à se redresser dès 2006 (grâce à la hausse du taux d'épargne). C'est surtout en 2009, à la faveur de la forte hausse du taux d'épargne, que la capacité de financement des particuliers a connu une forte progression (gagnant l'équivalent de 1,6 % du PIB en un an). En 2010, le recul du taux d'investissement ne compense qu'en partie la baisse du taux d'épargne. Il s'ensuit une réduction de la capacité de financement des particuliers de l'équivalent de 0,8 point de PIB, à un niveau restant toutefois bien supérieur à celui de 2008 (4,4 % en 2010, contre 3,5 % en 2008). En projection, la capacité de financement des particuliers ne subirait que de faibles fluctuations, se stabilisant dès 2012 au niveau de 4 points de PIB, un peu en deçà de la moyenne des 15 dernières années (voir graphique 16).

Sociétés : augmentation progressive de la capacité de financement, malgré la remontée parallèle du taux d'investissement.

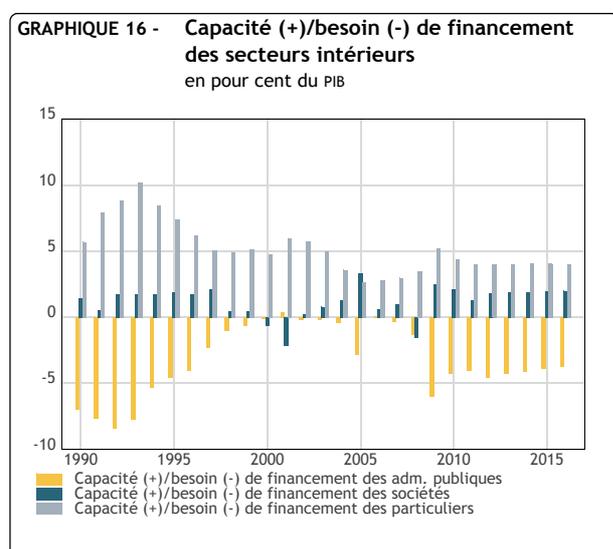
Alors que la capacité de financement des sociétés était devenue négative en 2008, en raison de la baisse de leur revenu disponible (liée à la contraction de l'excédent d'exploitation), l'année 2009 avait été marquée par le rétablissement d'une capacité de financement positive, s'expliquant par l'ajustement drastique à la baisse de la formation de capital des sociétés. En 2010, la capacité de financement des sociétés est repartie à la baisse. Ce mouvement découle de la réduction des transferts en capital dont ont bénéficié les sociétés, ainsi que du redressement de leur taux de formation brute de capital. La baisse de la capacité de financement des sociétés devrait se poursuivre en 2011, mais ce mouvement s'expliquerait cette fois en partie par une détérioration de leur revenu disponible (liée à des termes de l'échange défavorables). A partir de 2012, la hausse progressive du revenu disponible des sociétés permettrait à celles-ci de dégager des surplus de capacité de plus en plus conséquents. Cette évolution serait obtenue en dépit d'un redressement de la formation brute de capital rap-

portée au PIB. En fin de période, la capacité de financement des sociétés atteindrait ainsi l'équivalent de 2 % du PIB (voir graphique 16).

TABLEAU 10 - Synthèse des opérations des grands secteurs de l'économie
en pour cent du PIB

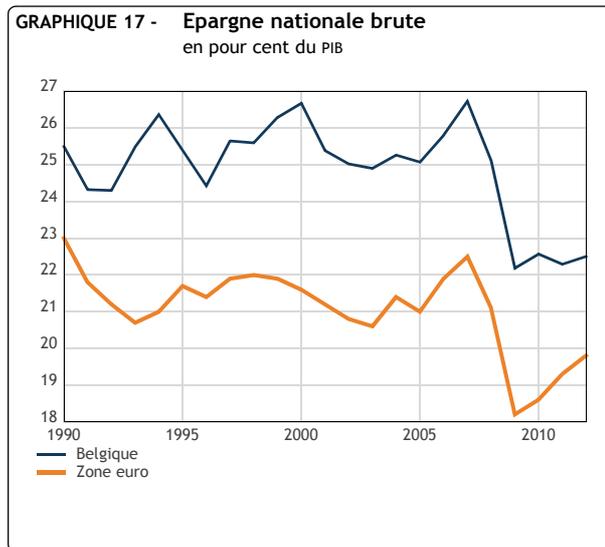
	1995	2000	2005	2009	2010	2011	2016
1. Particuliers							
1.1 Revenu disponible brut	67,3	63,3	60,0	63,5	62,5	62,4	61,7
dont revenu primaire brut	80,9	78,0	73,6	75,6	74,6	74,7	74,9
dont transferts courants nets	-13,6	-14,6	-13,5	-12,1	-12,0	-12,2	-13,1
1.2 Dépenses de consommation finale	54,1	53,3	51,4	52,4	52,4	52,8	52,1
1.3 Epargne brute	13,8	10,6	9,2	11,7	10,7	10,3	10,2
1.4 Transferts en capital	0,4	-0,0	-0,4	-0,1	-0,3	-0,3	-0,4
1.5 Formation brute de capital	6,8	5,9	6,2	6,5	6,1	6,0	5,9
1.6 Capacité (+)/besoin (-) de financement	7,3	4,8	2,6	5,2	4,4	3,9	4,0
2. Sociétés							
2.1 Revenu disponible brut	14,2	14,1	15,0	14,4	14,6	14,3	15,4
dont revenu primaire brut	16,1	16,6	17,7	16,3	16,9	16,6	17,5
dont transferts courants nets	-1,8	-2,6	-2,7	-1,9	-2,3	-2,3	-2,1
2.2 Epargne brute	13,7	13,5	14,3	13,7	14,0	13,6	14,8
2.3 Transferts en capital	0,1	0,6	2,9	0,8	0,4	0,5	0,4
2.4 Formation brute de capital	11,9	14,7	14,0	11,9	12,2	12,8	13,2
2.5 Capacité (+)/besoin (-) de financement	1,8	-0,6	3,3	2,5	2,1	1,3	2,0
3. Administrations publiques							
3.1 Revenu disponible brut	19,4	23,9	24,3	21,5	22,2	22,7	22,2
3.2 Dépenses de consommation finale	21,4	21,3	22,8	24,7	24,3	24,3	24,0
3.3 Epargne brute	-2,0	2,6	1,5	-3,2	-2,1	-1,6	-1,8
3.4 Transferts en capital	-0,6	-0,7	-2,6	-1,0	-0,4	-0,5	-0,4
3.5 Formation brute de capital	1,9	2,0	1,7	1,8	1,7	1,8	1,6
3.6 Capacité (+)/besoin (-) de financement	-4,5	-0,1	-2,8	-6,0	-4,2	-3,9	-3,7
4. Ensemble des secteurs intérieurs							
4.1 Epargne nationale brute	25,4	26,7	25,1	22,2	22,6	22,3	23,3
dont épargne privée	27,4	24,1	23,6	25,4	24,7	23,9	25,0
4.2 Formation brute de capital	20,6	22,5	21,8	20,2	20,0	20,7	20,7
4.3 Transferts en capital	-0,1	-0,1	-0,1	-0,4	-0,3	-0,3	-0,3
4.4 Capacité (+)/besoin (-) de financement	4,7	4,1	3,1	1,6	2,3	1,3	2,3

Administrations publiques : maintien d'un solde public largement négatif en projection.



En 2009, le compte des administrations publiques¹ s'est soldé par un lourd déficit, de l'équivalent de 6 % du PIB. L'amélioration de la conjoncture ainsi que les mesures d'économies prises par les différentes entités ont permis de réduire ce déficit en 2010. Ce dernier est retombé jusqu'à l'équivalent de 4,2 % du PIB. Sur la période de projection, en l'absence de mesures adéquates, les besoins de financement publics resteraient criants, atteignant encore l'équivalent de 3,7 % du PIB en 2016.

Épargne brute de l'ensemble des secteurs intérieurs : timide reprise en projection, mais on ne rejoint pas le taux moyen des 15 dernières années.



Le taux d'épargne nationale¹, qui est obtenu en additionnant l'épargne brute des différents secteurs intérieurs, s'est légèrement relevé en 2010. Cette amélioration, qui résulte de mouvements contrastés dans les différents secteurs (hausse du taux d'épargne des sociétés et des administrations publiques, baisse de ce taux pour les particuliers), est toutefois loin de compenser la forte chute observée en 2009. Avec un niveau de 22,6 %, le taux d'épargne nationale reste, en 2010, bien inférieur à la moyenne des 15 dernières années (voir graphique 17), tout en restant à un niveau plus élevé que dans le reste de la zone euro (18,6 % pour la zone euro en 2010²). L'écart entre la Belgique et la zone euro qui atteignait encore 5 % du PIB en 2000, s'est légèrement réduit depuis quelques années, oscillant autour de 4 %. Cet écart devrait encore se réduire en projection (voir graphique 17).

En 2011, le taux d'épargne nationale se tasserait légèrement. Il entamerait ensuite une lente remontée, passant de l'équivalent de 22,3 % du PIB en 2011 à 23,3 % en 2016.

La capacité de financement de l'ensemble de l'économie reste positive sur toute la période de projection.

La capacité de financement de l'ensemble de l'économie, qui est obtenue en déduisant de l'épargne nationale les opérations en capital, avait fortement baissé en 2008, avant de se redresser quelque peu en 2009. Cette amélioration s'est confirmée en 2010, la détérioration de la capacité de financement des ménages et des sociétés ayant été plus que contrebalancée par la diminution des besoins de financement de l'Etat. En projection, malgré un recul passager en 2011 (lié principalement à la baisse de la capacité de financement des sociétés), la capacité de financement de l'ensemble de l'économie resterait positive, en dépit du maintien d'un besoin de financement public non négligeable.

La forte baisse de la capacité de financement en 2008 s'explique tant par la baisse du taux d'épargne nationale que par la forte hausse du taux de formation brute de capital la même année (ce taux est passé de 22,8 % du PIB en 2007 à 24,0 % en 2008). En 2009, la capacité de financement totale s'améliore nettement malgré la forte baisse du taux d'épargne. On a, en effet, assisté à un effondrement concomitant du taux d'investissement (qui a perdu l'équivalent de pas moins de 3,7 % de PIB en 2009). En 2010, une capacité de financement toujours en progrès reflète une légère hausse du taux d'épargne, combinée à un taux de formation de capital encore en baisse. En 2011, ces mouvements s'inverseraient (baisse du taux d'épargne et hausse du taux d'investissement) de sorte que la capacité de financement de l'ensemble de l'économie serait à nouveau en chute. Au-delà de 2011, l'augmentation progressive du solde de financement global de la Nation (qui passerait de 1,3 % du PIB en 2011 à 2,3 % du PIB en 2016) refléterait le lent redressement de l'épargne intérieure. Le redressement du

1. Pour un commentaire détaillé sur l'évolution du compte des administrations publiques, voir le chapitre 5.

1. Epargne nationale brute rapportée au PIB.

2. Le taux d'épargne brute de la zone euro a également connu une chute non négligeable en 2009, perdant 2,9 points par rapport à 2008.

taux d'investissement en projection (celui-ci remonterait à près de 21 % du PIB dès 2011) ne serait pas de nature à remettre en cause cette évolution.

3.4.2. Le compte du reste du monde

La position de prêteur net de la Belgique au reste du monde serait maintenue en projection.

Les fluctuations de la capacité de financement de la Nation trouvent leur contrepartie dans les échanges avec le reste du monde. L'élargissement de la capacité de financement en 2009 et 2010 traduit une amélioration du compte extérieur de la Belgique. À l'inverse, la baisse de cette même capacité de financement en 2011 se reflète dans des comptes extérieurs moins favorables pour le pays. De 2012 à 2016, un prêt net de la Belgique au reste du monde, certes moins important que par le passé, serait enregistré tout au long de la période de projection.

Les surplus extérieurs courants, qui avaient atteint un plancher en 2008, se sont redressés en 2009 et 2010.

Depuis le milieu des années quatre-vingt, la Belgique a pu dégager chaque année des surplus extérieurs courants relativement importants (voir graphique 18). Ces surplus étaient particulièrement élevés au début des années deux mille, mais ont été un peu moins conséquents à partir de 2005. Un plancher a été atteint en 2008, avec un surplus courant atteignant à peine l'équivalent de 1,1 % du PIB. L'affaiblissement des résultats depuis 2005 reflète surtout le recul du surplus dégagé pour les opérations sur marchandises¹, alors que la dégradation du compte courant en 2008 résulte de l'alourdissement de la facture extérieure énergétique² et d'une demande intérieure ayant contribué à gonfler les importations.

La situation en matière de balance extérieure courante s'est assez nettement améliorée en 2009, en raison principalement d'une évolution très favorable des termes de l'échange. Cette évolution positive a notamment permis de réduire la facture énergétique de près de 10 milliards d'euros et, au total, le surplus extérieur courant a retrouvé un niveau équivalent à 2 % du PIB. L'amélioration des comptes extérieurs courants s'est confirmée en 2010, mais cette amélioration traduit cette fois la reprise de la demande extérieure (entraînant une hausse sensible des exportations), alors que, pour leur part, les termes de l'échange se sont détériorés.

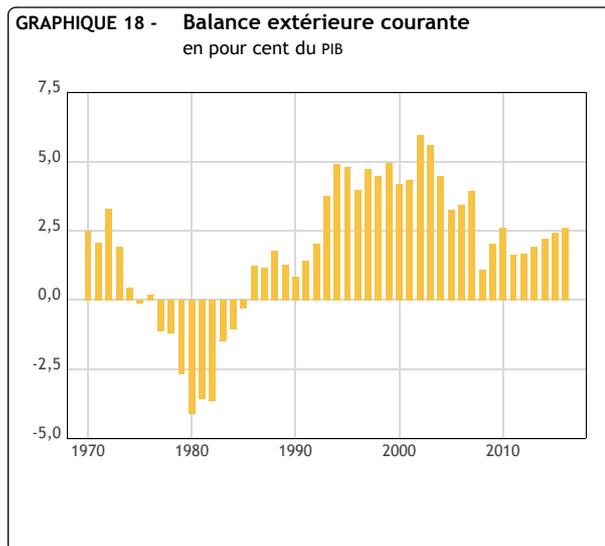
D'autres facteurs ont joué en faveur d'une amélioration des comptes extérieurs courants en 2010. Il en va ainsi pour les transactions en services, ainsi que pour les revenus de facteurs. En ce qui concerne ces derniers, on a noté d'une part un léger gonflement du surplus dégagé traditionnellement par les revenus du travail et, d'autre part, une légère amélioration du solde des revenus de placement et d'investissement. Au total, le solde des revenus de facteurs a représenté l'équivalent de 1,2 % du PIB, en 2010.

Malgré cette amélioration globale en 2010, on est resté très loin des excédents courants dégagés au début des années 2000, lesquels atteignaient l'équivalent de près de 5 % du PIB, contre à peine 2,6 % en 2010 (voir tableau 11).

1. On a notamment observé une nette détérioration de la balance en biens d'équipement, particulièrement pour 2007 et 2008.

2. La facture extérieure énergétique a ainsi largement dépassé les 20 milliards d'euros en 2008. Elle ne dépassait pas 7 milliards en 2002 et atteignait 15 milliards en 2007.

Baisse du surplus courant en 2011, augmentation régulière ensuite



Le surplus extérieur courant devrait baisser à nouveau en 2011, du fait de la forte hausse des prix internationaux de l'énergie et du regonflement conséquent de la facture énergétique (laquelle augmenterait de près de 5 milliards d'euros). Certes, les secteurs exportateurs continueraient à bénéficier d'un commerce international relativement porteur, mais le réveil de la demande intérieure stimulerait de son côté la demande d'importations. Au total, le surplus extérieur courant n'atteindrait que l'équivalent de 1,6 % du PIB en 2011.

Au-delà de 2011, les exportations continueraient à bénéficier d'un contexte international favorable et, en l'absence de nouveaux chocs sur les prix mondiaux, le surplus extérieur courant devrait aug-

menter régulièrement pour atteindre l'équivalent de 2,6 % du PIB à l'horizon 2016.

Les opérations en capital ont été légèrement négatives depuis le début de la décennie, mais le solde négatif s'est réduit en 2009 et en 2010, à la suite notamment du repli substantiel des achats de droits d'émission de gaz à effet de serre par les entreprises belges, dans le cadre des accords de Kyoto. En projection, les opérations en capital resteraient négatives, suite au gonflement des transferts en capital des administrations publiques (pouvoir fédéral) vers le reste du monde.

Le solde de financement positif de la Nation reflète une épargne intérieure suffisante en regard des besoins de financement publics.

Au total, le prêt net de la Belgique au reste du monde, qui s'était fortement réduit en 2008, avec une capacité de financement dépassant à peine les deux milliards d'euros (ou 0,6 % du PIB), s'est regonflé dès 2009. La Belgique a donc, malgré la crise économique et financière de 2008, conservé son statut de prêteur au reste du monde. L'embellie s'est confirmée en 2010, le prêt net au reste du monde atteignant les 8 milliards d'euros (ou 2,3 % du PIB). On est loin toutefois des 15 milliards (5,8 % du PIB) enregistrés en 2002.

En raison de l'amélioration régulière du compte courant (sauf en 2011, voir ci-dessus) et malgré des opérations en capital restant négatives de manière récurrente, le surplus de financement persisterait entre 2011 et 2016, atteignant 2,3 % du PIB en fin de période. Les entreprises et les particuliers ont contribué à redresser le solde de financement en 2009 et 2010, les surplus dégagés par ces deux secteurs ayant permis de compenser largement l'important besoin de financement des administrations publiques. En projection, le maintien d'une capacité de financement élevée pour les entreprises et les particuliers (voire en progrès pour les entreprises) permettrait de rencontrer des besoins de financement publics restant élevés et de continuer à dégager un surplus net de financement vers l'extérieur.

TABLEAU 11 - Compte du reste du monde
 soldes, en pour cent du PIB

	1995	2000	2005	2009	2010	2011	2016
1. Opérations courantes	-4,8	-4,2	-3,2	-2,0	-2,6	-1,6	-2,6
. Biens et services	-3,9	-2,9	-3,9	-2,7	-3,3	-2,2	-3,3
. Rémunération nette des salariés	-1,1	-1,1	-1,3	-1,4	-1,4	-1,4	-1,4
. Revenus nets de la propriété	-1,0	-1,6	0,4	0,3	0,2	0,2	0,0
. Impôts, nets de subventions	0,4	0,4	0,2	0,2	0,2	0,3	0,4
. Autres transferts courants	0,8	1,1	1,4	1,7	1,6	1,6	1,6
2. Opérations en capital	0,1	0,1	0,1	0,4	0,3	0,3	0,3
3. Capacité (+)/besoin (-) de financement du reste du monde	-4,7	-4,1	-3,1	-1,6	-2,3	-1,3	-2,3

4. Marché du travail

La crise économique a pesé à court terme sur l'évolution des taux d'activité, surtout dans les catégories d'âge plus jeunes et principalement en 2009. Dans les classes d'âge plus élevées, l'impact de la crise sur le comportement de l'offre semble avoir été moins important. En effet, on n'a observé par exemple qu'une faible poussée conjoncturelle des entrées en pré-pension. Ainsi, malgré son ampleur, la crise n'aurait qu'un impact durable très limité sur l'évolution de l'offre de travail. L'offre de travail a par ailleurs continué à augmenter au cours des deux dernières années (+67 000 unités), principalement sous l'impulsion démographique.

En effet, la population d'âge actif a - de nouveau - progressé plus sensiblement que prévu, en raison d'un solde migratoire plus élevé qu'escompté. C'est pourquoi nous avons adapté nos Perspectives démographiques et revu à la hausse le solde migratoire à moyen terme. Ainsi, la population d'âge actif continuera à augmenter fortement au cours des six prochaines années (+187 000 unités au total). Par conséquent, le facteur démographique reste le principal moteur de la croissance de la population active, qui est pourtant davantage soutenue par des changements de comportement que dans les dernières années.

En 2011, la population active devrait connaître une croissance quasiment aussi rapide qu'en 2010 (de plus de 35 000 unités). Elle devrait ensuite s'accélérer sur la période 2012-2013 (jusqu'à plus de 42 000 unités) en raison principalement d'une contribution positive plus élevée des changements de comportement. Par la suite, les facteurs démographique et de comportement devraient quelque peu perdre de leur dynamique, entraînant un ralentissement progressif de la croissance annuelle de la population active, qui s'élèverait alors à un peu moins de 30 000 unités en 2016. La hausse cumulée sur l'ensemble de la période de projection atteindrait 224 000 unités.

La pression parafiscale nette sur les salaires dans les entreprises baisserait à moyen terme de 25 points de base. Cette évolution est le résultat net de deux facteurs contradictoires. D'une part, à politique inchangée, le taux de cotisations patronales légales progresse suite à l'augmentation moins rapide des réductions de cotisations par rapport aux salaires bruts. D'autre part, le redressement conjoncturel entraîne une réduction des primes de licenciement et, par conséquent, du taux de cotisations fictives. Les subventions salariales n'exercent plus d'influence notable sur la pression parafiscale nette.

La croissance du coût salarial horaire nominal serait de 3,4 % par an en moyenne sur la période de projection, soit un rythme équivalent à celui que l'on a observé en moyenne au cours du dernier quart de siècle. Cette augmentation s'explique par une croissance des salaires bruts horaires avant indexation de 1,2 % par an, par une indexation moyenne qui atteindrait 2,2 % par an, suite essentiellement à la forte inflation importée cette année, et par un léger tassement du taux de cotisations sociales patronales. Partant des termes du projet d'accord interprofessionnel, exécuté par le gouvernement, et supposant que la hausse du salaire brut hors index coïncide avec les limites fixées (0 % en 2011, 0,3 % en 2012), la croissance du coût salarial atteindrait 5,6 % sur les deux années 2011-2012, essentiellement en raison d'une indexation de 5,5 % et d'un effet à la baisse des cotisations patronales de 0,2 %. A partir de 2013, compte tenu des dispositions de la loi relative à la promotion de l'emploi et à la sauvegarde de la compétitivité et des modalités habituelles de leur mise en oeuvre, le scénario retenu suppose que la croissance des coûts salariaux en Belgique serait proche de la croissance moyenne (pondérée) des coûts salariaux dans les trois pays de référence. Ainsi, au cours des quatre dernières années de la projection, le coût salarial horaire nominal progresserait de 3,7 % et le salaire brut hors index de 1,7 % par an en moyenne.

Après deux années de recul, en 2008 et 2009, la productivité horaire du travail devrait renouer avec un rythme de croissance qui reste cependant faible sur la période de projection (1,1 % par an en moyenne). Vu la reprise de la productivité, les coûts salariaux nominaux par unité produite en 2010 enregistreraient une baisse de 1 %. Toutefois, sur la période de projection, on enregistrerait une hausse non négligeable de 2,25 % par an en moyenne, cette accélération étant surtout sensible en fin de période (2,5 % par an à partir de 2014). Après un rebond important en 2009 à 64,4 %, la part salariale (corrigée pour les indépendants et après déduction des subventions salariales) dans la valeur ajoutée des entreprises rediminue en 2010. Elle remonterait ensuite progressivement pour s'établir à 63,95 % en 2016.

En ce qui concerne le suivi de la norme salariale, on enregistrerait sur la période 1997-2010 un écart cumulé positif entre les salaires belges et ceux des trois pays de référence de 3,5 % si l'on considère la notion de coût salarial dans les entreprises et de 4,1 % si l'on considère la notion de coût salarial du secteur privé. Cette différence est due à un effet de composition (cfr. l'encadré 3 de ce chapitre). Malgré une forte modération de la croissance du salaire brut hors index décidée dans le projet d'accord interprofessionnel 2011-2012, l'écart cumulé sur ces deux années de coût salarial horaire avec les trois pays de référence serait de 0,7 % dans les entreprises, et de 1 % dans le secteur privé, essentiellement du fait d'une hausse des prix de l'énergie plus forte que prévu au moment de la négociation de l'AIP.

La baisse de l'emploi enregistrée durant les deux années consécutives à la crise a été beaucoup moins importante que ce que nous avons estimé dans l'édition précédente des Perspectives. De plus, son évolution n'a pas du tout suivi le schéma que l'on observe habituellement après une période de chocs négatifs sur l'activité économique. Pour le moment, il est difficile de donner une explication complète à ce phénomène. Il est néanmoins clair que le système de chômage temporaire a joué un rôle anticyclique prépondérant et permis d'éviter des licenciements grâce au subventionnement de réductions de la durée du travail; il apparaît, par ailleurs, que le nombre d'emplois titres-services a sensiblement augmenté au cours des dernières années, entraînant un ralentissement considérable des gains de productivité dans l'ensemble des entreprises (de l'ordre de 0,3 pp par an) via une pression à la baisse sur la durée du travail comme sur la productivité horaire. En tout état de cause, la croissance de la productivité sur la période 2010-2011, pourtant une période de redressement de l'activité économique, reste extrêmement faible. Par conséquent, l'emploi marchand devrait poursuivre sa croissance en 2011, laquelle se consoliderait à moyen terme dans un contexte marqué par une accélération de la croissance tant de la valeur ajoutée que de la productivité - accélération qui marquerait quelque peu le pas en fin de période.

La crise a eu, à court terme, un impact sur l'emploi de toutes les branches d'activité marchande, à l'exception de l'emploi titres-services et des soins de santé. Les pertes d'emploi les plus nombreuses sont observées dans l'industrie manufacturière et les services aux entreprises, qui concentrent notamment tous les emplois intérimaires. La branche des services aux entreprises a toutefois été la première à profiter de la reprise conjoncturelle en 2010; elle apporte à moyen terme, conjointement aux branches 'soins de santé' et 'emploi titres-services', la plus importante contribution à la croissance de l'emploi marchand. La branche de la construction, qui avait pourtant bien résisté au repli conjoncturel, perd quelque peu de sa dynamique, surtout à partir de 2013. L'industrie manufacturière, quant à elle, voit son nombre d'emplois diminuer et sa part dans l'emploi intérieur passer de 12,1 % à 10,3 %.

La croissance de la population active occupée s'élève à environ 43 000 unités en 2011 (contre près de 29 000 unités en 2010) pour ensuite s'accélérer et dépasser les 50 000 unités, et enfin tomber à 46 000 unités en 2016, ce qui représente une hausse cumulée de près de 282 000 unités en six ans (47 000 unités en moyenne par an). Le taux d'emploi (administratif) est passé de 64,1 % en 2008 à 63,4 % en 2009 pour ensuite rester stable en 2010. A partir de cette année, il devrait augmenter de façon ininterrompue et atteindre 65,6 % en 2016. Selon les présentes Perspectives, le taux d'emploi utilisé dans le cadre de la stratégie UE2020 (concept "enquête"; classe d'âge 20-64) passerait de 67,6 % à 69,7 % en 2016, ce qui reste encore loin de l'objectif de 73,2 % à l'horizon 2020 que la Belgique a récemment soumis à la Commission européenne.

Suite à l'évolution de l'emploi beaucoup plus favorable que prévu, nous avons revu sensiblement notre estimation des conséquences de la crise économique sur le chômage, tant à court qu'à moyen terme. Le chômage a à peine augmenté de 8 000 unités en 2010 et devrait baisser cette année (également de 8 000 unités). Cette évolution est loin de la hausse de 77 000 unités (cumulée sur 2010 et 2011) sur laquelle nous avions tablé dans l'édition précédente des Perspectives. L'encadré 4 donne les facteurs sous-jacents de cette révision.

La baisse du chômage devrait être un peu moins prononcée en 2012 (3 000 unités) mais s'accélérait ensuite d'année en année (pour atteindre 16 000 unités en 2016), tandis que l'emploi connaîtrait une hausse en forme de U inversé et que la croissance de la population active ralentirait principalement vers la fin de la période. Le taux de chômage, qui a à peine augmenté en 2010 (passant de 12,5 % à 12,6 %), baisse déjà en 2011 (jusqu'à 12,3 %) et tomberait finalement à 11 % en 2016. Ainsi, dans l'hypothèse où les salaires belges suivent l'évolution salariale attendue dans les pays limitrophes indépendamment du contexte macroéconomique et de la situation sur le marché du travail en Belgique, on se retrouve

plus rapidement que prévu dans un scénario où la hausse projetée de l'emploi suppose une baisse relativement prononcée du taux de chômage structurel. En effet, par rapport aux Perspectives 2010-2015, la baisse du bien-être économique liée à la crise financière se traduit par un choc négatif durable sur la productivité plutôt que sur l'emploi.

4.1. Démographie et offre de travail

4.1.1. Population

Les principales caractéristiques de l'évolution récente de la population sont, d'une part, une reprise de la fécondité des femmes belges, particulièrement en Flandre, et, d'autre part, un niveau élevé, en augmentation, de l'immigration internationale, celle-ci poussant aussi à la hausse l'indicateur conjoncturel de fécondité, comme en témoigne le tableau ci-dessous. L'espérance de vie à la naissance poursuit, elle, sa progression régulière.

TABLEAU 12 - Les principaux déterminants de la population de la Belgique

	2001	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2016
Nombre moyen d'enfants par femme	1,67	1,80	1,82	1,85	-	1,85	1,86	1,87
Espérance de vie à la naissance - Hommes (années)	75,42	77,02	77,24	77,26	77,66	77,93	78,16	79,25
Espérance de vie à la naissance - Femmes (années)	81,67	82,64	82,71	82,82	82,94	83,23	83,38	84,09
Immigration internationale (milliers)	110,4	137,7	151,1	164,2	166,5	168,7	172,0	173,7
Emigration internationale (milliers)	75,3	88,2	94,0	100,3	103,7	104,9	107,2	117,1
Solde des migrations internationales (milliers)	35,1	49,5	57,1	63,9	62,8	63,8	64,8	56,6

Sources: Observations 2001-2009: DG SIE (Bulletins de naissance et Registre national) ; Perspectives de population 2010-2060, BFP

La reprise de la fécondité des femmes belges se marque en Flandre et en Wallonie où en 2008 elle était de respectivement 1,74 et 1,79 enfant par femme, pour respectivement 1,47 et 1,72 en 2001. La fécondité des femmes belges dans la Région de Bruxelles-Capitale est élevée, suite à la naturalisation d'une part importante de femmes à fort taux de fécondité, soit 1,86 enfant par femme en 2008 pour 1,74 en 2001, mais ce niveau plafonne depuis 2006.

La fécondité des femmes étrangères reste importante toujours particulièrement en Flandre où elle était de 2,71 enfants par femme en 2008, pour 2,29 en Wallonie et 2,48 dans la Région de Bruxelles-Capitale. Cependant, la fécondité des femmes étrangères est en diminution, sauf en Wallonie où elle s'accroît tout en restant toujours inférieure à celle observée dans les deux autres régions; les valeurs correspondantes pour la Flandre, la Wallonie et Bruxelles-capitale en 2001 étaient de 2,94, 2,11 et 2,60.

Les immigrations internationales (définies comme la somme des entrées déclarées en provenance de l'étranger, des personnes venant du Registre d'attente et des personnes réinscrites plus d'un an après avoir été rayées) sont en augmentation constante et proches des 170 000 entrées par an. Plus d'étrangers signifie aussi plus de sorties vers l'étranger (les sorties sont définies comme la somme des sorties déclarées et des personnes rayées non retrouvées dans l'année). Le solde annuel des mouvements avec l'étranger dépasse les 60 000 personnes.

Suite à ces changements significatifs au cours des trois dernières années, il était nécessaire d'adapter les hypothèses antérieurement définies pour les Perspectives de population 2007-2060.

En ce qui concerne la fécondité et les immigrations internationales évoquées ci-avant, la prudence a été de mise. Pour la fécondité, la tendance observée jusqu'en 2008 (à la hausse ou à la baisse) a été prolongée à un rythme sans cesse réduit en 2009 et 2010, jusqu'à maintenir des taux constants à partir de 2011.

Les immigrations en provenance de l'étranger sont construites en suivant le même mode complexe que lors des Perspectives de population 2007-2060, soit en distinguant, à côté des Belges revenant en Belgique, trois sous-groupes de nationalité d'étrangers (anciens Etats membres EU – les EU15 sans la Belgique; nouveaux Etats-membres – les EU12; reste du monde) et en faisant intervenir pour les deux derniers sous-groupes un

facteur d'attraction économique relative de la Belgique. En sus, une pression à la hausse des immigrations est également maintenue, mais seulement jusque 2015. C'est par ce jeu complexe que l'on voit en fait le solde des migrations internationales baisser dès 2013¹.

Si la population totale, en moyenne d'année ou « au 30 juin », augmente de 527 500 unités entre 2010 et 2016, une grande partie de cette croissance concerne les jeunes (hausse de la fécondité et immigration) et les âgés (poursuite de l'allongement de la vie). La population de 15 à 64 ans n'augmente en effet que de 187 100 unités (cf. tableau 13).

TABLEAU 13 - Population totale, population d'âge actif au 30 juin et accroissement sur la période 2011-2016
en milliers

	2010	2011	2016	2016-2010 (en 6 ans)
Population totale	10884,1	10972,8	11411,6	527,5
Population d'âge actif	7171,0	7209,7	7358,1	187,1

Source: Perspectives de population 2010-2060, BFP

Par contre, en prenant le solde cumulé, sur les 6 années de mi-2010 à mi-2016, des entrées nettes sur le territoire des personnes de 15 à 64 ans, il apparaît que les migrations internationales contribuent pour 307 700 personnes à la population d'âge actif. Autrement dit, en l'absence de mouvements avec l'étranger, la population d'âge actif aurait baissé de quelque 120 600 unités (cf. tableau 14).

TABLEAU 14 - Solde annuel des migrants internationaux d'âge actif et solde cumulé
en milliers

	2010	2011	2016	Solde cumulé de mi-2010 à mi-2016 (en 6 ans)
Solde migrants d'âge actif	52,0	52,9	46,7	307,7

Source: Perspectives de population 2010-2060, BFP

4.1.2. Offre de travail

A court terme, la crise a eu un effet limité sur l'offre de travail ...

Il ressort du tableau 15 que la crise économique a bien freiné, à court terme, la croissance de l'offre de travail. Si les changements de comportement de l'offre² ont encore contribué positivement (de 0,26 point de pourcentage) à la croissance de la population active en 2008, ce n'est plus le cas en 2009. Le recul est observé dans les catégories d'âge de moins de 50 ans. Toutefois, l'effet de la crise a été plus limité que prévu. Déjà en 2010, les changements de comportement auraient à nouveau contribué positivement (de 0,15 pp) au développement de l'offre de travail.

En outre, il semble que la crise ait eu un impact limité sur le comportement d'offre dans les catégories d'âge supérieures. Certes, il faut tenir compte du fait que l'offre de travail dans ces catégories d'âge a encore été influencée positivement, au cours de la période 2009-2010 par le relèvement à 65 ans de l'âge légal de la pension des femmes. Mais même les taux d'activité masculins semblent avoir été peu influencés par la crise économique, quoique l'on observe un léger fléchissement de leur contribution à l'offre au cours de ces dernières années (voir tableau 15). Ceci concorde avec le constat que les entrées en prépension ont jusqu'à présent été remarquablement peu influencées par le recul de l'activité économique. On observe un léger effet conjoncturel à la hausse au niveau des taux d'entrée³ parmi les moins de 60 ans, mais à ce jour cet effet semble même inférieur à la hausse des entrées consécutives au ralentissement conjoncturel du début de la décennie écoulée, qui était pourtant bien plus ténue. La hausse du nombre de prépensionnés⁴ au cours de la période 2009-2010 (de

1. Plus d'informations, sur ces évolutions récentes et les perspectives de population 2010-2060, seront fournies dans un Working paper placé sur le site du BFP en même temps que les nouvelles perspectives de population 2010-2060.

2. Défini comme l'ensemble des changements de taux d'activité par âge, sexe et région du domicile.

3. Entrées annuelles dans le système de prépension à l'âge i au cours de l'année t par rapport à la population active occupée à l'âge $i-1$ au cours de l'année $t-1$.

4. Y compris les prépensionnés qui doivent rester disponibles pour le marché du travail et qui, à strictement parler, devraient être comptabilisés dans la population active.

respectivement 2 200 et 2 800 unités) est principalement due à la réforme des pensions qui a contraint les femmes prépensionnées à rester un an de plus dans le système.

TABLEAU 15 - Déterminants de l'offre de travail (15 à 64 ans)¹
croissance annuelle en pour cent, contributions à la croissance annuelle en points de pourcentage

	2005-2010	2008	2009	2010	2011	2012-2015	2016	2011-2016
1. Croissance de la population d'âge actif	0,80	0,89	0,73	0,65	0,54	0,42	0,38	0,43
2. Croissance du taux d'activité	-0,10	-0,05	-0,16	0,04	0,13	0,32	0,14	0,26
2A. Contribution de la démographie	-0,29	-0,31	-0,17	-0,11	-0,02	0,01	-0,08	-0,01
2B. Contribution du comportement d'offre	0,18	0,26	0,00	0,15	0,15	0,31	0,22	0,27
15-24 ans	-0,20	-0,11	-0,28	-0,22	-0,14	-0,04	-0,02	-0,05
25-49 ans; femmes	0,06	0,16	0,09	0,13	0,07	0,06	0,04	0,06
25-49 ans; hommes	-0,06	-0,09	-0,17	-0,06	-0,02	0,03	0,01	0,02
50-64 ans; femmes	0,27	0,21	0,30	0,27	0,17	0,19	0,15	0,18
50-64 ans; hommes	0,11	0,09	0,07	0,04	0,07	0,07	0,04	0,07
3. Croissance de l'offre de travail (=1+2)	0,70	0,84	0,56	0,70	0,67	0,74	0,52	0,69
3A. Contribution de la démographie (=1+2A)	0,51	0,58	0,56	0,54	0,52	0,42	0,30	0,42
3B. Contribution du comportement d'offre (=2B)	0,18	0,26	0,00	0,15	0,15	0,31	0,22	0,27

1. L'offre de travail équivaut à la population active telle que définie par le BFP (c-à-d y compris les chômeurs complets indemnisés non demandeurs d'emploi).

Dès lors, la crise n'aurait eu qu'un effet durable très limité sur l'offre de travail, puisque les sorties définitives du marché du travail suite à des chocs économiques concernent davantage les travailleurs âgés. Dans les catégories d'âges jeunes (report de l'entrée) et moyennes (découragement), les conséquences devraient être plus temporaires. Toutefois, l'analyse n'est pas évidente à réaliser puisque, dans le passé récent, les influences conjoncturelles et plus structurelles peuvent difficilement être dissociées. En ce qui concerne les jeunes, la tendance à une participation accrue à l'enseignement pourrait s'être renforcée au cours des dernières années, suite à la mise en oeuvre de la réforme de Bologne dans l'enseignement supérieur, qui aurait augmenté la durée moyenne des études. De plus, le contrôle plus strict de la recherche active d'un emploi joue aussi depuis un certain nombre d'années, et ce pour toutes les catégories de moins de 50 ans. Si ce contrôle semble avoir influencé négativement les taux d'activité (administratifs) suite à la suspension d'un groupe d'allocataires, il est difficile d'en évaluer l'impact effectif.

...alors que la population active augmentait sous l'impulsion démographique.

La croissance de la population d'âge actif est à nouveau plus rapide qu'escompté (voir section 4.1.1) en raison d'un solde migratoire encore plus élevé que prévu, ce qui n'a pas empêché cette croissance de fléchir légèrement au cours des deux dernières années (tableau 15: de 0,89 % en 2008 à 0,73 % en 2009 et à 0,65 % en 2010) étant donné que les cohortes qui atteignaient l'âge de 15 ans (65 ans) devenaient légèrement moins (plus) denses. D'autre part, les premières cohortes nées après la guerre ont maintenant atteint la catégorie d'âge actif la plus élevée (60-64 ans) si bien que la croissance du taux d'activité macroéconomique¹ est de moins en moins freinée par des changements dans la structure d'âge de la population d'âge actif (tableau 15, ligne 2A: de -0,31 pp en 2008 à -0,17 pp en 2009 et -0,11 pp en 2010).

Compte tenu de ce dernier phénomène, la contribution démographique globale à l'évolution de l'offre de travail est restée presque aussi élevée en 2009 et 2010 (autour de 0,55 pp²) qu'en 2008, et a ainsi été le moteur de la croissance de la population active qui a atteint 0,56 % en 2009 (+30 200 personnes) et 0,70 % en 2010 (+36 800 personnes). Cette expansion de la population active est intervenue alors que le taux d'activité macroéconomi-

1. Rapport entre la population active totale (de 15 ans et plus) et la population d'âge actif (15 à 64 ans).

2. Ce raisonnement est fondé sur l'hypothèse que les taux d'activité des migrants sont comparables à ceux de la population résidente du même âge, sexe et domicile. Faute de données, le bien-fondé de cette hypothèse ne peut être vérifié.

que est passé de 72,6 % à 72,5 % en 2009 et en 2010 (graphique 19), compte tenu d'une progression marginale en 2010.

En dépit d'un comportement d'offre à nouveau plus expansif...

Au cours de la période de projection, les changements de comportement de l'offre devraient davantage contribuer à la croissance de la population active qu'au cours des deux dernières années. Les effets de la crise sur le comportement d'offre dans les catégories d'âge les plus jeunes devraient complètement se dissiper si bien que l'on n'observerait qu'une légère évolution structurelle négative à plus long terme (-0,05 pp en moyenne sur la période, tombant à -0,02 pp en 2016). La croissance des taux d'activité dans les catégories d'âge moyennes (de 25 à 49 ans) ne serait plus freinée par les contrôles plus stricts de la recherche active d'un emploi. Par conséquent, elle devrait apporter à moyen terme une - légère - contribution positive à la croissance de l'offre de travail. Cette contribution serait plus élevée chez les femmes (0,06 pp en moyenne par an) que chez les hommes (0,02 pp) puisque des effets de cohorte positifs jouent encore en projection pour les femmes de plus de 40 ans.

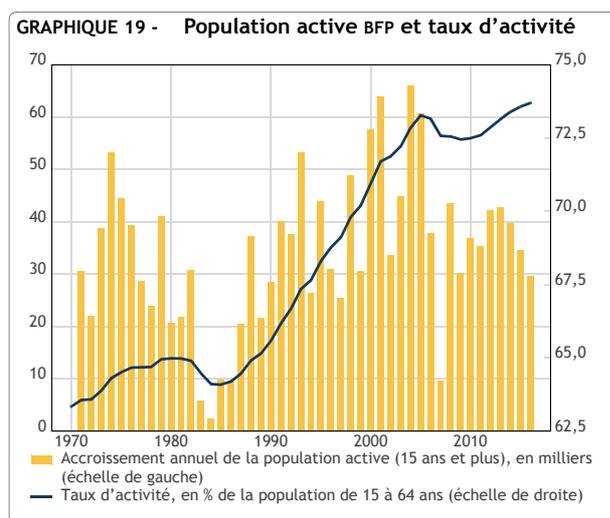
Des effets de cohorte plus importants persistent dans les catégories d'âge plus élevées chez les femmes, qui, du point de vue des changements de comportement, fournissent de loin la principale contribution à la croissance de l'offre de travail (0,18 pp par an). Néanmoins, cette contribution encore très significative en 2010 (0,27 pp) devrait se tasser quelque peu à partir de 2011, la réforme des pensions de 1996 ayant atteint sa vitesse de croisière. Chez les hommes également, le comportement d'offre dans les classes d'âge plus élevées continue d'évoluer positivement (contribution de 0,07 pp par an), poursuivant ainsi une tendance à la hausse ininterrompue depuis la seconde moitié des années 90.

En projection, le nombre de prépensionnés devrait légèrement diminuer (de 3 300 personnes) en dépit du vieillissement de l'emploi salarié qui accroît sensiblement l'assiette des entrées en prépension. En effet, dans le scénario des présentes Perspectives, le taux de réserve de main-d'oeuvre fléchit sensiblement à partir de 2012 (voir section 4.4), reflétant ainsi l'effacement rapide des récentes pressions conjoncturelles à la hausse sur les entrées dans le système. En outre, les mesures prises dans le cadre du Pacte de solidarité entre les générations ont une incidence négative sur les entrées en prépension, notamment en reportant l'âge dominant d'entrée de 58 à 60 ans. Le net recul du poids relatif du système de prépension (par rapport à l'offre potentielle de travail) continue de soutenir à moyen terme l'évolution du taux d'activité dans la catégorie d'âge correspondante.

Toutes catégories d'âge confondues, les changements de comportement devraient contribuer à la croissance de l'offre de travail pour 0,27 pp par an à moyen terme. En 2011, cette contribution ne devrait pas dépasser 0,15 pp - comme en 2010 - pour ensuite s'accélérer et dépasser 0,30 pp par an sur la période 2012-2014. Par après, elle devrait diminuer pour tomber à 0,22 pp en 2016.

...la démographie demeure le principal moteur de la croissance de la population active.

En projection, la population d'âge actif devrait continuer à croître sensiblement, en moyenne de 0,43 % par an, ce qui représente une progression de quelques 187 000 personnes sur l'ensemble de la période (voir tableau 16). En comparaison avec l'édition précédente des Perspectives, cette croissance a été revue à la hausse (de 0,11 pp par an) étant donné que les hypothèses relatives au solde migratoire ont à nouveau été revues à la hausse sur l'ensemble de la période de projection, conformément aux observations récentes (voir section 4.1.1). Le léger ralentissement de la croissance de la population d'âge actif par rapport aux dernières années s'explique surtout par une densification des cohortes qui atteignent l'âge de 65 ans. Ce n'est que vers la fin de la période de projection que la dynamique de l'immigration nette se réduit quelque peu.



A moyen terme, les changements dans la structure d'âge de la population entre 15 et 64 ans n'ont presque plus d'incidence sur la croissance du taux d'activité macroéconomique (tableau 15: faible pression à la baisse de 0,01 pp par an en moyenne). Ce dernier progresse sur l'ensemble de la période de projection sous l'effet des changements de comportement décrits ci-dessus. Le taux d'activité ne progresserait que légèrement en 2011 (graphique 19: de 72,5 % à 72,6 %), mais nettement plus rapidement au cours des trois années suivantes pour atteindre 73,4 % en 2014. Ensuite, un nouveau ralentissement intervient, amenant le taux d'activité à 73,7 % en fin de période.

A moyen terme, la démographie reste le principal moteur de la croissance de l'offre de travail, laquelle s'établirait en moyenne à 0,69 % par an. La démographie contribuerait environ pour deux tiers à cette évolution (0,42 pp par an). En 2011, la population active croîtrait presque au même rythme qu'en 2010 (graphique 19 : hausse de 35 200 unités). Au cours de la période 2012-2013, ce rythme s'accélérait (progression de plus de 42 000 unités) principalement en raison d'une contribution plus importante des changements de comportement. Par la suite, les facteurs démographique et comportemental perdent légèrement de leur importance si bien que la croissance annuelle de la population active se tasse progressivement et ne représente plus en 2016 qu'un peu moins de 30 000 personnes.

TABEAU 16 - Population d'âge actif (15-64 ans) et population active BFP (15 ans et plus)
moyennes annuelles; écarts en milliers

	Population d'âge actif			Population active BFP		
	04-98	10-04	16-10	04-98	10-04	16-10
15-24 ans	6	56	2	16	-40	-5
25-49 ans	-37	8	20	42	2	37
50 ans et plus	157	271	165	239	257	192
Hommes	61	163	88	80	78	97
Femmes	66	173	99	216	141	126
Total	126	336	187	297	219	224

Sur l'ensemble de la période de projection, la croissance cumulée de l'offre de travail représente 224 000 personnes (tableau 16). L'offre de travail augmente à nouveau plus chez les femmes que chez les hommes (bien que l'écart soit moins marqué qu'au cours des dernières décennies) et son vieillissement se poursuit sous l'effet conjugué du vieillissement de la population d'âge actif et de la progression des taux d'activité dans les catégories d'âge les plus élevées.

4.2. Coût du travail et productivité dans les entreprises¹

4.2.1. Cotisations sociales et subventions salariales

En l'absence de nouvelles initiatives en matière de politique de réduction des charges salariales, la pression parafiscale nette (cotisations patronales moins les subventions salariales) évolue à moyen terme en raison, d'une part de la législation existante en matière de réductions des cotisations et de subventions salariales et, d'autre part, des influences des cycles conjoncturels sur les cotisations patronales fictives.

La baisse de la pression parafiscale nette implicite sur le travail n'est pas due à la politique de réduction des charges salariales.

A moyen terme, le taux parafiscal net diminuera de 25 points de base (voir tableau 17). Toutefois, le taux légal de cotisation augmentera, quant à lui, de 74 points de base. Ce mouvement s'explique principalement par la baisse structurelle du taux de réduction de cotisations patronales (de 79 points de base); en effet, en raison de leur caractère forfaitaire et dégressif, les réductions de cotisations patronales appliquées dans le cadre de la mesure structurelle progressent moins vite que les salaires bruts, à politique inchangée.

Le volet "Réductions de cotisations patronales" de l'AIP 2009-2010 reste lettre morte.

Pour le calcul des réductions de cotisations patronales, nous supposons que le glissement des moyens prévus dans le budget de la mesure structurelle annoncé par l'AIP 2009-2010 n'est pas concrétisé. Par conséquent, toutes les réductions axées sur les groupes cibles sont maintenues et la composante forfaitaire générale ainsi que la mesure relative aux bas salaires ne sont pas réellement renforcées. Il est vrai que le plafond des bas salaires d'application pour la composante "bas salaires" a été relevé en 2011 (la première hausse depuis 2007), mais ce relèvement était le minimum nécessaire pour éviter que la composante "bas salaires" ne soit de moins en moins pertinente du fait de l'augmentation des salaires bruts nominaux. L'allègement des charges salariales pour les entreprises n'est pas abordé dans l'AIP 2011-2012.

La hausse du taux effectif de cotisations patronales est quelque peu tempérée par une série de facteurs...

L'augmentation du taux légal implicite est quelque peu freinée par des glissements dans la composition de l'emploi (-8 points de base - tableau 18, partie A) et par l'exonération parafiscale des hausses salariales stipulées dans l'AIP 2009-2010 (-7 points de base - tableau 18, partie B). D'autres facteurs jouent également un rôle important en début de période. D'une part, les taux de cotisations augmentent sous la pression du Fonds de fermeture d'entreprises et des recettes découlant de la lutte contre la fraude. D'autre part, la pression parafiscale fléchit partiellement à mesure que les cotisations grevant les primes de licenciement - particulièrement importantes suite à la crise - se réduisent graduellement, et également du fait de la baisse des taux de cotisations liés aux assurances maladie extralégales (-21 points de base) et aux pensions complémentaires (-14 points de base). Dans ce dernier cas, la baisse du taux de cotisations est due au glissement de l'emploi vers des branches d'activité où les dispositions relatives aux pensions du deuxième pilier sont moins généreuses (tableau 18, partie A).

... mais surtout par le taux de cotisations fictives.

La hausse du taux de cotisations légales est atténuée par le recul des charges liées aux sorties de l'emploi, que ce soit en raison d'un licenciement ou d'un départ à la retraite. Le taux de cotisations fictives recule de 64

1. Par "entreprises", il faut comprendre, sauf mention contraire, l'ensemble des branches d'activité à l'exception des branches "Administration publique", "Education" et "Services domestiques". Le champ couvert par ce concept est identique à celui de notre définition des "branches d'activité marchande".

points de base en raison principalement du redressement conjoncturel. Plus de la moitié de la baisse du taux de cotisations fictives (34 points de base) se produira en 2011 étant donné que les primes de licenciement décroissent au fur et à mesure que l'économie se redresse. Ensuite, le taux de cotisations fictives continuera à diminuer suite à des glissements sectoriels (-13 points de base au final - voir tableau 18, partie A) et à un ralentissement de la croissance, voire une baisse, du nombre de prépensionnés.

TABEAU 17 - Taux de cotisations patronales et taux de subventions salariales dans les entreprises
en pour cent, par rapport aux salaires bruts

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2010-1997	2016-2010
Taux implicites de subventions salariales ^a	4,57	4,70	4,57	4,50	4,50	4,50	4,50	4,52	-0,06
Taux implicites de cotisations patronales ^b	34,45	34,25	34,16	34,18	34,16	34,16	34,20	0,79	-0,25
- Taux de cotisations légales ^c	25,04	25,23	25,36	25,49	25,60	25,69	25,78	-0,50	0,74
- Taux de cotisations fictives ^d	3,46	3,12	2,97	2,91	2,85	2,82	2,82	0,14	-0,64
- Taux de cotisations extralégales ^e	2,13	2,10	2,07	2,03	2,00	1,96	1,93	0,22	-0,21
- Taux de cotisations pour pensions complémentaires	3,82	3,80	3,77	3,74	3,72	3,70	3,68	0,93	-0,14
- <i>p.m.</i> Taux de réduction des cotisations	4,67	4,48	4,32	4,19	4,07	3,97	3,89	2,85	-0,79
Charges parafiscales nettes par catégorie de salariés (à l'exclusion des ALE et des travailleurs titrés-services) ^f									
- Bas salaires - travailleurs de moins de cinquante ans	24,71	25,44	25,91	26,23	26,41	26,65	26,85	-1,51	2,14
- Salaires élevés - travailleurs de moins de cinquante ans	29,69	29,64	29,59	29,57	29,49	29,44	29,42	-1,91	-0,27
- Emplois spéciaux	7,52	4,59	9,59	12,30	12,72	13,22	13,72	-4,72	6,20
- Bas salaires - travailleurs âgés	23,26	24,18	24,99	25,92	26,78	27,63	28,39	-3,24	5,13
- Salaires élevés - travailleurs âgés	29,64	29,65	29,69	29,78	30,00	29,99	30,00	-3,51	0,36

a. Financement par la sécurité sociale: Maribel social, financement alternatif des baisses de charges pour le secteur 'non-profit', activation des allocations de chômage, titres-services, bonus jeunes dans le secteur 'non-profit'; financement par la fiscalité fédérale: travail de nuit et en équipe, heures supplémentaires, subvention générale, chercheurs, marine marchande, pêche en mer, remorquage en mer, dragage, sportifs; financement de la Région flamande: chômeurs âgés; financement de la Région wallonne: prime à l'emploi.

b. Pas nécessairement égal à la somme des composantes à cause des arrondis.

c. Après réductions. Le taux du Fonds de fermeture des entreprises augmente en moyenne de 7 points de base en 2011. Les effets ex-ante entraînent en 2011 une baisse de 10 points de base du taux lié aux primes de licenciement plus faibles. Les mesures en matière de lutte contre la fraude et la taxe CO₂ sur les véhicules de société entraînent une augmentation de 1 point de base du taux. Dans le cadre de la réduction structurelle, le plafond des bas salaires est passé de 5 870,71 euros (en vigueur depuis 2007) à 6 030 euros bruts par trimestre en 2011.

d. Après la période d'observations, les taux sectoriels sont basés sur des prévisions relatives au nombre de prépensions. Pour la période 2010-2012, nous tenons compte du ralentissement progressif de la hausse temporaire des primes de licenciement intervenue en 2009.

e. A l'exclusion des pensions complémentaires. Après la période d'observations, les taux sectoriels sont basés sur les perspectives relatives à l'emploi sectoriel et sur l'indice des prix des soins de santé supportés par les ménages.

f. Taux de cotisations patronales à l'exclusion des cotisations fictives, moins le taux de subvention salariale.

Les subventions salariales n'entraînent plus de modifications importantes des charges salariales.

L'influence des subventions salariales sur l'évolution des taux parafiscaux nets est globalement insignifiante (baisse de 6 points de base - voir tableau 17). En effet, les programmes de subventions salariales octroyés sur une base proportionnelle au salaire (subventions générales, travail de nuit et d'équipe, chercheurs) ont atteint leur vitesse de croisière et occupent une place beaucoup plus importante que les autres subventions. Par conséquent, les taux de subventions salariales restent pratiquement stables pour l'emploi normal (tableau 6 du chapitre 7, Annexes). Les légères baisses à moyen terme observées dans l'industrie manufacturière s'expliquent par la stagnation d'une série de programmes régionaux mineurs à caractère forfaitaire (prime à l'emploi pour les travailleurs âgés en Flandre, prime à l'emploi en Wallonie). Le recul moindre des taux de subventions dans les services marchands (-0,1 et -0,4 point de pourcentage) s'explique par le poids de la subvention Maribel social dans les soins de santé, qui a vu son budget augmenter en 2011. Seuls les programmes spéciaux pour l'emploi verront leurs taux de subventions salariales sensiblement reculer du fait du poids important des subventions d'activation et de la disparition des programmes win-win généreux mais temporaires (entrée limitée à 2010-2011, avec effets jusqu'en 2012).

TABLEAU 18 - Glissement intra- et intersectoriels dans l'emploi et exonération parafiscale des hausses forfaitaires de salaire de l'AIP 2009-2010: effet sur les taux de cotisations patronales
en pour cent, par rapport aux salaires bruts, comparaison avec 2010

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
A: Incidence des glissements intra- et intersectoriels dans l'emploi						
Taux moyen de cotisations patronales ^a	-0,09	-0,17	-0,23	-0,28	-0,34	-0,40
- Taux de cotisations légales après réductions	-0,03	-0,06	-0,07	-0,07	-0,08	-0,08
- Taux de cotisations fictives	-0,02	-0,04	-0,06	-0,08	-0,10	-0,13
- Taux de cotisations extralégales	-0,01	-0,01	-0,02	-0,03	-0,03	-0,04
- Taux de cotisations pour pensions complémentaires	-0,03	-0,06	-0,09	-0,11	-0,13	-0,15
B: Incidence de l'exonération parafiscale des hausses salariales forfaitaires en vertu de l'AIP 2009-2010						
Taux moyen de cotisations patronales	-0,08	-0,07	-0,07	-0,07	-0,07	-0,07
- Taux de cotisations légales après réductions	-0,07	-0,07	-0,07	-0,07	-0,07	-0,06
- Taux de cotisations fictives	-0,00	-0,00	-0,00	-0,00	-0,00	-0,00
- Taux de cotisations extralégales	-0,00	-0,00	-0,00	-0,00	-0,00	-0,00
- Taux de cotisations pour pensions complémentaires	-0,00	-0,00	-0,00	-0,00	-0,00	-0,00

a. Pas nécessairement égal à la somme des composantes à cause des arrondis.

Hausse sensible des charges sur les bas salaires et les programmes spéciaux pour l'emploi.

La comparaison effectuée entre les taux parafiscaux nets et les taux de cotisations patronales des différentes catégories d'emploi (tableau 6 du chapitre 7, Annexes) ne tient pas compte des cotisations fictives (impossibilité de les répartir entre les différents types d'emploi) et des emplois titres-services. En ce qui concerne la comparaison entre les évolutions à moyen terme des différentes branches d'activité, il ne faut pas perdre de vue que le nombre exceptionnellement élevé de plans de licenciement en début de période concernait plus que proportionnellement l'industrie manufacturière et qu'ils ont une plus grande incidence sur les taux appliqués aux catégories d'emploi à bas salaires.

Le taux parafiscal net des jeunes travailleurs percevant des salaires peu élevés augmentera en moyenne (2,1 points de pourcentage), en raison principalement de la tendance à la hausse du taux de cotisations légales inhérente au caractère forfaitaire-dégressif de la réduction structurelle. Le recul progressif des cotisations liées aux primes de licenciement, qui se concentrent dans l'industrie manufacturière, entraîne à moyen terme une hausse du taux de cotisations du groupe des jeunes travailleurs percevant des salaires peu élevés plus faible dans l'industrie manufacturière (0,9 point de pourcentage) que dans les services marchands (2,2 points de pourcentage). Les travailleurs âgés percevant des salaires peu élevés seront également imposés plus lourdement (+5,1 points de pourcentage). Ce sont surtout les services marchands qui sont les plus touchés par les caractéristiques de la réduction structurelle puisque leur taux de cotisations patronales augmente de 6 points de pourcentage.

Le recul des cotisations liées aux primes de licenciement et la réduction de la taxe CO₂ moyenne sur les véhicules de société plus écologiques entraîneront une diminution de l'imposition nette des jeunes percevant des salaires élevés (-0,3 point de pourcentage).

Le taux parafiscal net des travailleurs âgés percevant des salaires élevés augmentera en moyenne de 0,4 point de pourcentage, mais pas de manière uniforme. Le taux de cotisations reculera de 0,6 point de pourcentage dans l'industrie manufacturière, mais augmentera de 0,6 point de pourcentage dans les services marchands.

Les catégories d'emplois spéciaux seront en moyenne plus lourdement imposées (de 6,2 points de pourcentage) car les taux de cotisations patronales effectifs augmentent (+2,1 ou 2,5 points de pourcentage, suite à la réduction structurelle) et les taux de subventions diminuent (-3,7 ou -4,4 points de pourcentage, suite à la suppression des emplois win-win).

Allégements faibles ou incertains des charges salariales pour augmenter le revenu disponible des travailleurs à bas salaires.

Les dispositions actuelles en matière de réductions de cotisations personnelles ont été renforcées uniquement par le biais de l'indexation, en septembre 2010, des plafonds des bas salaires d'application pour le bonus à l'emploi; les forfaits maximums n'ont pas été adaptés. L'absence de nouvelles initiatives réduira donc automatiquement l'importance du bonus à l'emploi, qui passera de 0,34 % du revenu disponible des ménages en 2010 à 0,16 % en 2016, et ce même en cas d'indexation des plafonds salariaux sur l'indice santé. Toutefois, cette baisse n'est peut-être pas aussi préjudiciable à l'emploi que l'on pourrait le penser. En effet, une étude récente menée en Flandre remet en question l'opportunité de telles mesures par rapport à l'objectif de promotion de l'emploi des travailleurs à bas salaires à des coûts budgétaires acceptables (voir encadré 2).

ENCADRÉ 2 - Les faibles réductions de charges, par le biais de l'impôt des personnes physiques ou des cotisations personnelles, peuvent-elles stimuler l'offre de travail?

L'AIP 2011-2012 promet une hausse du salaire net des travailleurs percevant un salaire peu élevé de maximum 120 euros par an par travailleur. Le salaire net ne sera pas augmenté par le biais d'un élargissement du bonus à l'emploi, mais bien par le biais de l'impôt des personnes physiques. Ces deux instruments restent toutefois équivalents du point de vue de leur comportement économique.

Si le but est de stimuler l'emploi des travailleurs à bas salaires en augmentant les salaires nets et pour autant qu'il existe une analogie avec le "jobkorting" flamand, un faible allégement fiscal, tel qu'annoncé par l'AIP 2011-2012, sera peu efficace, voire inopportun. Sur la base d'un modèle d'équilibre partiel qui décrit au niveau microéconomique le choix entre le temps libre et le travail et entre le temps partiel et le temps plein, Decoster et al (2011)^{1 2} estiment que le "jobkorting" flamand ne serait pas suffisamment élevé pour engendrer une substitution significative du temps libre vers le travail et que l'effet-revenu négatif sur la volonté de travailler dominerait l'effet de substitution positif. L'analyse se fonde sur le jobkorting de l'année 2009 qui se situait entre 250 et 300 euros par an, soit des montants au moins deux fois plus élevés que ceux prévus par l'AIP 2011-2012.

La même étude suggère qu'il faudrait procéder à des dégrèvements fiscaux beaucoup plus importants pour stimuler significativement l'offre de travail, de 1 750 euros par an par tête selon Decoster et al (2011), mais ceci impliquerait des coûts budgétaires extrêmement élevés par emploi supplémentaire. A titre de comparaison, le bonus à l'emploi actuel s'élève à maximum 2 100 euros par an par tête pour les salaires bruts les plus bas, tandis que la moyenne du bonus par équivalent temps plein s'élève à 710 euros par an en 2010.

1. Decoster, A., De Swertdt, K., Vanleenhove, P., (2011), *Een ex ante evaluatie van de Vlaamse jobkorting*, Flemsi Discussion Paper 5, 23p.
 2. <https://www.econ.kuleuven.be/ew/academic/econover/Papers/Andr%C3%A4/2011%20Decoster,%20De%20Swertdt%20en%20Vanleenhove.pdf>

4.2.2. Coût salarial, coût du facteur travail et salaire brut

Avec une croissance à moyen terme de 3,4 % par an, l'évolution des coûts salariaux dans les entreprises ...

L'évolution des coûts salariaux dans les entreprises s'inscrit dans une tendance historique. La croissance du coût salarial nominal horaire serait de 3,4 % par an en moyenne sur la période 2011-2016 (tableau 19, point 1). Cette augmentation s'explique par une croissance des salaires bruts horaires avant indexation de 1,2 % par an et par une indexation moyenne qui atteindrait 2,2 % par an, suite essentiellement à une poussée de l'inflation (importée) en 2011 et 2012. L'effet des cotisations sociales patronales sur le coût salarial serait très légèrement négatif (-0,03 % par an - voir également section 4.2.1 ci-dessus), surtout en début de période de projection.

... rejoint la tendance moyenne du dernier quart de siècle.

Ce rythme de 3,4 % par an est équivalent à celui que l'on a observé en moyenne au cours du dernier quart de siècle. La décomposition de la croissance observée des coûts salariaux dans les entreprises est cependant différente de celle prévue dans ces Perspectives. On a connu dans le passé plus de croissance des salaires bruts horaires avant indexation, moins d'indexation et un effet à la hausse des cotisations patronales sur le coût salarial. L'augmentation du coût salarial prévue sur la période de projection est toutefois plus élevée que celle observée au cours des six et douze dernières années, de 0,7 % par an en moyenne.

Une projection des coûts salariaux initiée sur base du dernier projet d'AIP, exécuté par le gouvernement, ...

En application de la loi du 26 juillet 1996 relative à la promotion de l'emploi et à la sauvegarde préventive de la compétitivité, les partenaires sociaux ont élaboré un projet d'accord interprofessionnel (AIP) pour la période 2011-2012. Ce projet, exécuté par le gouvernement fédéral, limite la hausse annuelle maximale des salaires bruts hors indexation, négociée au niveau des commissions paritaires, à 0 % en 2011 et à 0,3 % en 2012, tout en garantissant l'indexation automatique des salaires "sans aucune référence directe ou indirecte à une possible remise en cause". Partant de ces hypothèses, la croissance du coût salarial atteindrait 5,6 % sur les deux années, essentiellement en raison d'une indexation de 5,5 %¹ et d'un effet à la baisse des cotisations patronales de 0,2 %. Selon les dernières données fournies par l'OCDE², l'augmentation du coût salarial dans les États membres de référence se limiterait à 4,8 % en cumul sur la période 2011-2012. Malgré une forte modération salariale en Belgique, nos coûts salariaux augmenteraient donc plus rapidement que cette moyenne dans les trois pays de référence, en raison d'un rythme d'indexation (suite essentiellement à la forte inflation importée cette année) plus élevé que prévu initialement en Belgique (voir également la section 4.2.4.a ci-après).

... et prolongée conformément à la loi de 1996.

A partir de 2013, compte tenu des dispositions de la loi relative à la promotion de l'emploi et à la sauvegarde de la compétitivité et des modalités habituelles de leur mise en oeuvre, le scénario retenu suppose que la croissance des coûts salariaux en Belgique serait proche de la croissance moyenne (pondérée) des coûts salariaux dans les trois pays de référence. Ainsi, au cours des quatre dernières années de la projection, le coût salarial horaire nominal progresserait de 3,7 % par an en moyenne.

1. Dans son rapport technique de novembre 2010, le Conseil central de l'Economie tablait sur une indexation cumulée de 3,9 %.

2. OCDE, janvier 2011.

TABLEAU 19 - Evolution des salaires et de la productivité dans les entreprises
taux de croissance annuel moyen en pour cent

	1987-2010	1987-1998	1999-2010	2005-2010	2011-2016
1. Coût salarial horaire nominal (sans déduction des subventions salariales)	3,37	4,04	2,70	2,64	3,39
Augmentation imputable aux éléments suivants ^a :					
- indexation	1,87	1,94	1,81	1,92	2,21
- cotisations sociales patronales totales ^b	0,08	0,16	0,01	0,08	-0,03
- salaire horaire brut avant indexation	1,38	1,90	0,87	0,63	1,19
2. Coût horaire nominal du facteur travail (avec déduction des subventions salariales) ^c	3,22	4,03	2,42	2,18	3,40
3. Productivité horaire du travail	1,54	2,11	0,97	0,49	1,12

a. La somme des composantes ne correspond pas exactement à l'évolution totale en raison d'effets de second ordre.

b. Y compris les cotisations extralégales et fictives.

c. Selon la méthodologie des comptes nationaux, dite du SEC 95, les subventions salariales doivent être enregistrées comme un subside et non comme une réduction directe des charges. Elles n'entrent dès lors pas en ligne de compte pour le calcul des coûts salariaux. Ces subventions salariales sont multiples et financées par différents niveaux de pouvoir (financement par la sécurité sociale: Maribel social, financement alternatif des baisses de charges pour le secteur 'non-profit', activation des allocations de chômage, titres-services, bonus jeunes dans le secteur 'non-profit' ; financement par la fiscalité fédérale: travail de nuit et en équipe, heures supplémentaires, subvention générale, chercheurs, marine marchande, pêche en mer, remorquage en mer, dragage, sportifs ; financement de la Région flamande: chômeurs âgés ; financement de la Région wallonne : prime à l'emploi).

Avec une indexation annuelle moyenne de près de 2 % et un effet neutre des cotisations sociales patronales sur le coût salarial, la marge indicative de croissance du salaire brut hors index serait d'environ 1,7 % chaque année. Cette marge est élevée au regard des douze dernières années (et au regard des gains de productivité prévus), mais reste inférieure à ce que l'on a connu au cours de la période 1987-1998.

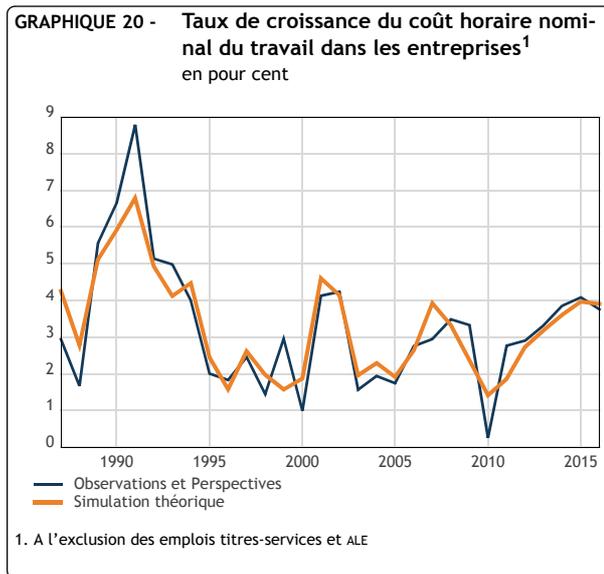
Contribution neutre des subventions salariales à moyen terme.

Ces évolutions reposent sur un concept de coût salarial conforme aux règles de la comptabilité nationale. En d'autres termes, il n'intègre pas les *subventions salariales*, introduites dès 1996. Celles-ci sont devenues de plus en plus importantes et de plus en plus généralisées dans les entreprises, y compris celles soumises à la concurrence internationale (voir section 4.2.1 et tableau 6 de l'annexe statistique) ; ces subventions constituent, pour les employeurs concernés, un abaissement des coûts liés aux salaires. L'impact de ces subsides sur le coût du facteur travail global des entreprises (point 2 du tableau 19) ne fut pas négligeable au cours des six - voire des douze - dernières années. Toutefois, leur contribution à l'évolution des coûts du travail serait neutre sur la période de projection.

La cohérence entre le scénario salarial et les perspectives du marché du travail n'est pas garantie a priori.

Il n'est *a priori* pas garanti que dans ces perspectives, l'évolution du marché du travail s'harmonise avec le scénario de l'évolution des salaires. Ce scénario est en effet basé sur l'hypothèse selon laquelle les coûts salariaux belges suivront l'évolution des pays voisins, qui table sur une accélération de la croissance salariale dès 2013.

Une analyse montre que l'évolution des salaires nominaux dans ces perspectives est compatible avec les déterminants belges de la formation des salaires.



Le graphique 20 atteste que le scénario salarial dans ces Perspectives est cohérent, dans les grandes lignes, avec une simulation théorique (réalisée à l'aide de l'équation de salaire du modèle LABMOD) qui serait dictée par l'évolution des prix, de la productivité du travail, du taux de chômage et du coin fiscal en Belgique. Par rapport à cette équation, le ralentissement observé des salaires en 2010 aurait pu être moins prononcé, alors que la reprise en 2011 s'avère trop forte. Toutefois, à partir de 2012, le scénario salarial est en ligne avec la croissance des coûts du travail qui, dans un premier temps, est alimentée par l'augmentation des prix et le rétablissement de la productivité du travail et également par la baisse du taux de chômage.

4.2.3. Coût unitaire du travail

Après deux années de recul dû à la crise, ...

On a assisté en 2008 et 2009 à deux années de recul de la productivité horaire du travail dans les entreprises (respectivement -0,3 % et -1 %). En effet, sous l'effet de la crise, le recul du volume de travail a été moins fort que celui de l'activité économique (voir également la section 4.3).

... la productivité horaire du travail retrouverait un chemin de croissance positive, mais faible.

Dès 2010, on renouerait avec des gains de productivité horaire du travail (+1 %), étant donné le retour à une croissance économique, tirée par les exportations, plus forte que celle du volume de travail. En 2011, les gains de productivité seraient plus faibles (+0,7 %), la croissance économique provenant davantage qu'en 2010 de la demande intérieure, soutenant l'activité des services aux gains de productivité plus faibles que ceux de l'industrie manufacturière. Par la suite, les gains de productivité s'accroissent pour atteindre un maximum de 1,4 % (en 2015). Au total, sur l'ensemble de la période de projection (2011-2016), la productivité horaire augmenterait de 1,1 % par an en moyenne, ce qui constitue un rythme faible dans une perspective historique. En effet, le taux de croissance moyen de la productivité horaire, qui atteignait 3 % au cours de la décennie quatre-vingt, est retombé à 1,9 % pendant la décennie nonante et n'était plus que de 1,3 % sur la période 2000-2007.

Après une période de turbulences (2008 à 2010), ...

La contribution des salaires à l'évolution des prix (voir chapitre 3) se mesure par l'évolution du coût nominal du facteur travail par unité produite¹ (graphique 21). Celle-ci fluctue bien sûr selon la conjoncture, mais il est remarquable de constater l'impact des politiques de modération salariale et de réduction du coût du travail menées depuis le début des années quatre-vingt. Ainsi, la hausse du coût unitaire nominal du travail atteignait 3,5 % en moyenne par an durant la décennie quatre-vingt pour redescendre à 2,16 % au cours de la décennie nonante (malgré des gains de productivité en nette régression). De 2000 à 2007, elle se limite à 1,15 % par an en moyenne. Ensuite, viennent deux années de forte croissance (+3,45 % en 2008 et +3,86 % en 2009), expliquée par des hausses du coût du facteur travail importantes (3,1 % par an) dues à la forte inflation de

1. Ou encore coût unitaire nominal du facteur travail.

2008, alors que la productivité baisse, suivies d'une baisse exceptionnelle en 2010 (-1 %) sous l'effet de la reprise des gains de productivité (+1 %) alors que le coût du facteur travail stagne.

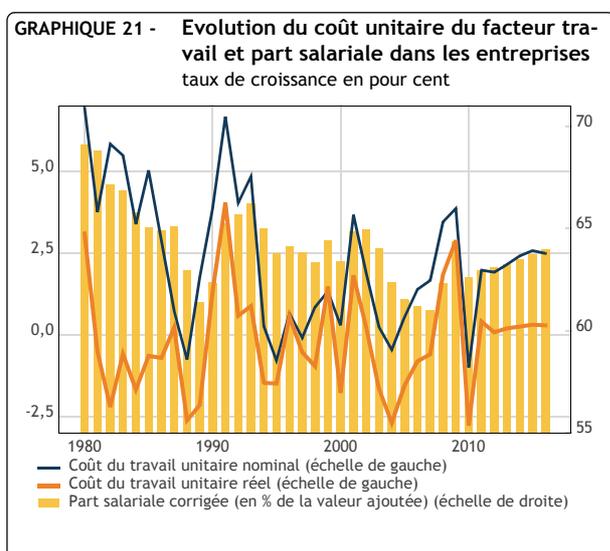
... la progression des coûts du travail alimenterait quelque peu l'inflation.

Selon ces perspectives, la croissance du coût unitaire nominal du facteur travail atteindrait 2,25 % par an en moyenne durant la période de projection (2011-2016). Cette accélération est surtout sensible en fin de période (2,5 % par an à partir de 2014). L'incidence de la hausse des salaires sur les prix impliquerait donc en fin de période un léger dépassement de l'objectif fixé par la BCE d'une inflation maximale de 2 %.

Après de fortes hausses en 2008 et 2009, et une chute importante en 2010, retour à une croissance modérée du coût unitaire réel du travail.

Déflaté par les prix de la valeur ajoutée, le coût unitaire du facteur travail a reculé à un rythme annuel moyen de 0,77 % au cours des années quatre-vingt, traduisant un redressement de la part des revenus du capital dans le revenu national, susceptible d'avoir favorisé les investissements. Il remonte durant la décennie nonante à un rythme de 0,44 % par an. Le recul réapparaît toutefois (-0,9 % par an) sur la période 2000-2007. Après une hausse exceptionnelle en 2008 (+1,8 %) et surtout en 2009 (+2,9 %), le coût unitaire réel du facteur travail reculerait tout autant en 2010 (-2,8 %). Sur la période 2011-2016, il connaîtrait un rythme de croissance modéré (0,26 % par an en moyenne), plus faible donc que durant les années nonante. Si l'on considère l'ensemble de la décennie deux mille (2000 à 2009), on observe un recul du coût unitaire réel du facteur travail de 0,23 % par an en moyenne, alors que ce recul ne serait plus que de 0,17 % par an sur la période 2010-2016.

Rebond important de la part salariale en 2009, qui retombe en 2010 et remonte progressivement sur la période de projection.



Depuis 2003, la part salariale (corrigée pour les indépendants et après déduction des subventions salariales) dans la valeur ajoutée des entreprises marchandes diminue régulièrement, de 65 % en 2002 à 61 % en 2007, pour remonter ensuite légèrement à 62,3 % en 2008. En 2009, le rebond est important ; la part atteindrait 64,4 %, soit un niveau quasi-équivalent à celui de 2003. L'indexation des salaires, plus forte que la hausse des prix de la valeur ajoutée des entreprises, et le recul de la productivité en sont les principaux facteurs explicatifs. En 2010, la part salariale diminuerait pour s'établir à environ 62,6 %, suite à une croissance très modérée du salaire brut hors index (+0,2 %) accompagnée d'une indexation limitée à 0,5 % et plus faible que la croissance des prix de la valeur ajoutée. En 2011 et 2012,

elle remonterait légèrement (63 %) en raison de fortes indexations et malgré une quasi-stagnation du salaire brut hors index. A partir de 2013, la part salariale augmenterait régulièrement, de 63,3 % à 64 % en fin de période de projection, suite à une croissance du salaire brut hors index de 1,7 % par an en moyenne et une indexation annuelle moyenne de 2 %, ainsi que des gains de productivité qui se limitent à 1,27 % par an en moyenne.

Il faut noter que ces niveaux de part salariale sont assez stables en moyenne depuis 1997. Si l'on considère la période 1980-1996, la part moyenne se montait à 65,3 %. Depuis l'instauration de la loi de 1996, la moyenne est redescendue à 63,1 % (période 1997-2010). Ces perspectives confirment une quasi-stabilité, la part salariale moyenne étant de 63,4 % sur la période de projection.

4.2.4. Suivi de la norme salariale

a. Evolution et décomposition de la norme salariale

Le système de négociation salariale, encadrée par la loi de 1996 relative à la promotion de l'emploi et à la sauvegarde de la compétitivité, repose sur une norme salariale, égale à l'évolution attendue (prévisions OCDE) du coût salarial horaire nominal (moyenne pondérée) chez nos trois pays voisins (Allemagne, France, Pays-Bas). Le tableau ci-dessous donne les évolutions, prévues *ex ante* et observées *ex post*, pour les quatre dernières négociations interprofessionnelles.

La partie A reprend les calculs effectués *ex ante* par le secrétariat du Conseil central de l'Economie (CCE) sur base des prévisions de l'OCDE (qui fournit les évolutions du coût salarial par tête des trois pays de référence) et de l'évolution attendue de la durée du travail dans ces trois pays (calculs du Secrétariat). Etant donné les prévisions de l'évolution de l'indice-santé, cela fournit aux négociateurs sectoriels une marge indicative de croissance du salaire brut hors index (et hors cotisations sociales patronales).

La partie B donne les observations *a posteriori* (ou les estimations les plus récentes), ainsi que les projections, des évolutions tant dans les trois pays¹ qu'en Belgique².

Sur base de ces informations, la partie C analyse l'origine des écarts constatés entre, d'une part, la réalisation (l'observation *ex post*) du coût salarial horaire nominal en Belgique et, d'autre part, la réalisation (l'observation *ex post*) de la norme nominale - à savoir l'évolution du coût salarial horaire nominal des trois pays de référence (ligne "e-d").

Sur les six années passées analysées dans le tableau, ...

Pour la période 2005-2006, on a enregistré une croissance du coût salarial horaire belge supérieure à celle des trois pays de référence de 0,8 %. Ceci s'explique essentiellement par l'évolution du coût salarial des trois pays de référence qui a crû moins rapidement que la prévision *ex ante* (-0,6 %). Le reste de l'écart est dû à une croissance du salaire brut hors index légèrement supérieure à la norme indicative décidée (+0,2 %). A noter que l'inflation s'est révélée plus forte que prévue, mais ceci a été compensé par un effet des cotisations sociales patronales nettement à la baisse sur le coût salarial.

... la position relative de la Belgique s'est détériorée pour diverses raisons.

Le dépassement de 2,0 % constaté en 2007-2008 provient d'une croissance de nos coûts salariaux supérieure (de 1,8 %) à la norme nominale décidée *ex ante*, renforcée par une révision à la baisse (0,2 %) de l'évolution des coûts salariaux chez nos trois partenaires. Le dépassement de la norme nominale décidée *ex ante* s'explique quant à lui à la fois par une inflation (et donc une indexation) plus forte de 0,8 % et par une croissance des salaires bruts hors index plus élevée de 0,5 % que prévues, ainsi que par un effet à la hausse des cotisations patronales (+0,5 %).

Les observations et estimations pour 2009-2010 les plus récentes révèlent que la croissance du coût salarial des trois partenaires (réalisation de la norme salariale nominale) n'atteindrait que 3,4 %, soit une révision à la bais-

1. OCDE janvier 2011 et calculs CCE.

2. ICN et calculs BFP.

se de 2,2 % par rapport à la norme *ex ante*. Malgré cela, la croissance du coût salarial horaire belge ne serait que de 0,9 % supérieure à la réalisation de la norme nominale. En effet, la croissance du coût salarial horaire serait de 1,3 % inférieure à la norme nominale décidée, ce qui s'explique par une révision à la baisse de l'indexation de 2 %, par un quasi-respect de la norme indicative pour le salaire brut hors index (+0,2 %), et ceci malgré un nouvel effet à la hausse non négligeable des cotisations patronales (+0,5 %).

TABEAU 20 - Coût salarial dans les entreprises: norme, évolutions observées et prévisions à court terme
taux de croissance en pour cent

		2005-2006	2007-2008	2009-2010	2011-2012
A. Norme ex ante					
1. Construction de la norme nominale					
Croissance du coût salarial des 3 partenaires: prévision OCDE		5,3	5,5	6,4-5,1	5,0
Correction (Accord interprofessionnel ou gouvernement)		-0,8	-0,5	-	-0,8
Norme nominale décidée	(a)	4,5	5,0	5,7	4,2
2. Norme indicative pour la négociation sectorielle					
Indexation prévue	(b)	3,3	3,9	5,1	3,9
Norme indicative de croissance du salaire brut hors index	(c)	1,2	1,1	0,6	0,3
B. Réalisations ex post et projections					
1. Réalisation de la norme nominale					
Croissance du coût salarial des 3 partenaires: réalisation (OCDE)	(d)	3,9	4,9	3,4	4,8
2. Evolution du coût salarial horaire en Belgique dans les entreprises					
Evolution du coût salarial par tête		4,5	6,7	2,5	6,2
Evolution de la durée du travail		-0,3	-0,2	-1,9	0,5
Evolution du coût salarial horaire	(e)	4,8	6,9	4,3	5,6
<i>p.m. Evolution du coût salarial horaire dans le secteur privé (voir encadré 3)</i>		5,1	7,2	4,3	5,9
3. Evolution du salaire brut horaire hors index					
Effet des variations des cotisations patronales	(f)	-0,6	0,5	0,5	-0,2
Indexation	(i)	4,0	4,7	3,0	5,5
Evolution du salaire brut hors index (concept CN)	(j)	1,4	1,6	0,8	0,3
C. Décomposition					
Ecart entre la réalisation du coût salarial horaire belge et la réalisation de la norme (évolution <i>ex post</i> du coût salarial horaire à l'étranger)	(e)-(d)	0,8	2,0	0,9	0,7
dont:					
Ecart entre la norme et la réalisation de la norme (évolution <i>ex post</i> du coût salarial horaire à l'étranger)	(a)-(d)	0,6	0,2	2,2	-0,6
Ecart entre la réalisation du coût salarial horaire belge et la norme	(e)-(a)	0,2	1,8	-1,3	1,4
dont:					
Ecart entre indexation réalisée et indexation prévue	(i)-(b)	0,6	0,8	-2,0	1,6
Ecart entre effets des cotisations réalisés et prévus	(f)	-0,6	0,5	0,5	-0,2
Ecart entre la croissance du salaire brut hors index observée et décidée	(j)-(c)	0,2	0,5	0,2	0,0

Source: Comptes nationaux (ICN), OCDE janvier 2011 et calculs CCE, projection du Bureau fédéral du Plan.

Selon les termes du dernier AIP, cette détérioration se poursuivrait.

Pour 2011-2012, nous avons tenu compte du projet d'accord interprofessionnel, exécuté par le gouvernement, de la manière suivante. Le rapport technique de novembre 2010 du secrétariat du CCE tablait sur une croissance du coût salarial horaire nominal dans les trois pays de référence de 5,0 %, avec une indexation en Belgique de 3,9 % pour les deux années concernées. Etant donné la hausse maximale du salaire brut hors index recommandée, à savoir rien en 2011 et 0,3 % en 2012, cela revient à considérer une norme nominale décidée *ex ante* de 4,2 %. Les prévisions les plus récentes de l'OCDE indiquent que la croissance du coût salarial des trois partenaires (réalisation de la norme salariale nominale) atteindrait 4,8 %, soit une révision à la hausse de 0,6 % par rapport à la norme nominale *ex ante*. Malgré cela, la croissance du coût salarial horaire belge serait de 0,7 % supérieure à la réalisation de cette norme. Ceci est dû exclusivement à l'erreur de prévision de l'indexation

qui atteindrait quelque 5,5 % sur les deux années, au lieu des 3,9 % prévus, essentiellement en raison de la forte inflation importée cette année. L'impact sur le coût salarial nominal belge serait quelque peu tempéré par un effet des cotisations sociales patronales faiblement à la baisse (-0,2 %). Par hypothèse, le salaire horaire brut hors index est supposé respecter la norme indicative décidée.

b. Evaluation de l'écart salarial depuis 1996

Il est d'usage, notamment chez les interlocuteurs sociaux, d'évaluer l'effet, depuis son instauration, de la loi de 1996 sur l'écart salarial entre la Belgique et les trois pays de référence. Le tableau ci-dessous reprend les données les plus récentes actuellement disponibles, ainsi que les prévisions 2011-2012.

La comparaison de l'évolution du coût salarial des trois pays de référence ...

La première ligne donne l'évolution constatée du coût salarial horaire nominal de l'Allemagne, la France et les Pays-Bas (moyenne pondérée). Les données fournies par l'OCDE datent de janvier 2011. La croissance de ce coût salarial, cumulée de 1997 à 2010, a atteint 38,1 %, soit 2,3 % par an en moyenne. Etant donné les prévisions 2011-2012, la croissance cumulée jusqu'à 2012 atteindrait 44,8 %, ce qui ne change pratiquement pas le rythme annuel moyen.

... avec celle du coût salarial des entreprises en Belgique ...

La deuxième ligne reprend l'évolution constatée de 1997 à 2010 (source ICN et calculs BFP) du coût salarial horaire nominal des entreprises en Belgique (concept CN, à savoir avant déduction des subventions salariales). Cumulée sur l'ensemble de cette période, la croissance du coût salarial belge a atteint 43 %, soit un rythme annuel moyen de 2,6 %. Etant donné les prévisions 2011-2012, la croissance cumulée jusqu'à 2012 atteindrait 51 %, ce qui ne change pratiquement pas le rythme annuel moyen.

TABLEAU 21 - Evaluation de l'écart salarial depuis 1996 dans les entreprises
taux de croissance par période en pour cent

	1997- 2002	2003- 2004	2005- 2006	2007- 2008	2009- 2010	1997- 2010	2011- 2012	1997- 2012
1. Réalisation de la norme nominale (OCDE) ^a	16,5	5,2	3,9	4,9	3,4	38,1	4,8	44,8
2. Coût salarial horaire nominal belge ^b	18,0	3,7	4,8	6,9	4,3	43,0	5,6	51,0
3. <i>Ecart (2/1 en pour cent)</i>	1,3	-1,5	0,8	2,0	0,9	3,5	0,7	4,3
<i>p.m. Coût du facteur travail horaire nominal belge^c</i>	17,5	3,4	4,1	6,0	3,1	38,2	5,6	45,9

a. Source: OCDE et CCE.

b. Source: ICN et BFP.

c. Source: ICN et BFP.

... montre une croissance cumulée de nos coûts salariaux plus rapide de 3,5 % sur la période 1997-2010, écart qui augmenterait sur la période 1997-2012.

Si l'on calcule le rapport, exprimé en pour cent, entre l'évolution des coûts salariaux belges et ceux de nos voisins (ligne 3), on constate que le dépassement de la norme a été particulièrement sévère en 2007-2008 (2 %), alors que l'on a connu une période de "rattrapage" en 2003-2004 (-1,5 %). Il est à noter que, dans les quatre pays, le taux de croissance annuel moyen des salaires a été plus rapide entre 1996 et 2002 que sur la période 2003-2010. Au total, cumulée sur l'ensemble de la période 1997-2010, la croissance du coût salarial des entreprises belges a été plus rapide, de 3,5 %, que celle de nos voisins. Cet écart cumulé passerait à 4,3 % si les prévisions 2011-2012 s'avéraient correctes.

A noter que si l'on compare l'évolution du coût du facteur travail (en imputant les subventions salariales) dans les entreprises en Belgique à celle du coût salarial des trois pays de référence, les écarts décrits ci-dessus seraient nettement moindres, voire nuls si l'on considère l'ensemble de la période 1997-2010. L'écart passerait

à 0,7 % en 2011-2012, étant donné l'absence d'effet des subventions salariales sur le coût salarial au cours de cette période¹.

Concepts "Entreprises" versus "Secteur privé".

Depuis de nombreuses années, nos publications des «Perspectives économiques» sont axées sur des projections réalisées à l'aide du modèle HERMES, qui fonctionne sur la base des branches d'activité (selon la nomenclature NACE), et non sur la base des secteurs institutionnels. Dans un souci de cohérence, c'est le concept *des entreprises* (à savoir les activités de l'ensemble des branches à l'exception des branches "Administration publique", "Enseignement" et "Domestiques", considérées comme "services non marchands") qui est utilisé à travers toute la publication, y compris pour l'évolution du coût salarial et du coût du facteur travail. Ces concepts diffèrent de celui retenu dans le rapport technique annuel du Secrétariat du CCE. En effet, ce dernier utilise dans ses travaux la notion de coût salarial dans le *secteur privé*, soit le secteur institutionnel S.1 (Economie totale) dont on retire le secteur institutionnel S.13 (Administrations publiques). L'encadré suivant explicite les différences de concepts et leur impact sur l'évolution du coût salarial.

1. Pour une discussion sur les notions de coût salarial et de coût du facteur travail, voir l'édition précédente des "Perspectives économiques" (mai 2010).

ENCADRÉ 3 - Evolution du coût salarial dans le concept utilisé par le Conseil central de l'Economie

Dans HERMES, l'optique adoptée est une optique "branches d'activité", dans laquelle on distingue les "Entreprises". La masse salariale coût¹ prise en compte est donc la masse salariale coût totale de laquelle on retire la masse salariale des "services non marchands", à savoir les branches "Administration publique" et "Enseignement", ainsi que la branche "Domestiques". Le CCE, lui, considère la masse salariale coût du secteur institutionnel privé. Il s'agit de la masse salariale coût totale de laquelle on retire la masse salariale du secteur institutionnel S.13 (Administrations publiques). Par rapport au concept utilisé dans le modèle HERMES, il faut retirer les activités des entreprises publiques (essentiellement les activités des sociétés de transports urbains et des administrations régionales et locales chargées de l'entretien des routes et des canaux) et rajouter les activités de l'enseignement privé ainsi que celles des domestiques.

Ces différences de définitions ont un impact sur l'évolution du coût salarial, selon que l'on considère l'un ou l'autre concept, comme le montre le tableau suivant.

Jusqu'en 2004, les évolutions du coût salarial sont quasi-identiques dans les deux concepts. Dans les deux cas, l'écart avec la réalisation de la norme nominale est de +1,3 %, cumulé sur la période 1997-2002, et de -1,5 % pour les années 2003-2004.

TABLEAU 3A - Evaluation de l'écart salarial depuis 1996 (secteur privé versus entreprises)
taux de croissance par période en pour cent

	1997- 2002	2003- 2004	2005- 2006	2007- 2008	2009- 2010	1997- 2010	2011- 2012	1997- 2012
1. Réalisation de la norme nominale (OCDE) ^a	16,5	5,2	3,9	4,9	3,4	38,1	4,8	44,8
2. Coût salarial horaire nominal du secteur privé belge	18,1	3,6	5,1	7,2	4,3	43,8	5,9	52,2
3. <i>p.m.</i> Coût salarial horaire nominal dans les entreprises belges	18,0	3,7	4,8	6,9	4,3	43,0	5,6	51,0
4. Ecart (2/1 en pour cent)	1,3	-1,5	1,1	2,2	0,8	4,1	1,0	5,1
5. Ecart (3/1 en pour cent)	1,3	-1,5	0,8	2,0	0,9	3,5	0,7	4,3

a. Source: OCDE et CCE.

De 2005 à 2008, le coût salarial du secteur privé évolue plus rapidement que celui des entreprises. Cela est dû à plusieurs facteurs qui trouvent leur origine dans un effet de composition d'unités de production différentes selon les concepts. Tout d'abord, le poids des domestiques, dont le salaire horaire est (très) bas, diminue fortement dans le secteur privé. Ensuite, le salaire horaire dans les sociétés publiques de transports urbains, dont le personnel est en croissance constante, croît moins vite que le salaire horaire dans le secteur privé. En 2009-2010, les évolutions sont cependant parallèles.

Au total, sur la période 1997-2010, le coût salarial du secteur privé croît de 43,8 %, contre 43 % dans les entreprises. Cela se traduit par un écart cumulé par rapport aux trois pays de référence de 4,1 % pour les salaires du secteur privé, contre 3,5 % dans les entreprises. Le même phénomène qu'en 2005-2008 apparaîtrait en 2011-2012, si bien que le coût salarial du secteur privé évoluerait plus rapidement (5,9 %) que celui des entreprises (5,6 %), conduisant à un écart cumulé sur la période 1997-2012 de 5,1 % contre 4,3 %.

A plus long terme, sur les quatre dernières années de la projection, les évolutions salariales s'écartent selon les deux concepts d'environ 0,1 % par an (tableau 3b).

TABLEAU 3B - Evolution des salaires de 2013 à 2016 selon les concepts "Entreprises" et "Secteur privé"
taux de croissance annuel moyen en pour cent

	Entreprises	Secteur privé
1. Coût salarial horaire nominal	3,7	3,8
Augmentation imputable aux éléments suivants:		
- indexation	2,0	2,0
- cotisations sociales patronales totales ^a	0,0	0,0
- salaire horaire brut avant indexation	1,7	1,8

a. Y compris les cotisations extralégales et fictives.

1. Pour rappel, dans le modèle HERMES, c'est la masse du coût du facteur travail (après déduction des subventions salariales) qui est pertinente dans les fonctions de production.

4.3. Emploi

Nouvelle révision à la baisse de l'impact à court terme de la crise sur l'emploi.

La valeur ajoutée des branches d'activité marchande a reculé de 3,4 % en 2009 (tableau 22). Durant cette année-là, le choc négatif sur l'activité économique de ces branches a été en grande partie absorbé par une baisse de la productivité horaire du travail (-1 %) et de la durée moyenne du travail par tête (-1,8 %). Le recul de l'emploi marchand est ainsi resté limité à 0,7 %.

TABLEAU 22 - Volume de travail et emploi dans les branches marchandes
taux de croissance annuel moyen en pour cent

	1981- 2004	2005- 2010	2011- 2016	2008	2009	2010	2011	2012- 2015	2016
Valeur ajoutée réelle	2,3	1,3	2,4	1,3	-3,4	2,0	2,3	2,4	2,2
Productivité horaire du travail	2,1	0,5	1,1	-0,3	-1,0	1,0	0,7	1,2	1,2
Volume de travail	0,2	0,8	1,2	1,6	-2,4	1,0	1,5	1,2	1,0
Durée moyenne du travail	-0,3	-0,3	0,0	-0,4	-1,8	0,2	0,3	-0,1	-0,2
Emploi par tête	0,5	1,1	1,2	2,0	-0,7	0,7	1,2	1,2	1,1
<i>p.m. Productivité du travail par tête</i>	1,8	0,2	1,1	-0,6	-2,7	1,2	1,1	1,1	1,0

En 2010, la valeur ajoutée a augmenté de 2 % tandis que la reprise de la productivité horaire (croissance de 1 %) et de la durée moyenne du travail (croissance de 0,2 %) ont été plus faibles que prévu. Par conséquent, l'emploi dans les branches marchandes a progressé de 0,7 %, soit une hausse nettement plus précoce et importante qu'escompté. En effet, les Perspectives 2010-2015 tablaient sur un recul de 0,9 %, soit un écart conséquent de 1,6 pp par rapport à l'observation. La croissance de l'activité a été un peu plus forte que prévu (de 0,3 pp), mais, c'est surtout la croissance de la productivité par tête qui s'est révélée largement inférieure (1,3 pp, dont 0,3 pp pour la durée du travail et 1 pp pour la productivité horaire)¹ à la remontée attendue.

La baisse de l'emploi consécutive à la crise de fin 2008 (avec un maximum de 45 000 pertes d'emplois après cinq trimestres) ne fut guère plus importante que les pertes d'emplois engendrées par les ralentissements de la croissance - pourtant beaucoup moins accentués - observés au début des années 90 et 2000 (chaque fois 43 000 emplois sur, respectivement, 9 et 8 trimestres) et était déjà effacée fin 2010. Ainsi, l'évolution de l'emploi marchand n'a pas suivi les cycles de productivité habituels qui surviennent après une période de choc négatif sur l'activité économique. Il n'existe pas, à ce stade, d'explication toute faite de ce phénomène. Toutefois, quelques pistes peuvent être avancées.

Le chômage temporaire joue un rôle non négligeable à ce niveau ...

Premièrement, le système actuel de chômage économique pour les ouvriers a joué un rôle important dans la gestion de court terme par les entreprises de l'excédent de volume de travail disponible. En outre, le rôle anticyclique habituellement joué par le système a été encore plus grand cette fois-ci suite, d'une part, au relèvement des allocations de chômage temporaire décidé dans la foulée de la crise économique et, d'autre part, à l'extension partielle du système aux employés. Ce dispositif a permis aux entreprises (surtout industrielles) de diminuer temporairement le nombre d'heures rémunérées par travailleur et ainsi d'éviter le licenciement d'une partie de leur personnel.

D'autres dispositifs subsidiés par les pouvoirs publics ont permis d'amortir une partie du choc négatif sur le volume de travail par le biais de réductions de la durée moyenne du travail. Ainsi, au cours du premier semestre de 2009, le nombre de crédits-temps partiels chez les hommes de 25 à 49 ans, un groupe habituellement

1. Dans les Perspectives 2010-2015, on tablaient sur une croissance de l'activité de 1,7 % en 2010 et sur une croissance de la productivité horaire et de la durée moyenne de 2 % et de 0,6 %.

sous-représenté dans le système, a connu une hausse remarquable, mais temporaire, donc clairement liée à la conjoncture.

Il n'empêche que le chômage temporaire pour les ouvriers reste de loin le canal principal d'adaptation (subsidée) de la durée du travail. Le nombre de chômeurs temporaires est passé de 32 400 équivalents temps plein (ETP) en 2008 à 60 600 ETP en 2009, et s'est maintenu en 2010 (49 700 ETP) à un niveau bien au-delà d'un niveau conjoncturellement neutre. Cet élément contribue à expliquer le redressement assez lent de la durée moyenne du travail en 2010. Un élément supplémentaire et sous-jacent tient à la vigueur de la reprise qui a été un peu plus forte que les chiffres ne le laissent supposer. En effet, la durée moyenne du travail - surtout dans la construction et dans quelques branches d'activité industrielles sous-traitantes - a été comprimée par les effets de deux hivers rudes consécutifs (l'impact le plus important se situant justement aux mois de janvier-février et de décembre 2010).

...ainsi que l'augmentation marquée des emplois titres-services.

Deuxièmement, le nombre d'emplois titres-services (TS) a sensiblement augmenté depuis le lancement du système en 2003. Au cours des deux dernières années, l'emploi TS a encore progressé de 27 700 unités, portant ainsi à 100 300 le nombre total de personnes actives dans ce système (moyenne annuelle de 2010). Cette création d'emplois s'est faite en partie aux dépens des emplois informels chez les ménages (en régularisant des activités déjà existantes), bien qu'il s'avère aujourd'hui que le système de titres-services a aussi entraîné une hausse importante de la demande totale (déclarée ou non) pour ce type de services ménagers.

Les emplois titres-services bénéficient d'importantes subventions publiques, si bien que la valeur ajoutée de ces activités (après déduction de ces subventions) est particulièrement faible. De plus, il s'agit d'emplois dont la durée moyenne du travail est relativement faible. Par conséquent, l'évolution des emplois titres-services a eu un impact à la baisse sur la croissance de la productivité dans l'ensemble des branches marchandes, s'élevant à 0,32 pp par an au cours de la période 2009-2010, dont un peu plus d'un tiers est attribuable à une pression à la baisse sur la durée moyenne du travail et les deux tiers restants sont imputables à la productivité horaire. Ce phénomène n'est évidemment pas nouveau. En effet, au cours de la période 2006-2008, la croissance des emplois titres-services avait freiné l'évolution de la productivité de l'ordre de 0,38 pp en moyenne par an, alors que cette pression à la baisse s'élevait à 0,20 pp par an juste après le lancement du système (2004-2005). Le développement des emplois titres-services a donc eu une influence négative non négligeable sur l'évolution globale de la productivité des branches marchandes depuis ces six dernières années.

Evolution très cyclique de l'emploi dans les services aux entreprises.

Si l'on observe l'impact à court terme de la crise sur l'emploi par branche d'activité (voir tableau 23), on constate qu'une grande partie des branches marchandes ont été touchées en 2009, avec pour exceptions majeures les emplois titres-services et les soins de santé (au sens large)¹. Toutefois, les destructions d'emplois les plus nombreuses ont été principalement observées dans l'industrie manufacturière et les "autres services marchands".

En effet, au cours des dernières décennies, une grande partie de la sensibilité conjoncturelle de l'emploi marchand est passée de l'industrie manufacturière aux services aux entreprises, qui, conformément aux définitions des comptes nationaux, incorporent notamment tous les emplois intérimaires. En soi, le recours croissant à l'intérim (et à d'autres formes d'emplois flexibles) devrait entraîner un cycle de productivité plus faible qu'auparavant, étant donné que les fluctuations de l'activité devraient davantage se répercuter sur l'emploi. Cette hypothèse semble être confirmée par l'évolution de l'emploi dans les 'autres services marchands'. En

1. Y inclus l'action sociale.

termes relatifs (c'est-à-dire par rapport à la croissance moyenne de l'emploi sur la période 2003-2008, voir tableau 23), l'emploi de cette branche a subi en 2009 un choc aussi grand que celui de l'industrie manufacturière, mais a été le premier à profiter de la reprise conjoncturelle¹ en 2010.

Cependant, on a déjà mentionné que pour l'ensemble des branches marchandes le choc d'activité provoqué par la crise financière a été fortement amorti en 2009 par un tassement de la productivité, qui l'année passée s'est beaucoup moins redressée que prévu, même en tenant compte du rôle spécifique joué par les emplois titres-services et par le chômage temporaire. Restent alors deux explications possibles. D'une part, les entreprises, pour leur personnel plus stable (contrats de longue durée), auraient été très loin dans la rétention d'emplois, peut-être dans la crainte d'être à nouveau confrontées relativement rapidement à un problème de nombre croissant de professions critiques, compte tenu du vieillissement progressif de l'offre de travail. Dans ce cas, le mouvement de rattrapage de la productivité du travail s'affirmerait au fur et à mesure du rétablissement de l'activité économique - quoique plus tardivement que prévu initialement. D'autre part, et c'est cette hypothèse qui est privilégiée dans ces Perspectives, la crise pourrait avoir induit une réduction durable de la productivité du travail plus forte que prévu initialement (voir aussi chapitre 3, section 3.1).

Alors que la productivité progresse de nouveau très faiblement, l'emploi continue de grimper en 2011...

En 2011, la croissance de l'activité des branches marchandes devrait continuer à s'accélérer (jusqu'à 2,3 %). Par ailleurs, la reprise de la durée moyenne du travail est un peu plus marquée qu'en 2010 (croissance de 0,3 %), mais il s'agit en partie d'un mouvement de rattrapage faisant suite à la disparition du nombre important de jours de chômage-intempéries à la fin de 2010. Le chômage temporaire baisserait à 39 200 ETP cette année, soit - en moyenne annuelle - un niveau qui reste supérieur au niveau normal. Néanmoins, les effets de la crise économique sur la durée moyenne du travail devraient être largement effacés à la fin de cette année.

La productivité horaire devrait à peine progresser de 0,7 % cette année, entraînant une hausse marquée de l'emploi marchand (de 1,2 %). Cette croissance de la productivité peut paraître de nouveau très faible. Toutefois, la croissance de l'emploi marchand qui l'accompagne ne semble nullement exagérée, au vu des observations les plus récentes. Celles-ci indiquent une légère accélération de la croissance de l'emploi - mesurée à la fin du trimestre - au cours du dernier trimestre de 2010 et une nouvelle baisse du chômage au cours du premier trimestre de 2011. Ces observations semblent donc confirmer l'hypothèse d'un choc négatif durable de la crise sur la productivité du travail, plutôt que sur l'emploi.

...et se consolide à moyen terme.

Au cours des deux prochaines années, la croissance de la valeur ajoutée devrait se maintenir à 2,3 %, pour ensuite s'accélérer sur la période 2014-2015 (2,5 % en moyenne) et retomber à 2,2 % en fin de projection. En moyenne annuelle, la durée du travail augmenterait encore légèrement en 2012 (de 0,1 %) pour renouer en 2013 avec la légère baisse tendancielle de la période d'avant la crise, qui s'élèverait à 0,15 % par an vers la fin de la période de projection. A partir de l'année prochaine, la croissance de la productivité horaire devrait s'accélérer, d'abord légèrement (jusqu'à 1 % en moyenne sur la période 2012-2013) puis plus nettement (1,4 % en moyenne sur la période 2014-2015) pour enfin descendre à 1,2 % en fin de période. Par conséquent, l'emploi marchand enregistrerait une croissance assez stable sur le reste de la période, s'établissant à 1,3 % en 2013-2014, pour retomber à un très honorable 1,1 % en fin de période.

1. Ce cycle s'observe encore plus clairement dans les services aux entreprises au sens strict. Les "autres services marchands" comprennent également les équipements collectifs ainsi que les services socio-culturels et personnels, qui eux ne sont pas sensibles à la conjoncture.

Les principales contributions positives à l'emploi viennent des titres-services, des soins de santé et des autres services marchands ...

Au niveau des branches (tableau 23), on note de nouveau la forte contribution de l'emploi titres-services. Cette année, il progresse de 9 600 unités et, sur l'ensemble de la période de projection, il devrait s'accroître de 57 000 unités. En effet, la demande pour ce genre de services ménagers s'intensifie et l'emploi concurrent auprès des ménages pour compte propre continue à perdre du terrain (hors branches marchandes, voir ci-dessous). Le développement de l'emploi titres-services pèse encore sur la croissance de la productivité dans les branches marchandes (-0,2 pp par an). Cette pression à la baisse s'exerce pour un peu moins de la moitié au travers de l'évolution de la durée du travail.

TABLEAU 23 - Emploi intérieur par branche et population active occupée
moyennes annuelles, en milliers de personnes, sauf mention contraire

	Taux de croissance annuels					Ecart		Niveau	
	2003-2008	2009	2010	2011	2012-2016	10-04	16-10	1980	2016
Agriculture	-1,0	-1,0	-1,1	-1,1	-1,3	-7	-6	117	72
Industrie	-0,5	-3,1	-2,1	-0,9	-0,9	-37	-43	1266	797
- Energie	-0,1	3,3	1,8	0,9	-0,1	3	0	64	34
- Industrie manufacturière	-1,4	-4,6	-3,5	-1,8	-1,7	-67	-53	913	489
- Construction	1,5	-0,5	0,4	0,9	0,6	28	10	289	273
Services marchands	1,9	0,2	1,7	1,9	1,9	282	324	1638	3032
- Transports et communication	0,2	-1,5	-1,0	0,0	0,7	-1	10	301	300
- Commerce et horeca	0,6	-0,9	0,3	0,2	0,7	18	30	680	786
- Crédit et assurances	-1,0	-2,5	-2,4	-0,8	0,2	-11	0	132	129
- Santé et action sociale	2,5	3,3	3,0	3,3	2,4	77	86	210	615
- Autres services marchands ^a	2,7	-1,0	2,3	2,8	2,4	118	143	316	1044
- Titres-services	-,-	17,9	17,2	9,6	7,5	94	57	0	157
- Emplois ALE	-14,6	-21,1	-21,1	-21,1	-20,2	-12	-3	0	1
Services non marchands	0,9	0,9	0,2	-0,1	0,2	29	7	750	847
- Administration publique et enseignement	1,3	1,1	0,3	0,4	0,7	49	31	682	823
- Services domestiques ^b	-4,1	-1,3	-1,2	-7,3	-11,3	-20	-24	68	25
Emploi intérieur	1,1	-0,4	0,6	1,0	1,0	268	282	3772	4748
Branches marchandes, dont:	1,2	-0,7	0,7	1,2	1,2	239	275	3021	3901
- Salariés	1,3	-1,0	0,8	1,3	1,4	206	255	2417	3158
- Indépendants	0,6	0,7	0,6	0,7	0,4	33	19	604	743
Population active occupée	1,2	-0,3	0,6	0,9	1,0	275	282	3831	4827
Taux d'emploi (% pop. 15-64 ans)	0,4	-1,0	0,0	0,4	0,6	0,9	2,2	59,4	65,6

a. Hors emplois titres-services et emplois ALE.

b. Pour compte propre auprès des ménages.

Ce sont principalement les branches 'soins de santé' (au sens large) et 'autres services marchands' qui contribuent le plus à la croissance de l'emploi. Dans la première branche, l'évolution de l'emploi n'a pratiquement pas été freinée par la crise économique et reste alimentée à moyen terme par la nette progression de la demande pour ce type de services et par une faible croissance de la productivité. Par conséquent, 86 000 emplois devraient être créés dans cette branche sur l'ensemble de la période de projection. Dans les autres services marchands, la croissance de l'emploi (en moyenne annuelle) profite encore cette année de la reprise conjoncturelle enregistrée l'an dernier dans le segment 'services aux entreprises' et devrait atteindre 2,8 % en moyenne annuelle. Par la suite, cette branche vaste et hétérogène devrait rester le principal moteur de la croissance de l'emploi marchand (2,4 % en moyenne). A moyen terme, les créations nettes d'emploi dans cette branche devraient avoisiner les 143 000 unités.

Dans la branche 'crédit et assurances', on constate que l'emploi baisse légèrement depuis le début de la dernière décennie et que la baisse s'est accentuée après l'éclatement de la crise financière (-6 500 emplois sur la période 2009-2010). A moyen terme, l'emploi dans cette branche pourrait néanmoins se stabiliser, dans l'hypothèse où le système financier ne subirait plus de nouveaux chocs.

Les destructions d'emploi qui ont immédiatement suivi la crise financière se sont également manifestées dans les branches 'transports et communication' et 'commerce et horeca'. Dans la deuxième branche, la reprise s'est amorcée beaucoup plus rapidement si bien que les pertes d'emploi ont, sur l'ensemble des deux dernières années, été moins nombreuses que dans la branche 'transports et communication'. La croissance de l'activité dans cette branche devrait toutefois être redynamisée à partir de 2012, dépassant largement son niveau moyen des six années d'avant la crise; l'emploi progressera dès lors plus rapidement (0,7 % en moyenne à partir de 2012; 10 000 emplois supplémentaires à moyen terme). Dans la branche 'commerce et horeca', l'emploi croît également de 0,7 % par an au cours de cette période (ce qui représente 30 000 emplois supplémentaires à moyen terme), soit à un rythme proche de celui d'avant la crise.

Par contre, l'activité dans la construction ralentit quelque peu et l'industrie manufacturière enregistre de nouvelles pertes d'emploi.

Avant l'éclatement de la crise, la branche de la construction a connu une période de forte croissance de l'emploi (1,5 % par an en moyenne sur la période 2003-2008). De plus, elle a bien résisté aux conditions économiques difficiles ces deux dernières années, soutenue il est vrai par des mesures temporaires. En 2011 et 2012, la croissance de l'emploi y serait forte (de respectivement 0,9 % et 1,4 %) pour ensuite fléchir (à 0,4 % en moyenne à partir de 2013) sous l'effet d'une croissance moindre de l'activité dans cette branche. Les 10 000 créations d'emploi projetées à l'horizon 2016 font toutefois pâle figure par rapport aux 28 000 emplois créés au cours des quatre années d'expansion qui ont précédé la crise économique.

Au cours du dernier trimestre 2010, l'industrie manufacturière a connu une très bonne performance en termes d'emploi (première augmentation à un trimestre d'intervalle depuis le début de la crise), même en tenant compte du fait que les conséquences de la fermeture d'Opel Anvers ne se sont pas encore totalement traduites dans les chiffres. En moyenne annuelle, l'emploi devrait toutefois continuer à reculer cette année (de -1,8 %) et au-delà (croissance moyenne de -1,7 %) si bien que les pertes cumulées sur l'ensemble de la période de projection avoisineraient les 53 000 unités.

Les gains de productivité dans l'industrie manufacturière étant systématiquement supérieurs à ceux enregistrés dans les services marchands (voir chapitre 3, section 3.2.4), la tertiarisation persistante de l'économie s'exprime encore davantage dans la répartition sectorielle de l'emploi que dans celle de la valeur ajoutée. Le poids des services marchands dans l'emploi intérieur total passerait de 60,6 % en 2010 à 63,9 % en 2016, celui de l'industrie manufacturière diminuant de 12,1 % à 10,3 %. A partir de 2011, le niveau de l'emploi dans la branche des soins de santé (au sens large) dépasserait celui de l'industrie manufacturière dans son ensemble.

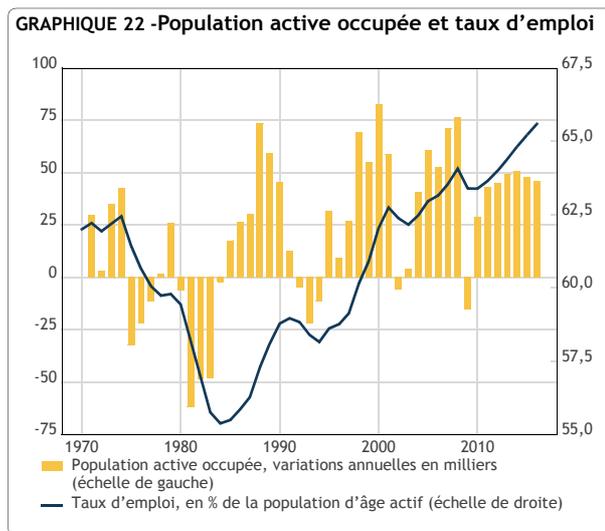
Recul de l'emploi public au niveau du pouvoir fédéral, hausse dans les entités fédérées et les pouvoirs locaux.

Entre 2004 et 2010, l'emploi dans la branche 'administration publique et enseignement' a augmenté de 49 000 personnes (1,1 % de croissance annuelle), surtout dans les entités fédérées et les pouvoirs locaux alors que l'emploi a diminué à la Défense nationale (pouvoir fédéral). Entre 2010 et 2016, la progression serait un peu moindre, soit de 31 000 personnes (0,6 % de croissance annuelle). Dans les entités fédérées et les pouvoirs locaux, l'emploi augmenterait encore, notamment dans l'enseignement compte tenu d'une population scolaire qui serait en expansion. Par contre, au sein du pouvoir fédéral, l'emploi continuerait de reculer entre 2010 et 2013 en raison de la politique de remplacement sélectif des départs naturels des fonctionnaires fédéraux, la

modernisation des services publics fédéraux et le Plan de transformation de l'armée qui prévoit la possibilité de suspendre volontairement les prestations.

Nette progression du taux d'emploi qui reste cependant largement inférieur à l'objectif Europe 2020 défini pour la Belgique.

Sur l'ensemble de la période 2011-2016, l'emploi dans les branches marchandes progresserait de 275 000 unités. Comme la croissance de l'emploi public (31 000 unités) compenserait largement les pertes d'emplois informels chez les ménages (glissement vers l'emploi titres-services dans les branches marchandes), la progression de la population active occupée totale serait, à moyen terme, encore un peu plus élevée (de 282 000 unités, en moyenne 47 000 unités par an).



Le taux d'emploi¹ a baissé de 64,1 % à 63,4 % en 2009, mais est resté constant l'an dernier. Cette année, la progression de la population active occupée s'accélère (43 000 unités, contre 28 800 unités l'an dernier) et la croissance de la population d'âge actif diminue légèrement si bien que le taux d'emploi grimpe à 63,6 % (gain de 0,26 pp).

Au cours de la période 2012-2016, il s'accroît encore plus rapidement (en moyenne de 0,4 pp par an), avec une population active occupée dont la croissance enregistre dans un premier temps une légère accélération (jusqu'à une hausse maximale de 50 600 unités en 2014) et ensuite un léger ralentissement (+46 100 unités en 2016), alors que la croissance

de la population d'âge actif s'essouffle progressivement. En conséquence, le taux d'emploi progresse, à moyen terme, pratiquement au même rythme qu'au cours des cinq années qui ont précédé la crise économique, pour atteindre 65,6 % en 2016.

Le taux d'emploi, tel que défini dans le cadre de la stratégie EU2020 (mesuré sur base de l'enquête sur les forces du travail, classe d'âge de 20 à 64 ans)², est passé de 68 % en 2008 à 67,1 % en 2009. Il est remonté l'an dernier à 67,6 %, hausse surprenante vu que le taux d'emploi administratif présenté dans ces Perspectives est resté constant. A politique inchangée, et sur la base des présentes Perspectives, il devrait atteindre 69,7 % en 2016. Nous sommes donc encore loin de l'objectif de 73,2 % à l'horizon 2020 auquel la Belgique a récemment souscrit via son Programme national de réforme remis à la Commission européenne.

1. Mesuré par le rapport entre la population active occupée totale (y compris les travailleurs de 65 ans et plus) et la population âgée entre 15 et 64 ans.

2. Voir l'édition précédente des Perspectives pour une comparaison historique entre le niveau et l'évolution du taux d'emploi EU2020 et le taux d'emploi habituellement présenté dans les Perspectives.

4.4. Chômage et réserve de main-d'oeuvre

Révision sensible de l'impact de la crise sur le chômage suite à une évolution plus favorable de l'emploi.

Après une hausse du nombre de chômeurs (définition du BFP; y compris 'chômeurs âgés') de 45 000 unités (tableau 24) et un taux de chômage passant de 11,7 % à 12,5 % en 2009 (graphique 23), le chômage n'augmente que de 8 000 unités en 2010 (le taux de chômage s'élevant à 12,6 %). Ce chiffre est largement inférieur à la hausse de 43 000 unités annoncée dans l'édition précédente des Perspectives (et qui aurait porté le taux de chômage à 13,3 %). Cette forte révision est entièrement due à une évolution de l'emploi beaucoup plus favorable que prévu (voir section 4.3 et encadré 4), qui compense largement la croissance de la population active, également revue à la hausse.

TABLEAU 24 - Réserve de main-d'oeuvre et chômage^a
moyennes annuelles, en milliers de personnes; taux en pour cent

	Ecart						Niveau	
	10-04	09-08	10-09	11-10	16-11	16-10	2010	2016
Offre potentielle de travail(1)	225	31	39	35	186	221	5344	5565
- Interruptions de carrière à temps plein (2)	-4	-2	-1	0	0	0	25	25
- Prépensions (3)	10	2	3	0	-3	-3	120	117
Population active (définition BFP)(4)	219	30	37	35	189	224	5199	5423
- Population active occupée	275	-15	29	43	239	282	4545	4827
- Demandeurs d'emploi administratifs (5)	-9	51	14	-5	-46	-50	565	514
* dont: 15 à 49 ans	-75	40	5	-6	-42	-48	438	391
* dont: 50 ans et plus	67	11	8	1	-4	-3	126	123
- 'Chômeurs âgés' (6)	-48	-6	-6	-3	-4	-7	89	82
Chômage (définition BFP) (7)=(5)+(6)	-56	45	8	-8	-50	-58	654	596
Réserve de main-d'oeuvre (8)=(7)+(2)+(3)	-50	46	10	-8	-53	-61	799	738
Taux de réserve de main-d'oeuvre (8)/(1)	-1,6	0,8	0,1	-0,2	-1,4	-1,7	14,9	13,3
Taux de chômage (définition BFP) (7)/(4)	-1,7	0,8	0,1	-0,2	-1,4	-1,6	12,6	11,0

a. L'offre potentielle de travail, la population active et la population active occupée englobent les personnes de 65 ans et plus.

En 2011, le chômage devrait même baisser (de 8 000 unités) et le taux de chômage atteindre 12,3 % grâce à une nouvelle poussée de l'emploi, soutenue par des gains de productivité toujours très timides (voir section 4.3). Cette évolution se compare de nouveau favorablement à celle attendue lors des Perspectives 2010-2015 (qui prévoyaient une hausse de 34 000 unités; voir encadré 4). De plus, étant donné la baisse du chômage déjà acquise au début de l'année 2011 (sur base des observations disponibles jusqu'au premier trimestre 2011), cette baisse en moyenne annuelle implique même une évolution du chômage légèrement à la hausse à partir du deuxième trimestre.

ENCADRÉ 4 - Révision de l'impact de la crise sur le chômage

Pour la seconde fois consécutive, nous avons revu sensiblement à la baisse notre estimation de l'impact à court terme de la crise financière sur le chômage. Ci-dessous, nous répartissons cette révision selon les facteurs sous-jacents. Pour cela, nous utilisons la formule suivante:

$$U_t - U_{t-1} = dU = dN - dL = dN - dL^1 - dL^2$$

où U équivaut au chômage (définition BFP), N à la population active (définition BFP) et L à la population active occupée, divisée en L¹ pour l'emploi dans les branches marchandes 'au sens strict' (hors titres-services et emploi ALE) et L² pour la population active occupée restante (emploi TS et ALE + services domestiques non marchands + administration publique et enseignement + solde des travailleurs frontaliers). Si l'on souhaite mesurer l'incidence des facteurs sous-jacents, on peut décomposer plus avant de la manière suivante:

$$dU = d[(N/P).P] - d[(L^1/V^1).(V^1/Q^1).Q^1] - dL^2$$

où P équivaut à la population d'âge actif, Q¹ à la valeur ajoutée et V¹ au volume de travail dans les branches marchandes au sens strict. N/P correspond au taux d'activité, L¹/V¹ à l'inverse de la durée moyenne du travail et V¹/Q¹ à l'inverse de la productivité horaire dans les branches marchandes au sens strict.

Le tableau 4a montre que le chômage reste stable sur la période 2010-2011 (légère hausse en 2010, légère baisse en 2011) sur la base des présentes Perspectives (édition 2011; observations pour 2010 et estimation pour 2011). La population active augmente de 72 000 unités (contribution positive à la variation du chômage), tandis que la population active progresse également de 72 000 unités, dont (en arrondi) 48 000 unités dans les branches marchandes au sens strict et 23 000 unités dans les autres branches (contributions négatives à la variation du chômage).

TABEAU 4A - Contributions cumulées à la variation du chômage; éditions 2011 (ED11) et 2010 (ED10) des Perspectives

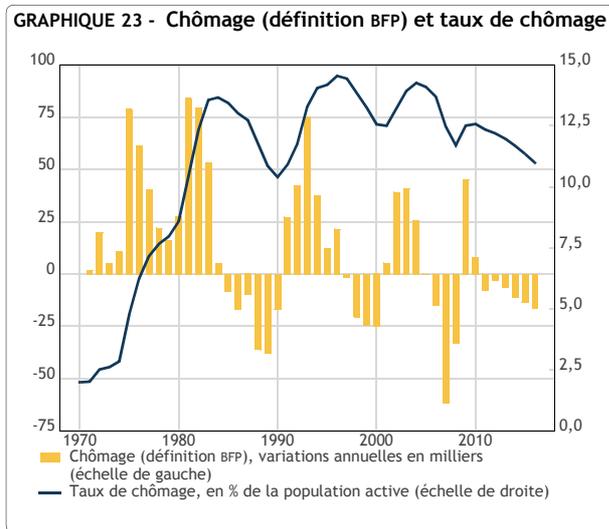
	2010-2011	
	ED11	ED11-ED10
Variation chômage définition BFP	0	-77
Contribution population active définition BFP (1)	72	20
- Population d'âge actif		10
- Taux d'activité		10
Contribution population active occupée	-72	-97
- Branches marchandes, hors TS et ALE (L ¹) (1)	-48	-87
* valeur ajoutée		-25
* durée du travail		-21
* productivité horaire		-40
- Autres (L ²)	-23	-10

(1) Cette décomposition tient compte des effets de second ordre; c'est pourquoi l'addition des composantes ne correspond pas nécessairement aux sous-totaux.

Quand on compare avec l'édition 2010 des Perspectives, la hausse du chômage reste bien en deçà de nos estimations (77 000 unités), malgré l'augmentation plus forte que prévu de la population active (de 20 000 unités), elle-même attribuable à des révisions à la hausse de la population d'âge actif et du taux d'activité (effets partiels de 10 000 unités chacun). Dès lors, la moindre hausse du chômage s'explique entièrement par notre estimation antérieure trop pessimiste de l'évolution de l'emploi, surtout dans les branches marchandes au sens strict (révision de 87 000 unités) et accessoirement aussi dans les branches publiques et les services ménagers (révision de 10 000 unités). La meilleure performance de l'emploi marchand au sens strict peut - ceteris paribus - être attribué à une plus forte croissance de la valeur ajoutée que prévu (effet partiel de 25 000 unités) et à une reprise moins importante de la durée du travail (21 000 unités) et, surtout, de la productivité horaire (40 000 unités; voir section 4.3 pour une discussion).

Les présentes Perspectives tablent sur une baisse du taux de chômage structurel à moyen terme.

En raison de ce profil pour 2011, la baisse du chômage en moyenne annuelle serait un peu moins significative en 2012 (recul de 3 000 unités, avec un taux chômage tombant à 12,2 %). Cependant, sur le reste de la période, la baisse du chômage s'intensifierait chaque année, pour atteindre 16 000 unités en 2016. D'une part, la croissance de l'emploi connaît une évolution en U inversé (accélération puis ralentissement progressif); d'autre part, la croissance de la population active perd de sa dynamique vers la fin de la période.



Dès lors, le recul du taux de chômage s'accélère à moyen terme (et passe de 0,15 pp en 2012 à 0,37 pp en 2016), si bien que ce dernier s'établit dès 2014 à un niveau inférieur à celui d'avant la crise économique pour ensuite tomber à 11 % en 2016.

Le taux de chômage harmonisé utilisé par Eurostat (mesuré à l'aide des chiffres de l'EFT) est passé en 2009 de 7,0 % à 7,9 % pour ensuite grimper jusqu'à 8,3 % en 2010. En projection, il devrait progressivement reculer pour atteindre 7,3 % en 2016.

On se retrouve dès lors plus rapidement que prévu dans un scénario d'évolution du marché du travail dont la cohérence suppose une baisse relativement prononcée du taux de chômage structurel (voir section 3.1), vu l'hypothèse selon laquelle les salaires belges suivent l'évolution salariale attendue dans les pays limitrophes indépendamment du contexte macroéconomique et de la situation du marché du travail en Belgique.

Par rapport aux Perspectives 2010-2015, la baisse du bien-être économique liée à la crise financière se traduit donc par un choc négatif durable sur la productivité plutôt que sur l'emploi.

Poursuite de la baisse structurelle du taux de réserve de main-d'oeuvre chez les 50 ans et plus...

Dans la catégorie d'âge 50-64 ans, le taux de réserve de main-d'oeuvre a enregistré une baisse structurelle depuis le milieu des années 90, passant de 30,9 % en 1995 à 24,3 % en 2008. En dépit de la crise économique et de la pression à la hausse liée à la réforme des pensions, il a continué à reculer au cours des deux dernières années, pour s'établir à 23,6 % en 2010, malgré un ralentissement du rythme de baisse par rapport à la période 2006-2008. Cette baisse concerne tant la composante 'prévisions' (recul par rapport à l'offre potentielle de travail¹, passant ainsi de 8,5 % en 2008 à 8,4 % en 2010) que la composante 'chômage' (qui passe de 15,4 % à 15 %). Au sein du chômage, on a constaté un nouveau glissement des 'chômeurs âgés' (qui, par rapport à l'offre potentielle de travail, sont passés de 7,5 % à 6,2 %) vers les demandeurs d'emploi administratifs (qui passent de 7,9 % à 8,8 %). Cependant, en termes absolus, la réserve de main-d'oeuvre chez les 50 ans et plus a légèrement augmenté au cours de ces deux années (hausse de 11 000 unités) suite à la progression marquée de l'offre de main-d'oeuvre dans cette catégorie d'âge (voir section 4.1).

En projection, le taux de réserve de main-d'oeuvre dans cette catégorie d'âge devrait également continuer à reculer de façon ininterrompue, pour s'élever à 20,1 % en 2016. Cette baisse concerne de nouveau la composante "prévisions" (qui tombe à 7,2 % en 2016) et la composante "chômage" (qui s'établit à 12,7 % en 2016). Dans cette dernière composante, la part des demandeurs d'emploi administratifs continue de grimper jusqu'en 2013 pour ensuite se stabiliser. En termes absolus, la réserve de main-d'oeuvre chez les 50 ans et plus

1. Offre potentielle de travail: population active définition BFP + prévisions à temps plein et interruptions de carrière à temps plein.

diminue également en projection (baisse de 3 000 prépensionnés et de 10 000 chômeurs, soit 13 000 unités au total), malgré la nette augmentation de l'offre potentielle de travail dans cette catégorie d'âge.

...tandis que le taux de chômage chez les moins de 50 ans se remet des effets à court terme de la crise.

Dans la catégorie d'âge des moins de 50 ans, le taux de chômage a diminué très rapidement au cours de la période 2005-2008, passant de 13,2 % à 10,2 %. Il s'est ainsi établi à un niveau largement inférieur à celui qu'il avait atteint à la fin de la période précédente de haute conjoncture (11,1 % en 2001), bien que les conséquences du contrôle plus strict du comportement de recherche des chômeurs indemnisés biaisent quelque peu la comparaison. Toutefois, au cours de ces deux dernières années, le taux de chômage de cette catégorie d'âge a grimpé jusque 11,4 %, soit une hausse de 46 000 unités, et ce bien que la hausse du chômage ait été tempérée par le recul de la population active. Ainsi, comme à l'accoutumée, c'est sur le chômage de cette catégorie d'âge que la dégradation conjoncturelle a eu le plus d'effets.

A partir de 2011, le taux de chômage dans cette catégorie d'âge devrait baisser de plus en plus rapidement au fil des années, à mesure que le taux d'emploi se redresse et que la croissance du taux d'activité diminue. Ainsi, en fin de période de projection, on devrait noter 48 000 chômeurs de 15 à 49 ans de moins qu'en 2010, pour une offre de travail comptant 32 000 unités de plus. Par conséquent, le taux de chômage dans cette catégorie d'âge tomberait à 10,1 % en 2016, soit juste en deçà du niveau de 2008, ce qui représente le niveau le plus bas depuis 1991.

5. Finances publiques

Compte tenu des informations prises en compte dans ces Perspectives, clôturées le 15 avril 2011, le déficit public en 2011 serait relativement proche de l'objectif consigné dans le Programme de stabilité. La réalisation exacte de cet objectif pourrait néanmoins nécessiter que des mesures d'ajustement soient décidées en cours d'année, à moins que la croissance économique soit plus forte qu'anticipé.

TABEAU 25 - Compte consolidé de l'ensemble des administrations publiques
en pour cent du PIB

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Solde de financement (EDP)	-5,9	-4,1	-3,8	-4,4	-4,1	-4,0	-3,8	-3,6
Solde primaire	-2,3	-0,7	-0,4	-0,8	-0,4	-0,2	0,1	0,3
Recettes	45,9	46,7	47,4	47,0	47,0	47,0	47,1	47,3
Fiscales et parafiscales	42,9	43,4	43,8	43,6	43,6	43,6	43,8	44,0
Non fiscales	3,0	3,3	3,6	3,4	3,4	3,4	3,4	3,3
Dépenses primaires consolidées	48,1	47,4	47,8	47,8	47,4	47,2	47,1	47,0
Rémunérations et achats de biens et services	14,4	14,2	14,0	13,9	13,8	13,6	13,4	13,3
Dépenses sociales	25,4	25,3	25,5	25,6	25,8	26,0	26,1	26,2
Autres	8,3	7,9	8,2	8,2	7,8	7,7	7,6	7,5
Charges d'intérêt (EDP)	3,6	3,4	3,4	3,6	3,7	3,8	3,8	3,9

La réduction du déficit en 2011 s'explique par une croissance des recettes plus rapide que celle du PIB, en particulier des catégories de recettes qui profitent de la forte inflation (TVA, prélèvements sur le travail). Les recettes non fiscales progressent encore fortement en 2011, notamment les revenus en provenance du secteur financier. Le ratio des dépenses primaires s'accroît également, mais dans une mesure moindre que celui des recettes. Parmi les facteurs d'augmentation des dépenses figurent la poussée préélectorale des investissements des pouvoirs locaux et les effets d'indexations des prestations sociales et des rémunérations (en 2011, les indexations excèdent largement la croissance du déflateur du PIB).

A politique constante, le déficit se creuse sensiblement en 2012 sous l'effet d'une série de facteurs défavorables, particulièrement en recettes. Celles-ci pâtissent notamment de la forte hausse du taux d'intérêt notionnel (en l'absence de prolongation du plafond de 3,8 % qui prévalait en 2010 et 2011), de l'indexation des barèmes de l'impôt des personnes physiques sur base de l'inflation élevée de l'année précédente, et du repli des recettes non fiscales dont le niveau historiquement très élevé de 2011 sera difficile à maintenir. L'effet d'indexation des prestations sociales et des rémunérations publiques reste défavorable, quoique dans une mesure moindre qu'en 2011, et les dépenses d'investissement culminent en cette année d'élections locales.

A partir de 2013, le déficit de l'ensemble des administrations se réduit progressivement mais reste néanmoins, à l'horizon 2016, excessif au sens du Pacte de stabilité et de croissance. Cette amélioration, malgré une hausse modérée des charges d'intérêt, provient d'une diminution des dépenses de fonctionnement de l'Etat et de certains transferts non sociaux, du reflux postélectoral des investissements, et d'une augmentation des prélèvements obligatoires sur le travail vu la hausse de la part salariale et des taux implicites d'imposition. Par contre, à législation inchangée, les dépenses sociales augmentent en pour cent du PIB et les impôts indirects enregistrent un tassement.

Le taux d'endettement public évolue peu durant la période de projection. Cette relative stabilité résulte de la combinaison d'une croissance économique supérieure au potentiel, d'un taux d'intérêt implicite qui, quoiqu'en légère augmentation vu la remontée des taux du marché, reste historiquement bas, et d'un solde primaire qui s'améliore à moyen terme. A noter que les impacts sur la dette de la participation de la Belgique au Fonds européen de stabilité financière et au Mécanisme européen de stabilisation financière n'ont pas pu être pris en compte par manque d'informations détaillées.

La répartition du déficit public entre sous-secteurs de l'Etat reste défavorable au pouvoir fédéral. Son déficit se creuse en 2011 et 2012, et ne présente pas d'amélioration par la suite. En 2011, la dégradation provient principalement d'une forte augmentation des moyens transférés à la sécurité sociale (financement alternatif, notamment pour les soins de santé) et aux communautés et régions (en vertu de la Loi de financement et des corrections d'écarts entre estimation initiale et définitive des paramètres). En 2012, par contre, c'est le tassement des recettes fiscales qui explique le creusement du déficit, renforcé par l'augmentation des charges d'intérêt. A moyen terme, les impacts sur le déficit de la hausse modérée mais continue des charges d'intérêt compensent ceux du tassement des dépenses primaires finales (sous une hypothèse de croissance relativement restrictive de ces dépenses) et de légère augmentation des recettes fiscales.

La sécurité sociale serait à nouveau en déficit à partir de 2012 en l'absence de prorogation de la dotation spéciale versée par le pouvoir fédéral en 2010 et 2011 et qui, en 2011, fait l'appoint pour assurer son équilibre budgétaire. La sécurité sociale est le seul sous-secteur dont la croissance des dépenses primaires est plus rapide que celle du PIB, en particulier les dépenses de santé (quoiqu'à un rythme sensiblement inférieur à la norme de 4,5 %, en l'absence de nouvelles initiatives) et les dépenses de pensions (vu l'augmentation du nombre de pensionnés et les adaptations au bien-être). Néanmoins, le déficit de la sécurité sociale reste assez stable à moyen terme. En effet, le régime des soins de santé est surfinancé par le mécanisme de financement alternatif, et ses surplus croissants compensent le creusement des déficits dans les régimes salarié et indépendant hors soins de santé.

Le sous-secteur des communautés et régions voit son solde s'améliorer nettement en 2011 sous l'impulsion, notamment, d'une forte hausse des moyens reçus en vertu de la Loi de financement. Il renoue avec l'équilibre budgétaire en 2012 et dégage ensuite des surplus budgétaires, sur base d'une projection des dépenses qui extrapole en partie la tendance restrictive adoptée depuis la crise, et compte tenu des mécanismes de financement actuels.

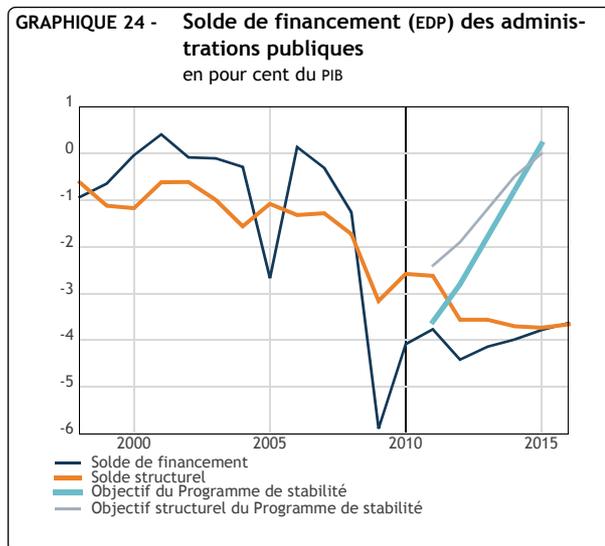
Les pouvoirs locaux seraient en déficit sur l'ensemble de la période de projection, à politique constante et sous l'hypothèse d'une prolongation des tendances observées au cours des dernières années en ce qui concerne la dynamique de leurs dépenses. Ce déficit est plus marqué en 2012 compte tenu du cycle électoral des investissements.

Les estimations de finances publiques présentées pour l'année 2010 sont basées sur les données les plus récentes disponibles (mars 2011) et intègrent la réestimation rétroactive des investissements des communes par l'ICN. Dans les tableaux du présent chapitre, elles dérogent aux définitions des comptes nationaux en ce sens que les ventes en capital (bâtiments, terrains et licences) sont comptabilisées en recettes (et non en dépenses de capital négatives), les cotisations imputées sont éliminées tant des recettes que des dépenses (de rémunération) et les pensions d'agents statutaires des communautés et régions et de l'enseignement subsidié des pouvoirs locaux sont considérées comme des dépenses finales du pouvoir fédéral (au lieu d'être comptabilisées en transferts du pouvoir fédéral à l'Entité II puis en dépenses finales de l'Entité II). Les tableaux publiés en annexe, par contre, s'alignent sur la présentation des comptes nationaux.

5.1. Solde de financement et endettement public

5.1.1. Orientation budgétaire à politique constante

Le solde de financement de l'ensemble des administrations publiques s'améliore en 2010 et en 2011. A politique constante, cette amélioration s'estompe en 2012 mais, à partir de 2013, le déficit tend à nouveau à se réduire en pour cent du PIB. Le graphique 24 présente également une approximation du solde structurel sur base de la méthode de la Commission européenne.



Cette méthode présente l'avantage d'être simple (identification des mesures ponctuelles et calcul de la composante cyclique sur base d'une semi-élasticité à l'output gap), mais aussi le désavantage de ne pas tenir compte de l'effet non structurel de différents facteurs dont l'ampleur est pourtant très importante à court terme, dans un contexte marqué par de fortes fluctuations de l'activité économique et de l'inflation : effet sur les recettes des fluctuations du prix des actifs mobiliers et immobiliers et des fluctuations de la part salariale, effet des prix relatifs compte tenu des mécanismes d'indexation, incidence du cycle électoral des investissements et autres.

Partant, le fort recul du solde structurel estimé en 2009 et sa nette amélioration en 2010 sont à considérer avec réserves. Il reste cependant que l'image qui se dégage à moyen terme est celle d'une quasi-stabilisation du déficit structurel après 2012, mais à un niveau élevé, inégalé depuis le début des années 2000. Toutefois, la dégradation des dernières années, surtout marquée depuis 2008, serait interrompue. S'agissant d'une projection à politique constante, l'évolution à moyen terme ne résulte que de l'effet dynamique des législations et pratiques budgétaires en place, dans le contexte macroéconomique de la projection. Elle ne prend pas en compte d'éventuelles nouvelles initiatives budgétaires expansionnistes, mais n'anticipe pas non plus sur des mesures d'ajustement restrictives qui seraient prises en vue de respecter la trajectoire normative du Programme de stabilité.

5.1.2. Comparaison avec le Programme de stabilité

Le tableau 26 présente les soldes budgétaires qui ressortent de la projection et les compare avec les objectifs du Programme de stabilité d'avril 2011. Le Programme de stabilité est axé sur deux échéances : un objectif de -2,8 % du PIB en 2012 afin que la Belgique ne fasse plus l'objet d'une procédure de déficit excessif, et la résorption des déficits à moyen terme avec la réalisation, en 2015, d'un surplus de 0,2 % du PIB.

Dans le Programme de stabilité, le gouvernement déclare ne pas pouvoir se prononcer sur la répartition de la trajectoire budgétaire entre niveaux de pouvoir dans le contexte politique actuel caractérisé, d'une part, par les affaires courantes et, d'autre part, par des négociations institutionnelles visant à réformer les flux financiers entre l'Etat fédéral et les entités fédérées. Néanmoins, il fait référence, mais seulement à titre indicatif, à la trajectoire de l'Avis de mars 2011 du Conseil supérieur des finances. Celle-ci envisage, sur base d'une répartition des efforts d'ajustement entre entités au pro rata de leur part approximative dans les dépenses primaires finales (65%-entité I/35%-entité II), la persistance à moyen terme d'un déficit pour l'entité I, compensé par un surplus budgétaire de l'entité II. Le Conseil supérieur des finances considère néanmoins qu'une telle trajectoire n'est pas optimale et qu'un assainissement durable des finances publiques nécessite une réforme des flux de financement actuels et du cadre institutionnel. Au tableau 26, la répartition des soldes par niveau

de pouvoir n'est reprise que jusqu'en 2012 car, à cette échéance, elle est présentée dans le Programme de stabilité comme correspondant aux objectifs que les entités fédérées se sont fixés dans leur budget respectif pluriannuel.

Il ressort du tableau 26 que le déficit public en 2011 serait relativement proche de l'objectif du Programme de stabilité, avec un léger écart en défaveur de l'entité I. Cet écart au niveau de l'entité I s'accroît sensiblement en 2012. En 2011 comme en 2012, le déficit de l'entité II est conforme ou pratiquement conforme à l'objectif, avec toutefois une compensation entre un meilleur solde des entités fédérées et un déficit plus important des pouvoirs locaux. A moyen terme, l'écart se creuse par rapport à la trajectoire du Programme de stabilité. En 2015, il se monte à 4,0 % du PIB, soit 17,2 milliards d'euros, au niveau de l'ensemble des administrations publiques.

Dans le Programme de stabilité, l'objectif d'un surplus de 0,2 % du PIB en 2015 correspond à un équilibre structurel. Or, dans les présentes Perspectives, l'output gap n'est pas encore fermé en 2015, de sorte qu'un équilibre en termes structurels correspondrait à un déficit de 0,1 % du PIB. Etant donné cette différence d'appréciation de l'output gap, le tableau 27 présente l'écart de solde en termes structurels par rapport au Programme de stabilité. A l'horizon 2015, il se monte à 3,7 % du PIB potentiel, soit 16,2 milliards d'euros.

TABLEAU 26 - Solde de financement (EDP) : comparaison avec le Programme de stabilité d'avril 2011
en pour cent du PIB sauf mention contraire

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
A. Projection à politique constante							
Ensemble des administrations publiques	-4,1	-3,8	-4,4	-4,1	-4,0	-3,8	-3,6
Entité I	-3,2	-3,3	-4,0	-3,9	-4,0	-3,9	-3,9
Pouvoir fédéral	-3,1	-3,3	-3,5	-3,4	-3,5	-3,5	-3,5
Sécurité sociale	-0,1	-0,0	-0,5	-0,5	-0,5	-0,4	-0,4
Entité II	-0,9	-0,5	-0,5	-0,2	-0,0	0,1	0,2
Communautés et régions	-0,7	-0,1	0,0	0,1	0,2	0,4	0,5
Pouvoirs locaux	-0,2	-0,4	-0,5	-0,3	-0,2	-0,3	-0,3
B. Programme de stabilité							
Ensemble des administrations publiques	-, -	-3,6	-2,8	-1,8	-0,8	0,2	-, -
Entité I	-, -	-3,1	-2,5	-, -	-, -	-, -	-, -
Pouvoir fédéral	-, -	-3,1	-, -	-, -	-, -	-, -	-, -
Sécurité sociale	-, -	0,0	-, -	-, -	-, -	-, -	-, -
Entité II	-, -	-0,5	-0,4	-, -	-, -	-, -	-, -
Communautés et régions	-, -	-0,3	-0,2	-, -	-, -	-, -	-, -
Pouvoirs locaux	-, -	-0,2	-0,2	-, -	-, -	-, -	-, -
C. Ecart (=A-B)							
Ensemble des administrations publiques	-, -	-0,2	-1,6	-2,3	-3,2	-4,0	-, -
Entité I	-, -	-0,2	-1,5	-, -	-, -	-, -	-, -
Pouvoir fédéral	-, -	-0,2	-, -	-, -	-, -	-, -	-, -
Sécurité sociale	-, -	-0,0	-, -	-, -	-, -	-, -	-, -
Entité II	-, -	-0,0	-0,1	-, -	-, -	-, -	-, -
Communautés et régions	-, -	0,2	0,2	-, -	-, -	-, -	-, -
Pouvoirs locaux	-, -	-0,2	-0,3	-, -	-, -	-, -	-, -
Pm : écarts en milliards d'euros							
Ensemble des administrations publiques	-, -	-0,6	-6,2	-9,3	-13,2	-17,2	-, -
Entité I	-, -	-0,6	-5,6	-, -	-, -	-, -	-, -
Pouvoir fédéral	-, -	-0,6	-, -	-, -	-, -	-, -	-, -
Sécurité sociale	-, -	-0,0	-, -	-, -	-, -	-, -	-, -
Entité II	-, -	-0,0	-0,2	-, -	-, -	-, -	-, -
Communautés et régions	-, -	0,7	0,9	-, -	-, -	-, -	-, -
Pouvoirs locaux	-, -	-0,7	-1,2	-, -	-, -	-, -	-, -

TABLEAU 27 - Solde de financement structurel de l'ensemble des administrations publiques : comparaison avec le Programme de stabilité d'avril 2011
en pour cent du PIB potentiel sauf mention contraire

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
A. Projection à politique constante	-2,6	-2,6	-3,6	-3,6	-3,7	-3,7	-3,7
B. Programme de stabilité	-,-	-2,4	-1,9	-1,2	-0,5	0,0	-,-
C. Ecart (=A-B)	-,-	-0,2	-1,7	-2,4	-3,2	-3,7	-,-
Pm : écarts en milliards d'euros	-,-	-0,8	-6,5	-9,5	-13,3	-16,2	-,-

5.1.3. Endettement public et charges d'intérêt

L'accroissement du ratio d'endettement de l'ensemble des administrations publiques¹ fin 2010 par rapport à fin 2009 s'élève à 0,6 % du PIB. Principalement d'origine endogène, cette hausse est attribuable au déficit du solde primaire. Notons qu'un déficit primaire limité à 0,1 % du PIB aurait permis de stabiliser la dette endogène en pour cent du PIB en raison de la quasi parité prévalant entre le taux d'intérêt implicite et le taux de croissance du PIB nominal. Les facteurs exogènes influencent dans une moindre mesure le taux d'endettement à travers notamment la première tranche du prêt à la Grèce (0,2 % du PIB).

Contrairement à 2010, la hausse du taux d'endettement en 2011 est d'origine exogène suite essentiellement au versement de la deuxième tranche du prêt à la Grèce pour un montant équivalent à 0,35 % du PIB². Cette hausse est atténuée par la forte croissance du PIB, la baisse du taux d'intérêt implicite causée par la hausse attendue des économies de charges d'intérêt réalisées au travers des opérations de swaps et l'amélioration du solde primaire. Par contre, en 2012, la remontée des charges d'intérêt ainsi que la détérioration du solde primaire provoque une croissance endogène de la dette. En outre, le taux d'endettement est influencé négativement par le versement de la troisième tranche du prêt à la Grèce (0,15 % du PIB).

L'amélioration du solde primaire en fin de période enclenche un léger effet boule de neige inversé à partir de 2014 (cf. ligne « Variation endogène » au tableau 28). La réduction du taux d'endettement à partir de 2014 s'explique également par le remboursement des prêts à la République hellénique. A noter que les chiffres présentés au tableau 28 reposent sur l'hypothèse technique que les participations de l'Etat dans les institutions financières ne sont pas liquidées à l'horizon de la projection, hormis quelques remboursements déjà planifiés mais pour des montants relativement faibles.

TABLEAU 28 - Dette et charges d'intérêt des administrations publiques
en pour cent du PIB sauf mention contraire

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Dette brute consolidée ¹	96,2	96,9	97,1	97,8	98,3	98,1	97,7	97,5
Taux d'intérêt implicite (en pour cent)	4,0	3,7	3,6	3,9	3,9	4,0	4,1	4,1
Taux de croissance nominal du PIB (en pour cent)	-1,7	3,8	4,3	4,3	4,0	4,3	4,4	4,0
Variation du taux d'endettement	6,6	0,6	0,2	0,7	0,5	-0,2	-0,4	-0,2
Variation endogène	7,4	0,6	-0,2	0,4	0,4	-0,1	-0,3	-0,2
Solde primaire (-)	2,3	0,7	0,4	0,8	0,4	0,2	-0,1	-0,3
Dynamique intérêt-croissance ²	5,2	-0,1	-0,6	-0,4	-0,0	-0,3	-0,3	0,1
Charges d'intérêt (EDP)	3,6	3,4	3,4	3,6	3,7	3,8	3,8	3,9
Contribution de la croissance du PIB	1,5	-3,5	-4,0	-4,0	-3,7	-4,0	-4,1	-3,8
Variation exogène (ajustement déficit-dette)	-0,8	0,1	0,4	0,3	0,1	-0,1	-0,1	-0,0

1. Source jusqu'en 2010: BNB.

2. La dynamique intérêt-croissance correspond au solde primaire requis pour stabiliser la dette endogène en pour cent du PIB.

1. La dette est définie au sens « Maastricht » : il s'agit donc d'une dette financière brute mesurée à sa valeur faciale. L'ajustement dette-déficit au tableau 28 comprend la différence entre le solde de financement en termes de caisse et celui des Comptes nationaux dont le périmètre est différent et qui est mesuré sur base transactionnalisée, les acquisitions nettes d'actifs financiers qui ne sont pas comptabilisées dans le solde de financement, et l'incidence des changements de valeur faciale de la dette suite aux différences de change, de primes d'émissions et de rachats.
2. La projection n'intègre pas le prêt à l'Irlande par le Fonds européen de stabilité financière ainsi que la contribution de l'Etat belge au futur Mécanisme européen de stabilisation financière étant donné que tous les détails du prêt à l'Irlande ne sont pas encore connus et que la création du Mécanisme européen de stabilisation financière n'a pas encore été ratifiée.

La baisse des taux d'intérêt en 2010 et la hausse des économies de charges d'intérêt en 2010 et 2011 suite aux opérations de swaps ont permis au taux d'intérêt implicite de la dette publique de se contracter en 2010 et en 2011. Par la suite, ce taux adopte une trajectoire haussière en intégrant progressivement la remontée des taux du marché. Néanmoins, il reste à un niveau historiquement bas sur l'ensemble de la période. Sous l'effet combiné de la remontée des taux et de l'accroissement de la dette, les charges d'intérêt augmentent à partir de 2012, mettant fin à une période de baisse ininterrompue débutée en 1991. En fin de période, la réduction du taux d'endettement tempère la hausse des charges d'intérêt. En six ans (2011-2016), le relèvement des charges d'intérêt atteint 0,5 % du PIB.

5.2. Recettes et dépenses primaires de l'ensemble des administrations publiques

5.2.1. Recettes

Rebond des recettes totales en 2010-2011

En 2010, la nette augmentation des recettes totales en pour cent du PIB efface la chute équivalente enregistrée en 2009. Ce rebond résulte du redressement de catégories d'impôts qui avaient été particulièrement affectées par la crise, du contrecoup de mesures ponctuelles de 2009, de mesures structurelles de consolidation budgétaire décidées par les différents niveaux de pouvoir et de la progression des recettes non fiscales. Par contre, le reflux de la part salariale pèse sur le ratio des recettes liées aux revenus du travail.

TABLEAU 29 - Recettes des administrations publiques
en pour cent du PIB¹

	Niveau 2009	Variations			
		2010	2011	2012	2013-2016
Recettes totales	45,9	0,8	0,7	-0,4	0,3
Recettes fiscales et parafiscales	42,9	0,6	0,4	-0,3	0,4
Impôt sur le revenu des ménages (hors pr. mob.)	11,5	0,2	0,1	0,0	0,6
Cotisations sociales patronales	8,8	-0,2	0,1	0,0	0,3
Autres cotisations sociales	5,7	-0,1	-0,0	-0,0	0,1
Précompte mobilier des ménages	0,6	0,0	0,0	0,0	0,1
Impôt sur le revenu des sociétés	2,5	0,2	0,1	-0,3	-0,2
TVA	6,8	0,2	0,2	-0,0	-0,2
Accises	2,1	0,1	-0,0	-0,0	-0,2
Autres impôts (y.c. titrisation)	4,9	0,1	-0,0	-0,0	-0,1
Recettes non fiscales et non parafiscales	3,0	0,3	0,3	-0,2	-0,1
Ventes courantes	1,8	0,1	0,1	-0,1	-0,1
Ventes en capital	0,1	0,0	0,0	-0,1	-0,0
Transferts	0,4	-0,0	-0,0	-0,0	0,1
Revenus de la propriété	0,7	0,2	0,2	-0,0	-0,1

1 Hors impôts prélevés au profit de l'Union européenne.

Les recettes totales augmentent à nouveau nettement en 2011. Une moitié de la hausse est logée en recettes fiscales et parafiscales. La hausse des prix de l'énergie se répercute en effet davantage sur les prix à la consommation que sur le déflateur de la valeur ajoutée, ce qui influence favorablement l'évolution de certaines catégories de recettes (TVA, prélèvements sur le travail) exprimées en pour cent du PIB. Par contre, la détérioration des termes de l'échange réduit les revenus des entreprises, mais les recettes de l'impôt des sociétés profitent de la diminution du taux d'intérêt notionnel. Les recettes non fiscales progressent encore fortement en 2011, notamment les revenus en provenance du secteur financier.

Après deux années de hausse, le ratio des recettes recule en 2012 à politique constante. Ce tassement résulte notamment d'un recul de l'impôt des sociétés vu la forte hausse du taux d'intérêt notionnel dans les hypothèses de la projection. En outre, les recettes non fiscales se replient légèrement après avoir enregistré un niveau exceptionnellement élevé en 2011. Sur la période 2013-2016, les recettes totales tendent à progresser plus vite que le PIB, avec néanmoins certains mouvements de composition : progression des prélèvements sur les salaires et tassement de l'impôt sur le revenu des sociétés et des impôts indirects.

Progression tendancielle des prélèvements sur les salaires

Le reflux de la part salariale dans le PIB en 2010 pèse sur le ratio des recettes liées aux revenus du travail. Néanmoins, et contrairement aux cotisations sociales dont le ratio diminue, l'impôt sur le revenu des ménages rebondit en 2010. Ce rebond résulte du contrecoup de l'accélération des enrôlements en 2009, de la réduction du jobkorting flamand et, dans une moindre mesure, de l'absence d'indexation des barèmes fiscaux (vu la croissance nulle de l'indice national des prix à la consommation de 2009). L'impact budgétaire de l'augmentation

du montant des rémunérations exonérées dans le cadre de l'AIP 2009-2010 est compensé par diverses mesures du budget 2010 (fédéral).

Cette progression de l'impôt des personnes physiques en 2010 cache néanmoins une diminution de la partie destinée aux pouvoirs locaux qui, au contraire de la part « Etat » (dont les rôles sont négatifs), avait été affectée positivement par l'accélération des enrôlements en 2009. En outre, les additionnels locaux subissent encore en 2010 et 2011 le contrecoup de la faiblesse de l'impôt des personnes physiques de l'exercice d'imposition 2010.

En 2011 et 2012, la part salariale est pratiquement stable en pour cent du PIB. Compte tenu de la forte inflation en 2011, l'indexation des barèmes sur base de la croissance de l'indice national des prix à la consommation de l'année précédente est plutôt favorable aux recettes de l'impôt des personnes physiques en 2011, et défavorable en 2012. Peu de mesures affectent significativement l'évolution des recettes, hormis la limitation des dépenses fiscales pour les investissements économiseurs d'énergie décidée dans le cadre du budget 2010 (qui devrait réduire leur coût en rôles à partir de 2011 et 2012) et la suppression du jobkorting flamand à partir de l'exercice 2012.

A partir de 2013, la part salariale augmente en pour cent du PIB vu la reprise supposée des salaires chez nos trois principaux pays partenaires. Conjointement, le taux moyen d'imposition présente une tendance haussière due à la progressivité de l'impôt dans un contexte de croissance positive des revenus réels par tête. Ces deux éléments expliquent que l'augmentation de l'impôt sur le revenu des ménages soit plus rapide que celle du PIB.

Les recettes de cotisations sociales augmentent également en pour cent du PIB à moyen terme. L'effet d'assiette y contribue, ainsi que la hausse de taux implicite d'imposition, quoiqu'amoindrie par le glissement de l'activité économique vers des branches d'activité moins imposées. La hausse du taux implicite est imputable au caractère forfaitaire ou dégressif des paramètres des réductions de cotisations et à leur non indexation. Ceux-ci sont supposés inchangés après les adaptations intervenues fin 2010 (indexation des limites bas salaires pour le bonus à l'emploi, sans adaptation des forfaits maximaux) et début 2011 (relèvement de la limite bas salaires pour laquelle la partie bas salaires de la réduction structurelle des cotisations sociales patronales peut être demandée).

Tant l'assiette de l'impôt des personnes physiques que celle des cotisations sociales comprennent également les revenus des travailleurs indépendants et les salaires dans le secteur des administrations publiques, tous deux en léger recul par rapport au PIB, et les revenus de remplacement qui, par contre, augmentent plus vite que le PIB (mais sont relativement moins taxés).

Redressement de l'impôt des sociétés à court terme, tassement à moyen terme

Le redressement de l'impôt des sociétés en 2010 fait suite à son effondrement en 2009, probablement renforcé par le caractère moins cyclique de la déduction pour capital à risque (intérêts notionnels). La recette de 2010 est soutenue par le rebond des excédents d'exploitation et renforcée par les mesures du budget 2010 : restriction des conditions d'accès aux RDT et modification de la déductibilité des frais de carburants et de véhicules.

La recette progresserait encore nettement en 2011 (malgré une 1^{re} échéance de versements anticipés assez décevante), mais se tasserait en pourcentage du PIB en 2012 et dans les années suivantes. Cette évolution est le corollaire de la hausse de la part salariale dans le PIB ainsi que de l'évolution du taux d'intérêt notionnel. Celui-ci a atteint un minimum en 2011 (exercice d'imposition 2012) à 3,425 %, contre 3,8 % en 2010. Il augmenterait de 93 points de base en 2012 pour se fixer à 4,36 %, puis progresserait encore à moyen terme. La législation définit le taux d'intérêt notionnel comme la moyenne annuelle du taux des obligations linéaires à 10 ans de l'année précédente plafonné à 6,5 % (+50 points de base pour les PME). Dans le cadre du budget 2010, ce plafond a été réduit à 3,8 %, mais seulement pour 2010 et 2011.

Les précomptes mobiliers sur dividendes progressent nettement en 2010 et 2011 suivant en cela le redressement de la profitabilité des sociétés. Par contre, les précomptes sur intérêts pâtissent encore à court terme de l'afflux d'épargne vers les carnets de dépôt non taxés observé en 2009 et 2010. A partir de 2012, ils augmentent à un rythme plus soutenu vu la hausse des taux d'intérêt et un possible moindre attrait des carnets de dépôts.

Progression des impôts indirects à court terme, tassement à moyen terme

Le net reflux du taux d'épargne des ménages en 2010 et 2011 soutient la consommation et contribue à la progression des recettes de TVA. En 2010, s'y ajoute une augmentation de la part soumise au taux normal dans la consommation des ménages et un recul des restitutions par rapport à 2009, particulièrement en début d'année. Par contre, la réduction à 12 % du taux dans l'Horeca au 1^{er} janvier 2010 a limité la progression des recettes. L'application temporaire de taux réduits à 6 % pour la construction de logements en 2009 fut prolongée en 2010 pour les travaux dont le permis de bâtir avait été demandé avant le 1^{er} avril. En 2011, les recettes de TVA profitent en outre de la hausse préélectorale des investissements des pouvoirs locaux ainsi que de la forte inflation, quoique l'impact de la hausse du prix des carburants soit contrecarré par l'effet négatif de cette hausse sur les volumes de carburants consommés.

Des cliquets sur le diesel ont été programmés pour 2010 et 2011, ainsi qu'un relèvement, au 1^{er} janvier 2010, du plafond d'accises pris en compte pour le calcul des remboursements au titre de « diesel professionnel » (la possibilité de cliquets inversés, jusqu'à fin 2011, à partir d'un prix à la pompe de 1,5 et 1,7 euros par litre pour respectivement, le diesel et l'essence, n'est pas activée dans la projection). Ces mesures soutiennent les recettes d'accises en début de période malgré, en 2011 particulièrement, le tassement des volumes consommés.

En dehors de l'effet de ces mesures, les recettes d'impôts indirects tendent à évoluer, à moyen terme, moins vite que le PIB. Cette tendance s'explique par une diminution de la part des produits soumis à accises (carburants, tabac) et une augmentation de la part des produits non soumis à la TVA (loyers, soins médicaux et de santé, dépenses à l'étranger) en pour cent de la consommation des ménages, elle-même en léger recul par rapport au PIB. De plus, en l'absence d'indexation des droits d'accise, la recette évolue en fonction des assiettes en volume et non en valeur (à l'exception des accises ad valorem). A partir de 2013, s'ajoute l'impact sur les recettes de TVA du reflux des investissements publics et d'une moindre progression de la construction de logements en réaction à la hausse des taux d'intérêt.

Parmi les autres impôts figurent les précomptes immobiliers et leurs additionnels, en léger tassement à moyen terme vu la faible progression des revenus cadastraux en termes réels et dans l'hypothèse d'une stabilité des centimes additionnels. Cette rubrique comprend aussi les droits d'enregistrement et de succession dont les recettes ont profité, en 2010, de la reprise du marché immobilier et du rebond du prix des actifs financiers. Y figure également la contribution demandée au secteur de l'énergie pour un montant supposé égal à 250 millions d'euros par an depuis 2010, et qui fait suite aux montants versés en 2008 et 2009 par la société de provisionnement nucléaire.

Des recettes non fiscales particulièrement élevées en 2011

Les recettes non fiscales sont en forte progression en début de période. En 2011, elles atteignent un sommet jamais atteint durant les 25 dernières années (sauf en 2003, année de la reprise du fonds de pension de Belgacom). Les ventes courantes contribuent à ce résultat exceptionnel grâce aux primes versées par les institutions financières pour la garantie de l'Etat (actifs à risques, crédits interbancaires, protection des dépôts). De même, les revenus de la propriété sont particulièrement élevés en 2011, alimentés par la rémunération des prises de participation de l'Etat dans les institutions financières en 2008 et 2009 et par les dividendes versés par les entreprises publiques. Les ventes en capital comprennent les ventes de terrains par la Région flamande en 2010 et 2011. A moyen terme, la projection table sur une évolution des recettes non fiscales qui ne reproduit pas le

niveau exceptionnel de 2011, malgré la prise en compte, à partir de 2013, de revenus de transferts au titre de la participation de la Belgique à la troisième phase du marché européen des permis d'émission.

5.2.2. Dépenses primaires

Effets non structurels dans l'évolution des dépenses en pour cent du PIB

Le ratio des dépenses primaires de l'ensemble des administrations publiques enregistre de fortes fluctuations, surtout en début de période : baisse marquée en 2010, nette remontée en 2011, puis recul continu à partir de 2013.

TABLEAU 30 - Dépenses primaires des administrations publiques
en pour cent du PIB

	Niveau	Variations			
	2009	2010	2011	2012	2013-2016
Dépenses primaires	48,1	-0,7	0,4	-0,0	-0,7
Frais de fonctionnement et investissements	16,2	-0,3	0,0	-0,1	-1,0
Rémunérations	10,4	-0,2	-0,1	-0,1	-0,4
Achats de biens et services	3,9	0,0	-0,1	-0,1	-0,2
Investissements	1,8	-0,1	0,1	0,1	-0,4
Transferts non sociaux	6,5	-0,3	0,2	-0,1	-0,3
Subsides salariaux	1,1	0,3	0,0	-0,0	0,0
Autres transferts aux entreprises	2,5	-0,4	0,1	-0,1	-0,2
Trans. non sociaux aux ménages et ISBL	1,6	-0,1	0,0	-0,0	-0,1
Transferts au reste du monde	1,4	-0,1	-0,0	0,0	0,0
Dépenses sociales ¹	25,4	-0,2	0,2	0,1	0,6
Pensions	9,8	-0,0	0,1	0,2	0,5
Soins de santé	8,1	-0,0	0,2	0,0	0,3
Chômage et prépensions	2,7	-0,1	-0,1	-0,1	-0,2
Autres	4,9	0,0	0,0	-0,0	-0,1

1. Dépenses relevant du coût du vieillissement au sens du CEV.

Ces fluctuations, en particulier à court terme, ne sont pas représentatives de l'orientation structurelle des dépenses car elles reflètent en grande partie l'incidence de certaines dépenses ponctuelles, du cycle économique, des prix relatifs et du cycle électoral des investissements des pouvoirs locaux. Le tableau 31 fournit une estimation de l'incidence de ces facteurs non structurels, et présente l'évolution structurelle du ratio des dépenses.

TABLEAU 31 - Evolution structurelle des dépenses primaires des administrations publiques
en pour cent du PIB

	2009	2010	Variations		
			2011	2012	2013-2016
Dépenses primaires effectives	4,0	-0,7	0,4	-0,0	-0,7
Incidence des mesures ponctuelles	0,4	-0,5	0,0	-0,0	-0,0
Incidence du cycle économique (méthode CE), dont	2,2	-0,3	-0,3	-0,3	-0,8
effet dénominateur	1,9	-0,3	-0,3	-0,3	-0,7
effet numérateur	0,3	-0,0	-0,0	-0,0	-0,1
Incidence des prix relatifs, dont	0,3	-0,3	0,4	0,1	0,1
indexation des rémunérations	0,2	-0,1	0,1	0,0	0,0
indexation des transferts sociaux	0,1	-0,2	0,1	0,1	0,0
indexation des prestations de soins de santé	0,1	-0,0	0,0	0,0	0,0
autres	-0,1	0,1	0,2	0,0	0,0
Incidence du cycle électoral des investissements	0,0	-0,0	0,2	0,1	-0,3
Dépenses structurelles corrigées, dont	1,0	0,3	0,2	0,1	0,3
rémunérations	-0,1	-0,0	-0,1	-0,1	-0,2
dépenses sociales hors soins de santé	0,3	0,2	0,1	0,2	0,6
soins de santé	0,1	0,1	0,2	0,0	0,4
autres	0,7	0,1	-0,0	-0,0	-0,4

En 2010, les seules dépenses ponctuelles identifiées sont celles ayant trait à l'augmentation temporaire des allocations d'activation dans le cadre du plan « win-win » (également en 2011 et 2012) et au coût de la Présidence belge du Conseil de l'UE. Par contre, elles étaient exceptionnellement élevées en 2009 : remboursements suite à des décisions de justice, chèque-énergie, achat de bâtiments (par le Parlement fédéral), régularisation de la contribution belge au financement de l'UE et autres.

L'impact du cycle est estimé selon la méthodologie de la Commission européenne. En 2009, il a fortement contribué à l'augmentation du ratio des dépenses, tant par l'effet dénominateur direct (le ratio des dépenses augmente parce que le dénominateur de ce ratio – le PIB – diminue) qu'en raison de l'augmentation nominale des dépenses de chômage et autres en raison de la crise (effet numérateur). Dès 2010, le cycle contribue de façon non négligeable à la réduction du ratio des dépenses, étant donné la résorption progressive de l'output gap découlant de l'écart entre le taux de croissance économique (2,2 % sur la période 2010-2016) et le taux de croissance économique potentiel (1,7 %).

Les incidences des prix relatifs proviennent de l'écart entre le déflateur du PIB et la liaison des différentes catégories de dépenses publiques aux prix, en particulier les mécanismes d'indexation des rémunérations, des transferts sociaux et des prix dans le domaine de la santé (comme les honoraires des prestataires de soins). Ces effets sont importants dans un contexte de fluctuations des termes de l'échange liées aux variations des prix pétroliers : fort reflux durant le second semestre de 2008, rebond modéré courant 2009 et à nouveau une poussée importante depuis l'automne 2010. En 2010, les prix relatifs ont contribué à réduire les dépenses exprimées en pour cent du PIB, vu l'absence d'indexation des rémunérations et transferts sociaux en 2009 et l'indexation en 2010 à l'automne seulement (l'indice pivot n'a plus été dépassé entre août 2008 et août 2010). Par contre, en 2011, les prix relatifs contribuent à augmenter le ratio des dépenses : l'indice pivot est dépassé en avril 2011, soit huit mois seulement après le précédent dépassement et, de plus, l'écart entre la croissance de l'indice national des prix à la consommation – qui influence les frais de fonctionnement et d'autres dépenses – et le déflateur du PIB est particulièrement important. En 2012, vu les délais de répercussion de l'inflation de 2011 sur les dépenses indexées, les prix relatifs contribuent encore à l'augmentation des dépenses, mais dans une mesure nettement moindre qu'en 2011.

Les investissements publics sont particulièrement influencés par le calendrier des élections communales. Ils rebondissent à l'approche des élections de 2012, puis refluent en 2013 et 2014.

Augmentation structurelle du ratio des dépenses primaires imputable aux dépenses sociales

Corrigé de l'ensemble des facteurs non structurels, le ratio des dépenses primaires augmente en 2010 alors qu'il diminue avant correction. En 2011, l'augmentation structurelle est moins forte que ne le laisse supposer l'augmentation du ratio non corrigé. La tendance structurelle reste ensuite orientée à la hausse, ce qui contredit l'impression que pourrait donner la baisse du ratio effectif (non corrigé) qui apparaît à partir de 2012.

Au tableau 31, le ratio structurel des dépenses est ventilé en quatre catégories : les rémunérations, les dépenses sociales hors soins de santé, les dépenses de soins de santé et les autres dépenses. Il en ressort que la hausse structurelle des dépenses durant la période sous revue est imputable aux dépenses sociales.

S'y ajoute, mais jusqu'en 2010 seulement, une hausse structurelle des autres dépenses de l'Etat hors rémunérations. En 2010, la légère hausse est principalement imputable aux subsides salariaux octroyés sous forme d'exonération de versement de précompte professionnel et via le système des titres-services. L'augmentation structurelle avait été beaucoup plus marquée en 2009 ; elle concernait non seulement les subsides salariaux (suite, notamment, aux mesures prises pour faciliter la conclusion de l'AIP 2009-2010) mais aussi les transferts non sociaux aux ménages et aux ISBL (au niveau régional) et d'autres dépenses.

Les rémunérations se tassent structurellement par rapport au PIB sur l'ensemble de la période de projection. La projection des rémunérations tient compte, entre autres, des accords sectoriels de revalorisation salariale

connus actuellement et de l'évolution de l'emploi par niveau de pouvoir. Au niveau fédéral, l'emploi diminue en 2010-2011 dans l'administration conformément à la politique de « remplacement sélectif et de modernisation des services publics fédéraux », et jusqu'en 2013 à la Défense nationale dans le cadre du « plan de transformation de la Défense » qui, notamment, instaure la possibilité d'une suspension volontaire des prestations de travail (avec comptabilisation des indemnités afférentes en transferts sociaux). La progression de l'emploi dans les entités fédérées et les pouvoirs locaux serait plus faible que durant la décennie passée.

En dehors des rémunérations, les frais de fonctionnement de l'Etat comprennent les achats de biens et services dont l'évolution structurelle est très modérée particulièrement au niveau fédéral et au niveau des communautés et régions (sur base d'une projection des dépenses qui extrapole en partie la tendance restrictive adoptée ces dernières années).

La hausse du ratio structurel des dépenses sociales hors soins de santé est principalement imputable aux dépenses de pension. Leur taux de croissance relativement élevé reflète l'impact des adaptations au bien-être des enveloppes 2009-2010 (ainsi que des revalorisations supplémentaires décidées par le gouvernement) et des enveloppes 2011-2012. Pour l'après-2012, la projection intègre des adaptations au bien-être à concurrence d'enveloppes théoriques fixées conformément aux dispositions du Pacte des générations de 2005. Leur impact s'ajoute à celui du papy-boom lié aux naissances de l'après-guerre et dont les prémices se manifestent déjà de façon sensible. La hausse des pensions publiques découle, en particulier, de l'arrivée à la pension des fonctionnaires engagés en grand nombre dans les années septante.

La projection des dépenses de santé reprend les chiffres du budget 2011 adaptés pour tenir compte de réalisations en 2010 revues à la baisse, et se base à moyen terme sur une dynamique qui tient compte d'effets démographiques, de l'impact des fluctuations de l'activité économique et de l'influence des développements technologiques. La tendance qui en ressort est moins soutenue que celle qui résulterait d'une consommation complète des objectifs budgétaires soumis à la norme de croissance réelle de 4,5 % par an prévue par la loi-programme du 22 décembre 2003. En effet, la consommation de tels budgets supposerait la mise en œuvre, chaque année, de nouvelles initiatives ce qui, dans l'état actuel des décisions, n'a pas lieu d'être pris en compte dans une projection à politique constante.

Des données et commentaires plus détaillés sur les dépenses primaires des sous-secteurs des administrations publiques sont présentés à la section 5.3.

5.3. Evolutions par sous-secteur des administrations publiques

5.3.1. Vue d'ensemble

La forte réduction du déficit enregistrée en 2010 correspond à l'amélioration du solde de l'Entité I, tant du pouvoir fédéral que des administrations de sécurité sociale. Elle s'explique en grande partie par le contrecoup des importantes opérations ponctuelles qui ont grevé le solde de financement du pouvoir fédéral en 2009 mais traduit aussi l'effet de la reprise économique, de l'évolution des prix relatifs et du recul des taux d'intérêt sur les composantes du compte de l'Entité I. La contraction du déficit enregistrée en 2011 est, par contre, localisée dans l'Entité II, la réduction du déficit des communautés et régions étant supérieure à la dégradation du solde des pouvoirs locaux. Quant à la détérioration du solde de financement en 2012, elle est imputable au compte de l'entité I, particulièrement de la sécurité sociale.

A partir de 2013, l'amélioration du solde de financement de l'ensemble des administrations publiques est logée dans les comptes de l'Entité II. La capacité de financement de l'Entité I ne s'améliore quasiment pas malgré le redressement du solde primaire car les charges d'intérêt sont en progression.

TABLEAU 32 - Agrégats de finances publiques par niveau de pouvoir
en pour cent du PIB

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Capacité de financement	-6,0	-4,2	-3,9	-4,5	-4,2	-4,1	-3,9	-3,7
Entité I	-5,1	-3,3	-3,4	-4,0	-4,0	-4,1	-4,0	-3,9
Pouvoir fédéral	-4,3	-3,2	-3,4	-3,6	-3,5	-3,6	-3,6	-3,6
Sécurité sociale	-0,8	-0,1	-0,0	-0,5	-0,5	-0,5	-0,4	-0,4
Entité II	-0,9	-0,9	-0,5	-0,5	-0,2	0,0	0,1	0,2
Régions et communautés	-0,8	-0,7	-0,1	0,0	0,1	0,2	0,4	0,5
Pouvoirs locaux	-0,1	-0,2	-0,4	-0,5	-0,3	-0,2	-0,3	-0,3
Charges d'intérêt consolidées	3,7	3,5	3,6	3,7	3,8	3,9	3,9	4,0
Entité I	3,4	3,2	3,2	3,3	3,4	3,5	3,5	3,6
Entité II	0,3	0,3	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
Solde primaire consolidé	-2,3	-0,7	-0,4	-0,8	-0,4	-0,2	0,1	0,3
Entité I	-1,7	-0,1	-0,2	-0,7	-0,6	-0,6	-0,5	-0,4
Pouvoir fédéral	-0,8	0,1	-0,2	-0,2	-0,1	-0,1	-0,0	0,0
Sécurité sociale	-0,9	-0,2	-0,1	-0,6	-0,6	-0,5	-0,4	-0,4
Entité II	-0,6	-0,5	-0,1	-0,1	0,2	0,4	0,5	0,6
Régions et communautés	-0,6	-0,5	0,1	0,3	0,3	0,5	0,6	0,7
Pouvoirs locaux	0,0	-0,1	-0,3	-0,4	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1

Jusqu'en 2012, ces perspectives de finances publiques par sous-secteur sont particulièrement affectées par deux éléments à caractère temporaire relatifs aux transferts entre sous-secteurs. Il s'agit, d'une part, des ajustements d'une année par rapport à l'autre des moyens transférés aux communautés et régions dans le cadre de la Loi spéciale de financement (voir section 5.3.4) et, d'autre part, de la décision du gouvernement d'adapter sa participation au financement de la sécurité sociale pendant deux ans (en 2010 et 2011) de telle sorte que la sécurité sociale réalise un objectif prédéfini de solde de financement. Dans cette version des Perspectives, la dotation spéciale du pouvoir fédéral à la sécurité sociale en 2011 est calibrée pour que l'objectif d'équilibre en termes SEC¹ soit atteint (voir section 5.3.3).

La décomposition du solde primaire par niveau de pouvoir entre le solde des transferts avec les autres secteurs de l'Etat, dit solde interne, et le solde des autres opérations, dit solde externe, permet d'identifier l'impact de ces éléments sur la contribution respective de chaque sous-secteur à l'évolution du solde primaire global (tableau 33).

1. Objectif actualisé pour 2011 lors de la confection du budget 2011.

TABLEAU 33 - Contribution des sous-secteurs à la variation du solde primaire
 en pour cent du PIB

	Variation du solde primaire			Variation du solde des transferts entre sous-secteurs ^a (solde interne)			Variation du solde des opérations avec le reste de l'économie ^b (solde externe)		
	2011	2012	2016-2012	2011	2012	2016-2012	2011	2012	2016-2012
Ensemble des administrations publiques	0,3	-0,4	1,1				0,3	-0,4	1,1
Pouvoir fédéral	-0,2	-0,0	0,2	-0,7	0,3	-0,1	0,5	-0,4	0,3
Recettes externes							0,6	-0,4	-0,0
Dépenses primaires finales ^c							0,1	-0,0	-0,3
Sécurité sociale	0,1	-0,5	0,2	0,3	-0,4	0,2	-0,2	-0,0	0,0
Recettes externes							0,0	0,0	0,5
Dépenses primaires finales							0,2	0,0	0,5
Communautés et régions	0,6	0,2	0,4	0,4	0,1	0,1	0,2	0,1	0,4
Recettes externes							0,1	-0,0	-0,1
Dépenses primaires finales ^c							-0,1	-0,1	-0,5
Pouvoirs locaux	-0,2	-0,1	0,3	0,0	-0,0	-0,1	-0,2	-0,1	0,4
Recettes externes							-0,0	-0,0	-0,1
Dépenses primaires finales ^c							0,2	0,1	-0,4

a. Solde des flux de revenus entre sous-secteurs des administrations publiques, tant sous forme de dotations que de recettes affectées.

b. Transferts nets aux autres secteurs (ménages, entreprises et reste du monde), dépenses de fonctionnement et d'investissement, ventes de biens et services, etc.

c. Les pensions d'agents statutaires des communautés et régions et de l'enseignement des pouvoirs locaux étant comptabilisées en dépenses primaires finales du pouvoir fédéral.

On constate qu'en 2011 la variation du solde des transferts entre sous-secteurs des administrations est très défavorable au pouvoir fédéral et en contrepartie favorable tant aux communautés et régions qu'à la sécurité sociale. Sous l'angle des seules opérations externes (tableau 33, troisième partie), l'amélioration du solde primaire de l'ensemble des administrations publiques provient surtout des opérations du pouvoir fédéral suite essentiellement à la progression de ses recettes (fiscales et non fiscales, voir section 5.3.2) et dans une moindre mesure des opérations des communautés et régions. La variation du solde des opérations externes de la sécurité sociale et des pouvoirs locaux est par contre négative suite à la hausse de leurs dépenses primaires. Dans le cas des pouvoirs locaux, cela découle de l'hypothèse d'un rebond des investissements à un an des élections communales (voir section 5.3.5).

Inversement, en 2012, le solde des opérations internes du pouvoir fédéral s'améliore, au détriment de celui de la sécurité sociale et il apparaît qu'en termes d'opérations externes, la détérioration du solde primaire global enregistrée en 2012 est presque exclusivement attribuable à la baisse des recettes du pouvoir fédéral et plus précisément de l'impôt des sociétés.

A partir de 2013, les variations des soldes des opérations internes sont nettement plus faibles et bénéficient essentiellement à la sécurité sociale, suite à la progression du financement alternatif dans le cadre, notamment, du mécanisme de financement des soins de santé (voir point 5.3.3 ci-dessous). Sous l'angle des opérations externes, la variation du solde de la sécurité sociale est nulle, la progression de ses dépenses primaires étant financée par une hausse équivalente des cotisations. Par contre, la contribution du solde externe de chacun des trois autres sous-secteurs à l'amélioration du solde primaire global est positive et provient majoritairement du recul des dépenses primaires.

TABLEAU 34 - Dépenses primaires finales par sous-secteurs
taux de croissance réel^a en pour cent

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Moyenne de période 2011-2016
Ensemble des administrations publiques	0,0	1,6	2,2	1,3	1,8	1,9	1,8	1,8
Entité I	-0,0	1,8	2,3	2,2	2,4	2,2	2,2	2,2
Pouvoir fédéral	-2,4	1,7	1,9	1,0	1,5	1,4	1,4	1,5
Sécurité sociale	1,1	1,8	2,4	2,7	2,7	2,6	2,5	2,5
Entité II	0,0	1,3	1,9	-0,4	0,6	1,3	1,2	1,0
Régions et communautés	-0,3	-0,2	1,0	0,8	0,8	0,9	0,9	0,7
Pouvoirs locaux	0,6	3,7	3,3	-2,1	0,3	2,0	1,6	1,5

^a Déflateur : indice national des prix à la consommation

Le taux de croissance annuel moyen des dépenses primaires du pouvoir fédéral, des communautés et régions et des pouvoirs locaux serait, en effet, inférieur au taux de croissance réel du PIB sur la période 2011-2016 (2,2 %). Pour la sécurité sociale, par contre, le taux de croissance des dépenses serait supérieur à celui de l'économie (tableau 34).

5.3.2. Pouvoir fédéral

Après un niveau record atteint en 2009, le déficit du pouvoir fédéral se résorbe sensiblement en 2010 grâce au redressement du solde primaire qui redevient très légèrement positif et grâce à la contraction des charges d'intérêt. Il se creuse légèrement au cours des deux années suivantes suite au recul du solde primaire en 2011, puis du fait de la progression des charges d'intérêt en 2012. Par la suite, le déficit se stabilise à un niveau proche de 3,6 % du PIB, l'amélioration du solde primaire (0,2 % du PIB sur la période 2013-2016, voir tableau 35) étant de même ampleur que la hausse des charges d'intérêt.

TABLEAU 35 - Compte du pouvoir fédéral
en pour cent du PIB

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Ecart 2016-2012
1. Solde de financement	-4,3	-3,2	-3,4	-3,6	-3,5	-3,6	-3,6	-3,6	0,0
2. Charges d'intérêt	3,5	3,3	3,3	3,4	3,5	3,5	3,5	3,6	0,2
3. Solde primaire	-0,8	0,1	-0,2	-0,2	-0,1	-0,1	-0,0	0,0	0,2
A. Recettes	25,1	26,1	26,7	26,3	26,3	26,3	26,3	26,3	-0,0
1. Recettes fiscales ^a , dont	23,3	24,0	24,4	24,1	24,0	24,0	24,1	24,2	0,1
a. Impôt sur le revenu des ménages	11,0	11,2	11,3	11,4	11,5	11,7	11,8	12,0	0,6
b. Impôt sur le revenu des sociétés	2,5	2,7	2,9	2,6	2,5	2,5	2,5	2,4	-0,2
c. Impôts indirects	9,6	9,9	10,0	10,0	9,8	9,7	9,6	9,6	-0,4
2. Recettes non fiscales	1,8	2,1	2,2	2,1	2,2	2,2	2,1	2,1	-0,1
a. Revenus de propriété	0,4	0,5	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,5	-0,1
b. Ventes de biens et services	0,5	0,6	0,7	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	-0,0
c. Autres recettes non fiscales	1,0	1,0	1,0	0,9	1,0	1,0	1,0	1,0	0,0
3. Transferts des administrations publiques	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,0
B. Dépenses primaires	25,9	26,0	26,9	26,5	26,4	26,3	26,3	26,3	-0,2
1. Dépenses primaires finales ^b	10,3	9,9	10,0	10,0	9,9	9,8	9,7	9,7	-0,3
2. Transferts aux administrations publiques ^b	15,6	16,2	16,9	16,5	16,5	16,5	16,6	16,6	0,1
a. Transferts de recettes fiscales	12,5	12,3	13,2	13,5	13,5	13,6	13,7	13,8	0,4
b. Dotations ^b	3,2	3,8	3,6	3,1	3,0	2,9	2,9	2,8	-0,3
4. Variation du solde primaire, imputable :		0,9	-0,2	-0,0	0,1	0,0	0,1	0,0	0,2
A. Aux soldes des transferts internes (A3 - B2)		-0,5	-0,7	0,3	0,0	-0,0	-0,0	-0,1	-0,1
Avec la sécurité sociale		-0,9	-0,3	0,4	-0,1	-0,0	-0,0	-0,0	-0,2
Avec les communautés et régions		0,4	-0,4	-0,1	0,1	-0,0	-0,0	-0,0	0,0
B. Aux opérations externes (A1 + A2 - B1)		1,4	0,5	-0,4	0,1	0,0	0,1	0,1	0,3

a. Avant transferts de recettes fiscales.

b. Le financement des pensions d'agents statutaires des communautés et régions et de l'enseignement subsidié des pouvoirs locaux est comptabilisé en dépenses primaires finales et non en transferts aux communautés et régions et pouvoirs locaux.

Nette réduction du déficit en 2010, malgré un financement exceptionnel de la sécurité sociale

Lors de la confection du budget 2010, le gouvernement a décidé d'octroyer des dotations exceptionnelles à la sécurité sociale limitées aux années 2010 et 2011, pour que la sécurité sociale puisse se conformer à la trajectoire budgétaire préconisée dans le programme de stabilité. Cette dotation spéciale s'est élevée à 0,7 % du PIB en 2010. Par ailleurs, l'évolution des dépenses primaires finales a, elle aussi, été affectée à la hausse par des mesures prises dans le cadre de l'accord interprofessionnel 2009-2010, particulièrement du fait des subventions salariales qui progressent de 0,2 % du PIB en 2010 (voir tableau 36).

Malgré cela, le solde de financement du pouvoir fédéral s'améliore de 1,1 % du PIB en 2010. C'est le résultat de l'accumulation de plusieurs éléments positifs d'ampleur et de nature très diverses :

- le contrecoup des diverses opérations ponctuelles¹ qui ont grevé le budget fédéral en 2009 pour un total de 1,2 % du PIB réparti quasiment à part égale entre recettes fiscales (impôt sur les ménages) et dépenses primaires finales ;
- le recul des recettes fiscales affectées aux communautés et régions dans le cadre de la Loi spéciale de financement en correction des moyens surévalués octroyés en 2009 (voir section 5.3.4).
- la progression des recettes fiscales, plus précisément de l'impôt des sociétés et des impôts indirects dans un contexte de reprise économique succédant à une année de récession (voir section 5.2.1 ci-dessus²);
- la progression des recettes non fiscales grâce à la forte hausse des revenus de propriété provenant de la Banque nationale (702 millions en 2010³ au lieu de 117 millions en 2009) et à la progression des indemnités versées par le secteur financier en contrepartie de l'octroi de garanties et de la protection des dépôts bancaires (recettes comptabilisées en ventes de biens et services) ;
- l'effet prix relatif qui allège le poids des rémunérations, pensions publiques et autres prestations sociales dans le PIB du fait des mécanismes d'indexation (voir aussi section 5.2.2) ; sans oublier l'effet « dénominateur » qui allège le poids des dépenses exprimées en pour cent du PIB du seul fait de la croissance du PIB ;
- la sensible réduction des charges d'intérêt, due essentiellement au recul des taux d'intérêt du marché par rapport à 2009 (de 30 points de base pour le taux à court terme, de 50 points de base pour le taux à long terme).

Légère détérioration du déficit en 2011, du fait de l'augmentation du financement des autres sous-secteurs publics et malgré une hausse sensible des recettes.

La deuxième tranche de la dotation spéciale à la sécurité sociale (0,5 % du PIB) est inférieure à celle de 2010 mais compte tenu d'un financement alternatif en nette progression (voir section 5.3.3), la contribution du pouvoir fédéral au financement de la sécurité sociale augmente encore en 2011 (de 0,3 % du PIB, tableau 35 4A). Comme, par ailleurs, les moyens transférés aux communautés et régions en application de la Loi Spéciale de Financement retrouvent un niveau quasiment normal (voir section 5.3.4) après s'être contractés fortement en 2010, la contribution du solde des transferts internes au solde primaire du pouvoir fédéral est très négative en 2011.

Son impact est cependant partiellement compensé par une nouvelle progression du solde des opérations externes, l'augmentation des recettes (0,6 % du PIB) étant nettement supérieure à la légère remontée des dépenses primaires finales.

1. Suite à des décisions du gouvernement (accélération des enrôlements, par exemple) ou suite à des décisions de justice (remboursements de recettes indûment perçues, comptabilisées en dépenses en capital).

2. Dans la mesure où les recettes fiscales du pouvoir fédéral représentent 80 % des recettes fiscales de l'ensemble des administrations qui sont analysées à la section 5.2.1, on se limitera dans cette section-ci à mentionner leur évolution tout en invitant le lecteur à se référer au point 5.2.1.

3. Suite, entre autres, à une nouvelle politique de mise en réserve et de dividende de la Banque nationale de Belgique dans le cadre de nouvelles dispositions légales.

Toutes les grandes catégories de recettes fiscales sont en hausse, particulièrement les impôts indirects, de même que les principales catégories de recettes non fiscales. Malgré un léger tassement des revenus provenant de la BNB, les revenus de propriété augmentent suite à la rémunération croissante du capital prêté ou investi par l'Etat dans le secteur financier en 2008 et 2009 et suite aux premières recettes d'intérêts sur les prêts octroyés à l'Etat grec. Les ventes courantes progressent aussi : la contribution des institutions financières au fonds spécial des dépôts triplerait en 2011 suite à l'extension des dépôts et produits d'assurance couverts par la garantie de l'Etat et compte tenu de la perception de droits d'entrée.

En ce qui concerne les dépenses, rappelons d'abord qu'en 2011 l'évolution des prix relatifs accroît la part de toutes les catégories de dépenses dans le PIB, puisque tous les prix augmentent davantage que le déflateur du PIB (voir aussi section 5.2.2).

L'évolution des rémunérations repose sur des hypothèses relatives à l'emploi, à la programmation sociale et à la dérive salariale: leur recul s'explique essentiellement par la diminution de l'emploi, surtout à la défense nationale. L'estimation des autres dépenses primaires finales retenue pour 2011 est basée sur les données du budget 2011 disponibles lors de la clôture de ces Perspectives (mi-avril).

On épinglera l'augmentation des transferts aux entreprises (ligne 7 du tableau 36), due à l'augmentation des transferts en capital au groupe SNCB, particulièrement ceux qui sont destinés au financement du RER (augmentation d'autant plus forte que les crédits prévus en 2010 ont été nettement sous-utilisés) et celle, moins prononcée, des transferts divers aux ménages et ISBL. Il s'agit ici de l'impact supposé de la mesure relative aux bonifications d'intérêts sur les prêts "verts" contractés par les ménages entre le 1^{er} janvier 2009 et le 31 décembre 2011 (100 millions répartis sur les années 2011 et 2012) et d'une hausse des transferts aux ISBL dans le cadre de l'accueil des réfugiés.

Quant aux charges d'intérêt, elles restent stables en pour cent du PIB en 2011 malgré le relèvement des taux d'intérêt (de 80 points de base pour le taux à court terme et de 100 points de base pour le taux à long terme) et malgré l'augmentation « exogène » de la dette suite au versement d'une tranche importante du prêt consenti à l'Etat grec¹ (0,35 % du PIB) et de la dernière tranche du prêt sans intérêt à la sécurité sociale (0,11 % du PIB). Cette stabilisation s'explique par le recul de la dette à court terme, la part de la dette à long terme passant de 84,6 % de la dette en euros en 2010 à 86,8 % en 2011.

TABLEAU 36 - Dépenses primaires finales du pouvoir fédéral
en pour cent du PIB

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Ecart 2016- 2012
Total	10,3	9,9	10,0	10,0	9,9	9,8	9,7	9,7	-0,3
1. Rémunérations	2,0	1,9	1,8	1,8	1,8	1,7	1,7	1,7	-0,1
2. Consommation intermédiaire et investissements	1,1	1,1	1,1	1,1	1,0	1,0	1,0	1,0	-0,1
3. Pensions publiques ^a	1,9	1,9	2,0	2,0	2,0	2,0	2,1	2,1	0,1
4. Prestations sociales	1,9	1,8	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9	0,0
5. Subventions salariales	0,5	0,7	0,7	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,0
6. Transferts divers aux ménages et ISBL	0,3	0,2	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2	0,0
7. Subventions et transferts aux entreprises	1,3	1,0	1,1	1,0	1,0	1,0	0,9	0,9	-0,2
8. Contribution PNB	0,9	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,0
9. Autres transferts au reste du monde	0,4	0,4	0,4	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,0

a. Y compris le financement des pensions d'agents statutaires des communautés et régions et de l'enseignement subsidié des pouvoirs locaux.

1. Rappelons que la participation de la Belgique au prêt à l'Irlande n'est pas prise en compte dans ces Perspectives (voir section 5.1.3).

Nouvelle hausse du déficit en 2012, malgré l'arrêt supposé des dotations spéciales à la sécurité sociale

Contrairement aux deux années précédentes, le solde des transferts internes s'améliore en 2012 du fait de la disparition supposée de la dotation spéciale à la sécurité sociale. Un nouvel ajustement des recettes fiscales transférées aux entités fédérées l'affecte cependant négativement mais dans une moindre proportion (suite à une sous-estimation des paramètres économiques retenus pour le calcul des moyens octroyés en 2011, voir section 5.3.4).

Au niveau du solde de financement, cet impact positif est cependant plus que neutralisé par un recul important des recettes, un statu quo des dépenses primaires finales et la hausse des charges d'intérêt.

L'impôt des sociétés se contracte de 0,3 % du PIB à cause essentiellement de l'évolution du taux d'intérêt notionnel. Les ventes de biens et services reculent aussi légèrement, tant les indemnités versées pour la garantie de prêts interbancaires et les actifs à risque que la contribution au fonds spécial de protection des dépôts. Dans ce dernier cas, il s'agit de la disparition des droits d'entrée.

Contrairement aux versions précédentes des Perspectives, les hypothèses relatives à l'évolution des dépenses primaires du pouvoir fédéral à moyen terme ne peuvent pas s'appuyer sur les projections détaillées par allocation de base qui sont traditionnellement établies par les départements et publiées dans les annexes au budget des dépenses. Compte tenu des circonstances politiques particulières, le budget 2011 a été déposé très tardivement au Parlement et sans projection pluriannuelle.

Par défaut, pour définir des hypothèses d'évolution des dépenses après 2011 à politique constante, les présentes Perspectives greffent sur l'année 2011 actualisée les tendances qui se dégageaient des projections antérieures, tout en intégrant au maximum les estimations les plus récentes transmises par le SPF Budget et Contrôle de la Gestion.

En 2012, cela se traduit par la stabilisation de l'ensemble des dépenses primaires en pour cent du PIB suite à des variations peu significatives et de sens contraire des diverses rubriques : une croissance réelle légèrement positive mais inférieure à la croissance du PIB pour l'ensemble de la consommation intermédiaire et des investissements après deux années de croissance négative, une progression plus marquée pour les pensions, les prestations sociales et les transferts au reste du monde (coopération au développement) mais un recul des transferts en capital aux entreprises (de la dotation RER plus précisément).

Compte tenu de la poursuite de la remontée des taux d'intérêt (de 100 et 20 points de base respectivement pour les taux à court terme et à long terme en 2012), le taux implicite de la dette du pouvoir fédéral commence à remonter et les charges d'intérêt augmentent de 0,1 % du PIB en 2012.

Pas d'amélioration à moyen terme

Le déficit du pouvoir fédéral s'établirait à 3,6 % du PIB en 2016, soit le même niveau qu'en 2012. Les charges d'intérêt augmenteraient de 0,2 % du PIB au cours des années 2013 à 2016, annulant l'effet de l'amélioration du solde primaire sur le solde de financement (tableau 35, dernière colonne).

La hausse des charges d'intérêt est due à la poursuite de la remontée des taux d'intérêt (en hausse jusqu'en 2014 pour les taux à long terme, jusqu'en 2016 pour les taux à court terme), l'augmentation nominale de la dette étant cependant ralentie par les premiers remboursements du prêt octroyé à l'Etat grec à partir de 2014.

L'amélioration du solde primaire vient du solde des opérations externes alors que le solde des opérations internes continuerait à se dégrader suite à l'augmentation de la contribution du pouvoir fédéral au financement de la sécurité sociale (de 0,2 % en 4 ans). On notera cependant qu'en 2013 la contribution du solde des trans-

ferts internes avec les communautés et régions est positive (de 0,1 % du PIB) : c'est le contrecoup de la correction apportée en 2012. Cet élément contribue fortement à l'embellie provisoire du solde de financement en 2013.

L'amélioration du solde primaire externe vient d'une baisse des dépenses primaires finales de 0,3 % du PIB en 4 ans, l'ensemble des recettes étant stable en pour cent du PIB.

Les recettes fiscales progressent globalement de 0,1 % du PIB (des évolutions très contrastées étant toutefois enregistrées par catégorie d'impôt) alors que les recettes non fiscales reculent d'autant. Tant les ventes de biens et services que les revenus de propriété s'érodent en pour cent du PIB en raison, notamment, de la dégrèvement supposée des indemnités pour la garantie des actifs à risque et de la baisse programmée des intérêts liés au prêt à l'Etat grec au fur et à mesure des remboursements, mais aussi parce que, par hypothèse, certaines composantes de ces rubriques sont indexées sur l'indice national des prix à la consommation ou maintenues constantes à prix courants (comme, par exemple les revenus de propriété provenant du secteur financier). Par contre, les transferts en provenance du reste du monde augmenteraient de manière structurelle en 2013 suite à de nouvelles recettes provenant de l'UE dans le cadre de la participation de la Belgique au marché européen des permis d'émission (337 millions en 2013).

Du côté des dépenses primaires finales, trois catégories reculent en pour cent du PIB à moyen terme ; les rémunérations (l'emploi étant quasiment stabilisé à partir de 2012 à législation inchangée), les dépenses de consommation intermédiaire et d'investissements (ce qui suppose la poursuite de la politique stricte observée ces dernières années) et les transferts aux entreprises (vu l'hypothèse de l'extinction progressive du financement du RER). Seules les pensions publiques augmentent plus vite que le PIB, les autres catégories de dépenses étant stables en pour cent du PIB.

Globalement, le taux de croissance réel des dépenses primaires finales est de 1,3 % en moyenne par an sur la période 2013-2016 et le ratio des dépenses primaires finales atteint 9,7 % du PIB en 2016.

5.3.3. Sécurité sociale

Les mesures récentes en matière de sécurité sociale peuvent se résumer comme suit :

- La mise en place du plan d'activation "win win" (limité à 2010-2011) qui vient s'ajouter à une utilisation de plus en plus intensive des subsides à l'emploi via les chèques-services.
- Les mesures de revalorisation prises dans le cadre de l'enveloppe bien-être 2009-2010 (définies par les partenaires sociaux) ont été renforcées par des mesures prises à l'initiative du gouvernement : augmentation, d'abord temporaire puis permanente, des indemnités en cas de chômage temporaire et augmentation structurelle des revenus de remplacement les plus bas.
- En 2010, le gouvernement a accordé à la sécurité sociale une dotation spéciale d'un montant de 2 552,4 millions d'euros, de manière à limiter son déficit. En outre, une partie du surplus du régime des soins de santé (350 millions d'euros) a été allouée au financement des deux autres régimes de la sécurité sociale et un prêt sans intérêt d'un montant de 1 242,7 millions d'euros (856,4 millions ont été versés en 2010 et 386,3 millions en 2011), remboursable en 20 ans, a été accordé à la gestion globale du régime salarié.
- Tenant compte de l'amélioration de la conjoncture économique à partir de 2010 et de la sous-utilisation des ressources disponibles dans le régime des soins de santé, le gouvernement a récemment réévalué le montant de la dotation spéciale prévue pour 2011 afin d'assurer l'équilibre de la sécurité sociale (en termes SEC) à 1 826,6 millions d'euros. Dans ces Perspectives, elle a été estimée à 1 934,4 millions d'euros. Le transfert en 2011 de 984,2 millions d'euros provenant du surplus du régime des soins de santé a également assuré le financement du déficit du régime salarié.

A partir de 2012, lorsque prend fin le versement de la dotation spéciale, le déficit de la sécurité sociale apparaît, ceci en dépit du financement de l'objectif budgétaire des soins de santé suivant la norme de croissance de 4,5 %. Ce financement, via des transferts complémentaires du pouvoir fédéral, croît de manière plus soutenue que les dépenses de soins de santé, augmentant l'excédent de l'INAMI d'année en année. Ceci contribue à réduire l'ampleur du déficit de la sécurité sociale en termes SEC. Néanmoins, ces moyens complémentaires ne sont pas suffisants pour compenser les déficits dans les régimes des travailleurs salariés et indépendants.

Le tableau 37 reprend les recettes et dépenses des administrations de sécurité sociale (en concepts SEC¹) exprimées en pour cent du PIB.

TABLEAU 37 - Compte des administrations de sécurité sociale
en % du PIB

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2015	Ecart 2012- 2009	Ecart 2016- 2012
Solde primaire	-0,8	-0,1	-0,0	-0,4	-0,4	-0,4	-0,2	-0,2	+0,3	+0,3
Recettes	20,7	21,3	21,6	21,2	21,4	21,5	21,7	21,9	+0,5	+0,7
1. Recettes hors transferts	14,7	14,4	14,4	14,4	14,5	14,7	14,8	15,0	-0,2	+0,6
a. Recettes fiscales propres	0,8	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	-0,0	+0,0
b. Cotisations sociales	13,7	13,5	13,5	13,5	13,6	13,7	13,9	14,0	-0,2	+0,5
c. Autres recettes non fiscales	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3	0,3	+0,0	+0,1
2. Transferts des secteurs publics	6,0	6,9	7,2	6,8	6,8	6,8	6,9	6,9	+0,7	+0,2
a. Financement alternatif	3,8	4,0	4,5	4,6	4,7	4,8	4,9	5,0	+0,9	+0,3
dont financement complémentaire INAMI	0,3	0,6	0,9	1,0	1,2	1,3	1,4	1,4	+0,7	+0,4
b. Subventions de l'Etat	2,2	2,8	2,6	2,1	2,0	2,0	1,9	1,9	-0,1	-0,2
dont subvention spéciale		0,7	0,5							

1. En SEC, le compte des administrations de sécurité sociale comprend, outre les régimes traditionnels de la sécurité sociale, le régime commun de pension des pouvoirs locaux, les régimes spécifiques d'allocations familiales, d'accidents du travail et de maladies professionnelles du personnel des administrations provinciales et locales, l'Office de Sécurité sociale d'Outre-Mer, les fonds de sécurité d'existence et de fermeture d'entreprises et l'assurance-dépendance en Flandre.

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2015	Ecart 2012- 2009	Ecart 2016- 2012
Dépenses primaires	21,4	21,3	21,6	21,6	21,8	21,9	22,0	22,1	+0,2	+0,5
1. Dépenses primaires finales										
a. Dépenses directes	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	-0,0	-0,0
b. Transferts dont :	20,6	20,6	20,8	20,8	21,0	21,1	21,2	21,3	+0,2	+0,5
i) Prestations sociales ^a :	19,9	19,7	19,9	20,0	20,1	20,2	20,3	20,4	+0,1	+0,5
- Soins de santé	7,1	7,1	7,2	7,3	7,4	7,4	7,5	7,5	+0,1	+0,3
- Pensions	6,5	6,5	6,5	6,7	6,8	6,9	6,9	7,0	+0,2	+0,4
- Chômage, prépension, crédit-temps, ...	2,7	2,6	2,5	2,5	2,4	2,4	2,3	2,3	-0,2	-0,2
- Autres prestations	3,5	3,5	3,6	3,6	3,6	3,6	3,6	3,6	+0,0	-0,0
ii) Subventions aux entreprises	0,7	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	+0,1	+0,0
2. Transferts aux secteurs publics	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	-0,0	-0,0
Charges d'intérêt	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,2	0,2	+0,0	+0,2
Solde de financement	-0,8	-0,1	0,0	-0,5	-0,5	-0,5	-0,4	-0,4	+0,3	+0,1
a. dont les adaptations des allocations depuis le 1er janvier 2009 (sur base des enveloppes "théoriques" à partir de 2013)	0,2	0,3	0,4	0,4	0,5	0,6	0,6	0,7	+0,2	+0,3

Depuis la crise économique, la sécurité sociale connaît un déficit qui se réduit à moyen terme

Si l'on ne tient pas compte de la dotation spéciale, le solde primaire atteint -0,8 % du PIB en 2009 et 2010 et -0,5 % en 2011. A partir de 2012, l'amélioration se poursuit, le solde primaire passant de -0,4 % en 2012 à -0,2 % en 2016, en raison d'une hausse des recettes de 0,7 % du PIB d'un côté, d'une hausse des dépenses de 0,5 % du PIB de l'autre.

Les dépenses primaires augmentent plus vite que le PIB...

Durant la période 2010-2012, les dépenses primaires de la sécurité sociale augmentent de 0,2 % du PIB. Les subventions à l'emploi progressent de 0,1 % du PIB et les prestations sociales de seulement 0,1 %. D'une part, la croissance économique en 2010 et 2011 dépasse les 2 %. D'autre part, la croissance des dépenses de soins de santé en 2010 est très modérée; sur la période 2010-2012, la croissance n'est que de 0,1 % supérieure à celle du PIB. Par ailleurs, la croissance des dépenses de pension (0,2 % du PIB) est compensée par la baisse des dépenses de chômage (-0,2 % du PIB). A prix constants, les dépenses de chômage de 2012 sont inférieures à celles de 2009 du fait de la baisse du nombre de chômeurs temporaires et du nombre de chômeurs non demandeurs d'emploi alors que le nombre de chômeurs demandeurs d'emploi augmente à peine de 2 000 unités par rapport à 2009.

Les enveloppes bien-être 2009-2010 et 2011-2012 et les revalorisations supplémentaires décidées par le gouvernement (particulièrement en 2009 pour soutenir les mesures anti-crise) augmentent les dépenses de 0,4 % du PIB en 2012.

Entre 2012 et 2016, les dépenses de sécurité sociale augmentent de 0,5 % du PIB. Cet accroissement est imputable aux dépenses de soins de santé (+0,3 % du PIB) et de pensions (+0,4 % du PIB) tandis que les dépenses de chômage diminuent (-0,2 % du PIB). La croissance économique allant de pair avec une reprise de l'emploi, en hausse de 1,5 % par an, le nombre de chômeurs complets indemnisés baisse de 34 000 unités sur la période.

La revalorisation des allocations sociales explique plus de la moitié de la hausse des dépenses sociales sur la période, le reste étant imputable à la dynamique interne des diverses prestations. Bien que les dépenses de soins de santé augmentent moins rapidement que la norme de croissance de 4,5 %, elles augmentent plus rapidement que le PIB sur la période. Le taux de croissance des dépenses de pension augmente également : en plus de l'impact des enveloppes (théoriques) de bien-être successives, les premières générations du baby-boom arrivent à l'âge de la retraite.

... mais les recettes augmentent encore plus rapidement

Les recettes croissent de 0,5 % du PIB sur la période 2010-2012 et de 0,7 % du PIB sur la période 2013-2016. La raison de cette évolution est avant tout due à l'augmentation des transferts du pouvoir fédéral à la sécurité sociale et, dans une moindre mesure, à l'augmentation des cotisations sociales. Celles-ci augmentent suite à la hausse de la part salariale dans le PIB et du taux implicite légal de cotisation, en raison du caractère forfaitaire et dégressif des réductions de cotisations (voir partie 4, point 4.2.1).

Les dotations ordinaires du pouvoir fédéral à la sécurité sociale étant seulement indexées, la hausse des transferts de l'Etat est à imputer au financement alternatif : +0,1 % du PIB pour le financement des subsides aux entreprises (principalement les chèques services) et +1,1 % pour le financement des soins de santé en conformité avec la loi du 31 janvier 2007 (voir encadré 5).

ENCADRÉ 5 - Système de financement de l'assurance maladie, loi du 31 janvier 2007

Depuis 2008, le régime de soins de santé des indépendants, financé par la gestion globale INASTI, et le régime de soins de santé des salariés, financé par la gestion globale ONSS sont fondus en un seul régime. Le financement de ce régime unique est assuré conjointement par les deux gestions globales et se compose de deux montants distincts.

Le premier montant, appelé montant de base, croît chaque année au même rythme que les cotisations aux gestions globales concernées entre l'exercice T-1 et l'exercice T-2.

Le second montant, appelé montant complémentaire, se calcule de façon à équilibrer le budget du régime. Le montant complémentaire est égal à la différence entre les dépenses de l'année courante (en ce compris l'objectif budgétaire augmentant de 4,5 % par an hors inflation) et la somme des recettes propres de l'INAMI, du montant de base susmentionné et du montant pour le financement des carrières mixtes versé par l'INASTI. Ce financement complémentaire est assuré par le pouvoir fédéral via un versement aux gestions globales.

L'amélioration du solde primaire cache des évolutions divergentes dans les différents régimes

La forte croissance des recettes se concentre essentiellement dans les soins de santé, donnant lieu à une augmentation des surplus de ce régime. Les deux autres régimes profitent de l'amélioration de la situation économique (davantage de recettes de cotisations, moins de dépenses de chômage) mais sont confrontés au défi du vieillissement et à l'impact des enveloppes (théoriques) bien-être successives.

D'importants excédents dans le régime des soins de santé...

Les recettes du régime des soins de santé augmentent de 0,9 % du PIB entre 2009 et 2016. Cette augmentation est imputable uniquement au financement complémentaire assuré par des transferts du pouvoir fédéral à concurrence de 1,1 % du PIB. Le financement de base via les transferts des gestions globales ONSS et INASTI baisse de 0,3 % du PIB en 2010-2012. Par la suite, ce financement de base remonte mais sans atteindre le niveau élevé de 2009. Du fait de la méthode de calcul (voir encadré 6) ce financement suit l'évolution économique avec retard. La récession ne se fait sentir que sur les années 2011 et 2012 et ce n'est qu'ensuite que la reprise économique produit ses effets.

TABLEAU 38 - Solde dans le régime des soins de santé, selon les définitions budgétaires
en % du PIB

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Ecart 2012- 2009	Ecart 2016- 2012
Recettes, dont:	8,0	8,1	8,0	8,2	8,3	8,5	8,6	8,8	+0,2	+0,7
Financement de base	6,1	6,0	5,8	5,7	5,8	5,8	5,8	5,9	-0,3	+0,2
Financement alternatif complémentaire	0,3	0,6	0,9	1,0	1,2	1,3	1,4	1,4	+0,7	+0,4
Dépenses, dont:	7,6	7,5	7,6	7,7	7,7	7,8	7,9	7,9	+0,0	+0,3
Prestations des soins de santé	7,1	7,0	7,1	7,2	7,3	7,3	7,4	7,5	+0,1	+0,3
Solde ^a	0,3	0,6	0,4	0,5	0,6	0,7	0,8	0,9	+0,2	+0,4

a. avant transferts vers le fond d'avenir et les gestions globales

...parce que les dépenses de soins de santé croissent plus vite que le PIB mais plus lentement que la norme de croissance garantie par le système de financement.

En 2009, les dépenses des soins de santé sont inférieures de 956 millions à l'objectif budgétaire (22 128 millions d'euros au lieu de 23 084 millions). Les chiffres les plus récents concernant les dépenses en 2010 indiquent que celles-ci seraient inférieures de 1 422 millions d'euros par rapport à l'objectif budgétaire (22 827 millions d'euros au lieu de 24 249 millions). Le faible taux de croissance des dépenses en 2010 (3,16 %) est notamment la conséquence de la faible indexation de celles-ci (0,9 % alors que l'indice-santé croît de 1,7 %), dont l'indexation des honoraires médicaux (0,9 %) et des salaires du personnel infirmier (0,3 %).

C'est la différence entre les dépenses effectives de soins de santé et le financement basé sur la norme de croissance budgétaire qui explique les surplus de plus en plus importants de l'INAMI-Soins de santé. Une partie de ces surplus est réservée en 2009 et 2010 à l'alimentation du Fonds d'avenir des soins de santé, créé en 2007 pour faire face aux coûts médicaux supplémentaires qui seront engendrés par le vieillissement de la population¹. Une autre partie des surplus a été mise à la disposition des gestions globales des régimes des travailleurs salariés et indépendants. A partir de 2012, le solde de financement du régime des soins de santé augmente chaque année de 0,1 % du PIB. En l'absence de nouveaux transferts vers le fonds d'avenir ou les gestions globales, les intérêts générés par les soldes cumulés atteindront 0,1 % du PIB dès 2014².

Le tableau 39 donne les taux de croissance des dépenses de soins de santé dans ces Perspectives. La première ligne reprend les dépenses en termes budgétaires, à savoir les postes de dépenses entrant en ligne de compte dans la définition de l'objectif budgétaire (c'est-à-dire à l'exclusion du coût des journées d'hospitalisation anciennement à charge de la Santé publique) et la part de l'accord social non pris en compte dans l'objectif budgétaire³. La seconde ligne du tableau reprend les dépenses en termes SEC, soit toutes les dépenses de soins de santé, y compris le coût des journées d'hospitalisation, les dépenses de soins de santé du régime des marins, celles relevant d'accords internationaux, les dépenses d'expertise, les dépenses pour la lutte contre le tabagisme, pour le plan social des kinésithérapeutes, etc.

1. Il est supposé que les ressources de ce fonds sont investies dans des titres de la dette publique et contribuent ainsi à réduire la dette au sens Maastricht.
2. Hypothèses retenues dans ces perspectives. Les réserves accumulées après 2011 par l'INAMI sont également investies dans des titres de la dette publique.
3. Cette part est classée dans le budget de l'INAMI dans le poste des « dépenses diverses et, en SEC, dans les subsides salariaux aux hôpitaux.

TABEAU 39 - Croissance des dépenses de soins de santé à prix constants
en %

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Dépenses selon les définitions du budget, avant indexation	2,2	4,2	1,9	3,5	3,3	3,1	2,8
Dépenses en termes SEC, avant indexation	1,9	4,4	1,9	3,5	3,2	3,1	2,8
Indexation des dépenses de soins de santé	0,9	2,3	2,8	1,9	2,0	2,0	2,0
p.m. Croissance de l'indice-santé	1,7	3,0	2,0	1,9	2,0	2,0	2,0
p.m. Croissance réelle du PIB	2,1	2,2	2,2	2,1	2,3	2,3	2,0

Les dépenses de soins de santé dans ces Perspectives ont été projetées en fonction d'un taux de croissance effectif et d'un indice des prix spécifique¹. Pour 2011, l'INAMI prévoit une croissance nominale des dépenses de soins de santé de 6,5 %. Appliqué au montant observé de 2010, cette croissance donne un montant inférieur de 1 547 millions d'euros (0,4 % du PIB) à l'objectif budgétaire. Il faut également noter que, pour 2011, l'indexation des soins de santé (2,3 %) demeure inférieure à l'indice-santé (3 %), les honoraires médicaux n'étant indexés que de 1,4 %.

Sur la période 2013-2016, la dynamique propre des dépenses de soins de santé est estimée à l'aide d'une équation économétrique². La croissance annuelle est en moyenne égale à 2,9 %, avant indexation. Selon l'estimation économétrique, cette croissance reflète la contribution de déterminants structurels suivants : le PIB réel par tête (0,9 %), la part des personnes âgées dans la population totale (0,7 %), le progrès en technologie médicale (0,6 %) et la croissance démographique (0,8 %). La contribution relativement faible de la croissance des revenus (PIB par tête) à la croissance des dépenses est une conséquence de la récente récession qui se fait sentir avec retard. La contribution de la part des personnes âgées au sein de la population est la combinaison de deux effets opposés : la part des personnes âgées de 75 à 84 ans dans la population baisse durant la période (du fait de la baisse de la natalité enregistrée durant la seconde guerre mondiale) et a dès lors un effet négatif (-0,3 %) sur la croissance des dépenses, tandis que la part des personnes âgées de 85 ans et plus augmente, avec un effet positif sur la croissance des dépenses (1 %).

La récession de 2009 (avec une décroissance du PIB de 2,8 %) se fera ressentir principalement en 2012. Durant les années suivantes, la contribution des revenus à la croissance des dépenses reste positive (avec une moyenne de 1,2 % par an sur la période 2013-2016). Néanmoins, on constate un ralentissement progressif de la croissance projetée, de 3,5 % en 2013 à 2,8 % en 2016. Ce ralentissement est la conséquence de la baisse de la part des personnes âgées de 75 à 84 ans dans la population, avec un effet négatif sur la croissance de -0,2 % en 2013 à -0,8 % en 2016. Ce « bonus de vieillissement » est temporaire : au-delà de la période de projection, l'effet sur la natalité des années de guerre prend fin et la part des 75-84 ans repart à la hausse, occasionnant une augmentation des dépenses de soins de santé.

Déficits persistants dans les régimes des travailleurs salariés et des travailleurs indépendants...

Contrairement au régime des soins de santé, les deux autres régimes de sécurité sociale connaissent des besoins de financement croissants. C'est grâce à la dotation spéciale du gouvernement que ces deux régimes ont pu réduire leur déficit en 2010 et 2011. Le déficit du régime des travailleurs salariés (selon les définitions budgétaires) reste toutefois important (resp. 0,6 % et 0,3 % du PIB). Le gouvernement lui a dès lors accordé un prêt sans intérêt (1 243 millions d'euros) et lui a alloué une grande part des montants non-utilisés en soins de santé transférés par l'INAMI (1 299 millions d'euros en 2010 et 2011).

1. Indice qui tient compte de l'indexation des honoraires médicaux en fin d'année (40 % des dépenses totales).

2. Les déterminants structurels de la croissance des soins de santé par tête sont estimés sur base d'un modèle économétrique, sur la période 1970-2009. Pour les détails, voir Peter Willemé - "Structurele determinanten van de publieke gezondheidszorguitgaven in België (1980-2007)", note Bureau Fédéral du Plan (11)ADDG/7028/PW/10096, mai 2011.

TABLEAU 40 - Soldes de la sécurité sociale en termes budgétaires
en % du PIB

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Ecart 2012- 2009	Ecart 2016- 2012
1. Solde du régime salarié dont :	-0,9	-0,6	-0,3	-0,8	-0,9	-1,0	-1,0	-1,1	+0,1	-0,2
Recettes restantes après transferts vers INAMI	10,7	11,1	11,4	11,0	11,0	11,0	11,0	11,1	+0,2	+0,1
Allocations sociales dont :	10,7	10,7	10,8	10,8	10,8	10,8	10,8	10,9	+0,0	+0,1
Adaptations au bien-être effectives ou prévues	0,2	0,3	0,3	0,4	0,4	0,5	0,5	0,6	+0,2	+0,2
Dépenses diverses (notamment titres-services)	0,4	0,5	0,5	0,5	0,5	0,6	0,6	0,6	+0,1	+0,1
Charges d'intérêt					0,1	0,1	0,1	0,2		+0,2
2. Solde du régime indépendant dont :	0,0	0,0	0,0	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1
Recettes restantes après transferts vers INAMI	1,0	1,1	1,0	1,0	1,0	0,9	0,9	0,9	-0,07	-0,0
Allocations sociales	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	+0,02	+0,0

En l'absence de dotation spéciale en 2012, le déficit du régime des travailleurs salariés atteint 0,8 % du PIB, soit 3 215 millions d'euros. Le déficit augmente ensuite pour atteindre 1,1 % du PIB à la fin de la période dont 0,2 % est imputable à l'augmentation des charges d'intérêt. Le régime connaît donc un déficit primaire relativement stable de 0,8 % à 0,9 % du PIB.

Les recettes restantes après le transfert des moyens alloués au régime des soins de santé augmentent de 0,1 % du PIB entre 2012 et 2016 en raison de la progression des cotisations. Les allocations sociales augmentent à peine de 0,1 % (bien que les enveloppes bien-être définies selon le Pacte des générations – voir encadré 6 – impliquent une hausse des dépenses de 0,2 % du PIB sur la période). La croissance des pensions des travailleurs salariés de 0,3 % du PIB est partiellement compensée par la baisse de 0,2 % du PIB des allocations de chômage. Le solde se détériore également du fait du succès croissant des titres-services pour lesquels aucun financement alternatif supplémentaire n'est prévu en dehors de 460 millions d'euros en 2011. Pour certaines parties du financement alternatif, la législation prévoit que les montants augmentent comme les dépenses concernées alors que pour d'autres parties, les montants sont forfaitaires ou même décroissants. D'où l'hypothèse technique prise dans cette projection selon laquelle le financement alternatif pris sur les moyens TVA augmente globalement au même rythme que les recettes de TVA, à l'exception du financement complémentaire pour les soins de santé qui est calculé en fonction de l'objectif budgétaire.

ENCADRÉ 6 - Les enveloppes budgétaires réservées aux adaptations au bien-être

La loi du 23 décembre 2005 relative au Pacte de solidarité entre les générations établit le principe d'une liaison des allocations sociales à l'évolution du bien-être général, au-delà de leur adaptation à l'évolution des prix. Cette revalorisation des allocations sociales a lieu de manière bisannuelle selon une procédure qui se déroule en deux étapes.

Dans une première phase est déterminé le montant des moyens financiers réservés aux adaptations au bien-être. Cette enveloppe est équivalente au moins à «la somme de l'estimation des dépenses suivantes calculées pour toutes les branches de la sécurité sociale» dans le régime des travailleurs salariés et dans le régime des travailleurs indépendants :

- une adaptation annuelle au bien-être de 0,5 % de toutes les allocations sociales de remplacement, à l'exclusion des allocations forfaitaires ;
- une adaptation annuelle au bien-être de 1 % de toutes les allocations sociales forfaitaires ;
- une augmentation annuelle de 1,25 % des plafonds pris en compte pour le calcul des allocations sociales de remplacement et, dans le régime de pensions des travailleurs salariés, du droit minimum par année de carrière.

Ces pourcentages sont fixés indépendamment de la croissance des salaires. Dans une deuxième phase, le gouvernement décide des modalités d'utilisation de cette enveloppe, après avis conjoint du Conseil national du travail (CNT) et du Conseil central de l'économie (CCE), pour le régime salarié, après un avis conjoint du Comité général de Gestion pour le statut social des travailleurs indépendants et du Conseil central de l'économie, pour le régime indépendant. Le gouvernement dispose d'une marge de manoeuvre importante dans cette phase d'allocation de l'enveloppe : « l'adaptation... peut être une modification d'un plafond de calcul, d'une prestation et/ou d'une prestation minimale. Le cas échéant, les modalités d'adaptation peuvent être différentes par régime, par plafond de calcul ou par prestation au sein d'un régime et par catégorie de bénéficiaires de prestation. »

Dans le cadre du budget 2011, le gouvernement a décidé des modalités d'allocation de l'enveloppe bisannuelle 2011-2012. Ces modalités sont reprises dans les présentes Perspectives. Pour les années ultérieures (de 2013 à 2016), les allocations sociales sont revalorisées selon les modalités de calcul de l'enveloppe prévues par la loi. Autrement dit, dans ces Perspectives, on suppose que le montant alloué à une branche correspond à sa contribution à l'enveloppe.

Dans la mesure où, au sein de chaque régime, le gouvernement a toute latitude pour allouer les enveloppes aux différentes catégories d'allocations ou d'allocataires d'une façon qui diffère des modalités de calcul des enveloppes, les décisions d'allocation qui interviendront pour les périodes bisannuelles 2013-2014 et 2015-2016 peuvent entraîner une évolution des dépenses dans les branches de chacun des régimes différente de l'évolution établie dans les présentes Perspectives.

Le déficit dans le régime des travailleurs salariés apparaît dès 2009 et se maintient ensuite, les allocations sociales, à l'exception de celles de chômage, croissant plus vite que le PIB sur toute la période de projection. La forte croissance des prestations est en partie attribuable aux enveloppes bien-être et aux revalorisations supplémentaires des allocations dans le cadre de la politique anti-crise. En 2009, le taux de croissance réel des allocations a été de 5,8 % dans le régime des travailleurs salariés dont 1,7 % est imputable à la revalorisation des allocations. Au cours des années suivantes, ces revalorisations sont responsables d'une croissance moyenne annuelle supplémentaire des allocations de 0,6 %.

Sans le recul du chômage, le déficit du régime salarié se serait dégradé plus fortement. Hors adaptations au bien-être, les dépenses de pensions augmentent de plus de 3 % par an à partir de 2012, parce que le nombre de pensionnés augmente de plus de 2 % par an. Les dépenses d'incapacité de travail connaissent également une forte hausse jusqu'en 2015 (cf. tableau 41).

TABLEAU 41 - Croissance des allocations sociales en termes budgétaires, hors indexation, à l'exclusion des dépenses de l'INAMI - soins de santé
en %, déflateur: indice spécifique aux prestations sociales

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
1. Régime salarié, dont	5,8	2,8	2,0	1,8	2,4	2,5	2,4	2,4
a. enveloppes bien-être et mesures gouvernementales depuis janvier 2009	1,7	0,9	0,4	0,7	0,6	0,5	0,6	0,6
b. dynamique interne du régime, dont	4,1	1,9	1,6	1,2	1,9	2,0	1,9	1,8
Chômage, prépensions, crédit-temps	9,2	1,9	0,1	-2,6	-1,0	-0,6	-0,6	-0,7
pensions des salariés, dont	2,2	1,5	2,1	3,1	3,4	3,3	3,2	3,2
<i>nombre de pensions des salariés</i>	1,4	1,0	1,8	2,0	2,1	2,0	2,0	1,9
Incapacité de travail, salariés	4,7	4,7	4,3	1,8	2,3	2,5	2,1	1,6
2. Régime indépendant, dont	3,8	3,9	2,0	2,6	2,5	2,4	2,3	2,2
a. enveloppes bien-être et mesures gouvernementales depuis janvier 2009	2,2	2,7	1,8	1,3	0,9	0,9	0,9	0,9
b. dynamique interne du régime, dont	1,6	1,3	0,2	1,4	1,6	1,5	1,4	1,3
Pensions des indépendants	1,1	1,1	0,0	1,9	1,9	1,8	1,7	1,7
Maladie-invalidité des indépendants ^a	5,5	5,3	0,8	-1,1	0,8	1,4	1,0	0,7
p.m. Croissance réelle du PIB	-2,8	2,1	2,2	2,2	2,1	2,3	2,3	2,0

a. Y compris l'assurance faillite des indépendants

Le régime des travailleurs salariés demeure déficitaire et ce malgré l'évolution macro-économique favorable : une croissance de plus de 2 %, un emploi en hausse de plus de 1,5 % et une diminution du nombre de chômeurs.

Dans le régime des travailleurs indépendants également, les dépenses augmentent en 2009 et 2010, de près de 4 % par an en prix constants, dont plus de la moitié est imputable aux revalorisations des allocations. Par la suite, sans ces revalorisations, les dépenses augmenteraient plus lentement que le PIB, et ce bien que le nombre de pensionnés croît de près de 2 % par an. En 2016, le régime connaît un déficit de 636 millions d'euros. Le coût global des revalorisations, depuis janvier 2009, auquel s'ajoutent les enveloppes du Pacte des générations à partir de 2013, atteint les 650 millions d'euros.

ENCADRÉ 7 - Principales mesures en sécurité sociale (2009-2016)

1. Pensions du régime salarié

- Au 01/06/2009, la pension minimum est augmentée de 3 %, les pensions datant de 15 ans et plus (entrée en 1994 au plus tard) de 2 % et celles de moins de 15 ans de 1,5 % tandis que le droit minimum par année de carrière est relevé de 3 %.
- Au 01/09/2009, les pensions datant de 6 ans (entrée en 2003) sont relevées de 2 %.
- Au 01/09/2010, les pensions de 15 ans (entrée en 1995) et celles datant de 6 ans (entrée en 2005) sont augmentées de 2 %.
- Au 01/01/2011, le plafond salarial augmente de 0,7 %.
- Au 01/09/2011, la pension minimum et le droit minimum par année de carrière augmentent de 2 %, les pensions datant de plus de 15 ans de 2,25 %, les pensions de 5 ans de 2 % et les autres pensions de 1,25 %. Pour les carrières mixtes est introduit un nouveau mécanisme de minimum appelé le « petit minimum ».

2. Pensions du régime indépendant

- Au 01/01/2009, le malus pour départ anticipé est supprimé si la carrière atteint 42 ans.
- Au 01/05/2009, la pension minimum est augmentée de 20 euros.
- Au 01/08/2009, la pension minimum est augmentée de 3 % et les pensions de 1,5 %.
- Au 01/09/2009, les pensions datant de 6 ans (entrée en 2003) sont relevées de 2 %.
- Au 01/09/2010, la pension minimum est augmentée de 25 euros et les pensions datant de 6 ans (entrée en 2004) de 2 %.
- Au 01/09/2011, hausse de la pension minimum (2,11 % pour le taux ménage et 2,37 % pour le taux isolé), hausse de 2,25 % pour les pensions datant de plus de 15 ans, de 2 % des pensions de 5 ans et les autres pensions de 1,25 %.

3. Indemnités maladie invalidité

- Hausse de 2 % de l'indemnité minimum pour les travailleurs non réguliers le 01/06/2009 et le 01/09/2011.
- Augmentation du taux d'indemnisation des invalides isolés (de 53 % à 55 %) au 01/05/2009.
- Adaptations au bien-être dans le régime des travailleurs salariés sur la période 2008-2012 : 2 % si l'indemnité date d'avant 2006 et 0,8 % si elle a commencé en 2006 ou en 2007.
- L'allocation minimum suit la même évolution que la pension minimum. Il y a en outre une prime de 200 euros à partir de la seconde année, payée au mois de mai (à partir de 2011). Augmentation de l'indemnité pour le tiers aidant.
- Au 01/01/2011, hausse du plafond de 0,7 %.

4. Chômage

- Relèvement du plafond salarial le 01/01/2009 avec un montant qui diminue avec la durée du chômage. Relèvement du plafond salarial de 1,25 % pour tous les ayant droits au 01/03/2011.
- Majoration des minima et des montants forfaitaires (sauf interruption de carrière et crédit-temps) de 2 % le 01/09/2009 et de 2 % le 01/09/2011.
- Hausse des taux de remplacement, qui passent à 53,8 % (au lieu de 53 % durant la 2ème période) pour les chômeurs isolés au 01/05/2009 et à 55 % au 01/03/2011.
- Hausse des taux de remplacement qui passent pour les chômeurs cohabitants à 60 % (au lieu de 58 % durant la 1ère période) au 01/01/2009.
- Prime d'ancienneté à partir de 56 ans au lieu de 58 ans au 01/01/2009.
- Relèvement des taux de remplacement pour chômage temporaire au 01/01/2009 : 75 % pour les chefs de ménage et les isolés (au lieu de 65 %) et 70 % pour les cohabitants (au lieu de 60 %).
- Pérennisation du chômage temporaire pour les employés; mise en place temporaire du crédit-temps de crise du 01/07/2009 au 01/01/2011; instauration de la prime de crise pour ouvriers licenciés en 2010 et 2011 qui se transforme à partir du 01/01/2012 en une nouvelle allocation de licenciement.

5. Allocations familiales

- Hausse des allocations 1er enfant pour les indépendants au 01/01/2009.
- Hausse de 25 euros du supplément d'âge annuel aux tranches d'âge 0-5 ans et 18-24 ans au 01/07/2008 (avec augmentation progressive du montant pour la tranche des 18-24 ans : 50 euros en 2009, 75 euros en 2011 et 100 euros en 2012).
- Extension des allocations majorées aux enfants handicapés nés avant 1993.

Suite encadré 7**6. Maladies professionnelles et accidents du travail**

- Hausse du minimum et des forfaits de 2 % au 01/09/2009 et au 01/09/2011, de 2 % des allocations datant de plus de 6 ans et de moins de 15 ans au 01/09/2009, des autres allocations de 0,8 % au 01/09/2009 et de 0,7 % au 01/09/2011, de 2 % des allocations datant de 6 ans au 01/09/2009, au 01/09/2010 et au 01/09/2011.
- Hausse du plafond de 0,8 % au 01/01/2009 et de 0,7 % au 01/01/2011.

7. Tous revenus de remplacement à partir de 2013

- Conformément au Pacte de solidarité entre les générations (voir encadré 6).

5.3.4. Communautés et régions

Sensible amélioration du solde de financement en 2011 et surplus budgétaire dès 2012.

Le solde de financement des communautés et régions – exprimé en pour cent du PIB – s’est amélioré de 0,1 % en 2010 en s’établissant à -0,7 %. La réduction du déficit est plus marquée en 2011 avec une amélioration du solde de financement de 0,6 % du PIB. Cette dernière est en partie due au fait que, sous l’hypothèse de politique inchangée, le surcroît de recettes en 2011 par rapport à l’estimation des budgets initiaux est supposé épargné. Par la suite, l’assainissement des finances des communautés et régions se poursuit à un rythme certes plus lent. L’équilibre budgétaire serait atteint dès 2012 à politique inchangée¹.

L’évolution du solde de financement s’explique par les mouvements observés au niveau du solde primaire (voir tableau 42). Le redressement du solde primaire sur la période de projection trouve principalement son origine dans le tassement continu des dépenses primaires en pour cent du PIB qui atteignent en fin de période leur niveau moyen d’avant crise. Du côté des recettes, des mouvements importants sont observés en début de période en raison principalement du mode de calcul des moyens transférés dans le cadre de la Loi spéciale de financement (LSF). A moyen terme, les recettes seraient inchangées en pour cent du PIB. Les charges d’intérêt sont quant à elles également stables en pour cent du PIB. En 2010, les communautés et régions ont bénéficié de la baisse des taux d’intérêt, ce qui a permis d’éviter une hausse des charges d’intérêt malgré la hausse du taux d’endettement. Dès 2011, la contraction des déficits et l’obtention de surplus permettent de stabiliser les charges d’intérêt dans un contexte de hausse des taux d’intérêt.

TABLEAU 42 - Compte des communautés et régions
en pour cent du PIB

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Ecart 2012- 2010	Ecart 2016- 2012
Solde primaire	-0,6	-0,5	0,1	0,3	0,3	0,5	0,6	0,7	0,8	0,4
Recettes, dont	12,1	12,0	12,5	12,5	12,4	12,4	12,4	12,4	0,5	-0,1
Recettes fiscales propres	2,0	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	0,0	-0,0
Recettes fiscales affectées	8,7	8,3	8,7	8,8	8,7	8,7	8,8	8,8	0,5	0,0
Parts d’IPP	4,8	4,6	4,8	4,9	4,8	4,8	4,8	4,8	0,2	-0,0
Parts de TVA	3,8	3,7	3,9	3,9	3,9	3,9	3,9	4,0	0,2	0,1
Recettes non fiscales	0,9	1,0	1,0	1,0	1,0	0,9	0,9	0,9	0,0	-0,1
Transferts des sous-secteurs publics ^a	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,3	-0,0	-0,0
Dépenses primaires	12,7	12,5	12,3	12,2	12,1	11,9	11,8	11,7	-0,3	-0,5
Dépenses primaires finales, dont	10,1	9,9	9,8	9,7	9,6	9,4	9,3	9,2	-0,2	-0,5
Rémunérations	4,5	4,5	4,4	4,4	4,4	4,3	4,3	4,3	-0,0	-0,1
Achats de biens et services	1,8	1,7	1,7	1,6	1,6	1,6	1,5	1,5	-0,1	-0,1
Investissements	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,6	0,6	-0,0	-0,1
Transferts aux ménages et ISBL ^a	2,2	2,1	2,1	2,1	2,1	2,1	2,1	2,0	-0,0	-0,1
Transferts aux entreprises	0,9	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,7	0,0	-0,1
Transferts aux sous-secteurs publics, dont	2,6	2,6	2,5	2,5	2,5	2,5	2,4	2,4	-0,1	-0,1
Aux pouvoirs locaux	2,5	2,5	2,5	2,4	2,4	2,4	2,4	2,4	-0,1	-0,1
Aux administrations de sécurité sociale	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,0
Charges d’intérêt	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,0	-0,0
Solde de financement	-0,8	-0,7	-0,1	0,0	0,1	0,2	0,4	0,5	0,7	0,5

a. Hors pensions d’agents statutaires des communautés et des régions qui sont comptabilisées dans les dépenses finales du pouvoir fédéral.

1. L’hypothèse de politique inchangée se traduit dans le maintien de la politique de dépenses relativement restrictive de ces dernières années.

Légère baisse des recettes en pour cent du PIB en 2010, hausse sensible en 2011.

Les recettes des communautés et régions se réduisent de 0,1 % du PIB en 2010 malgré le meilleur rendement des impôts régionaux (voir tableau 43; recettes fiscales propres) suite notamment à la reprise du marché immobilier et à la restriction du champ d'application du jobkorting aux bas salaires en Région flamande ainsi qu'à de meilleures recettes non fiscales en raison de la vente de terrains de la Vlaamse Milieumaatschappij à Aquafin S.A. (143 millions d'euros en 2010 et 182 millions d'euros en 2011). Cette baisse des recettes en 2010 est causée par la légère contraction des moyens transférés dans le cadre de la LSF en termes nominaux ce qui s'est traduit par une baisse de 0,4 % du PIB des recettes fiscales affectées. En effet, eu égard au mode de calcul particulier de ces transferts, les moyens issus de la LSF ont été surestimés en 2009. Une correction négative a dès lors été appliquée en 2010.

En 2011, les recettes augmentent de 0,5 % du PIB en raison principalement de l'accroissement des moyens issus de la LSF. Divers éléments contribuent à expliquer cet accroissement. Premièrement, la hausse résulte du contrecoup de la correction négative appliquée en 2010. Deuxièmement, une correction positive est cette fois appliquée en 2011 à cause de la sous-estimation des moyens transférés en 2010 puisque la croissance économique et l'inflation ont été supérieures en 2010 à ce qui avait été anticipé lors du contrôle budgétaire 2010. Ensuite, la dernière tranche du refinancement des communautés est versée en 2011. Enfin, un effet prix relatif positif contribue également à cet accroissement étant donné que la croissance de l'indice national des prix à la consommation (servant à indexer les moyens transférés) est supérieure à la croissance du déflateur du PIB. Notons que les paramètres de croissance économique et d'inflation de 2011 retenus pour calculer les recettes fiscales affectées sont ceux du Budget économique de janvier 2011, soit un taux de croissance du PIB de 2,0 % et un taux d'inflation de 2,7 %. Ces paramètres sont moins favorables que ceux des présentes Perspectives. Le trop peu perçu correspondant, de l'ordre de 300 millions d'euros, est répercuté en crédit des moyens transférés en 2012.

En 2011, les recettes non fiscales connaissent une importante croissance réelle (voir tableau 43) suite principalement à l'hypothèse retenue quant aux répercussions des opérations financières de 2008 et 2009: les régions percevraient à partir de 2011 un dividende de Dexia (18 millions d'euros) et de KBC (298 millions d'euros).

Enfin, les recettes fiscales propres sont stables en 2011 en pour cent du PIB. La bonne tenue du marché immobilier permet de neutraliser les conséquences de l'arrêt "Breitsohl" de la Cour de Justice de l'Union européenne au niveau des droits d'enregistrement. En effet, faisant suite à cet arrêt, la vente d'un terrain lorsqu'elle est accompagnée de la vente d'un bâtiment neuf est soumise à la TVA depuis le 1er janvier 2011 et plus aux droits d'enregistrement.

Recettes inchangées en 2012, en baisse en 2013 et stables en pour cent du PIB à moyen terme.

En 2012, les recettes seraient soutenues pour l'essentiel par le fait que les moyens transférés dans le cadre de la LSF augmenteraient ponctuellement en raison du versement cette année-là du trop peu perçu de 2011. Par ailleurs, les recettes sont influencées positivement en 2011 par la suppression totale du jobkorting en Région flamande dont l'impact s'accroît en 2012 avec la disparition des rôles. Dès lors, le niveau élevé des recettes en pour cent du PIB de 2011 serait maintenu en 2012 et diminuerait de 0,1 % en 2013 pour atteindre leur niveau de moyen terme.

A partir de 2013, les recettes seraient stables en pour cent du PIB. La croissance des recettes transférées dans le cadre de la LSF excéderait légèrement celle du PIB suite à l'évolution de la population de moins de 18 ans en Communauté française. Cette hausse compenserait la croissance des recettes non fiscales et celle des transferts des autres sous-secteurs publics, supposées moins rapides que celle du PIB.

Baisse des dépenses primaires en pour cent du PIB en 2010 et 2011.

L'évolution des dépenses primaires en 2010 et 2011 est basée sur une comparaison de budgets consécutifs des communautés et régions ainsi que sur les réalisations trimestrielles¹. Sur la période 2010-2011, les dépenses primaires se réduisent de 0,3 % du PIB.

La croissance réelle des dépenses primaires est nulle en 2010 (voir tableau 43), en conséquence des mesures d'économie prises en 2010 comme en témoignent le niveau des frais de fonctionnement de l'appareil administratif (croissance réelle nulle des achats de biens et de services) ainsi que la politique de subventionnement plus restrictive (contraction des transferts aux entreprises de 7,8 % en termes réels).

La politique d'économie se poursuit en 2011. La croissance réelle des différentes catégories de dépenses est faible et même le plus souvent négative à cause de l'inflation enregistrée en 2011, plus forte que prévue lors de l'élaboration des budgets initiaux. À côté de cet effet, l'importante contraction des investissements en 2011 résulte principalement d'une poussée ponctuelle en 2010 des dépenses consenties en Région flamande pour les infrastructures routières et la construction de pistes cyclables.

La faible croissance réelle de la masse des rémunérations sur la période 2010-2011 résulte en grande partie d'un effet-prix, la croissance de l'indice national des prix à la consommation étant supérieure à celle de l'indice moyen d'indexation des rémunérations.

TABEAU 43 - Taux de croissance réel¹ des recettes et des dépenses des communautés et régions
en pour cent

	2010	2011	Moyennes de période	
			2012-2016	2005-2009
Recettes	0,7	4,9	2,0	0,9
Recettes fiscales propres	13,3	1,8	2,3	-0,5
Recettes fiscales affectées	-2,6	5,5	2,4	1,7
Recettes non fiscales	5,0	8,7	-1,1	-0,6
Dépenses	-0,0	-0,3	1,0	2,2
Dépenses primaires finales, dont:	-0,3	-0,2	0,9	2,1
Rémunérations	0,1	0,4	1,3	1,9
Achats de biens et services	0,0	-2,7	-0,0	2,4
Investissements	2,3	-2,5	-0,4	-1,5
Transferts aux ménages et ISBL	0,8	-0,3	1,4	4,7
Transferts aux entreprises	-7,8	3,5	-0,1	0,4
Transferts aux sous-secteurs publics	1,0	-0,8	1,4	2,4

1. Déflateur: indice national des prix à la consommation

A moyen terme, les dépenses diminuent en pour cent du PIB.

La projection des dépenses primaires pour la période 2012-2016 (hors dépenses de rémunération) est basée sur une hypothèse de politique constante. Cette dernière se traduit par l'extrapolation des tendances observées sur la période 2008-2011, après correction des mouvements non récurrents. La projection prolonge de la sorte la politique relativement restrictive menée par les communautés et régions depuis 2009.

À moyen terme, la croissance annuelle réelle des dépenses primaires s'élèverait à 1 % et serait plus faible que la croissance de 2,2 % enregistrée sur la période 2005-2009. Les achats de biens et services, les investissements et les transferts aux entreprises augmenteraient moins rapidement que l'ensemble des dépenses primaires. À l'inverse, les transferts aux pouvoirs locaux, aux ménages et aux ISBL devraient connaître une croissance su-

1. Les chiffres pour 2010 sont basés sur une comparaison des budgets ajustés et des réalisations trimestrielles de 2010 et 2009 de la Région wallonne, de la Communauté flamande, de la Région bruxelloise et de la Communauté française. Les chiffres de 2011 sont obtenus par comparaison des budgets initiaux respectifs pour les exercices 2011 et 2010.

périeure à celle des dépenses primaires totales en raison des facteurs suivants. Premièrement, les dotations aux différents fonds des communes, dont l'évolution est fixée par voie décrétales, représentent environ la moitié des transferts aux pouvoirs locaux et contribueraient à la croissance de ces derniers. Deuxièmement, les secteurs de l'accueil de la petite enfance et des soins à domicile et aux handicapés ont été relativement épargnés par les mesures d'économies et soutiendraient dès lors la croissance des transferts aux ménages et aux ISBL.

Les rémunérations diminueraient de 0,1 % du PIB sur la période 2013-2016. Ce recul est lié, d'une part, à la méthodologie utilisée qui n'anticipe pas les éventuelles revalorisations salariales découlant des accords sectoriels futurs, et d'autre part, à une dérive salariale plus faible que par le passé en raison de l'évolution de la pyramide des âges du personnel des communautés et régions.

5.3.5. Pouvoirs locaux

Le compte des pouvoirs locaux enregistre un déficit sur toute la période de projection. Limité à 0,2 % du PIB en 2010, il se creuse encore jusqu'à 0,5 % du PIB en 2012, ensuite retombe à 0,3 % du PIB en 2016.

Rappelons que la projection à législation inchangée n'anticipe pas sur les mesures que les différents niveaux de pouvoir pourraient prendre à l'avenir ; et en particulier, dans le cas des pouvoirs locaux, les mesures susceptibles d'être prises tant par les pouvoirs locaux que par les autres niveaux de pouvoir en vue d'équilibrer les finances locales.

En 2010, la détérioration du solde de financement (-0,1 % du PIB) est attribuable au recul des recettes fiscales, à savoir les additionnels à l'impôt des personnes physiques qui subissent le contrecoup de l'accélération des enrôlements de 2009.

Sur la période 2011-2016, les fluctuations du solde primaire et du solde de financement découlent en particulier des investissements qui sont liés au cycle électoral : forte croissance à l'approche des élections communales en 2012 (+0,2 % du PIB en 2011), puis net reflux après les élections (-0,2 % du PIB en 2013)¹.

En dehors de ce phénomène, la période 2011-2016 est caractérisée par un tassement des dépenses d'une part (-0,2 % du PIB) et des recettes d'autre part (-0,2 % du PIB).

Les rémunérations diminuent compte tenu de l'absence d'anticipation d'éventuelles revalorisations salariales dans le cadre des accords sectoriels futurs ; par ailleurs, l'emploi connaît une progression plus modérée qu'au cours de la dernière décennie (taux de croissance de 0,9 % en moyenne annuelle contre 2,1 % sur 2000-2010).

Quant aux recettes, les additionnels au précompte immobilier s'érodent tendanciellement (vu la faible progression des revenus cadastraux et l'hypothèse de stabilité des taux d'imposition), de même que les transferts des communautés et régions (étant donné la politique plus restrictive mise en place par celles-ci depuis la crise)², à législation inchangée.

Ainsi, le solde primaire reste stable sur la période 2011-2016. Néanmoins, le solde de financement se détériore sous l'effet des charges d'intérêt de la dette qui augmentent progressivement (+0,1 % du PIB).

1. Rappelons que la projection des pouvoirs locaux tient compte de la réestimation rétroactive des investissements des communes sur la période 2004-2009 par l'ICN (en mars 2011). Ainsi, en 2009, cette réestimation se traduit par une amélioration du solde de financement de 0,1 % du PIB.

2. Voir également la section 5.3.4 "Communautés et régions".

TABLEAU 44 - Compte des pouvoirs locaux
 en % du PIB

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Ecart 2016- 2010
1. Solde de financement	-0,1	-0,2	-0,4	-0,5	-0,3	-0,2	-0,3	-0,3	-0,1
2. Charges d'intérêt	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1
3. Solde primaire	0,0	-0,1	-0,3	-0,4	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	-0,0
A. Recettes	6,4	6,3	6,3	6,2	6,2	6,2	6,1	6,1	-0,2
1. Recettes fiscales	2,4	2,3	2,3	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2	-0,1
Additionnels à l'IPP	0,9	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,0
Additionnels au précompte immobilier	1,2	1,2	1,2	1,2	1,1	1,1	1,1	1,1	-0,1
Autres	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	-0,0
2. Recettes non fiscales	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,0
3. Transferts des secteurs publics (a), dont :	3,1	3,1	3,1	3,1	3,1	3,1	3,0	3,0	-0,1
Du pouvoir fédéral	0,6	0,6	0,7	0,7	0,7	0,7	0,6	0,6	0,0
Des communautés et régions	2,5	2,5	2,5	2,4	2,4	2,4	2,4	2,4	-0,1
B. Dépenses primaires	6,4	6,3	6,5	6,6	6,3	6,2	6,2	6,2	-0,2
1. Formation brute de capital fixe	0,8	0,8	0,9	1,0	0,8	0,7	0,8	0,8	-0,0
2. Autres dépenses primaires	5,6	5,6	5,6	5,6	5,5	5,5	5,4	5,4	-0,2
- Frais de fonctionnement	4,6	4,5	4,5	4,5	4,5	4,4	4,4	4,4	-0,1
Rémunérations	3,5	3,5	3,5	3,4	3,4	3,4	3,4	3,3	-0,1
Achats de biens et services	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,0	1,0	-0,0
- Transferts courants (a)	0,9	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	-0,0
dont prestations sociales	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,0
- Dépenses en capital hors FBCF	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	-0,0

(a) Non compris les pensions des agents statutaires de l'enseignement subsidié des pouvoirs locaux, comptabilisées en dépenses finales du pouvoir fédéral.

6. Consommations d'énergie et émissions de gaz à effet de serre

Dans un contexte de prix énergétiques élevés, la Belgique devrait pouvoir atteindre les objectifs qui lui ont été impartis dans le cadre du protocole de Kyoto et ce, malgré le redressement économique relativement marqué observé à partir de 2010. Ce résultat favorable s'explique entre autres par le recul prononcé de l'activité économique en 2009 et par les mesures prises dans le cadre de la politique climatique. L'objectif imparti implique que les émissions de gaz à effet de serre (GES) de la Belgique aient diminué de 7,5 % sur la période 2008-2012 par rapport à l'année 1990 et, donc, qu'elles ne dépassent pas un niveau moyen de 134,8 millions de tonnes (Mt) d'équivalent CO₂. Le plafond d'émissions des établissements industriels soumis au système européen d'échange de quotas d'émissions (secteurs ETS) s'élève à 58,5 Mt d'équivalent CO₂ pour la période 2008-2012. Le plafond d'émissions pour les secteurs échappant à cette réglementation (les secteurs non ETS) s'élève donc, par solde, à 76,3 Mt d'équivalent CO₂.

Selon la présente projection, les émissions des secteurs ETS s'élèveraient en moyenne à 53,5 Mt d'équivalent CO₂ sur la période 2008-2012, soit un volume inférieur au plafond fixé. Les émissions des secteurs non ETS devraient être aussi inférieures à l'objectif assigné et atteindre en moyenne 75,9 Mt d'équivalent CO₂. Le niveau total des émissions de GES devrait par conséquent s'élever en moyenne à 129,4 Mt d'équivalent CO₂ sur la période 2008-2012, ce qui représente en moyenne 5,4 Mt d'équivalent CO₂ par an en-dessous de l'objectif assigné.

Dans une perspective plus lointaine (2020), la Belgique devra satisfaire à une série d'objectifs fixés par l'Europe dans le cadre du paquet Climat-Energie. Ainsi, les émissions des secteurs participant au système européen d'échange de quotas d'émission (secteurs ETS) devront, au niveau européen, baisser de 21 % par rapport à 2005. Les émissions des secteurs en-dehors de ce système (secteurs non ETS), devront également être réduites en 2020. Un objectif de réduction de 10 % est visé au niveau européen ; dans le cas belge, l'objectif est de 15 %. A l'horizon 2016, la trajectoire des émissions de GES des secteurs non ETS (baisse des émissions) permettrait de se rapprocher de cet objectif, sans toutefois l'atteindre.

En ce qui concerne les énergies renouvelables, la Belgique s'est vue assigner un objectif de 13 % de sources d'énergies renouvelables dans le total de la consommation brute finale d'énergie à l'horizon 2020. Selon les nouvelles Perspectives, à politique inchangée, une part de 7,5 % serait atteinte en 2016. D'importants efforts seront donc nécessaires en vue de satisfaire à cet objectif. Il en irait de même en ce qui concerne l'objectif relatif à la part de carburants renouvelables dans le total de la consommation du secteur du transport (objectif minimum de 10 % à l'horizon 2020). Dans le cadre de cette projection, toujours à politique inchangée, une part de 5,8 % de biocarburants dans la consommation de diesel et d'essence serait atteinte en 2016.

6.1. L'objectif de la Belgique dans le cadre du protocole de Kyoto et les objectifs européens et belges du paquet Climat-Energie à l'horizon 2020

6.1.1. L'objectif de la Belgique dans le cadre du protocole de Kyoto

La Belgique devrait pouvoir atteindre son objectif du Protocole de Kyoto.

Dans un contexte de prix énergétiques élevés, la Belgique devrait pouvoir rencontrer les objectifs qui lui ont été impartis dans le cadre du protocole de Kyoto¹ et ce, malgré le redressement économique relativement marqué observé à partir de 2010. Ce résultat favorable s'explique entre autres par le recul prononcé de l'activité économique en 2009 et par les mesures prises dans le cadre de la politique climatique. Cet objectif implique que les émissions de gaz à effet de serre (GES) de la Belgique aient diminué de 7,5 % sur la période 2008-2012 par rapport à l'année 1990 et, donc, qu'elles ne dépassent pas un niveau moyen de 134,8 millions de tonnes d'équivalent CO₂. Sur la période 2008-2012, dans le cadre de la nouvelle projection, le niveau moyen des émissions de GES atteindrait 129,4 millions de tonnes d'équivalent CO₂ et serait donc à raison de 5,4 millions de tonnes d'équivalent CO₂ en-dessous de l'objectif (voir point 6.4).

6.1.2. Les objectifs européens et belges du paquet Climat-Energie à l'horizon 2020

L'Union européenne veut réduire de 20 % ses émissions de gaz à effet de serre et ses consommations d'énergie à l'horizon 2020 et porter à 20 % la part des énergies renouvelables.

L'Union européenne a fixé une série de nouveaux objectifs à l'horizon 2020. Elle veut ainsi réduire les émissions de GES et les consommations d'énergie de 20 % par rapport à 1990 et amener la part des énergies renouvelables à 20 %. La réduction des émissions devrait être portée à 30 % si un nouvel accord international intervient. Un objectif relatif à la part des carburants renouvelables à atteindre dans le total de la consommation d'énergie des transports est également retenu : l'Union européenne vise une part minimale de 10 % à l'horizon 2020 (objectif assigné à l'ensemble des Etats membres). La proposition de la Commission européenne concernant ce paquet Climat-Energie a été adoptée en décembre 2008 par le Parlement européen et le Conseil des Ministres européen. La traduction de ces propositions en directives a été réalisée au début de 2009. Le Conseil européen des 25 et 26 mars 2010 s'est mis d'accord sur la prise en considération de ces objectifs climatiques pour 2020 en tant que l'un des éléments clés de la nouvelle stratégie européenne pour la croissance et l'emploi (Stratégie Europe 2020).

L'objectif européen de baisse des émissions de GES de 20 % est décliné différemment selon que les secteurs concernés participent ou non au Système européen d'échange de quotas d'émissions. Pour les secteurs participant à ce système (secteurs ETS)², un système de plafonnement et d'échange au niveau européen a été choisi. Il implique, pour l'Europe dans son ensemble, une baisse de 21 % des émissions provenant de ces secteurs à l'horizon 2020, et ce par rapport au niveau de 2005³. On notera toutefois que plus de la moitié des émissions ne tombent pas dans le champ du système de permis d'émissions. En ce qui concerne les secteurs non ETS⁴ (en-dehors donc du système de permis d'émissions), un objectif européen de baisse de 10 % des émissions est visé (baisse en 2020 par rapport au niveau de 2005). L'Union européenne a, de plus, défini un objectif spécifi-

1. Ce résultat peut être comparé à celui d'autres estimations, basées sur des approches bottom-up. Voir section 2 de *Report by Belgium for the Assessment of Projected Progress*, Commission Nationale Climat, à paraître.

2. Les secteurs qui participeraient au marché de permis d'émissions après 2012 sont les suivants : le transport aérien, le secteur producteur d'électricité, la production de chaleur, la sidérurgie, le secteur métallique, la chimie, les minéraux non métalliques, le secteur du papier, ainsi que les émissions de CO₂ d'origine non énergétique liées à des processus industriels.

3. Voir encadré 16 dans *Perspectives économiques 2010-2015*.

4. Il s'agit des secteurs suivants: la construction, le transport, les services, l'agriculture, les logements et le non résidentiel, les déchets, ainsi que les installations industrielles générant des émissions en-deçà du seuil minimal ETS de 25 000 tonnes de CO₂.

que pour chaque Etat membre. Pour la Belgique, l'objectif fixé est une baisse de 15 % des émissions des secteurs non ETS. Enfin, la Belgique s'est également vue assigner un objectif précis concernant la part des énergies renouvelables dans le total de la consommation finale brute d'énergie du pays. Cet objectif est de 13 % pour l'année 2020.

6.1.3. Politiques et mesures

Toutes les mesures déjà décidées et mises en œuvre sont prises en compte dans les nouvelles Perspectives.

Les présentes perspectives tiennent compte de l'ensemble des mesures décidées et mises en œuvre, tant au niveau fédéral qu'aux niveaux régionaux. Notons toutefois que ces Perspectives ne tiennent pas encore compte des implications des nouvelles directives européennes pour 2020, si ce n'est pour les secteurs participant au Système européen d'échange de permis d'émissions. Pour ces secteurs, un système de plafonnement et d'échange au niveau européen a été choisi¹.

La *Cinquième Communication Nationale sur les Changements Climatiques en vertu de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques* et le *Plan National Climat de la Belgique 2009-2012: inventaire des mesures et situation au 31/12/2008*² décrivent la politique climatique et fournissent un aperçu des mesures mises en œuvre.

Dans le cadre du Système européen d'échange de permis d'émissions, la mise en place d'un Plan national d'allocation de ces permis constitue une première composante importante de la politique climatique³. Il s'agit d'un instrument devant permettre aux secteurs intensifs en énergie d'améliorer leur efficacité énergétique et, en même temps, d'optimiser leurs coûts. Pour le secteur électrique, on doit y ajouter les objectifs d'électricité verte, ainsi que ceux en matière de cogénération. Dans le secteur industriel, on peut mentionner les accords sectoriels (conventions de benchmarking et d'audit, accords de branche) dans le but d'accroître l'efficacité énergétique. D'autres mesures pour l'industrie sont axées sur la réduction des émissions de protoxyde d'azote dans le secteur chimique, la diminution des émissions de gaz fluorés et une prime écologique⁴.

En ce qui concerne le secteur du transport, les mesures de la politique climatique ont trait à la limitation du volume de transport routier privé (développement des transports publics, développement de l'infrastructure pour les vélos et promotion de la navigation intérieure). D'autres mesures concernent la mise en place d'un parc de véhicules plus respectueux de l'environnement et pauvres en émissions (via l'utilisation d'un écoscore, l'adaptation des taxes de roulage en faveur des véhicules propres, l'encouragement à l'utilisation de biocarburants et des primes à l'achat de véhicules émettant peu de CO₂). On citera également les mesures destinées à encourager une fluidification optimale du trafic et l'encouragement par les autorités publiques d'une conduite plus respectueuse de l'environnement.

Pour les services et les ménages, les mesures visées par le plan climat concernent la réglementation sur la performance énergétique des bâtiments (bâtiments neufs ou soumis à une rénovation lourde et réglementation spécifique en matière de prestation énergétique pour les habitations sociales), des prêts à taux réduit et des systèmes de tiers investisseurs pour les investissements économiseurs d'énergie, la stimulation du conditionnement d'air via des méthodes renouvelables et naturelles, le renforcement des exigences en matière d'entre-

1. Voir encadré 16 dans *Perspectives économiques 2010-2015*.

2. *Cinquième Communication Nationale sur les changements climatiques, en vertu de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques*, 2009 et *Plan National Climat pour la Belgique 2009-2012 : inventaire des mesures et situation au 31/12/2008*, 2009. La plupart de ces documents peuvent être trouvés sur le site internet www.climat.be; voir aussi section 1 du *Report by Belgium for the Assessment of Projected Progress*, Commission Nationale Climat, op. cit.

3. Voir : *Plan National et Plans Régionaux d'Allocation 2005-2007*, mars 2004 et *Plan National et Plans Régionaux d'Allocation 2008-2012*, octobre 2008.

4. Mesure introduite par les autorités flamandes qui vise à stimuler un processus de production plus propre et plus respectueux de l'environnement.

tien des chaudières et des primes ou des réductions d'impôts pour l'installation de panneaux solaires. On citera également les éco-chèques et les incitants dans le domaine consultatif (agrément des experts en énergie, introduction d'un certificat de performance énergétique pour les bâtiments existants). Dans l'agriculture, la diminution du cheptel joue un rôle, de même que la politique en matière d'engrais. Le secteur agricole pourrait réduire plus avant ses émissions via la production d'énergie renouvelable et de biocarburants, le boisement et la diminution des émissions dans l'horticulture en serres. Enfin, en ce qui concerne la limitation du volume des déchets et l'optimisation du traitement de ceux-ci, différentes mesures sont prises, notamment l'interdiction progressive de la mise en décharge des déchets organiques et la récupération du biogaz.

6.2. Evolution de la demande d'énergie et des émissions de CO₂ d'origine énergétique

Dans cette section, nous présentons l'évolution de la demande d'énergie et des émissions de CO₂ d'origine énergétique. L'évolution de la consommation d'énergie et celle de l'intensité en énergie du PIB sont présentées dans le point 1. Le point 2 est consacré à l'évolution des émissions totales de CO₂ d'origine énergétique et de l'intensité en CO₂ du PIB. Enfin, le point 3 a trait à la consommation d'énergie et aux émissions de CO₂ par secteur.

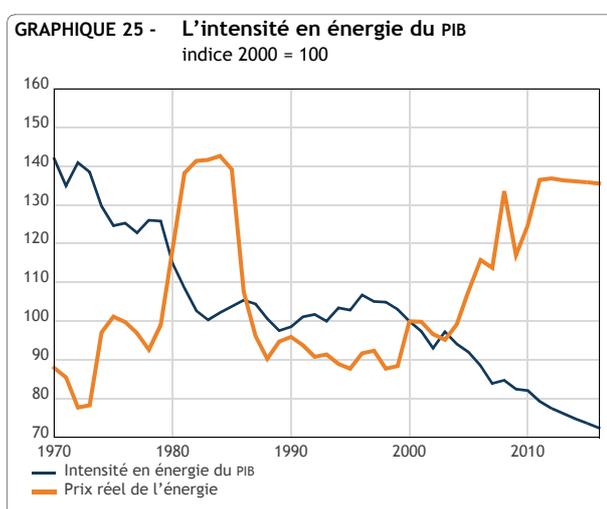
6.2.1. Evolution de la consommation d'énergie et de l'intensité en énergie du PIB

Stabilisation de la consommation énergétique et diminution de l'intensité en énergie du PIB en projection.

Dans un contexte de pénétration accrue des technologies économisant l'énergie sous l'impulsion de prix énergétiques élevés, la consommation finale d'énergie¹ et la consommation intérieure brute d'énergie² se stabiliseraient en projection. La consommation intérieure brute d'énergie atteindrait ainsi un niveau de 58,1 Mtep³ en 2016, contre 56,9 Mtep en 2009. La consommation finale d'énergie devrait, quant à elle, atteindre 38,2 Mtep en 2016, contre 36,8 Mtep en 2009.

TABEAU 45 - Evolution du PIB, de la consommation énergétique et de l'intensité en énergie du PIB
taux de croissance annuels moyens en pour cent

	1973-2008	1973-1982	1983-1992	1993-2002	2003-2008	2009	2010	2011-2016
PIB	2,3	2,6	2,4	2,1	2,1	-2,8	2,1	2,2
Consommation intérieure brute d'énergie	0,9	-0,6	2,3	1,2	0,5	-5,4	1,6	0,1
Consommation finale d'énergie	0,7	-1,0	2,3	0,9	0,8	-6,5	4,0	0,0
Intensité en énergie du PIB	-1,4	-3,1	-0,1	-0,9	-1,5	-2,7	-0,4	-2,1
Prix réel de l'énergie	1,5	6,2	-4,3	0,6	5,5	-12,4	6,6	1,4



L'intensité en énergie⁴ du PIB serait à nouveau en baisse en projection. La tendance historique à la baisse de l'intensité en énergie serait ainsi confirmée et renforcée. La hausse marquée des prix réels de l'énergie⁵ au cours de la période 1973-1982 et la restructuration des secteurs à forte intensité énergétique ont entraîné une baisse de la consommation énergétique et un recul marqué de l'intensité en énergie du PIB au cours de cette période (voir tableau 45 et graphique 25). On observe ensuite une période de moindre baisse de l'intensité énergétique, allant de pair avec des prix réels demeurant bas. Au début des années 2000, les prix de l'énergie ont de nouveau augmenté et, parallèlement, l'intensité en énergie s'est réduite. En 2009, l'intensité

1. Consommation finale d'énergie : énergie livrée aux consommateurs (industrie, transports, tertiaire, foyers domestiques et agriculture) pour toutes les utilisations énergétiques.
2. Consommation intérieure brute d'énergie : la quantité d'énergie nécessaire pour satisfaire la demande intérieure. Elle est calculée en additionnant la production primaire, les importations et les variations de stock et en soustrayant les exportations et les sorties.
3. Mtep = millions de tonnes d'équivalent pétrole = 41 868 terajoules.
4. Mesurée par le rapport entre la consommation intérieure brute d'énergie, exprimée en millions de tep et le PIB en volume. Plusieurs études distinguent la contribution des différentes composantes d'une consommation d'énergie plus efficiente. Voir entre autres *Indicators of Energy Use and Efficiency*, IEA, 1997.
5. Le prix réel de l'énergie est défini comme le prix moyen de l'énergie payé par l'ensemble des consommateurs d'énergie sur le marché intérieur divisé par le déflateur de la consommation privée.

en énergie a baissé sous l'influence de la crise économique. Elle est restée quasiment stable en 2010, suite à la reprise de l'activité. Durant la période de projection, le maintien de prix énergétiques élevés contribuerait à réduire de nouveau cette intensité. Sur la période 1970-2016, l'intensité en énergie de l'économie serait, au total, divisée environ par deux.

6.2.2. Evolution des émissions totales de CO₂ liées à l'énergie et de l'intensité en CO₂ d'origine énergétique du PIB, des années septante aux années de projection

Forte baisse des émissions de CO₂ liées à l'énergie dans les années 70, remontée progressive dans les années 80.

Le premier choc pétrolier de 1973 et l'introduction des premières centrales nucléaires¹ ont entraîné un net recul des émissions de CO₂ d'origine énergétique². A la fin des années septante, le deuxième choc pétrolier s'est accompagné d'un nouveau recul spectaculaire des émissions de CO₂ liées à l'énergie et de l'intensité en CO₂ d'origine énergétique du PIB (voir tableau 46 et graphiques 26 et 27).

De 1983 à 1992, la consommation d'énergie a fortement augmenté. Toutefois, la restructuration de l'industrie à forte intensité énergétique et la mise en service de nouvelles centrales nucléaires³ pour la production d'électricité ont entraîné une hausse limitée des émissions de CO₂ et une diminution de l'intensité en CO₂ liée à l'énergie au cours de cette période.

Légère baisse des émissions de CO₂ liées à l'énergie dans les années 90 et de 2003 à 2008.

Sur la période 1993-2002, les prix de l'énergie sont restés relativement stables tandis que la consommation d'énergie a augmenté de façon modérée. Cependant, les émissions de CO₂ d'origine énergétique et l'intensité en CO₂ d'origine énergétique du PIB ont reculé en raison d'un glissement de la consommation de combustibles solides et liquides vers le gaz naturel.

Les émissions de CO₂ d'origine énergétique et l'intensité en CO₂ d'origine énergétique du PIB ont continué à diminuer sur la période 2003-2008 suite à la réduction du recours aux combustibles solides.

TABEAU 46 - Evolution des émissions de CO₂ liées à l'énergie et de l'intensité en CO₂ d'origine énergétique du PIB
taux de croissance annuels moyens en pour cent

	1973-2008	1973-1982	1983-1992	1993-2002	2003-2008	2009	2010	2011-2016
Emissions de CO ₂ liées à l'énergie	-0,6	-2,0	0,5	-0,2	-0,6	-7,9	4,9	-0,3
Intensité en CO ₂ d'origine énergétique du PIB	-2,9	-4,6	-1,9	-2,3	-2,6	-5,2	2,8	-2,5

Après une forte réduction en 2009, accroissement des émissions en 2010, baisse en projection.

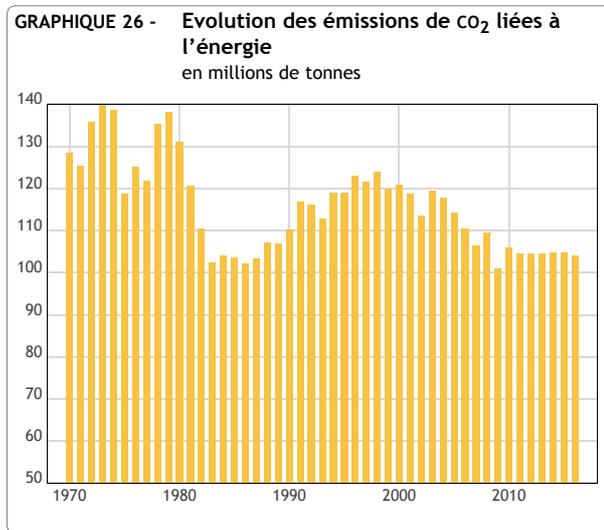
En raison du repli économique et malgré la forte hausse de la production d'électricité, les émissions de CO₂ d'origine énergétique ont diminué de 7,9 % en 2009, s'établissant ainsi à 100,9 millions de tonnes. L'intensité en CO₂ d'origine énergétique du PIB a également connu une forte baisse de 5,2 %, notamment sous l'effet du recul marqué de l'industrie lourde.

1. Doel 1, Doel 2 et Tihange 1 ont été mis en route en 1975.

2. Les émissions de CO₂ liées à l'énergie proviennent de la transformation et de la consommation d'énergie fossile. Les émissions dues à la transformation de l'énergie sont générées lors de la production d'électricité, du raffinage du pétrole et de la transformation des combustibles. Les émissions dues à la consommation d'énergie proviennent de la combustion de combustibles fossiles par l'industrie, les transports, le secteur tertiaire et les ménages.

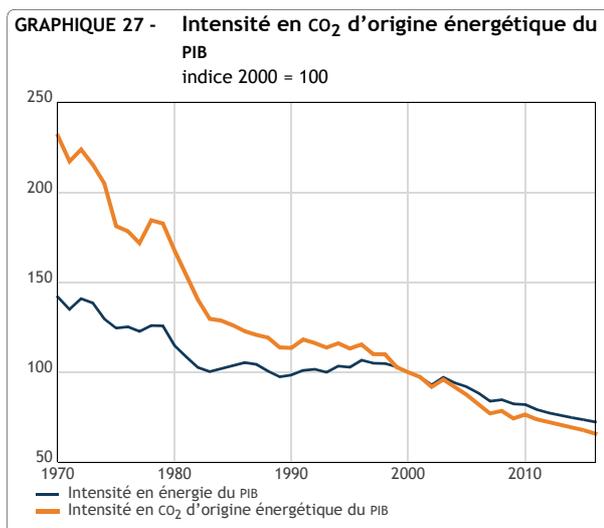
3. Doel 3 (1982), Doel 4 (1985), Tihange 2 (1983), Tihange 3 (1985).

En 2010, les émissions de CO₂ d'origine énergétique ont de nouveau fortement progressé, à hauteur de 4,9 %, principalement sous l'effet du redressement économique et de conditions climatiques plus rigoureuses. L'intensité en CO₂ d'origine énergétique du PIB a augmenté de 2,8 %. Malgré cette forte hausse, le niveau des émissions n'a pas dépassé, en 2010, le niveau atteint en 2008 (soit 105,9 Mt en 2010 contre 109,5 Mt en 2008).



En projection (période 2011-2016), les émissions reculeraient en moyenne de 0,3 % par an et devraient atteindre 103,9 Mt en 2016, ce qui représente une baisse de 5,7 % par rapport à 1990.

Baisse sensible de l'intensité en CO₂ du PIB pendant la période de projection.



L'intensité en CO₂ d'origine énergétique du PIB¹ diminue davantage que l'intensité en énergie du PIB en raison de la restructuration de l'industrie, de l'introduction de centrales nucléaires au début des années quatre-vingt et d'un glissement de la consommation de combustibles solides et liquides vers le gaz naturel (voir graphique 27).

La tendance baissière de l'intensité en CO₂ d'origine énergétique du PIB, observée sur la période 1973-2008 (en moyenne -2,9 % par an), serait confirmée en projection (en moyenne -2,5 % par an).

1. Emissions de CO₂ liées à l'énergie, exprimées en millions de tonnes, divisées par le PIB exprimé en volume.

6.2.3. Analyse sectorielle de la consommation d'énergie et des émissions de CO₂ liées à l'énergie

a. Consommations sectorielles d'énergie

Les consommations d'énergie des services et ménages seraient en légère baisse en projection. Il en irait de même pour les consommations du secteur des transports. Par contre, les consommations d'énergie de l'industrie et du secteur énergétique seraient en hausse. Enfin, les besoins en énergie fossile du secteur électrique seraient en repli.

TABLEAU 47 - Evolution sectorielle de la consommation d'énergie
en pour cent, sauf indication contraire

	Taux de croissance annuels moyens					Niveau (Mtep) 2016	Structure		
	1993-2002	2003-2008	2009	2010	2011-2016		1990	2009	2016
Secteur de l'électricité	0,8	0,3	5,3	0,0	-0,5	19,7			
Secteur de l'énergie (hors électricité)	1,1	-1,5	-5,1	4,1	0,7	2,5			
Consommation finale d'énergie	0,9	0,8	-6,5	4,0	0,0	38,2	100,0	100,0	100,0
-Industrie	1,2	-0,6	-12,7	4,5	0,8	13,4	39,5	33,2	35,1
-Transports ^a	1,5	2,4	-2,0	1,1	-0,3	10,8	24,0	29,5	28,2
-Résidentiel et tertiaire ^b	0,2	0,9	-4,0	5,8	-0,6	14,0	36,5	37,4	36,7

a. Transport aérien inclus.

b. Agriculture incluse.

Légère augmentation de la consommation industrielle d'énergie sur la période 2011-2016.

Au cours de la période 2003-2008, la consommation d'énergie de l'industrie a enregistré une baisse moyenne de 0,6 % par an, surtout grâce à l'application de technologies plus efficaces, sous l'impulsion de prix énergétiques élevés. La consommation industrielle a diminué de 12,7 % en 2009 en raison d'une forte baisse de l'activité (notamment dans le secteur sidérurgique). En 2010, dans la foulée du redressement de l'activité et plus particulièrement du fait de la remise en service d'un haut-fourneau¹ dans le secteur sidérurgique, la consommation finale d'énergie a augmenté de 4,5 %. En projection (période 2011-2016), la consommation industrielle d'énergie n'augmenterait que légèrement, sous l'effet du maintien de prix énergétiques élevés, et atteindrait ainsi 13,4 Mtep en 2016 (contre 12,8 Mtep en 2010). L'utilisation accrue de technologies économisant l'énergie sous l'impulsion du système européen d'échange de quotas d'émissions de CO₂² et les accords volontaires de branches avec les Régions contribuent à une consommation plus rationnelle de l'énergie par l'industrie. La part de l'industrie dans la consommation finale d'énergie s'élèverait à 35,1 % en 2016, contre 33,2 % en 2009 et 39,5 % en 1990.

Légère baisse de la consommation d'énergie par les transports en projection.

Au cours de la période 2003-2008, la consommation d'énergie du secteur du transport³ a augmenté en moyenne de 2,4 % par an. En 2009, elle a par contre reculé en raison de la chute de l'activité, pour se redresser en 2010 de 1,1 %. En projection, la consommation des transports devrait légèrement diminuer (baisse moyenne de 0,3 % par an), en liaison avec la forte remontée des prix des produits pétroliers. L'utilisation croissante de véhicules plus propres et les mesures visant à promouvoir les transports en commun contribueraient à limiter

1. Il s'agit de la relance, au début de 2010, d'un haut-fourneau du groupe sidérurgique ArcelorMittal à Ougrée, près de Liège (après une fermeture qui a duré près d'un an). Le deuxième haut-fourneau liégeois à Seraing ne serait provisoirement pas relancé.

2. Voir encadré 16 dans *Perspectives économiques 2010-2015*.

3. Par "transport", il faut ici comprendre le transport pour compte propre des différents secteurs et le transport pour compte de tiers.

les besoins en énergie de ce secteur. La part des transports dans la consommation finale d'énergie s'élèverait à 28,2 % en 2016 (contre 29,5 % en 2009) et la consommation, à 10,8 Mtep.

Légère baisse de la consommation d'énergie des services et ménages.

La période 2003-2008 a été caractérisée par une légère hausse de la consommation d'énergie des services et ménages¹ grâce à une utilisation plus efficace de l'énergie sous la pression de prix énergétiques élevés. Les facteurs climatiques, mesurés à partir du nombre de degrés-jours², ont également joué un rôle important³ dans l'évolution de la consommation d'énergie du secteur : en 2007, le nombre de degrés-jours et la consommation ont enregistré une baisse. Le phénomène inverse s'est produit en 2008. Après avoir connu une forte diminution en 2009, la consommation d'énergie du secteur a sensiblement augmenté en 2010 en raison du redressement de l'économie et de températures plus froides. En projection, la consommation d'énergie devrait légèrement reculer sous l'influence de prix énergétiques élevés. Une meilleure isolation des bâtiments et des habitations, l'installation de systèmes de chauffage plus performants et d'équipements électriques moins gourmands en énergie ainsi que les mesures fiscales prises en faveur des investissements générant une économie d'énergie⁴ sont de nature à encourager la progression de l'efficacité énergétique. La part des services et ménages dans la consommation totale d'énergie s'établirait à quelque 36,7 % en 2016 et la consommation à 14 Mtep.

Légère hausse de la consommation d'énergie par le secteur énergétique durant la période 2011-2016.

Sur la période 2003-2008, la consommation d'énergie du secteur énergétique⁵ (hors électricité) a baissé de 1,5 % en moyenne par an sous l'effet de prix énergétiques élevés. Après avoir diminué de 5,1 % en 2009 suite à la crise, la consommation d'énergie a augmenté de 4,1 % en 2010 en raison du redressement de l'économie. Sur la période 2011-2016, elle devrait progresser en moyenne de 0,7 % par an et atteindre 2,5 Mtep en 2016.

Besoins en énergie fossile du secteur électrique: baisse en projection

Les besoins en énergie du secteur électrique⁶ sont, en principe, étroitement liés à la production des centrales et, donc, à la demande d'électricité qui leur est adressée. Toutefois, le recours de plus en plus important aux énergies renouvelables, ainsi que le recours aux importations d'électricité sont de nature à réduire les besoins en combustibles fossiles du secteur. Ainsi, sur la période 2003-2008, pour une demande totale d'électricité en progression de 0,9 % par an, la production totale d'électricité n'a augmenté en moyenne que de 0,5 % par an (du fait d'un recours accru aux importations) et la croissance moyenne de la consommation d'énergie des centrales n'a été que de 0,3 % sur cette période (du fait d'une augmentation de la production d'électricité verte et d'un accroissement de l'efficacité énergétique).

En 2009, malgré une chute de la consommation intérieure d'électricité, on note une augmentation considérable de la production et, donc, des besoins en énergie des centrales en hausse (plus particulièrement en gaz na-

1. La majeure partie de la consommation est à attribuer aux usages "chauffage/refroidissement", le reste de la consommation provient d'usages électriques spécifiques comme l'éclairage et les appareils électriques.
2. Les degrés-jours d'une journée donnée sont égaux à la différence entre une température intérieure conventionnelle et la température extérieure moyenne du jour (multipliée par la durée de la mesure, exprimée en jours, donc x1). Les degrés-jours d'une période donnée sont obtenus en additionnant les degrés-jours relevés pour chaque jour de la période. La température conventionnelle choisie est de 16,5°C.
3. En projection, le nombre de degrés-jours est supposé égal à la moyenne des degrés-jours des 15 dernières années et n'a donc pas d'influence sur l'évolution des consommations d'énergie et des émissions à moyen terme.
4. Baisses d'impôts à l'échelle fédérale et primes régionales diverses.
5. Le secteur énergie (hors électricité) se compose surtout des raffineries de pétrole, ainsi que des cokeries et des hauts fourneaux.
6. L'évolution de la structure du parc de production d'électricité est dérivée d'une nouvelle projection basée sur une actualisation du WP21-08: *Impact of the EU Energy and Climate Package on the Belgian energy system and economy- Study commissioned by the Belgian federal and three regional authorities*, BFP, à paraître.

turel). La poussée de la production électrique est liée à une hausse significative des exportations d'électricité vers la France. Les exportations ont même dépassé les importations, situation qui n'avait plus été observée depuis le début des années nonante. La production d'électricité a continué à augmenter de manière significative en 2010, pour répondre au redressement de la demande intérieure.

Au-delà de 2010, on suppose que la hausse de la demande d'électricité serait surtout rencontrée par une remontée des importations. Les importations nettes d'électricité sont supposées atteindre environ 6 000 GWh en 2016, rejoignant ainsi un niveau proche de celui observé durant la décennie précédente. La production d'électricité, quant à elle, ne devrait progresser que de 0,1 % en moyenne par an et s'élever à 91,7 TWh en 2016. La production dérivée d'énergies fossiles serait en baisse, alors que l'on noterait une hausse de la production basée sur les énergies renouvelables.

Structure de la production d'électricité de 2011 à 2016: quasi-stabilité du nucléaire...

Dans un contexte de production des centrales nucléaires quasi stabilisé en projection, la part de la production d'électricité d'origine nucléaire dans la production totale d'électricité passerait de 58,3 % en 2000 à 52,8 % en 2016. Cette quasi-stabilisation est liée à l'hypothèse d'un prolongement de la durée de vie des centrales nucléaires. On sait que, fin 2009, le gouvernement a conclu un protocole avec la société française Suez GDF dans le but de prolonger de dix ans la durée de vie des trois plus anciennes centrales nucléaires. Par conséquent, elles ne seraient plus démantelées à partir de 2015. On notera toutefois que ce prolongement n'a pas encore été approuvé par le parlement. Mi-mars 2011, le conseil des ministres restreint a décidé de procéder à des simulations de crise afin de vérifier la sécurité de nos centrales nucléaires. Les résultats sont attendus pour fin 2011 et, tant que ceux-ci ne seront pas connus, aucune décision définitive ne sera prise.

...forte hausse de la production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelables...

Le nombre de GWh produits à partir de sources d'énergie renouvelables (énergie hydraulique, énergie éolienne, biomasse et déchets, énergie solaire) devrait fortement augmenter au cours de la période de projection, pour atteindre plus de 10 500 GWh en 2016, soit environ 11,5 % de la production totale d'électricité (2 % en 2000). La part de l'électricité produite à partir de panneaux solaires devrait s'établir à 0,8 % en 2016. Au début des années 2000, un système de certificats verts a été mis en place dans les différentes Régions afin de stimuler la production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelables. Selon ce système, les fournisseurs d'électricité doivent prouver, sous peine d'amendes, qu'un pourcentage déterminé (et qui augmente chaque année) de leurs livraisons a été produit au départ de sources d'énergies renouvelables¹.

...et baisse de la production d'électricité à partir de combustibles fossiles.

La production électrique à partir de combustibles fossiles devrait diminuer en projection et sa part, dans le total, passerait de 39,7 % en 2000 à 35,6 % en 2016. Par ailleurs, la production d'électricité à partir de gaz naturel devrait fortement diminuer au profit surtout de la production à partir de sources d'énergie renouvelables.

La production des centrales à cogénération devrait atteindre plus de 10 000 GWh en 2010 et plus de 14 000 GWh en 2016. Un système de certificats pour les centrales à cogénération a également été mis en place par les différentes Régions, avec différents objectifs mis en avant.

1. Voir à ce sujet *Cinquième Communication nationale sur les Changements Climatiques, en vertu de la Convention Cadre des Nations-Unies sur les Changements Climatiques, 2009.*

b. Emissions de CO₂ liées à l'énergie

Les émissions générées par les transports, les services et ménages diminueraient en projection, tandis que celles produites par les secteurs de l'électricité et de l'énergie augmenteraient légèrement. Les émissions émanant de l'industrie devraient se stabiliser (voir tableau 48).

TABLEAU 48 - Evolution sectorielle des émissions de CO₂ liées à l'énergie
en pour cent, sauf indication contraire

	Taux de croissance annuels moyens				Niveaux (Mt)		Variation	Structure	
	2003-2008	2009	2010	2011-2016	1990 ^a	2016	2016-1990 ^a	1990	2016
Secteur de l'électricité	-1,2	-0,1	7,0	0,8	23,4	23,9	1,8	21,3	23,0
Secteur de l'énergie ^b	-2,8	-8,7	4,9	1,0	6,4	5,4	-15,7	5,9	5,2
Industrie	-2,1	-21,0	8,5	0,0	32,9	24,0	-27,1	29,8	23,1
Transports ^c	1,2	-2,9	-0,4	-0,6	19,9	24,9	24,8	18,1	24,0
Résidentiel et tertiaire ^d	0,4	-5,3	5,6	-1,6	27,2	25,6	-6,1	24,7	24,6
Total ^e	-0,6	-7,9	4,9	-0,3	110,1	103,9	-5,7	100,0	100,0

a. Les chiffres de l'année de base sont établis dans *Report of the Review of the Initial Report of Belgium*, décembre 2007.

b. Secteur de l'électricité exclu.

c. Transport aérien exclu.

d. Agriculture inclus.

e. Emissions fugitives et autres émissions de CO₂ incluses.

Augmentation des émissions du secteur de l'électricité pendant la période de projection

Au cours de la période 2003-2008, les émissions du secteur de l'électricité ont diminué en moyenne de 1,2 % par an en raison d'un glissement de la production à partir de combustibles solides et liquides vers le gaz naturel et les sources d'énergie renouvelables. En 2009, les émissions se sont quasiment stabilisées, malgré une forte hausse de la production électrique (sur base du gaz naturel). En 2010, la production d'électricité a de nouveau augmenté suite à la hausse de la demande, entraînant une hausse des émissions. Sur la période 2011-2016, les émissions devraient s'accroître en moyenne de 0,8 % par an. Une amélioration du rendement moyen des centrales grâce au recours accru aux centrales turbine-gaz-vapeur (TGV) et à cogénération et, enfin, la production croissante d'électricité au départ de sources d'énergie renouvelables devraient avoir un effet favorable sur les émissions en projection.

Les émissions s'élèveraient à 23,9 Mt en 2016, ce qui représente une hausse d'environ 1,8 % par rapport à 1990. La part des émissions représenterait 23 % du total des émissions de CO₂ liées à l'énergie, contre 21,3 % en 1990.

Hausse des émissions du secteur énergétique pendant la période de projection.

Sur la période 2003-2008, les émissions générées par le secteur de l'énergie ont enregistré un net recul, diminuant de 2,8 % en moyenne par an, en raison de la chute de l'activité dans le raffinage de pétrole liée à une baisse de la demande en produits raffinés. En 2009, les émissions ont même diminué de 8,7 % suite à la baisse de l'activité (fermeture de cokeries et de hauts-fourneaux). En 2010, la reprise des activités dans la sidérurgie irait de pair avec une hausse des émissions. Pendant la période de projection, les émissions du secteur de l'énergie augmenteraient en moyenne de 1 % par an.

En 2016, les émissions atteindraient 5,4 Mt, contre 6,4 Mt en 1990. Leur part devrait ainsi représenter 5,2 % du total des émissions de CO₂ liées à l'énergie, soit un niveau légèrement inférieur à celui de 1990.

Stabilisation des émissions de l'industrie pendant la période de projection.

Au cours de la période 2003-2008, l'industrie a connu une baisse importante de ses émissions, en moyenne de 2,1 % par an, principalement grâce à l'utilisation de technologies plus efficaces sous l'impulsion de prix énergétiques élevés, ainsi que sous l'effet des glissements structurels jouant au détriment des combustibles solides et liquides. En 2009, les émissions ont même baissé de 21 % à la suite de la chute de la production industrielle, principalement dans l'industrie lourde énergivore. En 2010, dans la foulée de la reprise de l'économie, les émissions ont progressé de 8,5 %¹. En projection, les émissions se stabiliseraient en raison du maintien de prix énergétiques élevés, de l'utilisation accrue d'énergies renouvelables et de la politique climatique (plan national d'allocation pour 2008-2012 et accords sectoriels). Les objectifs à l'horizon 2020 pour les installations relevant du système européen d'échange de quotas d'émissions de CO₂² devraient contribuer à la limitation des émissions générées par l'industrie.

Les émissions s'élèveraient à 24 Mt en 2016, ce qui représente une baisse de plus de 27 % par rapport à 1990. La part du secteur dans les émissions totales devrait ainsi s'établir à 23,1 % en 2016, contre environ 30 % en 1990.

Baisse des émissions du transport durant la projection.

Après avoir augmenté d'environ 1,2 % en moyenne par an sur la période 2003-2008, les émissions liées aux transports ont baissé de 2,9 % en 2009 suite à la crise et se sont encore réduites de 0,4 % en 2010. Sur la période 2011-2016, elles devraient continuer à diminuer légèrement. Durant la période de projection, l'augmentation sensible de la part des véhicules à faible émission (en relation avec le succès des mesures fiscales) et le recours (bien que limité) aux biocarburants devraient avoir progressivement des effets sur les émissions.

En 2016, les émissions atteindraient 24,9 Mt, soit 24 % du total des émissions de CO₂ liées à l'énergie, contre 18,1 % en 1990. Le niveau des émissions du secteur dépasserait alors d'environ 25 % celui de l'année de référence.

Baisse des émissions du secteur résidentiel et tertiaire sur la période 2011-2016.

Durant la période 2003-2008, les émissions du secteur résidentiel et tertiaire ont augmenté très modérément (0,4 % par an en moyenne), sous l'influence des prix élevés de l'énergie, ainsi que de la pénétration accrue du gaz naturel. En 2009, les émissions ont baissé de 5,3 % en raison de la crise économique. La reprise de l'activité économique en 2010 et la hausse du nombre de degrés-jours ont entraîné une nouvelle augmentation des émissions. Sur la période 2011-2016, les émissions diminueraient en moyenne de 1,6 % par an. Des prix énergétiques élevés, l'évolution structurelle de la consommation d'énergie (augmentation de la part du gaz naturel) et les mesures prises dans le cadre de la politique climatique exerceraient un effet positif sur les émissions en projection.

En 2016, les émissions atteindraient 25,6 Mt, ce qui représenterait 24,6 % du total des émissions de CO₂ liées à l'énergie, soit un niveau quasiment similaire à celui de 1990. En 2016, le niveau des émissions se situerait en dessous du niveau de l'année de référence (plus de -5 %).

1. Notamment en raison de la relance, au début de 2010 (après presque un an d'arrêt) d'un des hauts-fourneaux du groupe sidérurgique ArcelorMittal situé près de Liège.

2. Voir encadré 16 dans *Perspectives économiques 2010-2015*.

6.3. Evolution des émissions de CO₂ d'origine non énergétique et d'autres émissions de gaz à effet de serre

La présente section analyse l'évolution des émissions de CO₂ d'origine non énergétique et d'autres émissions de gaz à effet de serre en Belgique. Le point 1 est consacré aux émissions de CO₂ d'origine non énergétique, tandis que le point 2 aborde les émissions de CH₄ et de N₂O. Enfin, le point 3 traite des émissions de gaz fluorés.

6.3.1. Emissions de CO₂ d'origine non énergétique

Le CO₂ est libéré non seulement lors de la combustion de combustibles, mais aussi par le biais d'autres processus industriels (comme la fabrication de ciment, la production sidérurgique et la pétrochimie) et via l'incinération des déchets.

Sur la période 2003-2008, les émissions de CO₂ émanant de processus industriels, fortement liés au processus et à la technologie, ont diminué en moyenne de 0,9 % par an. En 2009, elles ont chuté de plus de 20 % pour atteindre 7,5 Mt. Elles se sont ensuite redressées à partir de 2010.

Sur la même période, les émissions de CO₂ libérées par la combustion de déchets ont reculé en moyenne de 9,1 % par an. En 2009, elles ont diminué d'environ 15 % et atteint 0,1 Mt (76,7 kt). Elles se sont ensuite redressées en 2010.

TABLEAU 49 - Evolution des émissions de CO₂ d'origine non énergétique
en pour cent, sauf indication contraire

	Niveau (Mt d'équivalent CO ₂)			Taux de croissance annuels moyens			Variation 2016-1990	
	1990 ^a	2009 ^b	2016	2003-2008	2009	2010		2011-2016
Processus industriels	8,2	7,5	8,9	-0,9	-21,7	2,5	2,6	8,3
Déchets	0,3	0,1	0,1	-9,1	-15,2	1,1	1,2	-75,3
Total émissions de CO ₂ d'origine non énergétique	8,6	7,5	9,0	-1,0	-21,6	2,5	2,6	5,0

a. Les chiffres de l'année de base sont présentés dans le document *Report of the Review of the Initial Report of Belgium*, datant de décembre 2007.

b. Ces valeurs d'inventaire ont été soumises à la Commission européenne en mars 2011, conformément à l'article 3.1 de la décision 280/2004/CE relative au monitoring des émissions de gaz à effet de serre.

Hausse des émissions de CO₂ d'origine non énergétique sur la période 2011-2016.

Les émissions de CO₂ libérées par les processus industriels augmenteraient en projection et s'établiraient à 8,9 Mt en 2016 (+8,3 % par rapport à 1990), tandis que celles émises par la combustion de déchets enregistreraient une légère hausse (83,2 kt en 2016).

6.3.2. Emissions de CH₄ et de N₂O

Emissions de CH₄ libérées surtout par l'agriculture et le traitement des déchets.

Les émissions de CH₄ peuvent être réparties en trois grands groupes selon leur origine : les émissions générées par la transformation et la consommation d'énergie¹, les émissions produites par l'agriculture et enfin par la mise en décharge et le traitement des déchets. De ces trois catégories, c'est l'agriculture qui génère le plus d'émissions de CH₄, via la digestion des aliments par le bétail et la gestion des fumiers et lisiers.

1. Les émissions dues à la transformation d'énergie sont générées lors de la production d'électricité, du raffinage du pétrole et de la transformation des combustibles.

Les émissions dues à la consommation d'énergie proviennent de la combustion de combustibles fossiles par l'industrie, les transports, le secteur tertiaire et résidentiel et de l'évaporation liée à la distribution de gaz naturel.

En 1990, les émissions totales de CH₄ se sont chiffrées à 11,2 Mt d'équivalent CO₂, dont 7,1 Mt d'équivalent CO₂ provenaient de l'agriculture et 2,9 Mt d'équivalent CO₂ du traitement des déchets. Les émissions de CH₄ générées par la transformation et la consommation d'énergie atteignaient quant à elles 1,3 Mt d'équivalent CO₂. Sur la période 2003-2008, elles ont reculé en moyenne de plus de 2 % par an. En 2009, les émissions de CH₄ issues de l'agriculture sont tombées à 5,2 Mt d'équivalent CO₂ et celles générées par la combustion de déchets¹ sont descendues à 0,6 Mt d'équivalent CO₂. Enfin, celles émises par la transformation et la combustion d'énergie ont également reculé pour atteindre 0,7 Mt d'équivalent CO₂. Au total, les émissions de CH₄ sont tombées à 6,5 Mt d'équivalent CO₂ en 2009 et se sont stabilisées en 2010.

TABLEAU 50 - Evolution des émissions de CH₄
en pour cent, sauf indication contraire

	Niveau (Mt d'équivalent CO ₂)			Taux de croissances annuels moyens				Variation
	1990 ^a	2009 ^b	2016	2003-2008	2009	2010	2011-2016	2016-1990
Transformation et consommation d'énergie	1,3	0,7	0,7	-1,5	-3,7	6,3	-1,1	-50,0
Processus industriels	0,0	0,0	0,0	66,0	-62,3	0,0	0,0	-,-
Utilisation de solvants	0,0	0,0	0,0	-,-	-,-	-,-	-,-	-,-
Agriculture	7,1	5,2	5,2	-0,8	0,7	0,2	0,2	-26,1
Déchets	2,9	0,6	0,3	-11,1	-8,8	-8,3	-8,3	-88,4
Total	11,2	6,5	6,2	-2,2	-1,2	0,0	-0,6	-44,6

a. Les chiffres de l'année de base sont présentés dans le document *Report of the Review of the Initial Report of Belgium*, décembre 2007.

b. Ces valeurs d'inventaire ont été soumises à la Commission européenne en mars 2011, conformément à l'article 3.1 de la décision 280/2004/CE relative au monitoring des émissions de gaz à effet de serre.

Légère baisse des émissions de CH₄ durant la période de projection.

Les émissions de CH₄ liées à l'agriculture seraient en légère hausse et s'établiraient à 5,2 Mt d'équivalent CO₂ en 2016. Celles liées au traitement des déchets continueraient à baisser et atteindraient 0,3 Mt d'équivalent CO₂ en 2016. Les émissions libérées par la transformation et la consommation d'énergie suivraient la même évolution. Quant aux émissions totales de CH₄, celles-ci devraient connaître un recul moyen de 0,6 % par an pendant la période de projection et atteindre 6,2 Mt d'équivalent CO₂ en 2016, en baisse de plus de 45 % par rapport à 1990.

Emissions de N₂O générées surtout par l'agriculture et les processus industriels.

La transformation et la combustion de combustibles fossiles entraînent la libération de protoxyde d'azote (N₂O) dans l'atmosphère. Par rapport à l'ensemble des émissions de N₂O, la part liée aux transports a tendance à augmenter. Dans l'industrie, la production d'acide adipique et d'acide nitrique constitue la seule source d'émissions de N₂O. Les émissions de N₂O générées par l'agriculture lors de l'épandage d'engrais représentent environ la moitié des émissions totales de N₂O. Enfin, l'incinération des déchets et l'utilisation de solvants produisent également du N₂O.

En 1990, les émissions totales de N₂O ont atteint 10,8 Mt d'équivalent CO₂ dont 5,6 Mt d'équivalent CO₂ issus de l'agriculture et 3,9 Mt d'équivalent CO₂ issus des processus industriels. Sur la période 2003-2008, les émissions de N₂O ont en moyenne baissé de plus de 5 % par an. En 2009, les émissions de N₂O issues de l'agriculture² sont tombées à 4,4 Mt d'équivalent CO₂ et celles libérées par les processus industriels sont descendus à 2 Mt d'équivalent CO₂. Quant aux émissions totales de N₂O, celles-ci ont reculé pour atteindre 7,6 Mt d'équivalent CO₂ entre 1990 et 2009. Elles se sont ensuite légèrement redressées en 2010.

1. Les émissions provenant de l'agriculture diminuent, suite à la réduction du cheptel et à l'évolution des pratiques de fumure, avec l'adoption, notamment, de techniques de traitement des engrais et la prise en compte de délais de stockage. Les émissions provenant du traitement des déchets baissent en raison des systèmes de collectes sélectives et de récupération, du compostage, du succès croissant de l'incinération au détriment de la mise en décharge et de l'obligation pour les décharges existantes de récupérer le méthane.
2. Les émissions d'origine agricole diminuent en raison de la réduction du cheptel bovin et porcin, du programme de réduction de l'ammoniac et de l'utilisation fortement réduite d'engrais chimiques de synthèse.

TABEAU 51 - Evolution des émissions de N₂O
en pour cent, sauf indication contraire

	Niveau (Mt d'équivalent CO ₂)			Taux de croissance annuels moyens				Variation 2016-1990
	1990 ^a	2009 ^b	2016	2003-2008	2009	2010	2011-2016	
Transformation et consommation d'énergie	0,8	0,6	0,6	-5,7	0,6	3,3	-0,4	-20,0
Processus industriels	3,9	2,0	2,1	-11,5	5,6	0,9	0,7	-45,8
Utilisation de solvants	0,2	0,2	0,2	-0,1	-0,1	0,0	0,0	-13,0
Agriculture	5,6	4,4	4,5	-2,1	0,3	0,0	0,0	-19,9
Déchets	0,3	0,3	0,3	0,2	0,4	0,4	0,4	3,3
Total	10,8	7,6	7,7	-5,3	1,7	0,6	0,2	-28,5

a. Les chiffres de l'année de base sont présentés dans le document *Report of the Review of the Initial report of Belgium*, décembre 2007.

b. Ces valeurs d'inventaire ont été soumises à la Commission européenne en mars 2011, conformément à l'article 3.1 de la décision 280/2004/CE relative au monitoring des émissions de gaz à effet de serre.

Légère hausse des émissions de N₂O en projection.

Les émissions issues de processus industriels¹ devraient augmenter et atteindre 2,1 Mt d'équivalent CO₂ en 2016. Les émissions liées à l'agriculture devraient se stabiliser au cours de la période de projection et s'élever à 4,5 Mt en 2016. Les émissions totales de N₂O devraient augmenter de 0,2 % par an en moyenne, pour atteindre 7,7 Mt d'équivalent CO₂ en 2016, ce qui représenterait une baisse de plus de 30 % par rapport au niveau de 1990.

Pour l'évaluation des résultats, il y a lieu de tenir compte d'une marge d'approximation importante due aux incertitudes concernant les facteurs d'émission et aux difficultés de définir les sources. Les chiffres donnés pour la période de projection sont donc purement indicatifs².

6.3.3. Emissions de gaz fluorés (HFC, PFC et SF₆)

Les HFC et PFC, comme alternative aux CFC.

Les gaz HFC et PFC sont utilisés en remplacement des gaz qui détériorent la couche d'ozone. Les HFC sont utilisés comme liquide réfrigérant dans les installations de refroidissement et de conditionnement d'air, comme gaz propulseur dans les aérosols, pour la fabrication des mousses synthétiques et comme moyen d'extinction dans les systèmes de lutte contre les incendies. Les PFC sont utilisés comme liquide réfrigérant et comme agent nettoyant dans la production de composants électroniques et de fine mécanique. Le SF₆ est utilisé comme isolant électrique dans les installations de haute et moyenne tension, principalement dans les disjoncteurs, les transformateurs et les rails d'alimentation en courant, ainsi que comme isolant acoustique dans le double vitrage.

Le scénario³ sur lequel sont basées nos projections de gaz fluorés tient compte de l'impact de la législation européenne, qui interdit l'utilisation de CFC et de HCFC pour différentes applications. Il tient également compte de l'impact de la législation régionale déjà entrée en vigueur, décidée ou prévue (à plus long terme).

1. La production d'acide adipique par un unique fabricant constitue la principale source d'émissions de N₂O provenant de processus industriels en Flandre. Le 18 novembre 2005, un accord volontaire a été conclu, en vertu duquel l'entreprise concernée s'est engagée à utiliser les meilleurs techniques disponibles afin de réduire ces émissions.
2. Notons que les évolutions pour les émissions de CH₄ et de N₂O reprises ici correspondent aux prévisions contenues dans le *Report by Belgium for the assessment of projected progress*, op. cit., section 2.
3. Voir section 2 du *Report by Belgium for the Assessment of Projected Progress*, op. cit.

TABLEAU 52 - Evolution des émissions de gaz fluorés
en pour cent, sauf indication contraire

	Niveau (Millions de tonnes d'équivalent CO ₂)				Taux de croissance annuels moyens				Variation 2016-1995
	1995 ^a	2000 ^b	2009 ^b	2016	2003-2008	2009	2010	2011-2016	
HFC	0,4	0,9	1,8	2,6	5,6	3,5	5,2	5,2	490,2
PFC	2,3	0,4	0,1	0,1	15,8	-37,6	-12,0	0,0	-95,3
SF ₆	2,2	0,1	0,1	0,1	-3,8	8,7	6,3	6,3	-93,3
Total	5,0	1,4	2,0	2,8	5,8	-0,3	4,2	5,0	-43,3

a. Les chiffres de l'année de base sont présentés dans le document *Report of the Review of the Initial Report of Belgium*, décembre 2007.

b. Ces valeurs d'inventaire ont été soumises à la Commission européenne en mars 2011, conformément à l'article 3.1 de la décision 280/2004/CE relative au monitoring des émissions de gaz à effet de serre.

Augmentation des gaz fluorés en projection.

En 1995 (année de référence pour l'estimation des gaz fluorés dans le Protocole de Kyoto), les gaz fluorés représentaient 3 % du total des émissions belges et s'élevaient à 5 Mt d'équivalent CO₂. Grâce à une série d'investissements, ces émissions ont considérablement baissé et n'ont plus atteint que 1,4 Mt en 2000. Sur la période de 2003-2008, elles se sont redressées. En 2009, elles ont légèrement diminué et atteint 2 Mt d'équivalent CO₂ pour ensuite remonter en 2010.

En projection, ces émissions progresseraient en moyenne de 5 % par an et s'élèveraient à 2,8 Mt en 2016, soit encore une baisse de plus de 40 % par rapport à l'année de référence.

6.4. Emissions totales de gaz à effet de serre

Stabilisation des émissions de gaz à effet de serre sur la période 2011-2016.

Alors que, suite à la récession, les émissions totales de gaz à effet de serre avaient diminué de 7,9 % en 2009, elles ont de nouveau progressé de 4,3 % en 2010. Malgré ce redressement, le niveau des émissions atteint en 2010 (129,8 Mt) est resté inférieur au niveau de 2008 (135,2 Mt). En projection, les émissions devraient se stabiliser pour finalement atteindre en 2016 un niveau inférieur de plus de 10 % à celui de l'année de référence.

Ce résultat favorable s'explique principalement par la stabilisation de la consommation d'énergie suite à l'augmentation des prix de l'énergie et à l'évolution structurelle de la consommation d'énergie. La baisse des émissions de CH₄ et la faible hausse des émissions de N₂O contribueraient également à ce résultat. En revanche, les émissions de CO₂ d'origine non énergétique continueraient à augmenter chaque année en projection. Les émissions de gaz fluorés progresseraient aussi sur base annuelle, mais se maintiendraient toutefois en dessous du niveau de l'année de référence (voir tableau 53 et graphique 28).

TABLEAU 53 - Evolution des émissions de gaz à effet de serre
en pour cent, sauf indication contraire

	Niveau (Mt d'équivalent CO ₂)				Taux de croissance annuels moyens 2011-2016	Taux de croissance		
	Année de référence ^a	2005 ^b	2009 ^b	2016		2009- année de référence	2016- année de référence	2016- 2005
Emissions de CO ₂ d'origine énergétique	110,1	114,3	100,9	103,9	-0,3	-8,4	-5,7	-9,1
Emissions de CO ₂ d'origine non énergétique	8,6	10,6	7,5	9,0	2,6	-11,9	5,0	-15,2
Emissions totales de CH ₄	11,2	6,8	6,5	6,2	-0,6	-42,6	-44,6	-8,9
Emissions totales de N ₂ O	10,8	9,4	7,6	7,7	0,2	-29,7	-28,5	-17,5
Emissions totales HFC, PFC et SF ₆	5,0	1,7	2,0	2,8	5,0	-59,4	-43,3	70,6
Total ^c	145,7	142,7	124,5	129,6	0,0	-14,6	-11,0	-9,2
ETS ^d		60,5	49,6	58,8				
ETS y compris les soutes transp. aérien ^e				63,2				
non-ETS		82,2	74,9	70,9				
Soutes internationales	16,4	28,5	27,1	34,8	3,5	65,2	112,0	22,0
Dont transport aérien	3,1	3,5	4,4	4,4	-0,7	42,6	43,5	25,4

a. L'année de référence est 1990 pour tous les GES, sauf pour les gaz fluorés qui ont 1995 comme année de référence. Les chiffres de l'année de référence sont présentés dans le document *Report of the Review of the Initial Report of Belgium*, décembre 2007.

b. Ces valeurs d'inventaire ont été soumises à la Commission européenne en mars 2011, conformément à l'article 3.1 de la décision 280/2004/CE relative au monitoring des émissions de gaz à effet de serre. Les émissions de CO₂ liées à l'énergie sont calculées de manière endogène par le modèle HERMES.

c. LUCF (land-use change and forestry) non compris.

d. Pour 2005 et 2009: secteur ETS, scope 2008-2012 (concerne les installations reprise dans le Plan national d'allocation 2008-2012). Pour 2016, ETS scope 2013-2020 (extension du scope 2008-2012 aux émissions de certains processus industriels).

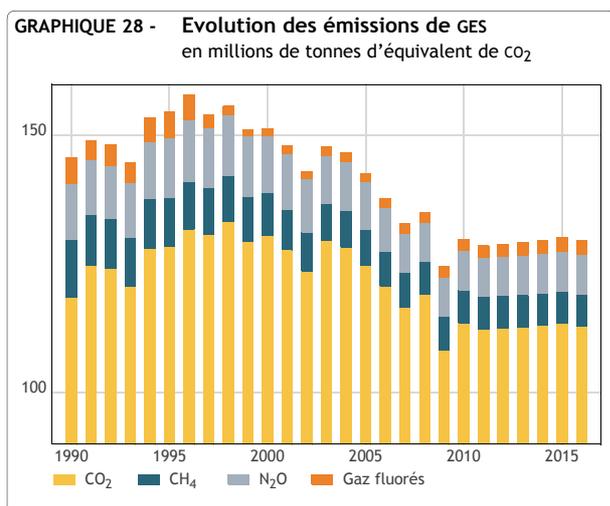
e. A partir de 2012, les émissions de CO₂ générées par les soutes du transport aérien font partie des secteurs ETS.

Le niveau des émissions de GES se situerait largement en dessous de l'objectif assigné à la Belgique pour la période 2008-2012.

L'objectif tel que stipulé dans le cadre du protocole de Kyoto implique une diminution des émissions de 7,5 % sur la période 2008-2012, par rapport au niveau de l'année de référence, ce qui correspond à un niveau moyen de 134,8 Mt d'équivalent CO₂. Le plafond d'émissions des établissements industriels soumis au système européen d'échange de quotas d'émissions (secteurs ETS) s'élève à 58,5 Mt d'équivalent CO₂ pour la période 2008-2012¹. Le plafond d'émissions pour les secteurs échappant à cette réglementation (les secteurs non ETS) s'élève donc, par solde, à 76,3 Mt d'équivalent CO₂.

1. Voir Plan national d'allocation 2008-2012.

Selon la présente projection, les émissions des secteurs ETS s'élèveraient en moyenne à 53,5 Mt d'équivalent CO₂ sur la période 2008-2012, soit un volume inférieur au plafond fixé. Les émissions des secteurs non ETS devraient être aussi inférieures à l'objectif assigné et atteindre en moyenne 75,9 Mt d'équivalent CO₂. Le niveau total des émissions de GES devrait par conséquent s'élever en moyenne à 129,4 Mt d'équivalent CO₂ sur la période 2008-2012, ce qui représente en moyenne 5,4 Mt d'équivalent CO₂ par an en-dessous de l'objectif assigné¹. Dans un contexte de prix énergétiques élevés, la Belgique devrait donc pouvoir atteindre les objectifs qui lui ont été impartis dans le cadre du protocole de Kyoto et ce, malgré le redressement économique relativement marqué observé à partir de 2010. Ce résultat favorable s'explique entre autres par le recul prononcé de l'activité économique en 2009 et par les mesures prises dans le cadre de la politique climatique.



A l'horizon 2020, la Belgique devra satisfaire à une série d'objectifs fixés par l'Europe dans le cadre du paquet Climat-Energie. Ainsi les émissions des secteurs ETS devront, au niveau européen, baisser de 21 % par rapport à 2005. Les émissions des secteurs non ETS devront être réduites de 15 % au niveau belge (toujours par rapport à 2005). A l'horizon 2016, la trajectoire des émissions de GES des secteurs non ETS (baisse des émissions) permettrait sans doute de se rapprocher de cet objectif, sans toutefois l'atteindre.

1. Selon d'autres estimations basées sur des approches bottom-up, le respect de l'objectif assigné dans le cadre du Protocole de Kyoto serait moins évident, voir section 2 du *Report by Belgium for the Assessment of Projected Progress*, op. cit.

7. Annexes

7.1. Principales hypothèses de la projection

TABLEAU 1 - HYPOTHESES D'ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL ET INTERIEUR

	2010 [^] 2005	2016 [^] 2011	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
1. Marchés potentiels d'exportation de biens et services (taux de croissance en volume)	4.1	6.7	11.0	6.6	6.4	6.7	7.0	7.0	6.3
2. Prix mondiaux en euro (taux de croissance)									
Exportations de biens non énergétiques	0.8	1.6	5.5	0.9	1.3	1.7	1.9	2.0	2.0
Importations de biens non énergétiques	-0.1	1.4	5.1	0.2	1.1	1.6	1.9	1.9	1.9
Importations de produits énergétiques	15.3	7.7	34.3	33.4	-1.3	2.7	3.9	3.9	3.9
3. Taux de change (niveau)									
Dollar par euro (x 100)	134.4	139.3	132.6	139.6	139.2	139.2	139.2	139.2	139.2
4. Taux d'intérêt (niveau)									
Taux d'intérêt à court terme (3 mois)									
Zone euro	2.7	2.6	0.8	1.6	2.5	2.6	2.8	2.9	3.0
Etats-Unis	3.0	2.2	0.3	0.4	1.3	2.6	2.8	2.9	3.1
Taux d'intérêt à long terme (10 ans)									
Zone euro	3.8	4.6	3.3	4.2	4.5	4.6	4.7	4.7	4.8
Etats-Unis	4.0	4.7	3.2	3.6	4.0	5.0	5.1	5.2	5.3
5. Population active									
Variations annuelles en milliers	36.5	37.3	36.8	35.2	42.1	42.8	39.6	34.5	29.6
6. Taux d'activité (en pour cent)	72.8	73.2	72.5	72.6	72.9	73.2	73.4	73.6	73.7
7. Durée moyenne du travail (salariés et indépendants - taux de croissance)									
Branches d'activité marchande	-0.3	-0.0	0.2	0.3	0.1	-0.1	-0.1	-0.2	-0.2
Industrie	-0.4	0.3	1.4	1.2	0.6	0.2	-0.0	-0.0	-0.0
Services marchands	-0.3	-0.1	-0.1	0.1	0.0	-0.1	-0.1	-0.2	-0.1

([^]) Moyennes de période

TABLEAU 2 - PRINCIPALES HYPOTHESES DE DEPENSES PUBLIQUES

(taux de croissance, en volume pour les rubriques 3 à 9)

	2010 [^] 2005	2016 [^] 2011	2011	2012	2013	2014	2015	2016
1. Emploi public	1.0	0.7	0.4	0.6	0.7	0.8	0.8	0.8
1. Pouvoir fédéral	-0.4	-0.5	-1.7	-0.9	-0.2	-0.0	-0.0	0.1
2. Communautés et régions	1.2	0.9	0.8	0.9	0.9	1.0	1.0	1.0
3. Pouvoirs locaux	1.6	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9
4. Sécurité sociale	0.6	0.3	-0.1	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4
2. Programmation sociale et dérive salariale								
1. Pouvoir fédéral (y compris défense nationale)	-.-	0.5	0.8	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4
2. Communautés et régions	-.-	0.3	0.5	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3
3a. Pouvoirs locaux - enseignement subsidié	-.-	0.2	0.5	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2
3b. Pouvoirs locaux - autres	-.-	0.6	0.7	0.6	0.6	0.5	0.5	0.5
4. Sécurité sociale	-.-	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5
3. Achats bruts de biens et services	2.1	0.4	-0.8	0.8	0.6	0.6	0.6	0.6
1. Pouvoir fédéral	2.9	-0.0	-0.8	0.9	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1
2. Communautés et régions	1.9	-0.5	-2.7	-0.0	-0.0	-0.0	-0.0	-0.0
3. Pouvoirs locaux	2.1	1.7	1.6	1.7	1.7	1.7	1.7	1.7
4. Sécurité sociale	2.3	1.9	1.9	1.9	1.9	1.9	1.9	1.9
<i>Déflateur: achats de biens et services</i>	2.4	2.3	3.5	2.0	1.9	2.0	2.1	2.0
4. Formation brute de capital fixe	2.3	1.3	10.7	7.4	-12.1	-3.3	3.2	2.1
1. Pouvoir fédéral et Sécurité sociale	52.0	1.4	2.8	6.6	-7.2	4.1	1.0	1.0
2. Communautés et régions	1.3	-0.4	-0.8	-0.2	0.0	-1.0	-0.1	-0.1
3. Pouvoirs locaux	3.1	3.3	23.6	13.2	-21.2	-7.0	6.9	4.2
<i>Déflateur: investissements publics</i>	1.8	1.9	1.7	1.9	1.7	1.9	2.0	2.1
5. Prestations d'assistance sociale en nature	2.6	3.0	3.8	2.0	3.4	3.2	3.0	2.8
1. Pouvoir fédéral	40.9	1.9	11.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
2. Communautés et régions	4.3	2.5	-0.4	3.0	3.1	3.1	3.1	3.1
3. Pouvoirs locaux	2.3	4.2	9.5	3.7	3.3	3.4	3.4	2.1
4. Sécurité sociale	2.4	3.1	4.1	1.9	3.5	3.2	3.1	2.8
<i>Déflateur: prestations en nature</i>	2.9	2.2	2.5	2.8	1.9	2.0	2.0	2.0
6. Autres transferts courants aux ménages et ISBL	2.6	2.1	1.2	2.5	2.3	2.4	2.3	2.2
1. Pouvoir fédéral	4.1	1.7	2.3	2.1	1.0	1.6	1.5	1.5
2. Communautés et régions	3.9	2.1	1.2	2.4	2.2	2.3	2.3	2.3
3. Sécurité sociale	2.1	2.2	0.9	2.6	2.6	2.5	2.4	2.4
4. Pouvoirs locaux	2.2	2.4	3.2	2.7	2.0	2.1	2.1	2.2
<i>Déflateur: indice national des prix à la consommation</i>	2.2	2.3	3.5	2.0	1.9	2.0	2.1	2.0
7. Transferts courants aux entreprises	12.2	1.4	2.7	-0.2	1.1	1.5	1.8	1.7
1. Pouvoir fédéral	13.7	1.0	0.6	0.8	1.8	0.6	1.3	1.1
2. Communautés et régions	5.3	0.1	0.5	0.0	-0.0	-0.0	-0.0	-0.0
3. Sécurité sociale	17.9	2.7	7.3	-2.0	0.5	3.7	3.6	3.5
4. Pouvoirs locaux	1.1	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9
<i>Déflateur: indice national des prix à la consommation</i>	2.2	2.3	3.5	2.0	1.9	2.0	2.1	2.0
8. Transferts courants au reste du monde	2.6	1.7	-1.8	3.5	2.0	2.4	2.0	2.0
1. Pouvoir fédéral	2.5	1.8	-1.4	3.6	2.1	2.4	2.0	2.0
2. Communautés et régions	1.5	-0.1	-0.6	-0.0	-0.0	-0.0	-0.0	-0.0
3. Sécurité sociale	24.8	-2.6	-34.5	4.3	3.7	3.7	3.6	3.6
<i>Déflateur: indice national des prix à la consommation</i>	2.2	2.3	3.5	2.0	1.9	2.0	2.1	2.0
9. Transferts en capital	40.1	1.3	11.2	0.3	-1.4	-0.2	-1.2	-1.0
1. Pouvoir fédéral	289.8	1.7	16.1	0.8	-2.6	-0.2	-2.0	-1.8
2. Communautés et régions	-1.9	1.3	7.9	-0.0	-0.0	-0.0	-0.0	-0.0
3. Pouvoirs locaux	-7.4	-2.2	-3.4	-2.0	-1.9	-2.0	-2.0	-2.0
4. Sécurité sociale	16.8	-2.2	-3.4	-2.0	-1.9	-2.0	-2.0	-2.0
<i>Déflateur: indice national des prix à la consommation</i>	2.2	2.3	3.5	2.0	1.9	2.0	2.1	2.0

(^) Moyennes de période

TABLEAU 3 - HYPOTHESES RELATIVES AUX PRESTATIONS DE SECURITE SOCIALE

	2010 [^] 2005	2016 [^] 2011	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
<i>I. Taux de croissance en volume</i>									
1. Pensions	2.6	3.5	2.5	2.6	4.0	3.7	3.6	3.6	3.5
a. Salariés (a)	2.1	3.6	2.3	2.6	4.0	3.8	3.7	3.7	3.6
(OP: définition budgétaire)	2.2	3.6	2.3	2.6	4.0	3.8	3.7	3.7	3.6
b. Indépendants (a)	3.5	2.6	4.1	2.0	3.2	2.8	2.7	2.6	2.5
c. Agents définitifs de l'ONSS-APL	11.0	5.3	3.7	5.6	5.2	5.3	5.3	5.1	5.2
d. Affiliés à l'OSSOM	0.7	0.0	-1.7	-1.7	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4
2. Indemnités AMI	5.3	2.9	7.5	5.1	2.2	2.8	2.9	2.5	2.0
a. Salariés	5.2	3.0	7.4	5.3	2.4	2.9	2.9	2.5	2.0
- Incapacité primaire	6.5	3.2	5.7	5.2	1.8	3.1	3.1	3.3	2.9
- Invalidité (b)	4.8	2.9	7.8	4.9	2.8	2.9	3.0	2.3	1.8
- Repos de maternité (b)	4.8	2.7	10.8	7.4	1.4	2.4	2.0	1.9	1.1
- Marins et ouvriers mineurs	-5.7	-11.0	23.5	-6.9	-11.8	-11.8	-11.8	-11.8	-11.8
b. Indépendants	7.2	1.9	8.5	3.1	0.5	1.8	2.4	2.1	1.8
3. Allocations familiales (b)	1.5	1.4	1.7	1.3	0.8	1.7	1.7	1.6	1.5
a. Salariés, ONSS-APL inclus	1.4	1.5	1.8	1.2	0.9	1.8	1.8	1.7	1.6
(ONAFTS: définition budgétaire)	1.4	1.6	1.3	1.4	0.9	1.9	1.9	1.8	1.7
b. Indépendants	1.9	0.6	-0.7	0.8	0.2	0.9	0.7	0.5	0.4
c. Prestations familiales garanties	6.0	2.1	20.9	11.3	0.2	0.2	0.3	0.3	0.2
4. Accidents de travail du FAT	1.2	2.8	6.5	1.7	0.4	3.5	3.7	3.8	3.8
5. Maladies professionnelles	-1.6	-4.2	-0.6	-12.4	-2.4	-2.6	-2.6	-2.5	-2.4
<i>II. Taux de croissance, avant application de l'indexation</i>									
Soins de santé	3.2	3.1	1.7	4.3	2.0	3.5	3.2	3.1	2.8
a. Salariés, indépendants, fonctionnaires (c)	3.2	3.1	1.8	4.3	2.0	3.5	3.2	3.1	2.8
(AMI-SS: définition budgétaire)	3.3	3.1	2.2	4.2	1.9	3.5	3.2	3.1	2.8
b. Affiliés à l'OSSOM	-1.5	1.3	-1.0	0.2	0.7	1.3	1.8	2.0	1.6
c. A des sécurités sociales étrangères	4.3	2.7	-9.1	0.6	2.9	3.2	3.3	3.1	3.1
d. Assurance soins de santé - Flandre	7.2	1.5	2.7	1.7	1.4	1.8	1.9	1.5	0.6
<i>III. En milliers (moyennes annuelles)</i>									
1. Chômeurs complets indemnisés non demandeurs d'emploi	105.8	83.4	89.2	86.2	84.2	83.1	82.8	82.2	81.9
2. Chômeurs à temps partiel volontaires	29.1	26.9	28.4	28.0	27.7	27.5	26.7	25.9	25.6
3. Chômeurs à temps partiel avec maintien des droits et allocation garantie de revenu	49.1	58.9	52.5	53.0	54.6	56.9	59.7	62.9	66.2
4. Chômeurs dispensés de pointage pour raisons soc. et fam., études ou formation	47.7	48.5	50.4	49.9	50.1	49.6	48.3	46.9	46.1
5. Programmes d'activation: ALE et PEP	7.9	1.9	4.0	3.2	2.5	2.0	1.6	1.3	1.0
6. Emploi avec subside salarial	145.4	230.1	201.3	227.6	214.4	220.0	229.8	239.5	249.2
a. Programmes de transition professionnelle	5.5	4.8	5.2	4.9	4.8	4.8	4.8	4.7	4.7
b. Activation (non compris 'titres-services')	54.3	66.3	68.3	85.2	63.5	60.8	62.0	62.8	63.3
- Emplois-services ancien régime	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
- Plan Activa avec allocation ONEM et SINE	44.7	58.2	60.0	74.9	55.8	53.4	54.5	55.2	55.7
- Plan Activa sans allocation ONEM	9.6	8.0	8.3	10.3	7.7	7.4	7.5	7.6	7.7
c. Maribel social (y compris préc. prof.) (d)	24.3	24.6	26.4	26.5	25.8	25.1	24.2	23.4	22.7
d. Emplois 'titres-services'	61.0	133.4	100.3	109.9	119.2	128.4	137.9	147.6	157.5
- Plan Activa avec allocation ONEM	5.7	3.0	2.2	2.4	2.6	2.8	3.1	3.3	3.5
- Plan Activa sans allocation ONEM	8.3	22.7	17.1	18.7	20.3	21.9	23.5	25.1	26.8
- Emplois ordinaires	46.9	107.7	81.0	88.7	96.2	103.7	111.3	119.2	127.2
e. Bonus jeunes non-marchand	0.4	1.0	1.1	1.1	1.1	1.1	1.0	1.0	1.0
7. Interruptions de carrière	230.5	292.9	265.6	275.4	283.9	291.2	297.5	302.7	307.0
8. Préensions	115.2	118.0	120.9	121.0	118.4	117.7	116.4	116.5	117.8
<i>IV. Subventions de la sécurité sociale aux salaires (e)</i>									
(a) Calculé avec le modèle PENSION (régime des salariés), ainsi qu'avec le modèle MOSES (régime des indépendants).									
(b) Nombre d'enfants et d'invalides provenant du modèle de long terme MALTESE.									
(c) Y compris le prix des journées d'hospitalisation auparavant à charge de la Santé Publique et les "petits risques" pour indépendants.									
(d) Y compris préc. prof.: à partir de 2009, une partie du précompte professionnel est distribuée aux entreprises du non-marchand via les fonds Maribel Social comme subvention salariale.									
(e) Voir tableau 5.									
(^) Moyennes de période									

TABLEAU 4 - DETERMINANTS DES COTISATIONS DE SECURITE SOCIALE

(taux de croissance en pour cent)

	2010 [^] 2005	2016 [^] 2011	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
1. Régime des salariés									
a. Secteur des entreprises, entr. publ. incluses									
1. Salaire horaire réel par salarié	0.6	1.2	0.2	0.0	0.3	1.3	1.8	2.0	1.7
2. Durée effective du travail par salarié	-0.4	-0.0	0.2	0.4	0.2	-0.1	-0.2	-0.2	-0.2
3. Emploi	1.2	1.4	0.8	1.3	1.3	1.5	1.5	1.5	1.4
- Industries manufacturières, énergie et construction	-0.9	-1.0	-2.3	-0.9	-1.1	-1.0	-0.8	-1.0	-0.9
- Services marchands	2.1	2.2	1.9	2.1	2.2	2.3	2.3	2.2	2.1
4. Masse salariale brute hors indexation	1.5	2.6	1.2	1.7	1.8	2.8	3.2	3.3	2.9
5. Indexation des salaires	1.9	2.2	0.5	3.0	2.5	1.8	2.0	2.0	2.0
p.m. déflateur de la consommation privée	2.3	2.2	2.4	3.3	2.0	1.9	2.0	2.1	2.0
6. Masse salariale brute	3.4	4.9	1.7	4.7	4.3	4.7	5.3	5.4	5.0
- Assiette des cotisations	3.4	4.8	1.7	4.7	4.3	4.6	5.2	5.4	4.9
b. Etat: entreprises publiques (e)									
1. Rémunération par tête	1.6	3.3	1.1	1.6	3.2	3.2	3.9	4.1	3.7
2. Emploi	1.2	1.6	1.6	1.6	1.6	1.6	1.6	1.6	1.6
3. Masse salariale brute	3.7	5.2	2.9	3.2	5.1	5.1	5.8	6.0	5.6
c. Etat, hors entreprises publiques									
1. Rémunération par tête	2.9	2.5	1.1	3.4	2.7	2.2	2.3	2.3	2.3
2. Emploi	1.0	0.6	0.3	0.4	0.5	0.7	0.8	0.8	0.7
3. Masse salariale brute	4.0	3.2	1.4	3.8	3.2	2.9	3.1	3.1	3.1
d. Cotisations, nominal	3.3	5.1	1.6	5.2	4.7	4.9	5.4	5.4	5.1
1. Cotisations patronales	3.6	5.2	1.8	5.3	4.7	5.0	5.5	5.5	5.1
a. Secteur privé (a)	3.4	5.4	1.8	5.6	4.9	5.2	5.8	5.8	5.4
b. Entreprises publiques (e)	3.5	6.2	3.8	4.1	6.1	6.3	6.9	7.3	6.6
c. Etat hors entreprises publiques	4.8	3.3	1.8	3.9	3.5	3.1	3.2	3.2	3.1
2. Cotisations personnelles	2.6	4.9	1.1	4.8	4.6	4.7	5.2	5.3	4.9
a. Secteur privé	2.3	5.3	1.0	5.1	5.0	5.2	5.7	5.8	5.3
b. Secteur public	3.8	3.2	1.4	3.7	3.2	2.9	3.1	3.1	3.1
e. Taux implicite des cotisations (b)									
1. Cotisations patronales									
a. Secteur privé (a)	24.3	25.1	24.5	24.8	24.9	25.0	25.2	25.3	25.4
b. Etat: entreprises publiques (e)	30.6	31.6	30.5	30.8	31.1	31.4	31.8	32.2	32.5
c. Etat hors entreprises publiques	12.3	12.6	12.6	12.6	12.6	12.6	12.7	12.7	12.7
2. Cotisations personnelles									
a. Secteur privé, y compris entreprises publiques (e)	10.1	10.2	10.0	10.1	10.2	10.2	10.3	10.3	10.3
b. Etat	9.2	9.2	9.2	9.2	9.2	9.2	9.2	9.2	9.2
2. Régime des indépendants									
a. Revenu par tête (c)	2.2	1.4	0.8	-1.3	-2.3	3.2	2.6	2.9	3.1
b. Nombre d'indépendants (c)	0.2	0.8	1.0	1.4	0.8	0.6	0.7	0.8	0.5
c. Revenu des indépendants (c)	2.5	2.2	1.7	0.1	-1.5	3.9	3.4	3.7	3.6
d. Coefficient de revalorisation	0.3	-0.2	-0.1	-1.5	2.1	-0.2	-1.4	0.0	0.1
e. Assiette des cotisations	2.8	2.0	1.6	-1.4	0.5	3.6	1.9	3.7	3.7
f. Cotisations	5.9	2.0	3.1	-1.4	0.5	3.6	1.9	3.7	3.7
g. Taux implicite de cotisation (b)	13.9	14.8	14.8	14.8	14.8	14.8	14.8	14.8	14.8
3. Régime des bénéficiaires de prestations sociales									
a. Cotisations	4.9	5.2	5.2	5.5	5.2	5.0	5.1	5.2	5.4
b. Taux implicite de cotisation (b)	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0
p.m. Réductions de cotisations sociales ex ante (d)	5262	5613	5571	5519	5485	5523	5603	5720	5830
cotisations patronales	4659	5082	4864	4877	4911	4985	5097	5242	5382
y compris entreprises publiques (e)	11	11	13	12	11	11	11	11	10
cotisations personnelles	603	531	707	642	574	538	506	478	448

(a) Les réductions de cotisations sociales dans le cadre du 'Maribel social' sont perçues par la Sécurité sociale et, ensuite, remboursées sous forme de subvention salariale, via des fonds créés à cet effet, aux entreprises qui satisfont à des conditions préétablies.

(b) Cotisations en pour cent de l'assiette. Pour plus de détails, voir tableau 6.

(c) de l'année t-3.

(d) Voir tableau 5. Les réductions de cotisations sociales dans le cadre du 'Maribel social' n'interviennent pas ici. Voir renvoi (a).

(e) VRT, RTBF et BRP (à partir de 2002), Aquafin (jusqu'en 2004), De Lijn, TEC, STIB, infrastructures de transport.

([^]) Moyennes de période

TABLEAU 5 - HYPOTHESES RELATIVES AUX COTISATIONS DE SECURITE SOCIALE ET AUX SUBVENTIONS SALARIALES : MONTANTS EX ANTE

(en millions d'euros)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2016-2010
1. Réductions de cotisations patronales	4864	4877	4911	4985	5097	5242	5382	517
- Emplois à hauts et bas salaires (a)	4230	4233	4256	4317	4412	4540	4663	433
- Emplois spéciaux (b)	634	645	655	668	684	702	719	85
2. Subventions salariales	4752	5120	5192	5351	5634	5933	6235	1483
<i>a. via la sécurité sociale</i>								
- Maribel social	686	707	707	707	707	707	707	22
- Bonus jeunes (non-marchand)	28	29	30	30	31	31	32	3
- Maribel social - financement alternatif	73	78	83	88	94	101	108	35
- Activation d'allocations de chômage	386	539	379	296	308	318	327	-59
- Titres-services	1232	1328	1475	1619	1772	1935	2106	874
<i>b. via la fiscalité fédérale</i>								
- Travail de nuit et travail en équipe	908	940	966	996	1034	1073	1111	203
- Heures supplémentaires (part 'employeurs')	48	49	51	53	55	57	59	12
- Recherche et développement (entreprises) (c)	366	379	387	397	409	423	436	70
- Subvention générale	888	927	965	1007	1058	1113	1166	279
- Subventions pour des branches spécifiques (d)	102	108	113	119	126	134	142	40
<i>c. via les régions</i>								
- Embauche de chômeurs âgés (Région flamande)	20	21	22	22	23	24	24	4
- Prime à l'emploi (Région wallonne)	16	16	16	16	16	16	16	1
Total en faveur des employeurs	9616	9998	10103	10336	10730	11175	11617	2000
3. Réductions de cotisations personnelles	707	642	574	538	506	478	448	-259
(a) Toutes les réductions qui ne sont pas reprises sous la rubrique des plans emplois spéciaux, c'est-à-dire y compris les suppléments pour les groupes cibles "travailleurs âgés" et "redistribution du travail".								
(b) Aussi bien la partie de base de la réduction structurelle que le supplément groupe cible pour 3 catégories de groupes cibles: (1) aussi bien les "jeunes travailleurs" que les "premiers emplois" ancien régime, (2) aussi bien les "premières embauches" que les anciens emplois "plan-plus-1-, plus-2- et plus-3", (3) aussi bien les "chômeurs de longue durée" que les emplois "avantage à l'embauche", les "emplois-services" et les emplois du plan Activa ancien régime.								
(c) "Partenariats avec les universités" et "jeunes entreprises innovantes".								
(d) Marine marchande, dragage, remorquage en mer, pêche en mer, sportifs.								

TABLEAU 6 - HYPOTHESES RELATIVES AUX TAUX DE COTISATIONS DE SECURITE SOCIALE ET AUX TAUX DE SUBVENTIONS SALARIALES

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2016-2010
Taux moyen de cotisations patronales (entreprises)	34.45	34.25	34.16	34.18	34.16	34.16	34.20	-0.25
- Taux de cotisations légales après réductions	25.04	25.23	25.36	25.49	25.60	25.69	25.78	0.74
- Taux de cotisations fictives	3.46	3.12	2.97	2.91	2.85	2.82	2.82	-0.64
- Taux de cotisations extra légales	2.13	2.10	2.07	2.03	2.00	1.96	1.93	-0.21
- Taux de cotisations pensions deuxième pilier	3.82	3.80	3.77	3.74	3.72	3.70	3.68	-0.14
- p.m. Taux de réduction de cotisations (ex ante)	4.67	4.48	4.32	4.19	4.07	3.97	3.89	-0.79
Taux moyen de subventions salariales (entreprises)	4.57	4.70	4.57	4.50	4.50	4.50	4.50	-0.06
Taux de parafiscalité nette par catégorie d'emploi (entreprises) (*)								
- Emplois bas salaires, travailleurs - de 50 ans	24.71	25.44	25.91	26.23	26.41	26.65	26.85	2.14
- Emplois hauts salaires, travailleurs - de 50 ans	29.69	29.64	29.59	29.57	29.49	29.44	29.42	-0.27
- Emplois spéciaux	7.52	4.59	9.59	12.30	12.72	13.22	13.72	6.20
- Emplois bas salaires, travailleurs 50 ans et +	23.26	24.18	24.99	25.92	26.78	27.63	28.39	5.13
- Emplois hauts salaires, travailleurs 50 ans et +	29.64	29.65	29.69	29.78	30.00	29.99	30.00	0.36
Taux de cotisations patronales dans l'industrie manufacturière (*)	36.98	36.91	36.84	36.80	36.72	36.69	36.70	-0.27
- Emplois bas salaires, travailleurs - de 50 ans	33.48	33.69	33.89	34.04	34.06	34.19	34.32	0.85
- Emplois hauts salaires, travailleurs - de 50 ans	37.72	37.65	37.59	37.54	37.42	37.39	37.38	-0.34
- Emplois spéciaux	21.33	21.72	22.09	22.42	22.69	23.03	23.39	2.06
- Emplois bas salaires, travailleurs 50 ans et +	29.39	28.75	28.00	27.72	27.43	26.98	26.63	-2.76
- Emplois hauts salaires, travailleurs 50 ans et +	38.80	38.58	38.37	38.31	38.28	38.19	38.20	-0.60
Taux de cotisations patronales dans les services marchands (*)	29.08	29.32	29.47	29.62	29.72	29.80	29.87	0.79
- Emplois bas salaires, travailleurs - de 50 ans	26.62	27.45	27.94	28.26	28.43	28.65	28.82	2.20
- Emplois hauts salaires, travailleurs - de 50 ans	30.73	30.69	30.65	30.63	30.54	30.49	30.45	-0.28
- Emplois spéciaux	17.38	17.86	18.29	18.71	19.07	19.48	19.90	2.53
- Emplois bas salaires, travailleurs 50 ans et +	25.78	26.93	27.91	28.96	29.91	30.88	31.74	5.95
- Emplois hauts salaires, travailleurs 50 ans et +	30.49	30.56	30.64	30.77	31.07	31.06	31.04	0.55
Taux de subventions salariales dans l'industrie manufacturière	5.51	5.56	5.50	5.46	5.46	5.45	5.45	-0.06
- Emplois bas salaires, travailleurs - de 50 ans	4.01	4.01	4.00	4.00	4.00	4.00	4.00	-0.01
- Emplois hauts salaires, travailleurs - de 50 ans	5.66	5.67	5.66	5.66	5.66	5.66	5.66	-0.00
- Emplois spéciaux	9.91	12.83	8.67	6.58	6.47	6.35	6.25	-3.66
- Emplois bas salaires, travailleurs 50 ans et +	4.14	4.14	4.13	4.12	4.11	4.10	4.10	-0.05
- Emplois hauts salaires, travailleurs 50 ans et +	5.80	5.80	5.79	5.79	5.78	5.77	5.76	-0.03
Taux de subventions salariales dans les services marchands	3.00	3.13	2.89	2.74	2.69	2.63	2.58	-0.42
- Emplois bas salaires, travailleurs - de 50 ans	3.00	2.99	2.93	2.87	2.80	2.74	2.68	-0.32
- Emplois hauts salaires, travailleurs - de 50 ans	2.56	2.55	2.51	2.47	2.43	2.39	2.35	-0.20
- Emplois spéciaux	11.92	15.62	10.53	7.95	7.82	7.67	7.55	-4.37
- Emplois bas salaires, travailleurs 50 ans et +	2.98	2.90	2.79	2.68	2.58	2.49	2.42	-0.56
- Emplois hauts salaires, travailleurs 50 ans et +	2.42	2.38	2.32	2.27	2.22	2.17	2.14	-0.28

(*) Cotisations patronales hors cotisations fictives, diminuées des subventions salariales.

7.2. Résultats macroéconomiques

TABLEAU 7 - AFFECTATION DU PRODUIT INTERIEUR EN VOLUME

(taux de croissance en pour cent)

	2010// 2004	2016// 2010	2010/ 2009	2011/ 2010	2012/ 2011	2013/ 2012	2014/ 2013	2015/ 2014	2016/ 2015
1. Dépenses de consommation finale privée	1.2	1.8	1.4	1.6	1.8	1.8	1.9	1.9	1.9
2. Dépenses de consommation finale publique	1.3	1.7	1.1	1.2	1.7	2.0	1.9	1.8	1.7
3. Formation brute de capital fixe	1.7	2.6	-1.8	3.2	3.5	1.6	2.3	2.8	2.1
a. Investissements des entreprises	1.5	3.2	-1.0	3.1	3.3	3.8	3.4	3.3	2.5
b. Investissements publics	2.2	1.0	-3.1	10.7	7.4	-12.1	-3.3	3.2	2.1
c. Investissements en logements	2.1	1.5	-3.4	1.1	2.5	1.2	1.3	1.5	1.2
4. Total des dépenses intérieures	1.4	1.9	0.2	1.7	2.1	1.8	2.0	2.1	1.9
5. Exportations de biens et services	2.1	4.7	10.1	4.8	4.5	4.7	4.9	5.0	4.5
a. Biens	1.6	4.9	11.7	5.0	4.7	4.8	5.1	5.1	4.5
b. Services	4.9	4.3	5.2	3.8	3.8	4.2	4.6	4.9	4.7
6. Total des dépenses finales	1.7	3.2	4.5	3.1	3.2	3.1	3.4	3.5	3.2
7. Importations de biens et services	2.3	4.5	7.9	4.3	4.4	4.3	4.6	4.8	4.4
a. Biens	2.1	4.5	8.0	4.3	4.5	4.4	4.7	4.8	4.3
b. Services	3.9	4.7	8.5	4.9	4.4	4.4	4.5	5.1	5.0
8. Produit intérieur brut aux prix du marché	1.3	2.2	2.1	2.2	2.2	2.1	2.3	2.3	2.0
(/) Taux de croissance									
(//) Taux de croissance moyens									

TABLEAU 8 - CONTRIBUTIONS A LA CROISSANCE DU PRODUIT INTERIEUR EN VOLUME

(changements en pour cent)

	2010 [^] 2005	2016 [^] 2011	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
1. Dépenses de consommation finale privée	0.6	0.9	0.8	0.9	1.0	0.9	1.0	1.0	1.0
2. Dépenses de consommation finale publique	0.3	0.4	0.3	0.3	0.4	0.5	0.5	0.4	0.4
3. Formation brute de capital fixe	0.3	0.5	-0.4	0.6	0.7	0.3	0.5	0.6	0.4
a. Investissements des entreprises	0.2	0.4	-0.1	0.4	0.4	0.5	0.5	0.4	0.3
b. Investissements publics	0.0	0.0	-0.1	0.2	0.1	-0.2	-0.1	0.0	0.0
c. Investissements en logements	0.1	0.1	-0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
4. Variations de stocks	-0.0	-0.0	-0.5	-0.1	-0.0	-0.0	-0.0	0.0	-0.0
5. Total des dépenses intérieures	1.3	1.9	0.2	1.7	2.1	1.7	1.9	2.0	1.8
6. Exportations de biens et services	1.7	4.1	7.4	3.8	3.8	4.0	4.4	4.5	4.2
a. Biens	1.0	3.3	6.5	3.2	3.1	3.3	3.5	3.6	3.3
b. Services	0.7	0.7	0.8	0.6	0.6	0.7	0.8	0.9	0.9
7. Total des dépenses finales	3.0	6.0	7.6	5.5	5.9	5.8	6.3	6.5	6.0
8. Importations de biens et services	-1.6	-3.8	-5.5	-3.3	-3.6	-3.6	-4.0	-4.3	-4.0
a. Biens	-1.2	-3.1	-4.4	-2.6	-3.0	-3.0	-3.3	-3.5	-3.2
b. Services	-0.5	-0.7	-1.1	-0.7	-0.6	-0.6	-0.6	-0.7	-0.7
9. Produit intérieur brut aux prix du marché	1.3	2.2	2.1	2.2	2.2	2.1	2.3	2.3	2.0
([^]) Moyennes de période									

TABLEAU 9 - AFFECTATION DU PRODUIT INTERIEUR A PRIX COURANTS

(en millions d'euros)

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
1. Dépenses de consommation finale privée	177788	184595	193840	201349	208875	217096	225727	234631
2. Dépenses de consommation finale publique	83681	85610	89188	92908	96526	100337	104236	108167
3. Formation brute de capital fixe	71899	71115	74796	78701	81214	84541	88482	92008
a. Investissements des entreprises	45623	45468	47630	49958	52613	55301	58069	60505
b. Investissements publics	5976	5867	6608	7233	6461	6369	6709	6988
c. Investissements en logements	20300	19779	20559	21510	22140	22871	23704	24515
4. Total des dépenses intérieures	329870	340535	358931	374098	387826	403224	419751	435936
5. Exportations de biens et services	247464	284457	310582	331171	353116	378627	406547	434431
6. Total des dépenses finales	577335	624992	669513	705269	740941	781851	826297	870367
7. Importations de biens et services	238173	272923	302376	322456	342871	366733	393122	419672
8. Produit intérieur brut aux prix du marché	339162	352069	367138	382813	398070	415117	433176	450695
9. Solde des revenus primaires reçus du reste du monde	3100	3256	3396	3541	3682	3839	4006	4168
10. Revenu national brut	342261	355325	370533	386354	401751	418957	437182	454863

TABLEAU 10 - AFFECTATION DU PRODUIT INTERIEUR A PRIX COURANTS

(pourcentages du PIB)

	2010 [^] 2005	2016 [^] 2011	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
1. Dépenses de consommation finale privée	51.8	52.4	52.4	52.8	52.6	52.5	52.3	52.1	52.1
2. Dépenses de consommation finale publique	23.3	24.2	24.3	24.3	24.3	24.2	24.2	24.1	24.0
3. Formation brute de capital fixe	21.2	20.4	20.2	20.4	20.6	20.4	20.4	20.4	20.4
a. Investissements des entreprises	13.6	13.2	12.9	13.0	13.1	13.2	13.3	13.4	13.4
b. Investissements publics	1.7	1.7	1.7	1.8	1.9	1.6	1.5	1.5	1.6
c. Investissements en logements	5.9	5.5	5.6	5.6	5.6	5.6	5.5	5.5	5.4
4. Total des dépenses intérieures	96.9	97.3	96.7	97.8	97.7	97.4	97.1	96.9	96.7
5. Exportations de biens et services	80.9	90.2	80.8	84.6	86.5	88.7	91.2	93.9	96.4
6. Total des dépenses finales	177.8	187.5	177.5	182.4	184.2	186.1	188.3	190.8	193.1
7. Importations de biens et services	77.8	87.5	77.5	82.4	84.2	86.1	88.3	90.8	93.1
8. Produit intérieur brut aux prix du marché	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
9. Solde des revenus primaires reçus du reste du monde	1.0	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9
10. Revenu national brut	101.0	100.9	100.9	100.9	100.9	100.9	100.9	100.9	100.9

(^) Moyennes de période

TABLEAU 11 - DEFLATEURS DU PIB ET DES PRINCIPALES CATEGORIES DE DEPENSES

(taux de croissance en pour cent)

	2010// 2004	2016// 2010	2010/ 2009	2011/ 2010	2012/ 2011	2013/ 2012	2014/ 2013	2015/ 2014	2016/ 2015
1. Dépenses de consommation finale privée									
a. Déflateur	2.3	2.2	2.4	3.3	2.0	1.9	2.0	2.1	2.0
1. Energie exclue	2.0	2.0	1.8	2.2	2.0	2.0	2.0	2.1	2.0
. Alimentation, boissons et tabac	2.9	2.5	2.2	2.9	2.5	2.4	2.4	2.4	2.4
. Autres biens	1.2	1.8	1.6	1.7	1.7	1.8	1.9	1.9	1.9
. Services	1.9	1.9	1.5	2.0	1.8	1.8	1.9	2.1	2.1
. Loyers	2.1	2.0	2.3	2.5	2.2	2.0	1.9	1.8	1.7
2. Energie	5.3	4.5	9.4	16.7	2.8	1.9	2.1	2.1	2.0
. Chauffage, électricité	5.8	4.6	6.5	17.3	3.9	1.8	2.0	1.9	1.8
. Transports	4.4	4.1	14.4	15.8	1.0	2.0	2.3	2.2	2.2
b. Inflation hors alimentation, boissons, tabac et énergie	1.8	1.9	1.7	2.0	1.9	1.9	1.9	2.0	2.0
c. Indice national des prix à la consommation	2.2	2.3	2.2	3.5	2.0	1.9	2.0	2.1	2.0
d. Indice santé	2.0	2.2	1.7	3.0	2.0	1.9	2.0	2.0	2.0
2. Dépenses de consommation finale publique	3.1	2.2	1.2	3.0	2.4	1.9	2.0	2.0	2.0
3. Formation brute de capital fixe	1.9	1.8	0.8	1.9	1.7	1.6	1.7	1.8	1.8
a. Investissements des entreprises	1.4	1.6	0.6	1.6	1.5	1.5	1.6	1.6	1.6
b. Investissements publics	1.8	1.9	1.3	1.7	1.9	1.7	1.9	2.0	2.1
c. Investissements en logements	3.0	2.1	0.9	2.8	2.0	1.7	1.9	2.1	2.2
4. Demande intérieure totale	2.1	2.2	3.0	3.6	2.1	1.9	2.0	2.0	1.9
5. Exportations de biens et services	2.0	2.5	4.4	4.2	2.1	1.9	2.2	2.3	2.3
6. Demande finale	2.1	2.4	3.6	3.9	2.1	1.9	2.1	2.1	2.1
7. Importations de biens et services	2.2	2.8	6.2	6.2	2.1	1.9	2.2	2.3	2.3
8. Produit intérieur brut aux prix du marché	2.0	2.0	1.7	2.0	2.0	1.8	1.9	2.0	2.0

(/) Taux de croissance

(//) Taux de croissance moyens

TABLEAU 12 - CONTRIBUTIONS A LA CROISSANCE DU DEFLATEUR DE LA DEMANDE FINALE

(changements en pour cent)

	2010 [^] 2005	2016 [^] 2011	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
1. Coûts intérieurs unitaires (a+b+c)	1.1	1.1	1.0	1.1	1.1	1.0	1.0	1.1	1.0
a. Coûts du travail	0.7	0.6	-0.1	0.6	0.5	0.6	0.7	0.7	0.7
b. Taxes indirectes nettes	0.0	0.1	0.2	0.2	0.1	0.0	0.1	0.1	0.1
c. Excédent brut d'exploitation	0.4	0.3	0.9	0.3	0.5	0.3	0.3	0.3	0.3
2. Prix à l'importation	1.0	1.2	2.5	2.7	0.9	0.8	1.0	1.0	1.0
3. Déflateur de la demande finale (1+2)	2.1	2.3	3.5	3.8	2.0	1.8	2.0	2.1	2.1

(^) Moyennes de période

TABLEAU 13 - REVENU DISPONIBLE, EPARGNE ET CAPACITE OU BESOIN DE FINANCEMENT: ESTIMATIONS A PRIX COURANTS

(en millions d'euros)

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
1. Revenu intérieur brut aux prix du marché	339162	352069	367138	382813	398070	415117	433176	450695
Solde des revenus primaires du/vers le reste du monde	3100	3256	3396	3541	3682	3839	4006	4168
2. Revenu national brut	342261	355325	370533	386354	401751	418957	437182	454863
Consommation de capital fixe	58356	59960	62470	64906	67398	70128	73019	76074
3. Revenu national net	283905	295365	308063	321447	334353	348828	364163	378790
Solde des transferts courants en provenance du/vers le reste du monde	-5546	-5664	-5680	-5961	-6336	-6614	-6892	-7171
4. Revenu national net disponible	278359	289701	302383	315486	328017	342215	357271	371618
Consommation finale nationale	261469	270205	283028	294256	305401	317434	329963	342798
5. Epargne nationale nette	16889	19496	19356	21230	22616	24781	27309	28820
Formation brute de capital fixe	71899	71115	74796	78701	81214	84541	88482	92008
Variation des stocks	-3498	-784	1107	1140	1211	1250	1306	1129
Solde des opérations de capital avec le reste du monde	-1253	-1136	-1255	-1364	-1412	-1462	-1518	-1577
6. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement de la nation	5591	7990	4667	4930	6178	7657	9022	10179

TABLEAU 14 - DISTRIBUTION DU REVENU NATIONAL

(en millions d'euros)

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Particuliers (*)								
1. Revenu primaire	256465	262580	274174	285433	296736	309986	323935	337756
. Rémunérations des salariés	184189	187376	195644	203602	212363	222554	233481	244224
. Excédent brut d'exploitation	44462	45891	47456	49270	51091	53062	55128	57106
. Revenus de la propriété	27814	29313	31074	32560	33282	34369	35326	36426
2. Transferts courants nets	-41239	-42559	-44985	-46889	-49441	-52584	-56175	-59533
. Prestations moins cotisations sociales	-1780	-710	-1099	-820	-895	-1174	-1599	-1872
. Impôts courants	-42626	-45110	-47410	-49661	-52162	-55111	-58364	-61537
. Transferts divers	3167	3261	3525	3593	3616	3701	3788	3875
3. Revenu disponible	215226	220021	229189	238544	247295	257401	267760	278223
Sociétés								
1. Revenu primaire	55231	59543	60866	64788	68542	71962	75546	78699
2. Transferts courants nets	-6514	-8022	-8545	-7994	-8587	-8825	-9121	-9475
3. Revenu disponible	48717	51521	52321	56793	59955	63137	66425	69223
Administrations publiques								
1. Revenu primaire	30568	33205	35496	36135	36476	37012	37703	38411
2. Transferts courants nets	42207	44918	47851	48924	51694	54796	58407	61839
3. Revenu disponible	72776	78123	83347	85059	88170	91808	96110	100250
Reste du monde								
1. Revenu disponible	5546	5664	5680	5961	6336	6614	6892	7171
Revenu national brut	342261	355325	370533	386354	401751	418957	437182	454863

(*) Ménages et ISBL au service des ménages

TABLEAU 15 - DISTRIBUTION DU REVENU NATIONAL

(pour cent du revenu national brut)

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Particuliers (*)								
1. Revenu primaire	74.9	73.9	74.0	73.9	73.9	74.0	74.1	74.3
. Rémunérations des salariés	53.8	52.7	52.8	52.7	52.9	53.1	53.4	53.7
. Excédent brut d'exploitation	13.0	12.9	12.8	12.8	12.7	12.7	12.6	12.6
. Revenus de la propriété	8.1	8.2	8.4	8.4	8.3	8.2	8.1	8.0
2. Transferts courants nets	-12.0	-12.0	-12.1	-12.1	-12.3	-12.6	-12.8	-13.1
. Prestations moins cotisations sociales	-0.5	-0.2	-0.3	-0.2	-0.2	-0.3	-0.4	-0.4
. Impôts courants	-12.5	-12.7	-12.8	-12.9	-13.0	-13.2	-13.4	-13.5
. Transferts divers	0.9	0.9	1.0	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9
3. Revenu disponible	62.9	61.9	61.9	61.7	61.6	61.4	61.2	61.2
Sociétés								
1. Revenu primaire	16.1	16.8	16.4	16.8	17.1	17.2	17.3	17.3
2. Transferts courants nets	-1.9	-2.3	-2.3	-2.1	-2.1	-2.1	-2.1	-2.1
3. Revenu disponible	14.2	14.5	14.1	14.7	14.9	15.1	15.2	15.2
Administrations publiques								
1. Revenu primaire	8.9	9.3	9.6	9.4	9.1	8.8	8.6	8.4
2. Transferts courants nets	12.3	12.6	12.9	12.7	12.9	13.1	13.4	13.6
3. Revenu disponible	21.3	22.0	22.5	22.0	21.9	21.9	22.0	22.0
Reste du monde								
1. Revenu disponible	1.6	1.6	1.5	1.5	1.6	1.6	1.6	1.6
Revenu national brut	100.0							

(*) Ménages et ISBL au service des ménages

TABLEAU 16 - FACTEURS DE PRODUCTION ET COÛTS DE PRODUCTION

(taux de croissance)

	2010 [^] 2005	2016 [^] 2011	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
1. Production des branches d'activité marchande	1.3	2.8	2.7	2.0	2.8	2.9	3.2	3.3	2.8
2. Productivité par tête									
a. Branches d'activité marchande	0.2	1.1	1.2	1.1	1.0	1.0	1.2	1.3	1.0
b. Industries manufacturières	1.4	3.5	7.9	3.6	4.3	3.4	3.4	3.6	3.0
c. Services marchands	-0.1	0.7	0.0	0.5	0.4	0.6	0.8	0.9	0.7
3. Salaire brut nominal par tête									
a. Branches d'activité marchande	2.2	3.4	0.9	3.3	2.9	3.1	3.7	3.9	3.5
b. Industries manufacturières	2.2	4.0	3.7	4.6	4.0	3.6	4.1	4.2	3.9
c. Services marchands	2.3	3.4	0.3	3.1	2.8	3.1	3.7	3.9	3.5
4. Salaire brut réel par tête									
a. Branches d'activité marchande	-0.1	1.2	-1.4	0.0	0.9	1.2	1.6	1.8	1.4
b. Industries manufacturières	-0.1	1.8	1.4	1.2	1.9	1.6	2.0	2.1	1.9
c. Services marchands	0.0	1.1	-2.0	-0.2	0.8	1.2	1.7	1.8	1.5
5. Productivité horaire									
a. Branches d'activité marchande	0.5	1.1	1.0	0.7	0.9	1.1	1.4	1.4	1.2
b. Industries manufacturières	1.8	3.1	5.4	2.2	3.4	3.2	3.3	3.5	3.0
c. Services marchands	0.1	0.7	0.2	0.4	0.4	0.7	1.0	1.1	0.9
6. Coût salarial horaire nominal									
a. Branches d'activité marchande	2.6	3.4	0.7	2.8	2.7	3.2	3.8	4.1	3.7
b. Industries manufacturières	3.1	3.5	1.4	2.8	2.9	3.3	4.0	4.2	4.0
c. Services marchands	2.6	3.5	0.4	3.0	2.8	3.3	3.9	4.1	3.7
7. Coût salarial horaire réel									
a. Branches d'activité marchande	0.4	1.1	-1.6	-0.5	0.7	1.2	1.8	1.9	1.6
b. Industries manufacturières	0.8	1.3	-0.9	-0.5	0.9	1.3	1.9	2.1	1.9
c. Services marchands	0.4	1.2	-1.9	-0.3	0.7	1.3	1.9	2.0	1.7
8. Coût salarial unitaire réel dans les branches d'activité marchande									
	0.2	0.3	-2.0	0.0	-0.2	0.3	0.5	0.5	0.5
9. Taux d'intérêt à long terme									
	3.9	4.8	3.4	4.4	4.6	4.8	4.9	4.9	4.9
10. Taux d'excédent brut (*) (en pour cent)									
	48.1	48.0	48.7	48.5	48.4	48.2	47.9	47.7	47.4
11. Taux de rentabilité brute du capital (*) (en pour cent)									
	28.0	30.0	28.6	28.9	29.4	29.8	30.2	30.6	30.9
12. Quantité totale de travail effectivement prestée dans les ind. manufacturières et l'énergie									
	-0.4	0.4	2.4	1.3	0.9	0.3	0.0	0.0	-0.0

(*) Pour les branches d'activité marchande non compris l'agriculture, excédent brut d'exploitation divisé par la valeur ajoutée aux prix de base (pour le taux d'excédent) ou divisé par le stock de capital valorisé au coût de remplacement (pour le taux de rentabilité).

(^) Moyennes de période

TABLEAU 17 - POPULATION ACTIVE, EMPLOI ET CHOMAGE

(moyennes annuelles)	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
1. Population totale								
. Niveau en milliers	10796.7	10884.1	10972.8	11062.4	11151.9	11240.5	11327.2	11411.6
. Variation en milliers	87.4	87.4	88.7	89.5	89.5	88.6	86.7	84.4
2. Population d'âge actif								
. Niveau en milliers	7124.5	7171.0	7209.7	7240.9	7271.7	7301.1	7330.4	7358.1
. Variation en milliers	51.5	46.5	38.7	31.2	30.7	29.5	29.2	27.7
3. Population active, définition BFP								
. Niveau en milliers	5162.3	5199.1	5234.3	5276.5	5319.3	5358.9	5393.4	5423.0
. Variation en milliers	30.2	36.8	35.2	42.1	42.8	39.6	34.5	29.6
4. Taux d'activité	72.5	72.5	72.6	72.9	73.2	73.4	73.6	73.7
5. Emploi intérieur								
Total								
. Niveau en milliers	4438.0	4466.7	4509.6	4554.7	4603.7	4654.3	4702.2	4748.3
. Variation en milliers	-15.9	28.6	43.0	45.0	49.1	50.6	47.9	46.1
Salariés								
. Niveau en milliers	2889.1	2910.2	2944.4	2978.9	3018.2	3059.3	3099.1	3137.7
. Variation en milliers	-30.5	21.1	34.2	34.5	39.3	41.1	39.8	38.7
Indépendants								
. Niveau en milliers	721.2	725.8	731.1	736.8	740.6	743.4	744.8	745.6
. Variation en milliers	5.6	4.6	5.3	5.7	3.8	2.8	1.4	0.8
Administrations publiques								
. Niveau en milliers	827.8	830.7	834.1	838.9	844.9	851.6	858.4	865.0
. Variation en milliers	9.0	2.9	3.5	4.8	6.0	6.7	6.8	6.6
6. Taux d'emploi	63.4	63.4	63.6	64.0	64.4	64.8	65.2	65.6
7. Chômage (administratif)								
. Définition BFP								
. Niveau en milliers	645.7	653.7	646.0	643.1	636.8	625.9	612.4	596.0
. Variation en milliers	45.0	8.0	-7.7	-2.9	-6.3	-11.0	-13.4	-16.4
. Taux de chômage	12.5	12.6	12.3	12.2	12.0	11.7	11.4	11.0
. Demandeurs d'emploi								
. Niveau en milliers	550.9	564.5	559.8	558.9	553.7	543.1	530.2	514.1
. Variation en milliers	51.1	13.6	-4.8	-0.9	-5.2	-10.6	-12.9	-16.1
8. Quantité de travail en volume (taux de croissance)	-1.8	0.8	1.3	1.1	1.0	1.0	0.9	0.9

TABLEAU 18 - EXPORTATIONS ET IMPORTATIONS A PRIX COURANTS

(en millions d'euros)	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
1. Exportations	247464	284457	310582	331171	353116	378627	406547	434431
a. Biens non énergétiques	173539	201147	217096	232750	249368	268424	289126	309433
b. Services	52961	57334	60943	64510	68612	73433	78869	84605
c. Energie	14641	19364	25482	26465	27334	28612	30025	31494
d. Consommation finale des ménages non résidents sur le territoire	6322	6611	7062	7445	7802	8159	8527	8898
2. Importations	238173	272923	302376	322456	342871	366733	393122	419672
a. Biens non énergétiques	159139	180315	195230	210532	225708	243155	262217	281073
b. Services	42133	46909	50107	53090	56245	59727	63854	68242
c. Energie	28619	37219	48175	49487	51145	53623	56375	59209
d. Consommation finale des ménages résidents à l'étranger	8281	8480	8864	9346	9773	10228	10676	11147
3. Balance des exportations et des importations	9292	11534	8207	8715	10244	11893	13425	14759
a. Biens non énergétiques	14400	20833	21866	22218	23660	25269	26909	28360
b. Services	10828	10425	10836	11420	12366	13705	15015	16363
c. Energie	-13978	-17855	-22693	-23022	-23811	-25012	-26350	-27716
d. Autres	-1959	-1868	-1803	-1901	-1971	-2069	-2149	-2248
4. Revenus de facteurs								
a. Reçus du reste du monde								
1. Revenus du travail	7070	7203	7464	7694	7951	8257	8591	8909
2. Autres	43250	44171	45643	46574	47481	48441	49443	50453
b. Payés au reste du monde								
1. Revenus du travail	2157	2221	2312	2388	2470	2568	2673	2774
2. Autres	44274	44959	46341	47157	47977	48847	49757	50669
5. Exportations nettes (3+4)	13181	15729	12660	13438	15230	17177	19028	20678
6. Autres transferts courants	-6336	-6603	-6738	-7143	-7640	-8058	-8489	-8922
7. Balance des opérations courantes	6845	9126	5922	6295	7590	9119	10540	11756

TABLEAU 19 - BALANCE D'INVESTISSEMENT ET D'ÉPARGNE

(en millions d'euros)

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
1. Ressources	73992	78320	80571	84773	88603	93448	98811	103317
a. Epargne brute	75246	79457	81826	86137	90016	94910	100329	104894
1. Sociétés	46309	49224	49984	54447	57586	60710	63929	66680
2. Ménages	38987	36981	36894	38803	40099	42096	43953	45624
3. Administrations publiques	-10912	-7494	-5848	-7856	-8364	-8537	-8134	-7925
4. ISBL	862	746	796	743	695	642	581	516
b. Transferts nets de capitaux	-1253	-1136	-1255	-1364	-1412	-1462	-1518	-1577
2. Emplois	68401	70330	75903	79842	82425	85790	89788	93138
a. Formation brute de capital	68401	70330	75903	79842	82425	85790	89788	93138
1. Sociétés	40509	43112	47099	49381	52053	54719	57474	59665
2. Ménages	21525	20970	21800	22814	23484	24263	25150	26014
3. Administrations publiques	5986	5878	6619	7244	6472	6380	6720	6999
4. ISBL	380	371	385	403	415	429	444	459
3. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement	5591	7990	4668	4931	6178	7658	9023	10179

TABLEAU 20 - BALANCE D'INVESTISSEMENT ET D'ÉPARGNE

(pourcentages du PIB)

	2010 [^] 2005	2016 [^] 2011	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
1. Ressources	24.3	22.4	22.2	21.9	22.1	22.3	22.5	22.8	22.9
a. Epargne brute	24.6	22.8	22.6	22.3	22.5	22.6	22.9	23.2	23.3
1. Sociétés	14.2	14.4	14.0	13.6	14.2	14.5	14.6	14.8	14.8
2. Ménages	10.2	10.1	10.5	10.0	10.1	10.1	10.1	10.1	10.1
3. Administrations publiques	0.1	-1.9	-2.1	-1.6	-2.1	-2.1	-2.1	-1.9	-1.8
4. ISBL	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.1	0.1
b. Transferts nets de capitaux	-0.3	-0.4	-0.3	-0.3	-0.4	-0.4	-0.4	-0.4	-0.3
2. Emplois	21.9	20.7	20.0	20.7	20.9	20.7	20.7	20.7	20.7
a. Formation brute de capital	21.9	20.7	20.0	20.7	20.9	20.7	20.7	20.7	20.7
1. Sociétés	13.7	13.1	12.2	12.8	12.9	13.1	13.2	13.3	13.2
2. Ménages	6.3	5.9	6.0	5.9	6.0	5.9	5.8	5.8	5.8
3. Administrations publiques	1.7	1.7	1.7	1.8	1.9	1.6	1.5	1.6	1.6
4. ISBL	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
3. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement	2.4	1.7	2.3	1.3	1.3	1.6	1.8	2.1	2.3

(^) Moyennes de période

TABLEAU 21 - TAUX D'INTERET

	2010 [^] 2005	2016 [^] 2011	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
1. Taux d'intérêt à court terme (3 mois)									
Nominal	2.3	2.2	0.4	1.2	2.2	2.3	2.5	2.6	2.7
Réel	-0.0	-0.0	-1.9	-2.1	0.1	0.3	0.5	0.5	0.6
2. Taux d'intérêt à long terme (10 ans)									
Nominal	3.9	4.8	3.4	4.4	4.6	4.8	4.9	4.9	4.9
Réel	1.6	2.5	1.1	1.0	2.6	2.9	2.9	2.9	2.9
3. Taux hypothécaire									
Nominal	4.0	4.3	2.9	3.9	4.1	4.3	4.4	4.4	4.4
Réel	1.7	2.0	0.6	0.5	2.1	2.4	2.4	2.4	2.4
Pour mémoire:									
Taux d'intérêt à court terme zone euro (3 mois)	2.7	2.6	0.8	1.6	2.5	2.6	2.8	2.9	3.0
Taux d'intérêt à long terme zone euro (10 ans)	3.8	4.6	3.3	4.2	4.5	4.6	4.7	4.7	4.8

(^) Moyennes de période

7.3. Comptes sectoriels

TABLEAU 22 - SYNTHÈSE DES OPÉRATIONS DES GRANDS SECTEURS

(pourcentages du PIB)

	2010 [^] 2005	2016 [^] 2011	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
1. Particuliers (*)									
a. Revenu disponible	61.4	62.1	62.5	62.4	62.3	62.1	62.0	61.8	61.7
b. Variation des rés. math. de retraite	0.7	0.6	0.7	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6
c. Consommation	51.8	52.4	52.4	52.8	52.6	52.5	52.3	52.1	52.1
d. Epargne brute	10.3	10.3	10.7	10.3	10.3	10.2	10.3	10.3	10.2
e. Transferts en capital	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3	-0.4
f. Formation brute de capital	6.5	6.0	6.1	6.0	6.1	6.0	5.9	5.9	5.9
g. Capacité nette de financement	3.6	4.0	4.4	3.9	4.0	3.9	4.0	4.0	4.0
2. Sociétés									
a. Revenu disponible	14.9	15.0	14.6	14.3	14.8	15.1	15.2	15.3	15.4
b. Variation des rés. math. de retraite	0.7	0.6	0.7	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6
c. Epargne brute	14.2	14.4	14.0	13.6	14.2	14.5	14.6	14.8	14.8
d. Transferts en capital	0.9	0.4	0.4	0.5	0.5	0.5	0.4	0.4	0.4
e. Formation brute de capital	13.7	13.1	12.2	12.8	12.9	13.1	13.2	13.3	13.2
f. Capacité nette de financement	1.3	1.8	2.1	1.3	1.8	1.9	1.9	1.9	2.0
3. Administrations publiques									
a. Revenu disponible	23.4	22.2	22.2	22.7	22.2	22.1	22.1	22.2	22.2
b. Consommation	23.3	24.2	24.3	24.3	24.3	24.2	24.2	24.1	24.0
c. Epargne brute	0.1	-1.9	-2.1	-1.6	-2.1	-2.1	-2.1	-1.9	-1.8
d. Transferts en capital	-0.9	-0.5	-0.4	-0.5	-0.6	-0.5	-0.5	-0.4	-0.4
e. Formation brute de capital	1.7	1.7	1.7	1.8	1.9	1.6	1.5	1.6	1.6
f. Capacité de financement	-2.4	-4.0	-4.2	-3.9	-4.5	-4.2	-4.1	-3.9	-3.7
4. Ensemble des secteurs intérieurs									
a. Epargne nationale brute	24.6	22.8	22.6	22.3	22.5	22.6	22.9	23.2	23.3
b. Formation brute de capital	21.9	20.7	20.0	20.7	20.9	20.7	20.7	20.7	20.7
c. Transferts en capital	-0.3	-0.4	-0.3	-0.3	-0.4	-0.4	-0.4	-0.4	-0.3
d. Capacité nette de financement	2.4	1.7	2.3	1.3	1.3	1.6	1.8	2.1	2.3
(*) Ménages et ISBL au service des ménages									
(^) Moyennes de période									

TABLEAU 23 - COMPTE DES MENAGES

(en millions d'euros)

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
I. Opérations courantes								
a. Ressources	313430	321332	334934	348779	362697	378817	395776	412700
1. Excédent net d'exploitation	8782	8588	8696	8883	9078	9342	9598	9749
2. Revenu mixte	23498	24505	25378	26312	27240	28222	29262	30285
3. Rémunération des salariés	184189	187376	195644	203602	212363	222554	233481	244224
. Salaires et traitements bruts	136654	138853	144983	150784	157111	164536	172509	180297
. Cotisations sociales effectives à la charge des employeurs	36253	36863	38668	40367	42249	44425	46741	49019
. Cotisations sociales imputées à la charge des employeurs	11282	11660	11993	12451	13003	13593	14232	14907
4. Revenus nets de la propriété	27763	29261	31019	32502	33223	34309	35266	36364
. Intérêts	7523	7702	8125	8625	8645	8909	8975	9026
. Revenus distribués des sociétés	12530	13836	14784	15489	15925	16392	16897	17436
. Autres	7711	7724	8110	8388	8653	9007	9394	9902
5. Prestations sociales	67933	70374	72907	76205	79579	83146	86888	90782
6. Autres transferts courants nets	-1147	-1073	-1052	-1076	-1160	-1188	-1219	-1252
7. Autres (*)	2412	2300	2341	2350	2374	2432	2500	2548
b. Emplois	286122	296622	310854	323443	336722	351528	367355	383368
1. Impôts courants sur le revenu, le patrimoine	42597	45077	47376	49626	52125	55073	58324	61495
2. Cotisations sociales, dont:	69713	71084	74006	77025	80474	84320	88488	92654
. Cotisations sociales effectives	58431	59424	62013	64574	67471	70727	74256	77747
. Cotisations sociales imputées	11282	11660	11993	12451	13003	13593	14232	14907
3. Dépenses de consommation finale	173812	180460	189471	196792	204124	212135	220543	229218
c. Epargne nette	27308	24710	24080	25336	25974	27289	28421	29333
II. Opérations en capital								
a. Ressources	1434	1166	1232	1242	1250	1260	1269	1279
1. Transfert en capital à recevoir	1434	1166	1232	1242	1250	1260	1269	1279
b. Emplois	11837	10948	11359	11840	11971	12200	12504	12747
1. Formation brute de capital fixe	21623	21067	21898	22911	23582	24360	25248	26111
2. Consommation de capital fixe (-)	11680	12270	12814	13467	14124	14807	15532	16291
3. Impôts en capital	2234	2490	2613	2734	2852	2985	3126	3264
4. Variation des stocks	-98	-98	-98	-98	-98	-98	-98	-98
5. Acquisitions moins cessions d'objets de valeur	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1
6. Acquisitions moins cessions de terrains, et autres	-536	-536	-536	-536	-536	-536	-536	-536
7. Autres transferts en capital à payer	295	297	297	297	297	297	297	298
III. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement	16904	14928	13954	14737	15254	16349	17187	17865
p.m. Revenu disponible net	198707	202870	211210	219777	227725	236992	246464	256003

(*) dont ajustement pour variation des droits des ménages sur les fonds de pension.

TABLEAU 24 - REVENU DISPONIBLE DES MENAGES

(en millions d'euros)

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
I. Revenu primaire brut								
1. Excédent brut d'exploitation	20462	20858	21510	22351	23202	24149	25130	26040
2. Revenu mixte brut	23498	24505	25378	26312	27240	28222	29262	30285
3. Salaires et traitements	184189	187376	195644	203602	212363	222554	233481	244224
. Secteur privé	135987	138255	144504	150576	157546	165754	174634	183305
. Entreprises	130871	133014	138971	144771	151435	159292	167786	176083
. Ménages	2302	2338	2446	2545	2655	2785	2931	3066
. ISBL	2814	2903	3087	3260	3456	3677	3918	4156
. Administrations publiques	43288	44139	45989	47719	49337	51110	52929	54783
. Travailleurs frontaliers	4914	4983	5151	5307	5481	5689	5918	6135
4. Revenus nets de la propriété	27763	29261	31019	32502	33223	34309	35266	36364
. Intérêts	7523	7702	8125	8625	8645	8909	8975	9026
. Dividendes et assimilés	12530	13836	14784	15489	15925	16392	16897	17436
. Autres	7711	7724	8110	8388	8653	9007	9394	9902
Total (1 à 4)	255912	262001	273551	284767	296028	309234	323139	336913
II. Cotisations de sécurité sociale et taxes								
1. Cotisations sociales des employeurs	47427	48420	50556	52711	55142	57904	60854	63804
2. Cotisations sociales des salariés	16657	16860	17591	18337	19125	20024	20979	21923
3. Cotisations sociales des indépendants	3367	3471	3422	3440	3565	3632	3766	3906
4. Impôts sur les revenus de remplacement	1130	1188	1254	1319	1385	1455	1532	1614
5. Impôts des non-résidents	1132	1145	1182	1217	1257	1305	1357	1407
Total (1 à 5)	69713	71084	74006	77025	80474	84320	88488	92654
6. Impôts courants sur le revenu, le patrimoine	42597	45077	47376	49626	52125	55073	58324	61495
Total (1 à 6)	112311	116161	121383	126651	132598	139393	146812	154149
III. Transferts aux ménages								
1. Sécurité sociale	67933	70374	72907	76205	79579	83146	86888	90782
2. Autres transferts nets	-1147	-1073	-1052	-1076	-1160	-1188	-1219	-1252
Total (1+2)	66786	69301	71855	75128	78419	81958	85669	89530
IV. Revenu disponible	210387	215141	224024	233244	241849	251799	261996	272294

TABLEAU 25 - REVENU DISPONIBLE DES MENAGES EN VOLUME

(taux de croissance en pour cent)

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
I. Revenu primaire brut								
1. Excédent brut d'exploitation	-2.7	-0.4	-0.2	1.8	1.8	2.0	2.0	1.6
2. Revenu mixte brut	-2.4	1.9	0.2	1.6	1.6	1.6	1.6	1.4
3. Salaires et traitements	1.8	-0.6	1.1	2.0	2.3	2.7	2.8	2.5
. Secteur privé	0.9	-0.7	1.2	2.1	2.6	3.1	3.2	2.9
. Entreprises	0.8	-0.7	1.1	2.1	2.6	3.1	3.2	2.8
. Ménages	1.3	-0.8	1.3	2.0	2.3	2.9	3.1	2.5
. ISBL	5.8	0.8	2.9	3.5	4.0	4.3	4.4	4.0
. Administrations publiques	4.5	-0.4	0.8	1.7	1.4	1.5	1.5	1.4
. Travailleurs frontaliers	3.1	-0.9	0.1	1.0	1.3	1.8	1.9	1.6
4. Revenus nets de la propriété	-13.2	3.0	2.6	2.7	0.3	1.2	0.7	1.1
. Intérêts	-24.3	0.0	2.1	4.0	-1.7	1.0	-1.3	-1.4
. Dividendes et assimilés	-9.6	7.9	3.4	2.7	0.9	0.9	1.0	1.1
. Autres	-5.9	-2.1	1.6	1.4	1.2	2.0	2.2	3.3
Total (1 à 4)	-0.8	0.0	1.0	2.0	2.0	2.4	2.4	2.2
II. Cotisations de sécurité sociale et taxes								
1. Cotisations sociales des employeurs	3.3	-0.3	1.1	2.2	2.6	2.9	3.0	2.8
2. Cotisations sociales des salariés	0.9	-1.1	1.0	2.2	2.3	2.6	2.7	2.4
3. Cotisations sociales des indépendants	6.0	0.7	-4.6	-1.5	1.7	-0.1	1.6	1.6
4. Impôts sur les revenus de remplacement	3.1	2.8	2.1	3.1	3.0	3.0	3.1	3.3
5. Impôts des non-résidents	0.3	-1.2	-0.0	0.9	1.3	1.7	1.9	1.6
Total (1 à 5)	2.8	-0.4	0.8	2.0	2.5	2.7	2.8	2.6
6. Impôts courants sur le revenu, le patrimoine	-4.8	3.4	1.7	2.7	3.0	3.6	3.8	3.3
Total (1 à 6)	-0.2	1.0	1.1	2.3	2.7	3.0	3.2	2.9
III. Transferts aux ménages								
1. Sécurité sociale	7.7	1.2	0.3	2.4	2.4	2.4	2.4	2.4
2. Autres transferts nets	-2.9	-8.6	-5.1	0.3	5.7	0.4	0.5	0.6
Total (1+2)	7.9	1.4	0.3	2.5	2.4	2.4	2.4	2.4
IV. Revenu disponible	1.4	-0.1	0.8	2.0	1.7	2.1	1.9	1.9

TABLEAU 26 - COMPTE DES ISBL AU SERVICE DES MENAGES

(en millions d'euros)

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
I. Opérations courantes								
a. Ressources	4515	4535	4780	4877	4985	5103	5225	5349
1. Excédent net d'exploitation	0	-0	0	-0	-0	-0	-0	-0
2. Cotisations sociales	150	149	149	149	151	154	157	160
3. Revenus nets de la propriété	51	52	55	58	59	60	61	61
. Intérêts	50	51	53	57	57	59	59	59
. Autres	2	2	2	2	2	2	2	2
4. Autres transferts courants nets	4314	4334	4576	4669	4776	4889	5007	5127
b. Emplois	4155	4316	4552	4741	4939	5153	5380	5615
1. Impôts courants sur le revenu, le patrimoine	28	33	34	35	37	38	40	42
2. Prestations sociales	150	149	149	149	151	154	157	160
3. Dépenses de consommation finale	3977	4134	4369	4556	4751	4961	5184	5413
c. Epargne nette	360	219	229	136	46	-50	-155	-266
II. Opérations en capital								
a. Ressources	115	116	125	127	128	130	132	133
1. Transferts en capital à recevoir	115	116	125	127	128	130	132	133
b. Emplois	-122	-156	-182	-205	-234	-263	-292	-322
1. Formation brute de capital fixe	380	371	385	403	415	429	444	459
2. Consommation de capital fixe (-)	502	527	568	608	648	691	736	782
III. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement	596	492	536	467	409	343	268	190

TABLEAU 27 - COMPTE DES ENTREPRISES

(compte consolidé, en millions d'euros)

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
I. Opérations courantes								
a. Ressources	26382	30019	29716	32258	34246	36181	38240	39781
1. Excédent net d'exploitation	33359	38855	40269	42919	44798	46513	48163	49381
2. Cotisations sociales	11501	11697	11801	12051	12450	12899	13420	13969
. Cotisations effectives à charge des employeurs	6467	6511	6755	6976	7228	7523	7841	8154
. Cotisations à charge des salariés	1888	1933	1994	2054	2119	2184	2252	2323
. Cotisations sociales imputées	3146	3253	3053	3021	3104	3191	3328	3492
3. Revenus nets de la propriété	-18643	-20682	-22505	-22855	-22654	-22828	-22886	-23068
. Intérêts	12554	13927	15155	15391	15255	15373	15411	15534
. Dividendes et autres revenus	-31197	-34610	-37660	-38246	-37910	-38201	-38297	-38602
4. Autres transferts courants nets	165	149	150	142	-348	-402	-458	-501
b. Emplois	20589	22164	22834	22534	23059	23749	24579	25487
1. Impôt sur le revenu et le patrimoine	9087	10114	11035	10489	10618	10865	11179	11541
2. Prestations sociales	9093	9754	9462	9699	10072	10457	10905	11403
3. Autres (*)	2408	2296	2337	2346	2369	2428	2495	2544
c. Epargne nette	5794	7855	6882	9724	11187	12432	13661	14294
II. Opérations en capital								
a. Ressources	4917	3772	4257	4252	4217	4248	4225	4206
1. Transferts en capital à recevoir	4917	3772	4257	4252	4217	4248	4225	4206
b. Emplois	2360	4234	6545	7028	8035	8823	9588	9664
1. Formation brute de capital fixe	43920	43809	45905	48154	50756	53383	56081	58449
2. Consommation de capital fixe (-)	40515	41370	43102	44724	46399	48278	50269	52386
3. Acquisitions moins cessions d'actifs non financiers non produits	1380	1530	1591	1414	1422	1422	1422	1422
4. Variation des stocks	-3411	-698	1193	1227	1298	1337	1393	1216
5. Acquisitions moins cessions d'objets de valeur	1	1	1	1	1	1	1	1
6. Autres transferts en capital à payer	986	961	955	956	957	958	960	961
III. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement	8350	7393	4594	6947	7369	7856	8297	8836

(*) Ajustement pour variation des droits des ménages sur les fonds de pension.

TABLEAU 28 - COMPTE DU RESTE DU MONDE

(en millions d'euros)

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
I. Opérations courantes								
a. Ressources	249910	284805	314470	334996	355988	380371	407306	434396
1. Importations de biens et services	238173	272923	302376	322456	342871	366733	393122	419672
2. Rémunération des salariés	2157	2221	2312	2388	2470	2568	2673	2774
3. Impôts indirects (à la prod. et à l'import.)	1551	1700	1819	1943	2064	2205	2358	2511
4. Revenus nets de la propriété	1024	788	698	583	495	406	314	217
5. Autres transferts courants nets	4471	4562	4539	4781	5113	5339	5561	5785
6. Cotisations sociales	1790	1824	1890	1948	2013	2090	2175	2255
7. Prestations sociales autres que transferts en nature	744	789	836	897	960	1029	1103	1182
b. Emplois	256755	293931	320392	341291	363578	389490	417846	446152
1. Exportations de biens et services	247464	284457	310582	331171	353116	378627	406547	434431
2. Rémunération des salariés	7070	7203	7464	7694	7951	8257	8591	8909
3. Subventions (d'exploit. et à l'import.)	761	761	761	761	761	761	761	761
4. Impôts courants sur le revenu, le patrimoine	131	124	130	135	140	146	153	159
5. Cotisations sociales	719	741	771	796	824	856	892	925
6. Prestations sociales autres que transferts en nature	609	646	684	734	786	842	903	968
c. Solde des opérations courantes	-6845	-9126	-5922	-6295	-7590	-9119	-10540	-11756
1. Opérations sur biens et services	-9292	-11534	-8207	-8715	-10244	-11893	-13425	-14759
2. Rémunération nette des salariés	-4914	-4983	-5151	-5307	-5481	-5689	-5918	-6135
3. Revenus nets de la propriété	1024	788	698	583	495	406	314	217
4. Impôts, nets de subventions	659	815	928	1048	1163	1297	1444	1591
5. Autres transferts courants nets	5677	5788	5810	6096	6476	6760	7044	7330
II. Opérations en capital	1253	1136	1255	1364	1412	1462	1518	1577
1. Transferts nets en capital	386	269	387	497	545	594	650	709
2. Acquisitions moins cessions d'actifs	868	868	868	868	868	868	868	868
III. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement	-5591	-7990	-4667	-4930	-6178	-7657	-9022	-10179

7.4. Finances publiques

TABLEAU 29 - COMPTE DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

(en millions d'euros)

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
1. Recettes	163260	172267	182363	188756	196541	205202	214666	224095
A. Fiscales et parafiscales	145359	152890	160974	166744	173365	181114	189670	198184
1. Fiscales	96354	102992	108827	112350	116429	121328	126789	132244
a. Impôts directs	51550	55050	58270	59967	62589	65776	69334	72860
Ménages	42293	44768	47060	49297	51782	54716	57952	61107
Sociétés	9087	10114	11035	10489	10618	10865	11179	11541
Autres	170	168	174	181	188	196	204	212
b. Impôts indirects	42569	45453	47945	49649	50989	52567	54328	56120
c. Impôts en capital	2234	2490	2613	2734	2852	2985	3126	3264
2. Cotisations de sécurité sociale	49006	49898	52147	54394	56936	59786	62881	65939
B. Autres recettes des autres secteurs	9940	11146	12621	12756	13453	13867	14278	14688
1. Revenus de la propriété	2361	3017	3772	3861	3989	4120	4197	4274
2. Transferts courants reçus	1283	1232	1323	1353	1721	1785	1852	1911
3. Transferts en capital reçus	185	192	152	153	155	156	158	160
4. Ventes courantes de biens et services	6110	6705	7375	7388	7588	7806	8071	8344
C. Cotisations imputées	7961	8231	8768	9257	9723	10222	10718	11223
2. Dépenses	183519	187090	196779	205977	213393	222093	231395	240806
A. Dépenses primaires	170965	174657	183743	191830	198284	206029	214446	222960
a. Courantes	159199	164647	172410	179578	186788	194535	202566	210750
1. Rémunérations des salariés	43288	44139	45989	47719	49337	51110	52929	54783
2. Cons. intermédiaire et impôts	13383	13971	14344	14752	15127	15525	15942	16368
3. Subventions aux entreprises	7506	8665	9212	9378	9661	10007	10400	10798
4. Prestations sociales	86234	88972	93637	98182	102897	107819	112917	118111
- Prestations sociales en espèces	58800	60588	63424	66496	69505	72696	75997	79401
- Prestations sociales en nature	27434	28384	30214	31686	33392	35123	36920	38710
5. Transferts aux ménages et ISBL	4510	4643	4904	4992	5035	5141	5250	5359
6. Transferts aux entreprises	189	190	190	190	190	190	190	190
7. Contribution RNB	2990	2854	2896	3062	3162	3308	3446	3589
8. Autres transferts au reste du monde	1100	1214	1238	1304	1380	1434	1492	1551
b. En capital	11766	10010	11333	12252	11495	11495	11880	12211
1. Formation brute de capital fixe	5976	5867	6608	7233	6461	6369	6709	6988
2. Autr.acquis. nettes actifs non financiers	35	-115	-176	1	-7	-7	-7	-7
3. Transferts aux ménages et ISBL	801	533	609	620	630	641	653	664
4. Transferts aux entreprises	4413	3247	3743	3732	3700	3729	3707	3687
5. Transferts au reste du monde	540	477	550	666	711	762	818	878
B. Charges d'intérêt	12554	12433	13036	14147	15109	16064	16950	17846
p.m. Pour la procédure sur les déficits publics excessifs (EDP)	12276	11984	12445	13827	14740	15716	16602	17498
3. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement	-20259	-14822	-14416	-17221	-16852	-16890	-16729	-16712
p.m. Pour la procédure sur les déficits publics excessifs (EDP)	-19981	-14374	-13825	-16901	-16483	-16542	-16381	-16364
Epargne brute	-10912	-7494	-5848	-7856	-8364	-8537	-8134	-7925
4. Solde primaire	-7706	-2390	-1381	-3074	-1743	-827	221	1134
p.m. Consommation finale	83681	85610	89188	92908	96526	100337	104236	108167

TABLEAU 30 - COMPTE DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

(en pour cent du PIB)

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
1. Recettes	48.1	48.9	49.7	49.3	49.4	49.4	49.6	49.7
A. Fiscales et parafiscales	42.9	43.4	43.8	43.6	43.6	43.6	43.8	44.0
1. Fiscales	28.4	29.3	29.6	29.3	29.2	29.2	29.3	29.3
a. Impôts directs	15.2	15.6	15.9	15.7	15.7	15.8	16.0	16.2
Ménages	12.5	12.7	12.8	12.9	13.0	13.2	13.4	13.6
Sociétés	2.7	2.9	3.0	2.7	2.7	2.6	2.6	2.6
Autres	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
b. Impôts indirects	12.6	12.9	13.1	13.0	12.8	12.7	12.5	12.5
c. Impôts en capital	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7
2. Cotisations de sécurité sociale	14.4	14.2	14.2	14.2	14.3	14.4	14.5	14.6
B. Autres recettes des autres secteurs	2.9	3.2	3.4	3.3	3.4	3.3	3.3	3.3
1. Revenus de la propriété	0.7	0.9	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	0.9
2. Transferts courants reçus	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4
3. Transferts en capital reçus	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
4. Ventes courantes de biens et services	1.8	1.9	2.0	1.9	1.9	1.9	1.9	1.9
C. Cotisations imputées	2.3	2.3	2.4	2.4	2.4	2.5	2.5	2.5
2. Dépenses	54.1	53.1	53.6	53.8	53.6	53.5	53.4	53.4
A. Dépenses primaires	50.4	49.6	50.0	50.1	49.8	49.6	49.5	49.5
a. Courantes	46.9	46.8	47.0	46.9	46.9	46.9	46.8	46.8
1. Rémunérations des salariés	12.8	12.5	12.5	12.5	12.4	12.3	12.2	12.2
2. Cons. intermédiaire et impôts	3.9	4.0	3.9	3.9	3.8	3.7	3.7	3.6
3. Subventions aux entreprises	2.2	2.5	2.5	2.4	2.4	2.4	2.4	2.4
4. Prestations sociales	25.4	25.3	25.5	25.6	25.8	26.0	26.1	26.2
- Prestations sociales en espèces	17.3	17.2	17.3	17.4	17.5	17.5	17.5	17.6
- Prestations sociales en nature	8.1	8.1	8.2	8.3	8.4	8.5	8.5	8.6
5. Transferts aux ménages et ISBL	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.2	1.2	1.2
6. Transferts aux entreprises	0.1	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
7. Contribution RNB	0.9	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8
8. Autres transferts au reste du monde	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3
b. En capital	3.5	2.8	3.1	3.2	2.9	2.8	2.7	2.7
1. Formation brute de capital fixe	1.8	1.7	1.8	1.9	1.6	1.5	1.5	1.6
2. Autr.acquis. nettes actifs non financiers	0.0	-0.0	-0.0	0.0	-0.0	-0.0	-0.0	-0.0
3. Transferts aux ménages et ISBL	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.1
4. Transferts aux entreprises	1.3	0.9	1.0	1.0	0.9	0.9	0.9	0.8
5. Transferts au reste du monde	0.2	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2
B. Charges d'intérêt	3.7	3.5	3.6	3.7	3.8	3.9	3.9	4.0
p.m. Pour la procédure sur les déficits publics excessifs (EDP)	3.6	3.4	3.4	3.6	3.7	3.8	3.8	3.9
3. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement	-6.0	-4.2	-3.9	-4.5	-4.2	-4.1	-3.9	-3.7
p.m. Pour la procédure sur les déficits publics excessifs (EDP)	-5.9	-4.1	-3.8	-4.4	-4.1	-4.0	-3.8	-3.6
Epargne brute	-3.2	-2.1	-1.6	-2.1	-2.1	-2.1	-1.9	-1.8
4. Solde primaire	-2.3	-0.7	-0.4	-0.8	-0.4	-0.2	0.1	0.3
p.m. Consommation finale	24.7	24.3	24.3	24.3	24.2	24.2	24.1	24.0
Dettes brutes consolidées	96.2	96.9	97.1	97.8	98.3	98.1	97.7	97.5

TABLEAU 31 - COMPTE DU POUVOIR FEDERAL

(en millions d'euros)

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
1. Recettes	87264	94027	100186	102979	106972	111396	116273	121078
A. Fiscales et parafiscales	81285	86997	92106	94888	98324	102490	107155	111774
1. Fiscales	78883	84529	89612	92323	95698	99797	104393	108940
a. Impôts directs	46203	49587	52590	53911	56253	59135	62338	65478
- Ménages	37213	39583	41658	43522	45733	48368	51254	54031
- Sociétés	8820	9836	10758	10207	10331	10571	10879	11235
- Autres	170	168	174	181	188	196	204	212
b. Impôts indirects	32496	34749	36812	38184	39199	40394	41765	43147
c. Impôts en capital	185	194	210	228	246	267	291	314
2. Cotisations de sécurité sociale	2402	2468	2494	2564	2626	2693	2762	2834
B. Autres recettes des autres secteurs	3772	4749	5659	5571	6040	6206	6353	6493
1. Revenus de la propriété	1269	1877	2260	2300	2376	2447	2459	2472
2. Transferts courants reçus	624	545	635	652	1006	1055	1106	1149
3. Transferts en capital reçus	43	73	38	38	38	38	38	38
4. Ventes courantes de biens et services	1837	2254	2726	2581	2619	2665	2750	2834
C. Cotisations imputées	2036	2084	2230	2331	2419	2505	2562	2602
D. Transferts des administr. publiques	170	197	192	189	189	196	202	209
1. de la sécurité sociale	119	144	138	134	133	138	144	149
2. des communautés et régions	7	7	7	8	8	8	8	8
3. des pouvoirs locaux	45	45	47	48	48	49	50	51
dont, en capital	7	7	7	7	7	7	8	8
2. Dépenses	101801	105329	112766	116654	121021	126307	131732	137147
A. Dépenses primaires	89938	93740	100740	103649	107267	111757	116398	121021
a. Finales courantes	27850	29146	30309	31400	32337	33362	34407	35450
1. Rémunérations des salariés	8678	8709	8980	9217	9447	9705	9939	10163
2. Consommation intermédiaire et impôts	2832	3109	3192	3286	3348	3414	3482	3551
3. Subventions aux entreprises	3543	4228	4404	4529	4700	4825	4987	5146
4. Prestations sociales	8138	8376	8798	9212	9556	9919	10290	10667
- Prestations sociales en espèces	8013	8175	8568	8974	9314	9672	10039	10410
- Prestations sociales en nature	126	202	231	237	242	247	252	257
5. Transferts aux ménages et ISBL	705	805	936	930	887	905	922	940
6. Transferts aux entreprises	0	0	1	1	1	1	1	1
7. Contribution RNB	2990	2854	2896	3062	3162	3308	3446	3589
8. Autres transferts au reste du monde	962	1064	1103	1165	1236	1286	1339	1393
b. Finales en capital	4371	2792	3229	3365	3290	3385	3409	3440
1. Formation brute de capital	914	685	718	784	735	783	808	833
2. Autr. acquis. nettes actifs non financiers	0	-7	-29	-34	-42	-42	-42	-42
3. Transferts aux ménages et ISBL	365	29	39	40	41	42	43	44
4. Transferts aux entreprises	2560	1616	1961	1918	1854	1850	1793	1738
5. Transferts au reste du monde	531	468	540	656	701	752	808	867
c. Transferts aux administr. publiques	57717	61803	67201	68883	71640	75010	78581	82131
1. Transferts de recettes fiscales	42235	43464	48529	51505	53716	56484	59408	62282
2. Autres transferts courants	15358	18180	18514	17230	17779	18372	19015	19686
3. Transferts en capital	125	159	157	149	146	154	158	163
B. Charges d'intérêt	11863	11589	12027	13005	13754	14550	15334	16126
p.m. Pour la procédure sur les déficits publics excessifs (EDP)	11585	11140	11436	12685	13385	14202	14986	15778
3. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement	-14537	-11302	-12580	-13675	-14049	-14911	-15459	-16069
p.m. Pour la procédure sur les déficits publics excessifs (EDP)	-14259	-10854	-11989	-13355	-13680	-14563	-15111	-15721
Epargne brute	-10276	-8626	-9449	-10435	-10906	-11686	-12228	-12827
4. Solde primaire	-2674	286	-553	-670	-295	-361	-125	57
p.m. Consommation finale	10552	10536	10473	10972	11246	11545	11786	12017

TABLEAU 32 - COMPTE DES COMMUNAUTÉS ET RÉGIONS

(en millions d'euros)

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
1. Recettes	49204	50616	54755	57548	59642	62350	65224	68116
A. Fiscales propres et parafiscales	6929	8014	8441	8903	9251	9649	10052	10467
1. Fiscales	6883	7967	8392	8853	9200	9598	9999	10414
a. Impôts directs - ménages	588	991	1072	1212	1261	1308	1358	1410
b. Impôts indirects	4246	4680	4917	5135	5334	5572	5806	6054
c. Impôts en capital	2049	2296	2403	2506	2605	2717	2835	2950
2. Cotisations de sécurité sociale	45	47	49	50	51	52	53	54
B. Autres recettes des autres secteurs	3093	3181	3567	3637	3706	3778	3853	3930
1. Revenus de la propriété	299	290	614	626	638	650	663	676
2. Transferts courants reçus	346	369	359	365	370	375	381	387
3. Transferts en capital reçus	40	41	42	43	44	45	46	47
4. Ventes courantes de biens et services	2408	2481	2551	2603	2654	2707	2763	2820
C. Cotisations imputées	4598	4780	5079	5379	5674	5995	6336	6699
D. Transferts des administr. publiques	34584	34641	37668	39629	41012	42928	44983	47020
1. Transferts de recettes fiscales	29360	29215	31912	33602	34715	36318	38035	39714
2. Autres transferts	5224	5427	5756	6027	6297	6610	6948	7306
a. du pouvoir fédéral	4956	5181	5493	5758	6024	6331	6664	7016
b. de la sécurité sociale	66	68	79	81	82	84	86	88
c. des pouvoirs locaux	202	179	185	188	192	196	200	203
dont, en capital	106	137	124	96	77	72	74	75
2. Dépenses	51812	53087	55134	57370	59314	61389	63568	65795
A. Dépenses primaires	51217	52358	54275	56457	58365	60421	62612	64874
a. Finales courantes	38118	39164	40634	42216	43719	45364	47100	48897
1. Rémunérations des salariés	19952	20483	21404	22280	23105	24024	24991	25988
2. Consommation intermédiaire et impôts	5955	6086	6127	6249	6368	6495	6626	6759
3. Subventions aux entreprises	1246	1297	1349	1376	1403	1431	1461	1491
4. Prestations sociales	7877	8203	8572	9066	9537	10045	10585	11156
- Prestations sociales en espèces	5288	5484	5794	6122	6445	6796	7169	7565
- Prestations sociales en nature	2589	2719	2778	2943	3092	3249	3415	3591
5. Transferts aux ménages et ISBL	2885	2888	2971	3033	3091	3153	3218	3283
6. Transferts aux entreprises	110	110	110	110	110	110	110	110
7. Transferts au reste du monde	93	97	100	102	104	106	108	111
b. Finales en capital	4391	4207	4410	4679	4762	4827	4923	5021
1. Formation brute de capital	2361	2472	2496	2541	2583	2604	2654	2706
2. Autr.acquis. nettes act.non financiers	11	-132	-171	11	11	11	11	11
3. Transferts aux ménages et ISBL	344	417	483	493	502	513	523	534
4. Transferts aux entreprises	1666	1441	1592	1625	1656	1690	1724	1760
5. Transferts au reste du monde	9	9	10	10	10	10	10	11
c. Transferts aux administr. publiques	8708	8987	9231	9562	9884	10229	10589	10957
1. Transferts courants	8198	8496	8739	9059	9372	9707	10056	10413
2. Transferts en capital	510	491	492	502	512	522	533	544
B. Charges d'intérêt	596	729	860	913	948	968	957	921
3. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement	-2609	-2471	-379	179	328	961	1656	2321
Epargne brute	98	-247	1953	2714	2876	3477	4157	4814
4. Solde primaire	-2012	-1742	480	1091	1277	1929	2612	3242
p.m. Consommation finale	29165	29957	31013	32190	33297	34513	35795	37115

TABLEAU 33 - COMPTE DES POUVOIRS LOCAUX

(en millions d'euros)

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
1. Recettes	23951	24401	25443	26475	27423	28441	29529	30666
A. Fiscales propres et parafiscales	8025	7915	8150	8410	8663	8936	9254	9595
1. Fiscales	7998	7887	8121	8380	8631	8904	9220	9560
a. Impôts directs	3475	3172	3239	3387	3530	3687	3881	4100
- Ménages	3475	3172	3239	3387	3530	3687	3881	4100
- Sociétés	0	0	0	0	0	0	0	0
- Autres	0	0	0	0	0	0	0	0
b. Impôts indirects	4522	4715	4882	4993	5102	5218	5339	5461
2. Cotisations de sécurité sociale	27	28	29	30	31	32	33	35
B. Autres recettes des autres secteurs	2874	3009	3174	3317	3464	3622	3789	3961
1. Revenus de la propriété	790	818	850	883	915	951	990	1027
2. Transferts courants reçus	233	237	243	246	250	254	258	262
3. Transferts en capital reçus	39	40	41	42	42	43	44	44
4. Ventes courantes de biens et services	1812	1915	2040	2146	2256	2373	2497	2628
C. Cotisations imputées	1305	1346	1436	1522	1606	1697	1793	1895
D. Transferts des administr. publiques	11747	12132	12683	13225	13691	14186	14694	15215
1. Transferts de recettes fiscales	139	149	151	154	157	160	163	167
2. Autres transferts	11608	11983	12533	13072	13534	14026	14530	15049
a. du pouvoir fédéral	3027	3133	3456	3668	3812	3962	4110	4264
b. des communautés et régions	8551	8822	9049	9376	9695	10037	10392	10756
c. de la sécurité sociale	30	28	27	27	27	28	28	29
dont, en capital	537	521	533	563	589	612	626	640
2. Dépenses	24408	25063	26901	28421	28617	29443	30725	31973
A. Dépenses primaires	23927	24584	26381	27832	27929	28687	29909	31088
a. Finales courantes	20774	21427	22534	23468	24327	25242	26196	27169
1. Rémunérations des salariés	13272	13542	14156	14727	15247	15800	16370	16957
2. Consommation intermédiaire et impôts	3579	3719	3910	4057	4207	4365	4532	4704
3. Subventions aux entreprises	385	397	415	427	439	453	466	480
4. Prestations sociales	2851	3067	3327	3514	3675	3850	4035	4218
- Prestations sociales en espèces	2308	2465	2651	2793	2916	3050	3191	3339
- Prestations sociales en nature	543	602	676	721	759	800	844	879
5. Transferts aux ménages et ISBL	607	623	647	663	679	695	713	731
6. Transferts aux entreprises	79	79	79	79	79	79	79	79
b. Finales en capital	2906	2933	3616	4128	3362	3200	3463	3664
1. Formation brute de capital	2619	2647	3329	3842	3076	2913	3177	3378
2. Autr.acquis. nettes actifs non financiers	24	24	24	24	24	24	24	24
3. Transferts aux ménages et ISBL	83	83	83	83	83	83	83	83
4. Transferts aux entreprises	179	179	179	179	179	179	179	179
c. Transferts aux administr. publiques	247	224	231	236	240	245	250	255
1. Transferts courants	232	209	216	221	225	230	234	239
2. Transferts en capital	16	15	15	15	15	15	15	16
B. Charges d'intérêt	481	478	520	589	688	756	816	885
3. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement	-456	-661	-1458	-1946	-1194	-1002	-1196	-1307
Epargne brute	1888	1726	1598	1592	1551	1558	1614	1688
4. Solde primaire	25	-183	-939	-1357	-507	-246	-380	-422
p.m. Consommation finale	17391	17799	18615	19311	19947	20622	21322	22028

TABLEAU 34 - COMPTE DES ADMINISTRATIONS DE SECURITE SOCIALE

(en millions d'euros)

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
1. Recettes	70115	74847	79263	81099	85023	89396	94142	98852
A. Fiscales propres et parafiscales	49120	49964	52277	54544	57128	60038	63209	66348
1. Fiscales	2590	2610	2702	2794	2899	3029	3177	3330
a. Impôts directs	1284	1300	1368	1458	1545	1646	1757	1872
- Ménages (cot. spéciale, cot. sur les hauts revenus)	1017	1021	1092	1176	1258	1353	1458	1567
- Sociétés (transf. au FAT)	267	278	276	282	288	293	299	305
b. Impôts indirects	1305	1310	1334	1337	1354	1383	1419	1458
- sur les primes d'assurance	872	889	907	906	912	925	948	976
- sur le CA pharma, -industrie	260	225	228	236	247	261	275	285
- cotisation unique des sociétés	179	191	193	194	195	196	197	197
- remboursement bio clinique	-6	4	5	0	0	0	0	0
2. Cotisations de sécurité sociale	46531	47355	49575	51749	54228	57009	60033	63017
a. Employeurs, régime obligatoire	28805	29327	30895	32346	33951	35804	37773	39708
- Entreprises	24855	25302	26711	28009	29471	31168	32975	34745
- Secteur public	3681	3745	3893	4029	4152	4285	4422	4561
- Entreprises publiques (a)	269	279	291	309	328	351	376	401
b. Salariés, régime obligatoire	13068	13211	13845	14482	15163	15951	16792	17615
c. Indépendants, régime obligatoire	3359	3463	3413	3431	3556	3622	3756	3896
d. Bénéficiaires de prestations sociales, régime obligatoire	1130	1188	1254	1319	1385	1455	1532	1614
e. Assurance libre OSSOM	61	62	64	66	68	71	74	76
f. Cotisations à l'ass. soins de santé - Flandre	109	104	104	105	105	106	107	107
B. Cotisations imputées	22	22	23	24	25	25	26	27
C. Autres recettes des autres secteurs	588	578	599	652	756	908	1108	1315
1. Revenus de la propriété	391	404	426	474	572	718	911	1111
2. Transferts courants des ménages	0	0	0	0	0	0	0	0
3. Transferts des entreprises	143	119	116	120	125	130	136	142
4. Ventes courantes de biens et services	53	55	56	58	59	60	61	62
D. Transferts des administrations publiques	20385	24283	26364	25879	27115	28424	29798	31162
1. Transferts de recettes fiscales	12735	14101	16467	17749	18844	20006	21210	22401
a. Financement alternatif	11052	12414	14723	15945	16966	18056	19184	20310
b. Taxe sur primes d'assurance	0	0	0	0	0	0	0	0
c. Accises tabac, stock-options	1684	1687	1744	1804	1878	1949	2026	2091
2. Autres transferts	7650	10182	9897	8130	8271	8419	8588	8761
a. Du pouvoir fédéral	7499	10025	9722	7952	8090	8234	8399	8568
- Transferts courants	7499	7473	7788	7952	8090	8234	8399	8568
- Intervention spéciale	0	2552	1934	0	0	0	0	0
- Transferts en capital	0	0	0	0	0	0	0	0
b. Des communautés et régions	151	157	174	178	181	185	189	193
2. Dépenses	72773	75236	79263	82878	86961	91336	95874	100510
A. Dépenses primaires	72771	75228	79255	82816	86730	90898	95205	99585
a. Dépenses courantes	72458	74910	78933	82494	86406	90566	94863	99234
1. Rémunérations des salariés	1386	1405	1448	1496	1537	1582	1628	1676
2. Consommation intermédiaire	1016	1058	1115	1159	1204	1252	1302	1354
3. Subventions aux entreprises	2332	2742	3044	3045	3119	3298	3486	3681
- Maribel social (y compris préc. prof.)(b)	710	758	785	790	796	802	808	815
- Allocations d'activation (c)	230	386	539	379	296	308	318	327
- Bonus jeunes non-marchand	28	28	29	30	30	31	31	32
- Titres-services	1051	1232	1328	1475	1619	1772	1935	2106
- Emplois dans les hôpitaux	313	337	363	371	378	386	393	401
4. Prestations sociales	67367	69326	72940	76391	80129	84005	88006	92071
- Prestations sociales en espèces	43192	44465	46410	48606	50830	53177	55598	58088
- Prestations sociales en nature	24175	24861	26529	27785	29299	30828	32408	33983
5. Transferts aux ménages et ISBL	313	328	350	366	377	387	396	405
6. Transferts au reste du monde	45	52	35	38	40	42	45	47
b. Dépenses en capital	98	77	79	80	81	83	84	85
1. Formation brute de capital	81	63	65	66	67	69	70	71
2. Transferts aux ménages	9	3	3	3	3	3	3	3
3. Transferts aux entreprises financières	9	11	11	11	11	11	11	11
c. Transferts aux administrations publiques	215	240	244	242	243	250	258	265
1. Transferts courants	215	240	244	242	243	250	258	265
2. Transferts en capital	0	0	0	0	0	0	0	0
B. Charges d'intérêt	2	8	8	62	231	437	669	925
3. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement	-2658	-389	-0	-1779	-1938	-1939	-1732	-1657
Epargne brute	-2622	-349	49	-1729	-1887	-1887	-1678	-1602
4. Solde primaire	-2656	-380	8	-1717	-1707	-1502	-1063	-733
p.m. Consommation finale	26572	27319	29088	30435	32036	33656	35334	37008

(a) VRT, RTBF et BRF à partir de 2002, Aquafin (jusqu'en 2004), De Lijn, TEC, STIB, infrastructures de transport.

(b) Y compris préc. prof.: à partir de 2009, une partie du précompte professionnel est distribuée aux entreprises du non-marchand via les fonds Maribel Social comme subvention salariale.

(c) Emplois Plan Activa, dont bonus de départ et bonus de stage.

TABLEAU 35 - DETAIL DES PRESTATIONS SOCIALES

(en millions d'euros)

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
1. Pensions	22016	22721	23939	25467	26902	28439	30044	31732
- Salariés	17841	18369	19347	20599	21780	23044	24367	25754
- Indépendants	2676	2805	2939	3105	3250	3403	3559	3723
- Agents définitifs de l'ONSS-APL	1159	1210	1313	1414	1515	1627	1744	1872
- Affiliés à l'OSSOM	340	336	340	349	357	365	374	383
2. Soins de santé	24425	25093	26771	28039	29566	31109	32704	34294
- Salariés, indépendants et personnel de l'Etat	23795	24469	26122	27364	28863	30376	31941	33504
- Affiliés à l'OSSOM	31	31	32	33	34	36	37	38
- A des sécurités sociales étrangères	250	232	242	254	267	281	296	311
- En cas d'acc. du trav., garde d'enfants, ...	70	72	74	76	78	80	81	83
- Assurance soins de santé Flandre	279	289	301	313	324	337	349	358
3. Indemnités de maladie et invalidité	4951	5358	5783	6051	6334	6645	6944	7224
- Salariés	4642	5020	5426	5683	5953	6247	6530	6794
- Indépendants	309	338	358	368	381	398	414	430
4. Allocations familiales	4920	5037	5239	5404	5599	5808	6019	6232
- Salariés, y compris l'ONSS-APL	4448	4556	4736	4889	5070	5264	5462	5661
- Indépendants	413	413	427	438	450	463	474	486
- Allocations familiales garanties	38	46	52	54	55	56	57	58
- Aux fonctionnaires de la sécurité sociale	22	22	23	24	25	25	26	27
5. Chômage	9236	9271	9343	9498	9722	9912	10110	10313
- Allocations de chômage, dont	6984	6924	6913	7020	7164	7279	7380	7467
. Chôm. compl. indemn. demandeurs d'emploi	4009	4101	4245	4399	4496	4558	4605	4624
. Chôm. compl. indemn. non demandeurs d'emploi	1076	1025	1027	1036	1054	1086	1117	1152
. Chômeurs à temps partiel volontaires	144	150	154	158	161	162	163	166
. Chôm. à temps part. avec maintien des droits et AGR	227	235	246	262	281	304	331	359
. Chômeurs temporaires	1053	873	718	626	627	626	624	621
. Programmes d'activation: PEP et ALE (*)	39	31	25	20	17	14	11	9
. Autres indemnisés	378	405	420	440	449	451	453	461
. Ajustement statistique	57	65	25	26	26	27	27	27
- Interruption de carrière	750	782	829	872	918	965	1010	1055
- Prépensions (partie ONEM)	1502	1565	1601	1606	1639	1669	1720	1791
6. Accidents du travail	188	202	211	217	228	242	256	271
7. Maladies professionnelles	332	332	299	298	296	294	293	291
8. Sécurité d'existence	1206	1218	1268	1329	1391	1464	1542	1618
9. Congé Education	89	91	84	86	87	89	91	93
10. OSSOM	3	3	3	3	3	3	3	3
Total	67356	69326	72940	76391	80129	84005	88006	92071
p.m. Taux de croissance de l'indice des prix des prestations de sécurité sociale	2.0	0.7	2.7	2.3	1.8	2.0	2.0	2.0

(*) Première Expérience Professionnelle, Agences Locales pour l'Emploi. Les allocations de l'ONEM aux Programmes de Réinsertion professionnelle, de Transition professionnelle, des contrats SINE, du Plan ACTIVA, des bonus de départ, des bonus de stage, des bonus jeunes dans le non-marchand et des titres-services sont considérées comme une subvention salariale.

TABLEAU 36 - SECURITE SOCIALE DES SALARIES, SUIVANT DEFINITIONS DU BUDGET

(en millions d'euros)

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
A. Recettes	56692	60598	64048	65534	68835	72505	76399	80257
1. Cotisations, dont:	39532	39788	41440	43473	45627	48072	50690	53292
Cotisations patronales, y compris	25795	25894	26953	28326	29775	31414	33159	34892
réductions de cotisations patronales	4722	4864	4877	4911	4985	5097	5242	5382
Cotisations personnelles y compris	13476	13624	14210	14865	15559	16357	17217	18071
réductions de cotisations personnelles	690	707	642	574	538	506	478	448
De bénéficiaires de prestations	260	269	277	283	292	302	314	329
2. Financement alternatif	9262	10667	12693	13760	14696	15681	16696	17696
3. Cotisation spéciale	999	1003	1073	1155	1235	1329	1432	1539
4. Intervention de l'Etat	5850	8110	7823	6205	6323	6448	6579	6710
dont intervention spéciale	0	2297	1741	0	0	0	0	0
5. Autres transferts fiscaux	114	117	119	119	119	121	124	128
6. Intérêts à recevoir	269	257	240	244	248	260	278	285
7. Autres transferts à la sécurité sociale	667	656	660	578	586	593	600	607
- Cotisation sociale FFE	332	297	245	213	214	213	213	211
- Des assureurs au FAT	267	278	276	282	288	293	299	305
- Autres (conventions internat., ...)	68	81	139	83	85	86	88	90
8. Récupération Maribel-bis et ter	0	0	0	0	0	0	0	0
B. Dépenses	59711	62794	65324	68749	72514	76537	80763	85147
1. Prestations sociales, dont:	36457	37724	39525	41186	42964	44921	46934	49000
- ONP-Pensions	17787	18314	19287	20536	21713	22973	24292	25676
- AMI-Indemnités	4631	5017	5422	5680	5951	6246	6529	6793
- Mineurs inv., CSPM-indemn., Pool all. d'attente	13	16	15	14	12	11	10	9
- ONAFTS-Allocations familiales	4105	4185	4356	4496	4666	4848	5034	5221
- FAT-Accidents de travail	185	189	198	204	216	229	243	258
- FMP-Maladies professionnelles	305	305	274	274	272	270	268	267
- ONEM-Allocations de chômage	7179	7352	7542	7504	7576	7710	7827	7929
dont pécule de vacances jeunes	8	8	8	8	8	8	8	9
dont allocations d'activation	292	452	617	466	389	405	418	430
. Plan activa	230	386	539	379	296	308	318	327
. Supplément de reprise du travail	20	29	41	50	55	59	61	63
- ONEM-Prépensions	1502	1565	1601	1606	1639	1669	1720	1791
- ONEM-Interruptions de carrière	750	782	829	872	918	965	1010	1055
(Y compris enveloppes bien-être à partir de 2013)	0	0	0	0	289	584	896	1229
2. Frais de fonctionnement	1086	1156	1175	1217	1257	1300	1345	1391
3. Transferts divers aux ménages	1240	1711	1780	1953	2126	2318	2522	2736
dont titres-services	1051	1232	1328	1475	1619	1772	1935	2106
fin. péculs vacances chômeurs temporaires	24	63	52	43	37	37	37	37
bonus jeunes non-marchand	28	28	29	30	30	31	31	32
autres	137	387	371	406	440	478	519	561
4. Transf. aux entreprises: Maribel social	486	571	591	600	606	612	618	625
5. Transf. aux régions: Maribel social,...	66	68	79	81	82	84	86	88
6. Transf. à l'étranger: loi 10.02.2003	45	52	35	38	40	42	45	47
7. Intérêts à payer	0	8	8	62	224	412	619	846
8. Transf. à l'INAMI - soins de santé	20332	21504	22131	23612	25215	26849	28594	30414
C. Capacité de financement	-3019	-2196	-1276	-3215	-3678	-4033	-4363	-4890
Remboursements de la dette	1	1	1	1	1	0	0	0
Cotisation objectif budgétaire	0	315	984	0	0	0	0	0
Prêt du gouvernement fédéral	0	856	386	-62	-62	-62	-62	-62
D. Surplus (+) ou déficit (-)	-3020	-1026	94	-3278	-3741	-4095	-4426	-4952
Pour mémoire:								
Soldes cumulés à partir de 2010	0	-1026	-932	-4210	-7951	-12046	-16471	-21423
Réserve de distribution et bâtiments	5687	4560	4564	4564	4564	4564	4564	4564
dont Fonds d'avenir	830	1099	1104	1104	1104	1104	1104	1104
Emission d'emprunts	1048	-371	0	0	0	0	0	0
Endettement	1047	675	581	3858	7598	11693	16119	21071
Mise à disposition sans intérêt	1202	2059	2445	2383	2321	2259	2196	2134

TABLEAU 37 - SECURITE SOCIALE DES INDEPENDANTS, SUIVANT DEFINITIONS DU BUDGET

(en millions d'euros)

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
A. Recettes	5576	6029	6197	6142	6355	6550	6794	7052
1. Cotisations	3236	3337	3357	3364	3470	3544	3665	3801
2. Financement alternatif	850	944	1090	1194	1282	1374	1467	1559
3. Intervention de l'Etat	1271	1518	1515	1349	1374	1401	1430	1458
dont intervention spéciale	0	255	193	0	0	0	0	0
4. Autres transferts fiscaux	196	208	211	212	213	214	215	216
5. Intérêts à recevoir	20	19	22	21	13	14	15	15
6. Autres transferts à la Sécurité sociale	3	3	3	3	3	3	3	3
B. Dépenses	5560	5910	6171	6445	6694	7022	7337	7688
1. Prestations sociales, dont	3399	3556	3724	3911	4081	4264	4448	4638
- INASTI-Pensions	2676	2805	2939	3105	3250	3403	3559	3723
- AMI-Indemnités et ass. faillite	309	338	358	368	381	398	414	430
- INASTI-Allocations familiales	413	413	427	438	450	463	474	486
(Y compris enveloppes bien-être à partir de 2013)	0	-8	0	0	37	76	118	163
2. Frais de fonctionnement	82	90	90	93	96	100	103	106
3. Transferts divers aux ménages	6	3	3	3	3	3	3	3
4. Intérêts à payer	2	0	0	0	7	26	50	78
5. Transf. à l'INAMI - soins de santé	2071	2261	2354	2438	2507	2630	2733	2862
C. Capacité de financement	16	119	27	-303	-339	-472	-543	-636
Remboursement de la dette	0	0	0	0	0	0	0	0
Cotisation objectif budgétaire	0	35	109	0	0	0	0	0
D. Surplus (+) ou déficit (-)	16	154	136	-303	-339	-472	-543	-636
Pour mémoire:								
Soldes cumulés à partir de 2010	0	154	289	-13	-352	-824	-1367	-2003
Réserves de distribution et bâtiments	1026	1056	1193	903	903	903	903	903
dont Fonds d'avenir	92	122	123	123	123	123	123	123
Emission d'emprunts	0	0	0	0	0	0	0	0
Endettement	0	0	0	13	352	824	1367	2003

TABLEAU 38 - REGIME SOINS DE SANTE SELON LES DEFINITIONS BUDGETAIRES

(en millions euros)

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
A. Recettes	27007	28364	29465	31241	33159	35223	37437	39782
1. Cotisations propres	837	865	920	975	1028	1086	1146	1210
2. Financement alternatif	2445	2374	2625	2727	2796	2881	2976	3073
a. Recettes TVA	1580	1552	1757	1829	1880	1947	2024	2103
b. Accises tabac	864	823	868	899	916	934	952	970
c. Autres	0	0	0	-0	0	0	0	0
3. Autres transferts fiscaux	995	985	1005	1007	1023	1049	1081	1116
a. Taxes primes assurances	741	756	772	771	776	787	807	831
b. Taxes industrie pharmaceutique	260	225	228	236	247	261	275	285
c. Remb. bio clinique	-6	4	5	0	0	0	0	0
4. Revenus de propriété	5	4	39	83	183	313	483	675
5. Autres transferts (conv. intern.)	322	370	391	399	407	415	424	432
Total : recettes propres	4604	4598	4980	5192	5437	5744	6110	6506
6. Transferts des gestions globales	22403	23765	24485	26050	27722	29479	31328	33276
Montant de base	20653	21117	21161	21971	22958	24060	25284	26620
Montant complémentaire	1058	1954	3200	3952	4635	5288	5909	6520
a. Transfert de l'ONSS-GFG	20332	21504	22131	23612	25215	26849	28594	30414
Montant de base	18829	19203	19224	20022	21004	22045	23226	24491
Montant complémentaire	964	1776	2907	3590	4211	4804	5368	5923
Régularisation années précédentes	539	525	0	-0	0	0	0	-0
b. Transfert de l'INASTI-GFG	1955	2141	2231	2311	2378	2499	2599	2726
Montant de base	1824	1914	1938	1949	1953	2015	2058	2128
Montant complémentaire	93	177	293	362	425	484	541	597
Régularisation années précédentes	38	50	0	-0	0	0	0	-0
c. Transfert INASTI Carrières mixtes	116	120	123	126	129	131	134	136
B. Dépenses	25736	26382	27996	29292	30843	32411	34034	35655
1. Prestations	23914	24571	26234	27478	28980	30495	32063	33628
a. Prestations soins de santé	22256	22960	24466	25633	27057	28489	29970	31445
dont petits risques indépendants	505	521	555	582	614	647	681	714
b. Prix journées hôpitaux	1658	1611	1768	1845	1923	2006	2093	2183
2. Frais de fonctionnement	949	983	1013	1050	1084	1121	1160	1200
3. Transferts divers	872	828	749	764	779	794	811	827
4. Charges d'intérêt	0	0	0	0	0	0	0	0
C. Capacité de financement	1272	1981	1468	1949	2316	2812	3404	4127
Transferts vers le Fonds d'avenir soins de santé	307	300	5	0	0	0	0	0
Cotisation objectif budgétaire à la sécurité sociale	0	350	1094	0	0	0	0	0
D. Surplus (+) ou déficit (-)	965	1332	370	1949	2316	2812	3404	4127
Soldes cumulés à partir de 2010	0	1332	1701	3651	5966	8778	12182	16309
Réserves	1217	2549	2919	4868	7184	9995	13399	17526
p.m. Objectif budgétaire	23084	24249	25869	27582	29373	31301	33374	35572

7.5. Résultats par branche d'activité

TABLEAU 39 - VALEURS AJOUTEES BRUTES EN VOLUME

(taux de croissance annuels moyens en pour cent)

	1985//1980	1990//1985	1995//1990	2004//1995	2010//2004	2016//2010
1. Agriculture	3.8	0.3	4.4	0.9	-1.3	1.0
2. Energie	-5.1	5.3	0.0	0.8	3.0	1.3
3. Industries manufacturières	3.5	3.6	0.1	2.2	-0.6	1.8
a. Biens intermédiaires	5.8	3.7	1.2	2.6	-0.8	2.0
b. Biens d'équipement	3.9	0.9	-2.2	2.5	-2.5	1.9
c. Biens de consommation	0.6	5.4	0.4	1.4	0.7	1.4
4. Construction	-6.4	5.9	0.4	1.5	1.7	2.0
5. Services marchands	1.5	3.9	2.3	2.5	1.7	2.6
a. Transports et communication	1.1	6.7	2.1	2.1	0.6	2.5
. Transports ferroviaires	-0.9	7.8	2.6	-1.5	-9.3	1.6
. Transports urbains et routiers	-0.9	7.8	2.6	2.0	0.9	1.9
. Transports par eau et aériens	3.8	4.3	3.5	5.6	2.7	3.4
. Services auxil. des transp. et communication	2.1	6.3	1.7	2.5	1.3	2.7
b. Commerce et horeca	-1.0	0.9	0.5	0.9	0.2	2.4
c. Crédit et assurances	4.5	3.1	5.1	4.7	1.2	2.0
d. Santé et action sociale	1.0	5.2	1.3	3.2	1.5	2.9
e. Autres services marchands	2.7	5.1	3.1	2.9	3.1	2.7
6. Services non marchands	0.8	-0.7	1.1	1.1	0.8	1.4
Total	1.0	3.3	1.5	2.2	1.2	2.2

(//) Taux de croissance moyens

TABLEAU 40 - VALEURS AJOUTEES BRUTES A PRIX COURANTS

(pourcentages du total)

	1980	1985	1990	1995	2000	2005	2009	2016
1. Agriculture	2.4	2.4	2.1	1.5	1.4	0.8	0.7	0.8
2. Energie	5.7	5.3	3.7	3.3	3.2	2.8	2.8	3.0
3. Industries manufacturières	22.6	22.3	22.5	20.0	18.9	16.5	13.5	12.9
a. Biens intermédiaires	8.9	9.2	8.9	8.1	7.6	7.0	5.8	5.6
b. Biens d'équipement	5.8	5.5	5.8	4.8	4.7	3.7	2.8	2.8
c. Biens de consommation	7.9	7.7	7.8	7.1	6.6	5.8	4.8	4.4
4. Construction	7.5	5.2	5.5	5.1	5.0	4.8	5.4	4.9
5. Services marchands	45.0	48.5	52.9	56.2	58.0	61.0	62.8	64.5
a. Transports et communication	6.8	6.7	7.9	8.2	8.0	8.4	7.9	7.8
. Transports ferroviaires	0.9	0.8	0.9	0.9	0.8	0.3	0.3	0.3
. Transports urbains et routiers	1.8	1.6	1.8	1.8	1.9	1.8	1.8	1.7
. Transports par eau et aériens	0.5	0.5	0.4	0.5	0.3	0.5	0.5	0.3
. Services auxil. des transp. et communication	3.6	3.8	4.7	4.9	4.9	5.8	5.3	5.5
b. Commerce et horeca	13.1	12.9	14.5	13.9	13.3	14.8	13.8	13.6
c. Crédit et assurances	5.4	6.4	5.7	6.5	6.0	5.9	6.0	4.8
d. Santé et action sociale	5.1	5.5	5.7	6.1	6.5	6.9	7.9	8.2
e. Autres services marchands	14.6	17.0	19.1	21.5	24.2	25.0	27.3	30.1
6. Services non marchands	16.9	16.3	13.3	13.9	13.6	14.1	14.8	14.0
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

TABLEAU 41 - INVESTISSEMENTS EN VOLUME

(taux de croissance annuels moyens en pour cent)

	1985//1980	1990//1985	1995//1990	2004//1995	2010//2004	2016//2010
1. Agriculture	-0.5	6.0	-11.9	-0.1	8.7	0.9
2. Energie	-0.2	2.5	-0.5	-0.4	8.2	0.2
3. Industries manufacturières	4.5	16.8	-5.6	-0.5	-1.4	3.9
a. Biens intermédiaires	4.5	20.1	-3.6	-0.5	-0.6	4.8
b. Biens d'équipement	6.4	10.4	-6.0	-1.6	-2.1	4.2
c. Biens de consommation	3.4	17.9	-7.3	-0.1	-2.0	2.8
4. Construction	-2.6	18.4	-4.4	2.7	4.8	5.5
5. Services marchands	-2.3	7.5	0.1	5.5	1.0	3.1
a. Transports et communication	-5.3	1.5	3.5	4.2	-0.8	2.0
. Transports ferroviaires	-12.6	-14.7	43.4	5.5	-25.8	2.6
. Transports urbains et routiers	5.9	11.5	10.1	3.7	-2.1	3.3
. Transports par eau et aériens	-5.3	6.8	-23.6	7.9	-4.3	5.9
. Services auxil. des transp. et communication	-5.1	-3.0	11.8	2.7	4.7	1.0
b. Commerce et horeca	3.5	14.8	-3.9	3.6	-1.2	4.8
c. Crédit et assurances	3.3	6.1	-8.0	6.1	-2.8	2.7
d. Santé et action sociale	-7.2	15.4	2.4	1.4	-0.1	2.1
e. Autres services marchands (logements exclus)	-3.0	7.2	3.8	9.0	4.3	3.3
6. Logements	-9.8	11.6	5.0	-0.0	2.1	1.5
7. Services non marchands	-7.2	-6.7	3.1	-0.6	5.4	1.8
Total	-3.6	8.9	-0.1	2.5	1.7	2.6

(//) Taux de croissance moyens

TABLEAU 42 - TAUX D'INVESTISSEMENT

(investissements en pour cent de la valeur ajoutée)

	1985^1981	1990^1986	1995^1991	2004^1996	2010^2005	2016^2011
1. Agriculture	24.1	30.1	25.2	23.0	50.4	50.7
2. Energie	21.1	21.7	33.8	22.1	33.3	34.1
3. Industries manufacturières	11.9	18.1	19.5	19.4	17.7	18.6
a. Biens intermédiaires	9.3	14.8	18.5	19.9	18.0	18.2
b. Biens d'équipement	12.4	15.8	15.3	16.2	14.1	14.6
c. Biens de consommation	14.5	23.8	23.5	20.8	19.5	21.5
4. Construction	7.6	12.3	11.8	13.1	15.0	16.9
5. Services marchands	19.3	18.4	17.2	18.2	18.1	17.1
a. Transports et communication	55.6	38.6	33.1	36.0	34.5	34.2
. Transports ferroviaires	57.9	19.8	42.0	79.6	27.6	32.6
. Transports urbains et routiers	10.9	20.4	22.9	24.8	25.1	23.7
. Transports par eau et aériens	130.2	205.3	109.9	45.3	66.9	101.9
. Services auxil. des transp. et communication	65.7	30.4	26.9	33.1	35.2	34.0
b. Commerce et horeca	11.3	16.4	16.4	16.0	15.0	14.2
c. Crédit et assurances	19.4	26.1	16.9	19.4	15.4	16.3
d. Santé et action sociale	8.9	13.0	15.3	14.1	12.4	10.5
e. Autres services marchands (logements exclus)	14.3	11.4	12.1	14.3	16.8	15.9
Total branches d'activité marchande	16.8	18.4	18.2	18.4	18.6	18.2
6. Services non marchands	14.5	9.7	8.9	8.2	7.8	7.9
Total (logements exclus)	16.4	17.2	17.0	17.0	17.1	16.7

(^) Moyennes de période

TABLEAU 43 - EMPLOI ET POPULATION ACTIVE

(moyennes annuelles, milliers d'unités)

	1980	1985	1990	1995	2000	2005	2009	2016
1. Salariés	3167.1	3000.3	3188.6	3168.9	3407.1	3563.4	3716.9	4002.7
a. Agriculture	16.6	16.8	18.6	21.0	23.7	26.5	29.6	31.2
b. Energie	63.8	57.9	39.9	34.4	32.4	30.0	33.2	33.9
c. Industries manufacturières	872.7	762.4	741.4	649.0	630.3	576.2	535.7	465.7
. Biens intermédiaires	297.5	248.6	241.6	215.3	211.4	202.2	194.6	172.1
. Biens d'équipement	217.0	188.8	185.9	161.7	160.6	139.1	126.6	104.1
. Biens de consommation	358.3	325.0	313.9	272.1	258.2	234.9	214.5	189.6
d. Construction	245.1	160.6	185.4	185.7	188.9	189.1	205.9	214.9
e. Transports et communication	283.5	268.1	265.1	261.7	280.7	278.7	280.1	286.6
. Transports ferroviaires	70.8	62.5	51.0	42.3	41.8	21.8	22.2	23.9
. Transports urbains et routiers	50.9	50.8	62.4	66.0	77.4	84.7	87.2	89.2
. Transports par eau et aériens	18.7	17.9	15.8	16.4	14.9	6.9	7.5	8.2
. Services auxil. des transp. et communic.	143.1	136.9	135.9	137.0	146.5	165.4	163.3	165.2
f. Commerce et horeca	441.3	428.8	486.3	496.5	530.1	585.3	613.4	660.9
g. Crédit et assurances	116.3	123.2	131.5	128.7	132.3	128.8	122.9	123.4
h. Santé et action sociale	180.0	206.1	251.6	281.9	331.7	391.6	439.0	540.9
i. Autres services marchands	197.8	225.6	314.9	364.7	489.4	532.7	620.4	800.3
j. Services non marchands	750.1	750.9	753.9	745.3	767.7	824.4	836.7	844.9
j.1. Adm. publique et éducation	682.0	687.3	698.0	688.3	703.2	757.3	787.5	820.2
j.2. Domestiques	68.1	63.6	55.9	57.1	64.4	67.1	49.3	24.7
2. Indépendants	604.8	631.5	671.8	698.2	701.8	694.5	721.2	745.6
a. Agriculture	100.7	94.6	85.7	74.9	64.7	57.6	49.4	40.9
b. Energie	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
c. Industries manufacturières	40.5	38.1	36.1	33.2	30.0	27.2	26.5	23.6
. Biens intermédiaires	6.9	6.4	6.2	5.9	5.6	5.2	5.2	4.2
. Biens d'équipement	2.9	3.2	3.2	3.1	2.7	2.4	2.6	2.0
. Biens de consommation	30.7	28.5	26.6	24.2	21.7	19.7	18.7	17.4
d. Construction	43.7	43.7	47.5	52.3	55.2	49.7	56.2	58.4
e. Transports et communication	17.1	15.1	13.4	13.0	13.4	12.2	13.0	13.6
. Transports ferroviaires	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
. Transports urbains et routiers	7.5	6.7	6.6	6.5	6.4	4.9	4.2	3.8
. Transports par eau et aériens	6.8	5.4	3.8	3.3	2.6	1.9	1.8	1.0
. Services auxil. des transp. et communic.	2.9	3.0	3.1	3.3	4.4	5.4	7.0	8.8
f. Commerce et horeca	238.3	242.4	244.1	224.3	194.2	160.3	140.6	125.2
g. Crédit et assurances	15.9	18.1	18.2	15.3	12.7	10.1	8.6	5.4
h. Santé et action sociale	30.2	40.5	53.3	64.2	71.5	72.6	74.1	74.2
i. Autres services marchands	118.1	138.5	173.0	220.3	258.9	303.2	350.6	401.7
j. Services non marchands (éducation)	0.3	0.4	0.6	0.8	1.1	1.5	2.2	2.6
3. Emploi intérieur (1+2)	3771.9	3631.9	3860.4	3867.1	4108.8	4257.9	4438.0	4748.3
a. Agriculture	117.3	111.4	104.3	95.8	88.4	84.1	78.9	72.1
b. Energie	63.8	57.9	39.9	34.4	32.4	30.0	33.2	33.9
c. Industries manufacturières	913.2	800.5	777.5	682.2	660.3	603.4	562.2	489.3
. Biens intermédiaires	304.4	255.0	247.8	221.2	217.0	207.4	199.9	176.3
. Biens d'équipement	219.8	192.0	189.1	164.8	163.3	141.5	129.2	106.1
. Biens de consommation	389.0	353.5	340.6	296.3	280.0	254.5	233.1	206.9
d. Construction	288.8	204.2	232.9	238.0	244.2	238.8	262.1	273.3
e. Transports et communication	300.7	283.2	278.5	274.7	294.0	290.9	293.1	300.2
. Transports ferroviaires	70.8	62.5	51.0	42.3	41.8	21.8	22.2	23.9
. Transports urbains et routiers	58.4	57.5	69.0	72.5	83.8	89.6	91.3	93.1
. Transports par eau et aériens	25.5	23.3	19.6	19.7	17.6	8.8	9.3	9.2
. Services auxil. des transp. et communic.	146.0	139.9	139.0	140.3	150.9	170.7	170.3	174.0
f. Commerce et horeca	679.6	671.2	730.4	720.8	724.3	745.6	754.0	786.1
g. Crédit et assurances	132.2	141.3	149.7	144.0	145.0	138.9	131.5	128.8
h. Santé et action sociale	210.2	246.6	304.9	346.1	403.2	464.2	513.1	615.1
i. Autres services marchands	315.8	364.1	487.8	585.0	748.3	835.9	970.9	1202.0
j. Services non marchands	750.4	751.3	754.5	746.1	768.7	825.9	838.9	847.5
j.1. Adm. publique et éducation	682.3	687.7	698.6	689.1	704.3	758.8	789.7	822.8
j.2. Domestiques	68.1	63.6	55.9	57.1	64.4	67.1	49.3	24.7
4. Travailleurs frontaliers (solde)	59.4	56.4	62.7	62.5	63.6	73.1	78.5	78.7
5. Chômage complet, définition BFP	359.4	572.4	455.1	649.1	599.5	710.1	645.7	596.0
6. Population active, définition BFP	4189.4	4259.9	4377.4	4578.7	4771.9	5041.1	5162.3	5423.0

TABLEAU 44 - EMPLOI ET POPULATION ACTIVE

(moyennes annuelles, différences en milliers d'unités)

	1985-1980	1990-1985	1995-1990	2004-1995	2010-2004	2016-2010
1. Salariés	-166.7	188.2	-19.7	338.1	233.8	261.9
a. Agriculture	0.2	1.9	2.3	5.4	3.8	1.1
b. Energie	-5.9	-18.0	-5.5	-3.4	2.9	0.1
c. Industries manufacturières	-110.3	-21.0	-92.4	-67.2	-65.4	-50.7
. Biens intermédiaires	-48.9	-7.1	-26.3	-13.0	-13.9	-16.2
. Biens d'équipement	-28.2	-2.9	-24.2	-21.3	-19.7	-16.6
. Biens de consommation	-33.3	-11.1	-41.9	-32.9	-31.7	-17.9
d. Construction	-84.5	24.9	0.3	0.6	20.5	8.1
e. Transports et communication	-15.4	-3.0	-3.4	17.2	-1.6	9.4
. Transports ferroviaires	-8.2	-11.5	-8.8	-2.0	-18.1	1.8
. Transports urbains et routiers	-0.2	11.6	3.6	17.6	2.2	3.4
. Transports par eau et aériens	-0.8	-2.1	0.5	-9.8	0.9	0.7
. Services auxil. des transp. et communic.	-6.2	-1.0	1.1	11.3	13.3	3.5
f. Commerce et horeca	-12.5	57.4	10.2	75.5	46.3	42.6
g. Crédit et assurances	6.9	8.3	-2.7	-0.0	-8.2	2.8
h. Santé et action sociale	26.1	45.5	30.3	98.0	74.5	86.5
i. Autres services marchands	27.8	89.3	49.8	147.0	133.1	155.5
j. Services non marchands	0.8	3.0	-8.6	65.2	27.9	6.5
j.1. Adm. publique et éducation	5.3	10.7	-9.7	53.5	48.0	30.5
j.2. Domestiques	-4.5	-7.7	1.2	11.7	-20.1	-23.9
2. Indépendants	26.7	40.3	26.4	-6.6	34.2	19.8
a. Agriculture	-6.0	-9.0	-10.8	-16.6	-10.3	-7.0
b. Energie	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
c. Industries manufacturières	-2.4	-2.0	-2.9	-5.5	-1.7	-2.5
. Biens intermédiaires	-0.5	-0.2	-0.3	-0.6	-0.3	-0.8
. Biens d'équipement	0.3	0.0	-0.1	-0.5	-0.0	-0.5
. Biens de consommation	-2.2	-1.9	-2.4	-4.3	-1.4	-1.1
d. Construction	-0.0	3.8	4.8	-2.9	7.1	1.9
e. Transports et communication	-2.0	-1.7	-0.4	-1.0	0.9	0.7
. Transports ferroviaires	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
. Transports urbains et routiers	-0.7	-0.1	-0.1	-1.4	-1.0	-0.3
. Transports par eau et aériens	-1.4	-1.6	-0.5	-1.3	-0.4	-0.6
. Services auxil. des transp. et communic.	0.1	0.1	0.2	1.7	2.3	1.5
f. Commerce et horeca	4.1	1.7	-19.8	-57.9	-28.2	-13.0
g. Crédit et assurances	2.2	0.1	-2.9	-4.8	-2.6	-2.5
h. Santé et action sociale	10.3	12.8	10.9	7.6	2.5	-0.1
i. Autres services marchands	20.5	34.4	47.3	74.0	65.7	41.8
j. Services non marchands (éducation)	0.1	0.2	0.2	0.6	0.9	0.4
3. Emploi intérieur (1+2)	-140.0	228.5	6.7	331.5	268.0	281.6
a. Agriculture	-5.9	-7.1	-8.5	-11.2	-6.5	-5.9
b. Energie	-5.9	-18.0	-5.5	-3.4	2.9	0.1
c. Industries manufacturières	-112.7	-23.1	-95.3	-72.7	-67.0	-53.2
. Biens intermédiaires	-49.3	-7.2	-26.6	-13.6	-14.2	-17.1
. Biens d'équipement	-27.8	-2.9	-24.3	-21.8	-19.7	-17.1
. Biens de consommation	-35.5	-12.9	-44.3	-37.2	-33.1	-19.0
d. Construction	-84.5	28.7	5.1	-2.3	27.6	10.0
e. Transports et communication	-17.4	-4.7	-3.8	16.2	-0.8	10.1
. Transports ferroviaires	-8.2	-11.5	-8.8	-2.0	-18.1	1.8
. Transports urbains et routiers	-0.9	11.5	3.5	16.2	1.3	3.1
. Transports par eau et aériens	-2.2	-3.7	0.1	-11.1	0.5	0.1
. Services auxil. des transp. et communic.	-6.1	-0.9	1.4	13.1	15.6	5.0
f. Commerce et horeca	-8.4	59.1	-9.6	17.6	18.2	29.6
g. Crédit et assurances	9.1	8.4	-5.7	-4.8	-10.8	0.4
h. Santé et action sociale	36.5	58.3	41.2	105.6	77.0	86.4
i. Autres services marchands	48.3	123.7	97.1	221.0	198.8	197.3
j. Services non marchands	0.9	3.2	-8.3	65.7	28.7	6.9
j.1. Adm. publique et éducation	5.4	10.9	-9.5	54.0	48.8	30.9
j.2. Domestiques	-4.5	-7.7	1.2	11.7	-20.1	-23.9
4. Travailleurs frontaliers (solde)	-3.0	6.3	-0.1	9.0	7.1	-0.0
5. Chômage complet BFP	213.0	-117.3	194.0	61.0	-56.4	-57.7
6. Population active BFP	70.5	117.5	201.4	401.6	218.8	223.9

TABLEAU 45 - SITUATION SUR LE MARCHE DU TRAVAIL: DETAIL

(moyennes annuelles, en milliers d'unités)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
I. Population totale (II+III)	10884.1	10972.8	11062.4	11151.9	11240.5	11327.2	11411.6
I.bis Population d'âge actif	7171.0	7209.7	7240.9	7271.7	7301.1	7330.4	7358.1
II. Population inactive (concept BFP)	5685.0	5738.5	5785.9	5832.6	5881.6	5933.8	5988.6
<i>dont avec allocation ONEM (1):</i>	195.4	194.6	192.1	191.0	188.3	187.1	187.8
- dispenses pour raisons sociales et familiales	9.9	9.0	8.4	8.3	8.1	7.8	7.7
- dispenses pour reprise d'études	21.6	22.0	22.7	22.5	21.9	21.2	20.9
- interruptions complètes de carrière (2)	24.7	24.4	24.3	24.4	24.4	24.5	24.6
- prépensions conventionnelles à temps plein	120.3	120.3	117.7	116.9	115.6	115.7	117.0
- chômeurs complets en formation professionnelle	18.9	18.9	19.0	18.8	18.3	17.8	17.5
III. Population active (concept BFP) (IV+V+VI)	5199.1	5234.3	5276.5	5319.3	5358.9	5393.4	5423.0
IV. Emploi intérieur	4466.7	4509.6	4554.7	4603.7	4654.3	4702.2	4748.3
<i>dont avec allocation ONEM (1)(3):</i>	378.9	408.6	402.7	411.3	422.2	431.5	439.7
* temps partiel avec AGR (4) + invol. avec allocations	52.5	53.0	54.6	56.9	59.7	62.9	66.2
* total activation ONEM	84.5	103.4	87.5	86.5	88.3	89.4	90.0
** agences locales pour l'emploi	4.0	3.2	2.5	2.0	1.6	1.3	1.0
** programme de réinsertion	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
** plan 'activa'	62.2	77.4	58.5	56.2	57.5	58.5	59.2
** réintégration de chômeurs âgés	13.0	18.0	21.6	23.5	24.4	24.9	25.1
** programme de transition professionnelle	5.2	4.9	4.8	4.8	4.8	4.7	4.7
** première expérience professionnelle	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
* interruptions partielles de carrière (2)	240.9	251.1	259.5	266.8	273.1	278.2	282.4
* prépensions à temps partiel	0.6	0.7	0.7	0.7	0.7	0.8	0.8
* chômeurs complets en atelier protégé	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4
V. Travailleurs frontaliers (solde)	78.7	78.7	78.7	78.7	78.7	78.7	78.7
VI. Chômage (concept BFP)	653.7	646.0	643.1	636.8	625.9	612.4	596.0
(a) Demandeurs d'emploi inoccupés (5)	564.5	559.8	558.9	553.7	543.1	530.2	514.1
(b) Chômeurs âgés non demandeurs d'emploi	89.2	86.2	84.2	83.1	82.8	82.2	81.9
p.m. Temps partiels volontaires indemnisés (1)	28.4	28.0	27.7	27.5	26.7	25.9	25.6
p.m. Chômage temporaire (1) (unités budgétaires)	49.7	39.2	33.2	32.2	31.1	30.0	28.8

(1) Définitions Stat info (concept paiements).

(2) Y compris le crédit temps.

(3) Non compris le chômage temporaire.

(4) AGR : allocation garantie de revenu.

(5) Hors emploi ALE.

TABLEAU 46 - EXPORTATIONS NETTES DE BIENS ET SERVICES

(en millions d'euros)

	1980	1985	1990	1995	2000	2005	2009	2016
1. Agriculture	-1171	-2226	-1772	-1938	-1553	-1713	-2931	-6372
2. Energie	-3477	-6612	-3632	-3715	-8590	-14357	-13978	-27716
3. Industries manufacturières	3630	11913	10438	13537	15431	22482	17331	34732
a. Biens intermédiaires	3303	6051	6409	9218	11743	15866	20221	32986
b. Biens d'équipement	-62	1758	-160	762	-2093	-544	-8105	-6312
c. Biens de consommation	389	4104	4189	3558	5782	7160	5215	8058
4. Construction	-383	-606	-827	-825	-1492	-1826	-2582	-2886
5. Services marchands	-883	-1280	-798	2483	5003	9267	13410	19249
a. Transports et communication	78	99	714	2339	3513	4906	5252	7386
. Transports ferroviaires	-24	-40	-45	-31	-51	-46	-55	-154
. Transports urbains et routiers	-282	-476	-533	-372	-615	-649	-896	-1954
. Transports par eau et aériens	123	199	384	759	1160	1585	1678	2484
. Services auxil. des transp. et communication	261	416	908	1984	3019	4015	4526	7010
b. Commerce et horeca	-431	-537	-35	857	2000	3541	5642	8554
c. Crédit et assurances	-139	-234	-158	-148	-219	-200	-187	-339
d. Autres services marchands	-391	-608	-1319	-566	-291	1020	2703	3647
Total	-2283	1190	3410	9542	8799	13853	11250	17007

TABLEAU 47 - PRODUCTIVITE HORAIRE DES BRANCHES D'ACTIVITE MARCHANDE

(taux de croissance annuels moyens en pour cent)

	1985//1980	1990//1985	1995//1990	2004//1995	2010//2004	2016//2010
1. Agriculture	5.5	1.8	6.9	2.1	0.2	2.2
2. Energie	-2.3	13.3	2.8	2.0	1.5	1.2
3. Industries manufacturières	6.8	4.2	3.4	3.5	1.8	3.1
a. Biens intermédiaires	9.9	4.1	4.6	3.5	0.9	3.1
b. Biens d'équipement	6.7	1.3	1.1	4.2	0.8	3.7
c. Biens de consommation	3.5	6.1	3.7	3.0	3.2	2.7
4. Construction	2.4	0.9	1.9	1.6	0.2	1.1
5. Services marchands	1.4	1.7	1.2	0.7	0.1	0.7
a. Transports et communication	2.9	7.0	2.3	1.6	0.9	1.9
. Transports ferroviaires	2.0	11.8	6.3	-1.2	0.3	0.2
. Transports urbains et routiers	-0.2	3.4	1.3	0.4	1.3	1.3
. Transports par eau et aériens	5.5	8.9	4.3	16.4	2.1	3.4
. Services auxil. des transp. et communication	3.8	6.5	1.4	1.4	-0.3	2.1
b. Commerce et horeca	0.1	-0.2	1.0	0.8	0.0	1.7
c. Crédit et assurances	3.6	2.0	6.0	5.5	2.6	2.0
d. Santé et action sociale	-1.6	1.7	-1.1	0.5	-0.8	0.7
e. Autres services marchands	0.4	-0.6	-0.8	-1.3	-0.3	-0.3
Total	2.8	2.6	2.0	1.4	0.5	1.1

(//) Taux de croissance moyens

TABLEAU 48 - SALAIRE BRUT NOMINAL HORAIRE DES BRANCHES D'ACTIVITE MARCHANDE

(taux de croissance annuels moyens en pour cent)

	1985//1980	1990//1985	1995//1990	2004//1995	2010//2004	2016//2010
1. Agriculture	7.1	4.5	5.5	1.1	1.2	2.8
2. Energie	5.3	0.7	4.0	2.5	3.6	3.5
3. Industries manufacturières	7.9	5.3	5.2	2.6	2.6	3.6
a. Biens intermédiaires	9.8	4.3	5.6	2.4	2.9	3.6
b. Biens d'équipement	6.2	6.5	3.5	2.6	2.3	3.6
c. Biens de consommation	7.3	5.4	6.1	2.8	2.5	3.6
4. Construction	6.9	0.3	5.4	2.9	2.6	3.2
5. Services marchands	6.7	4.0	5.2	2.3	2.6	3.4
a. Transports et communication	6.0	4.2	8.0	3.0	2.6	3.7
. Transports ferroviaires	5.4	7.9	10.3	3.3	3.3	3.7
. Transports urbains et routiers	2.8	-0.8	5.2	2.5	2.1	3.6
. Transports par eau et aériens	7.7	-1.1	12.0	4.3	5.1	3.7
. Services auxil. des transp. et communication	7.7	5.8	8.1	3.4	2.8	3.7
b. Commerce et horeca	6.6	5.6	3.8	2.5	2.8	3.5
c. Crédit et assurances	7.8	3.9	3.1	2.4	2.7	3.7
d. Santé et action sociale	5.3	2.6	5.2	2.5	2.8	3.9
e. Autres services marchands	7.0	1.9	6.5	1.9	2.5	3.1
Total	7.0	3.9	5.1	2.4	2.5	3.4

(//) Taux de croissance moyens

TABLEAU 49 - COUT SALARIAL NOMINAL PAR TETE DES BRANCHES D'ACTIVITE MARCHANDE

(taux de croissance annuels moyens en pour cent)

	1985//1980	1990//1985	1995//1990	2004//1995	2010//2004	2016//2010
1. Agriculture	6.8	3.9	3.2	2.6	2.4	3.3
2. Energie	5.2	4.3	5.6	3.3	1.9	3.3
3. Industries manufacturières	8.0	5.9	5.2	2.8	2.6	4.0
a. Biens intermédiaires	9.9	5.2	5.2	2.8	2.9	4.0
b. Biens d'équipement	7.1	6.7	4.0	2.7	2.0	4.2
c. Biens de consommation	7.0	6.0	6.0	2.8	2.6	3.7
4. Construction	7.0	3.0	3.7	2.5	2.3	3.5
5. Services marchands	6.1	3.7	4.5	2.4	2.3	3.4
a. Transports et communication	6.3	5.2	7.0	3.0	2.5	3.7
. Transports ferroviaires	5.5	9.1	9.7	3.5	2.6	5.0
. Transports urbains et routiers	3.0	0.5	4.4	2.0	2.0	3.7
. Transports par eau et aériens	8.8	-1.0	10.1	4.0	4.7	3.6
. Services auxil. des transp. et communication	7.7	6.8	6.9	3.6	2.7	3.4
b. Commerce et horeca	5.9	4.9	3.6	2.4	2.9	3.7
c. Crédit et assurances	7.0	4.3	3.5	2.0	2.6	3.6
d. Santé et action sociale	4.6	1.9	4.2	2.2	2.5	3.6
e. Autres services marchands	6.1	1.6	5.5	3.1	2.1	3.3
Total	6.8	4.2	4.5	2.4	2.2	3.4

(//) Taux de croissance moyens

TABLEAU 50 - COUT SALARIAL REEL PAR TETE DES BRANCHES D'ACTIVITE MARCHANDE

(taux de croissance annuels moyens en pour cent)

	1985//1980	1990//1985	1995//1990	2004//1995	2010//2004	2016//2010
1. Agriculture	0.4	2.0	0.9	1.1	0.1	1.1
2. Energie	-1.1	2.4	3.3	1.7	-0.4	1.0
3. Industries manufacturières	1.6	3.9	2.9	1.2	0.3	1.7
a. Biens intermédiaires	3.4	3.2	2.9	1.2	0.6	1.8
b. Biens d'équipement	0.7	4.7	1.7	1.1	-0.3	2.0
c. Biens de consommation	0.6	4.0	3.7	1.2	0.3	1.5
4. Construction	0.6	1.0	1.5	0.9	0.0	1.3
5. Services marchands	-0.2	1.7	2.3	0.9	0.1	1.1
a. Transports et communication	-0.1	3.2	4.7	1.5	0.3	1.4
. Transports ferroviaires	-0.8	7.0	7.3	1.9	0.3	2.7
. Transports urbains et routiers	-3.1	-1.4	2.1	0.5	-0.3	1.5
. Transports par eau et aériens	2.3	-2.9	7.7	2.4	2.3	1.3
. Services auxil. des transp. et communication	1.3	4.7	4.6	2.0	0.4	1.1
b. Commerce et horeca	-0.4	2.9	1.4	0.9	0.6	1.4
c. Crédit et assurances	0.6	2.3	1.3	0.4	0.3	1.3
d. Santé et action sociale	-1.7	-0.0	2.0	0.6	0.2	1.3
e. Autres services marchands	-0.2	-0.4	3.2	1.5	-0.1	1.0
Total	0.4	2.2	2.3	0.8	-0.0	1.1

(//) Taux de croissance moyens

TABLEAU 51 - CONSOMMATION PRIVEE PAR CATEGORIE EN VOLUME

(taux de croissance annuels moyens)

	1985//1980	1990//1985	1995//1990	2004//1995	2010//2004	2016//2010
1. Produits alimentaires, boissons et tabac	1.0	0.9	0.4	0.6	0.1	1.1
a. Produits alimentaires	1.5	1.1	0.5	0.0	0.5	1.2
b. Boissons non alcoolisées	-0.2	9.6	2.3	3.1	-0.7	2.0
c. Boissons alcoolisées	-0.9	-1.2	-0.2	2.3	1.5	1.1
d. Tabac	0.0	-3.8	-1.5	1.2	-2.4	0.0
2. Habillement et chaussures	-0.3	2.0	-0.8	-0.6	1.3	1.4
3. Loyer	3.1	2.3	1.3	1.3	1.7	2.1
4. Chauffage	-2.5	-2.8	2.6	4.1	-1.0	-1.8
5. Electricité	3.5	3.5	3.3	2.1	-0.6	1.7
6. Services domestiques	-1.0	-1.7	0.4	2.8	4.4	1.6
7. Meubles, équipement ménager,...	0.6	2.1	0.9	0.5	1.0	2.5
8. Achats de véhicules	0.1	6.1	-3.5	3.1	2.3	3.5
9. Dépenses d'utilisation de véhicules, dont	-0.7	3.3	2.6	-0.1	-0.9	-0.5
a. Essence	-2.2	0.1	2.0	-2.4	-5.4	-2.5
b. Diesel	16.9	13.9	8.0	5.3	3.2	1.6
10. Achats de services de transports	-1.3	-0.1	0.8	2.7	3.4	2.3
a. Transp. de voyageurs par train, tram, métro	-1.1	-0.1	0.6	2.2	3.5	2.5
b. Transp. de voyageurs par route	-2.5	-2.9	-0.5	3.5	2.2	2.9
c. Autres services de transport	-0.2	3.7	2.0	1.9	4.4	1.3
11. Communications	3.1	5.1	3.7	10.4	1.6	2.8
12. Services médicaux, dépenses de santé	-0.3	2.9	-0.3	3.0	1.6	2.3
13. Loisirs, enseignement, culture	2.3	4.0	3.0	2.4	2.5	2.0
14. Autres biens et services	3.1	5.3	3.2	1.9	1.3	2.2
15. Consommation des ménages à l'étranger	-1.6	3.9	6.0	2.0	-0.3	2.4
Consommation totale des ménages	1.3	2.8	1.6	1.7	1.1	1.8

(//) Taux de croissance moyens

TABLEAU 52 - REPARTITION DE LA CONSOMMATION PRIVEE PAR CATEGORIE A PRIX COURANTS

(pourcentages de la consommation totale)

	1980	1985	1990	1995	2000	2005	2009	2016
1. Produits alimentaires, boissons et tabac	23.2	22.9	20.6	17.7	15.7	16.3	16.6	16.0
a. Produits alimentaires	18.0	18.0	15.9	13.3	11.2	11.5	11.9	11.5
b. Boissons non alcoolisées	0.9	0.9	1.2	1.2	1.1	1.2	1.1	1.1
c. Boissons alcoolisées	2.3	2.0	1.8	1.5	1.5	1.5	1.6	1.6
d. Tabac	1.9	2.0	1.7	1.7	1.9	2.1	2.0	1.8
2. Habillement et chaussures	7.8	6.8	7.2	6.1	4.9	4.7	4.3	4.2
3. Loyer	13.0	14.3	14.9	15.9	15.4	15.7	16.0	16.2
4. Chauffage	3.3	3.5	1.6	1.5	2.4	2.6	2.4	2.7
5. Electricité	2.1	2.5	2.2	2.3	2.1	1.9	2.0	2.2
6. Services domestiques	0.9	0.8	0.7	0.6	0.7	0.7	0.9	0.9
7. Meubles, équipement ménager,...	6.8	6.2	6.1	5.7	5.5	4.8	4.6	4.8
8. Achats de véhicules	3.1	3.0	3.9	3.0	3.4	3.1	3.3	3.3
9. Dépenses d'utilisation de véhicules, dont	3.5	3.4	2.8	2.9	3.3	3.3	2.8	3.0
a. Essence	3.1	2.8	2.0	1.9	2.0	1.6	1.2	0.9
b. Diesel	0.1	0.4	0.5	0.7	0.9	1.4	1.3	1.7
10. Achats de services de transports	1.6	1.4	1.1	1.0	1.1	1.0	1.0	1.0
a. Transp. de voyageurs par train, tram, métro	0.8	0.7	0.5	0.3	0.3	0.4	0.4	0.4
b. Transp. de voyageurs par route	0.5	0.4	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.4
c. Autres services de transport	0.3	0.3	0.3	0.3	0.4	0.3	0.3	0.3
11. Communications	1.3	1.3	1.4	1.5	2.2	2.7	2.3	2.4
12. Services médicaux, dépenses de santé	3.8	4.0	3.9	4.7	4.9	5.0	5.5	5.5
13. Loisirs, enseignement, culture	7.3	7.5	8.4	9.2	9.5	9.5	9.7	9.7
14. Autres biens et services	18.6	19.1	21.5	23.4	23.7	23.5	24.0	23.4
15. Consommation des ménages à l'étranger	3.8	3.3	3.8	4.5	5.2	5.1	4.6	4.7
Consommation totale des ménages	100.0							

TABLEAU 53 - EVOLUTION DU PRIX DES DIFFERENTES CATEGORIES DE CONSOMMATION PRIVEE

(taux de croissance annuels moyens en pour cent)

	1985//1980	1990//1985	1995//1990	2004//1995	2010//2004	2016//2010
1. Produits alimentaires, boissons et tabac	6.4	1.8	0.5	2.0	2.9	2.5
a. Produits alimentaires	6.2	1.3	-0.2	1.9	2.8	2.5
b. Boissons non alcoolisées	6.5	2.1	1.6	0.1	2.3	2.4
c. Boissons alcoolisées	6.0	3.0	0.4	1.6	2.6	2.3
d. Tabac	8.7	5.1	6.2	4.5	4.4	2.5
2. Habillement et chaussures	5.2	4.1	1.4	0.9	0.8	2.0
3. Loyer	6.6	3.4	3.8	1.9	2.1	2.0
4. Chauffage	12.0	-7.7	-0.7	4.7	7.5	5.5
5. Electricité	7.7	-0.4	1.4	-0.0	3.8	3.5
6. Services domestiques	5.0	2.8	2.7	2.2	2.2	2.5
7. Meubles, équipement ménager,...	5.3	2.3	1.7	1.0	1.7	2.1
8. Achats de véhicules	7.6	3.9	1.8	1.2	0.9	1.2
9. Dépenses d'utilisation de véhicules, dont	8.2	-2.7	2.0	4.1	4.4	4.1
a. Essence	7.8	-2.1	0.9	4.0	4.4	2.1
b. Diesel	11.1	-2.7	1.8	4.1	5.4	4.7
10. Achats de services de transports	5.8	0.8	-0.4	0.3	0.9	2.7
a. Transp. de voyageurs par train, tram, métro	4.0	-0.6	-5.6	2.5	1.4	2.2
b. Transp. de voyageurs par route	8.3	2.2	3.9	-0.4	2.1	2.7
c. Autres services de transport	6.6	1.7	2.5	-0.9	-0.8	3.4
11. Communications	5.4	1.2	1.9	-0.2	-1.4	2.0
12. Services médicaux, dépenses de santé	9.5	1.2	8.2	1.1	3.0	2.2
13. Loisirs, enseignement, culture	5.8	3.2	2.8	1.2	1.0	2.3
14. Autres biens et services	5.2	1.9	2.5	1.3	2.5	1.7
15. Consommation des ménages à l'étranger	6.4	3.9	1.7	2.3	2.1	2.2
Consommation totale des ménages	6.4	2.0	2.2	1.6	2.3	2.2

(//) Taux de croissance moyens

TABLEAU 54 - BILAN ENERGETIQUE, TOUS PRODUITS

(millions de TEP)

	1985//1980	1990//1985	1995//1990	2004//1995	2010//2004	2016//2010
Production de sources primaires et récupérations	10.8	-0.0	-0.4	2.2	1.2	1.0
Importations	-5.1	5.3	1.9	2.5	-1.5	0.7
Exportations totales	-5.3	7.1	-1.1	4.4	-1.3	1.1
Soutes	-0.6	12.2	-0.9	7.8	1.6	4.2
Consommation intérieure brute	-1.1	2.3	2.5	1.3	-1.0	0.1
Entrées en transformation	-5.1	5.6	-0.9	3.0	-1.9	0.7
Centrales électriques thermiques	-11.8	5.5	1.7	0.9	0.2	-1.5
Centrales nucléaires	22.8	4.2	-0.7	1.9	0.2	0.2
Cokeries	-0.6	-1.6	-8.0	-2.8	-7.8	1.9
Hauts fourneaux	-4.1	0.2	-1.9	-0.9	-3.9	1.9
Raffineries	-9.3	8.0	-0.5	4.4	-2.7	1.3
Sorties de transformation	-6.7	5.6	-0.8	3.5	-2.3	1.1
Centrales électriques thermiques	-11.8	4.6	2.9	2.4	2.6	0.4
Centrales nucléaires	22.5	4.3	-0.6	1.5	0.2	0.2
Cokeries	-0.2	-2.0	-7.3	-2.4	-8.1	1.8
Hauts fourneaux	-4.1	0.2	-1.9	-0.9	-3.9	1.9
Raffineries	-9.3	7.7	-0.3	4.4	-2.7	1.3
Echanges et transferts	-.	-.	2.7	14.1	0.0	0.0
Consommation de la branche énergie	-5.9	1.0	-0.3	0.1	0.6	0.7
Pertes sur les réseaux	2.1	2.9	1.9	1.3	0.5	1.5
Disponible pour la consommation finale	-1.5	1.9	3.7	1.5	-1.5	0.1
Consommation finale non énergétique	1.0	-1.4	15.6	2.8	-1.9	0.9
Consommation finale énergétique	-1.7	2.3	2.4	1.0	-0.5	-0.0
Industrie	-3.4	4.0	1.5	0.6	-2.0	0.8
Transports	0.9	4.9	2.0	2.1	1.2	-0.3
Foyers domestiques	-0.9	-1.3	2.6	0.9	-1.0	-1.4
Commerce, services, agriculture	-2.5	0.1	5.7	-0.0	1.2	0.6

(//) Taux de croissance moyens